
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 01085912 6


Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

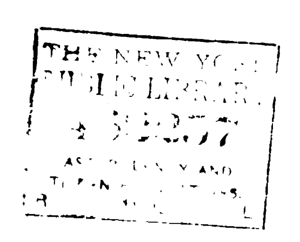
D'ARRAS

IIe Série — Tome XXXVI.

ARRAS

Imp Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur.

M. D. CCCCV.

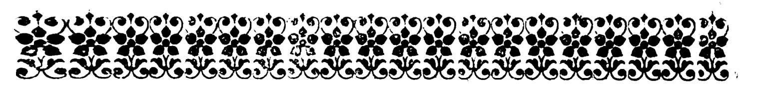


L'Académie laisse à chacun des auteurs
des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires
la responsabilité de ses opinions,
tant pour le fond que pour la forme.

I

LECTURES

Faites dans les Séances hebdomadaires



OBSERVATIONS

Relatives à l'appauvrissement des Cours d'eau.

par M. PAGNOUL

Membre résidant.

MESSIEURS,

On se préoccupe beaucoup aujourd'hui de l'appauvrissement des cours d'eau dont le débit, depuis un siècle, a en effet sensiblement diminué. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples pris dans notre département, le Cojeul et la Sensée, qui étaient autrefois désignés comme rivières, ne sont plus, sur une grande partie de leur cours, que des ruisseaux à sec pendant la saison chaude, et la Scarpe elle-même, au-delà d'Aubigny, ne contient plus guère, à certaines époques, que les eaux résiduaires qui y sont déversées par des établissements industriels.

Il y a donc lieu de s'inquiéter et de rechercher la cause de cet appauvrissement qui deviendrait menaçant pour l'avenir s'il devait suivre indéfiniment une progression décroissante.

Cette cause ne peut être attribuée à un changement dans le régime des pluies, car la quantité d'eau reçue dans nos

climats varie bien il est vrai d'une année à l'autre, ce qui peut déterminer dans les cours d'eau des variations passagères et accidentelles tantôt en plus, tantôt en moins; mais, si l'on calcule les moyennes des pluies par périodes de 25 ans, par exemple, on ne trouve plus que des différences peu sensibles et qui ne peuvent expliquer un décroissement progressif et continu.

M. de Lapparent, dans le dernier numéro des comptes-rendus de l'Académie des Sciences, vient de présenter, de la part de M. Houllier, un travail d'après lequel la cause de cet appauvrissement pourrait être simplement attribuée aux transformations et aux progrès de notre agriculture.

Les données précises manquent un peu, il est vrai, pour pouvoir démontrer rigoureusement, en l'appliquant à notre contrée, l'exactitude de cette hypothèse; mais il est cependant possible d'établir au moins, à l'aide de quelques chiffres, l'influence considérable qu'a dû avoir depuis un siècle, sur le débit de nos cours d'eau, l'accroissement des rendements obtenus dans nos différents genres de cultures.

D'après un article fort intéressant sur les eaux d'Arras publié l'année dernière par un de nos collègues, l'étendue du bassin hydrographique, dont notre ville est le centre, peut être évalué à 3,000 hectares qui, en admettant une hauteur moyenne de pluie de 700 millimètres, recevraient annuellement 7000 mètres cubes d'eau à l'hectare, c'est-à dire vingt-et-un millions pour la surface totale. On peut admettre que les sept dixièmes de ce volume sont enlevés par le ruissellement et par l'évaporation *naturelle* du sol et cette perte ne doit pas sensiblement varier, les circonstances qui la déterminent demeurant les mêmes. Les trois dixièmes restant, c'est à-dire 6.300.000 mètres cubes, représenteraient la partie qui passe par pénétration dans le sol pour alimenter les sources et les rivières. Cette portion devrait encore rester à peu près constante si l'on n'avait pas à tenir compte de la nature et de l'importance des végétaux qui recouvrent le sol,

mais il n'en est plus de même si l'on fait intervenir ce nouveau facteur que l'on serait tenté, au premier abord, de considérer comme à peu près négligeable.

Il résulte, en effet, des travaux de Lawes, Dehérain, etc. que les végétaux, pendant la durée de leur développement, doivent être traversés par une quantité d'eau égale à 250 à 350 fois le poids de la matière sèche élaborée. J'ai moi-même trouvé des nombres beaucoup plus élevés en opérant sur des plantes qui, au lieu d'être soumises à des alternatives naturelles de sécheresse et d'humidité, se développaient dans un terrain maintenu constamment humide.

En adoptant donc seulement le nombre 300, un rendement en matière sèche de 4,000 Kil. aura enlevé à l'hectare, en dehors de l'eau perdue par le phénomène physique de l'évaporation naturelle du sol, un poids de 1,200,000 Kil. ou de 1,200 m. cubes dus au phénomène physiologique de la transpiration des plantes.

En supposant donc que sur notre surface de 3,000 hectares 2,400 soient en culture il en résultera, pour les eaux d'infiltration, une perte totale de 2,880,000 mètres cubes.

Or, il y a un siècle, les rendements étaient beaucoup moindres et un tiers de la terre cultivable était laissée en jachère. Si nous prenons alors les 2/3 de 2,400, c'est-à dire 1,600 hectares pour la surface réellement recouverte de culture et 3,000 pour le rendement moyen en matière sèche, l'eau rejetée dans l'atmosphère à l'état de vapeur par le fait de la transpiration végétale ne sera plus que de 900 m. cubes et pour les 1,600 hectares de terres en culture, de 1,440,000 m. cubes au lieu de 2,880,000.

En d'autres termes la perte due à la transpiration végétale ayant été il y a un siècle les 23/100 de l'eau qui pénétrait dans le sol, cette perte en représenterait aujourd'hui les 46/100, il devrait donc en résulter une diminution de 23/100 dans le débit des sources et des cours d'eau.

M. Houllier qui avait particulièrement en vue le bassin

de la Somme cite les chiffres de 27^m cubes et de 35^m cubes à la seconde pour le débit de cette rivière actuellement et dans la première moitié du siècle dernier. Il y aurait donc une diminution de 8 mètres cubes, or ce nombre représente précisément le 23/100 du débit primitif.

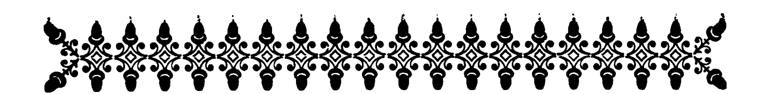
On voit donc que dans l'hypothèse présentée par M. Houillier et de Lapparent, l'appauvrissement actuel des cours d'eau serait du à une cause nécessairement limitée et n'aurait par conséquent rien de menacant pour l'avenir.

On a admis aussi que l'eau qui recouvre aujourd'hui la surface du globe pouvait disparaître peu à peu « soit en se fixant ; soit en se combinant, soit en pénétrant dans les couches profondes du globe et qu'elle devra même descendre de plus en plus à mesure que la chaleur interne diminuera. » C'est l'une des hypothèses exposées par Flammarion comme pouvant amener la fin du monde ou plutôt la disparition de la vie à la surface du globe. La vie des animaux et des plantes serait rendue impossible en effet non seulement par le manque d'eau mais en même temps par la sécheresse de l'air et par le froid qui en résulterait, l'atmosphère qui nous entoure aujourd'hui comme d'un manteau protecteur contre le froid des espaces, évalué à 273° au dessous de 0, cesserait en effet de nous garantir si elle n'était chargée de vapeur d'eau. Mais si nous pouvons dès aujourd'hui entrevoir comme possible cette disparition de l'eau à la surface du globe on peut ajouter qu'il faudrait non pas quelques siècles mais probablement quelques milliers de siècles pour qu'elle se réalisât et qu'elle ne peut par conséquent, avoir sur la situation actuelle aucune influence appréciable.

NOTE. — A l'appui de ce qui précède, sur l'accroissement de la production agricole, il nous parait intéressant de citer les chiffres suivants extraits d'un discours prononcé récemment à la société nationale d'agriculture par M. Tisserand, ancien directeur de l'agriculture.

Au commencement du XIXe siècle un tiers des terres en culture restaient encore en jachère. En 1840, on récoltait en France 60 millions d'hectolitres de blé ; la moyenne des six dernières années est de 116 millons. Les prairies naturelles occupaient à peine un million d'hectares ; elles s'étendent maintenant sur 3 millions et demi. Enfin la production agricole représentait en 1850 une valeur de 4 milliards ; elle représente aujourd'hui 10 milliards.





LE XIVᴱ FAUTEUIL DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Notes biographiques

PAR

M. François BLONDEL

Membre résidant

MESSIEURS,

IL y a exactement vingt ans que notre cher Président éditait une histoire du XXIIIᵉ Fauteuil de l'Académie d'Arras, rendant ainsi un juste hommage à la mémoire de ses prédécesseurs.

Si ma plume inhabile n'aspire pas à tracer, comme il l'a fait, des portraits s'accusant en vigoureux relief, je m'autorise néanmoins de son exemple pour reprendre ma généalogie académique afin d'ajouter quelques détails biographiques à cette sèche nomenclature, et essayer de combler en partie une véritable lacune de nos registres mémoriaux, en général fort peu circonstanciés sur les personnes, et renseignant même très incomplètement sur la part contributive de chacun des membres à l'activité littéraire et scientifique de la Société.

Pour la première période, s'étendant du 22 mai 1737 au 4 mars 1791, nous ne possédons que la suite des procès-verbaux des séances, lesquels trop souvent sont d'un laconisme désespérant ; pour la seconde période, datant du 22 mars 1817, nous avons en outre les mémoires édités régulièrement chaque année ; mais, durant la première moitié de ce second siècle, les discours de réception, lus en séance ordinaire, étaient simplement déposés aux archives sans être insérés dans les mémoires ; et, d'aillleurs, ils revêtaient habituellement un caractère fort exclusif, se limitant au développement d'une thèse chère au récipiendaire, et restant muets sur la personnalité du titulaire précédent.

Le XIV[e] Fauteuil a été occupé successivement par M. de Vienne, le marquis d'Hesdigneul, Dom Floride Gosse, Messieurs Mercier, Thibault et de Mallortie.

Au point de vue des spécialités respectives des membres, que le sort des élections a appelés à se succéder, cette série offre une variété vraiment originale : un avocat jurisconsulte ; un grand seigneur, homme de cour plutôt qu'homme de lettres ; un abbé, à la fois historien de valeur et poète fécond ; un docteur en médecine, fort appliqué aux sciences agronomiques et industrielles ; puis un avoué, économiste distingué, agriculteur en chambre et fabuliste ; enfin un littérateur du plus haut mérite doublé d'un doux philosophe ; et, pour clore à ce jour cette série assez éclectique, un ingénieur, diplômé d'une Université étrangère.

I

Jean-Jacques de Vienne (1), avocat au Conseil d'Artois, est un des vingt-cinq fondateurs de l'Association Littéraire, dont la signature figure au bas du procès-verbal de la pre-

(1) *Armoiries* : D'argent au chevron de sinople accompagné de trois grues de même, deux en chef affrontées et une en pointe.

mière séance régulière, tenue le 22 mai 1737 dans un appartement de la maison n° 10 rue de la Taillerie.

Au mois de novembre suivant, nous le voyons chargé des négociations pour l'installation définitive de la Société au premier étage de la librairie Barbier, sise même rue au n° 11.

Le 7 décembre, la Compagnie, procédant à l'organisation de sa bibliothèque dans les nouveaux locaux, confiait à MM. de la Fertée, de Vienne et Stoupy le soin de dresser le catalogue des ouvrages ; et six mois plus tard, après le vote du réglement intérieur instituant la charge de bibliothécaire, M. Stoupy restait seul investi de cette fonction,

Les procès-verbaux de cette époque sont fort prolixes touchant l'élaboration des statuts généraux et réglements supplémentaires, le choix d'un protecteur et le transfert du siège de la Société dans les locaux successifs, pour aboutir finalement en 1743 à l'hotel du Gouvernement ; ils sont par contre d'un laconisme regrettable sur la vie intérieure de la jeune association, et ne nous renseignent guère sur les travaux particuliers des membres et les communications faites au cours des réunions ordinaires.

Faute de documents, il nous est donc impossible d'apprécier le caractère et l'étendue de la collaboration apportée par M. de Vienne ; mais il nous reste, tout au moins, un témoignage probant de l'affectueuse estime qu'il avait su inspirer à ses collègues et des regrets durables qu'occasionna sa mort ; nous lisons en effet dans le compte rendu de la séance du 30 janvier 1762 : « Il a été résolu de faire célébrer le mercredi » 3 février, dans l'église des Pères Récollets, un service pour » le repos de l'ame de M. Jean-Jacques de Vienne, écuyer, » seigneur de Calimont, grand bailly de l'abbaye royale de » St Vaast, l'un des associés ordinaires, décédé le 31 aout » 1761. »

L'acte de décès porte que M. De Vienne était âgé de soixante-dix ans ou environ, et que son corps fut inhumé dans l'église paroissiale de St Etienne.

II

Le XIVe siège de l'Académie présente cette particularité singulière d'avoir été occupé par le plus jeune assurément de tous les membres qui ont pris rang dans l'Association, par un tout jeune homme effectivement, j'allais dire un adolescent, M. de Béthune fils, marquis d'Hesdigneul, élu le 17 novembre 1764 (1).

Cette élection constituait une infraction à la disposition formelle du réglement en vigueur, stipulant que « nul ne pourra être reçu dans l'Association qu'il ne soit habitant d'Arras, âgé de vingt-cinq ans au moins, etc. »

Or Eugène François Léon de Béthune, marquis d'Hesdigneul, était né à St-Omer le 30 juillet 1746 ; il n'était donc âgé que de dix-huit ans au jour où « la Société, convcquée par billets, le reçut en qualité d'associé ordinaire ».

« Chez les âmes bien nées, a dit le poéte, la valeur n'attend pas le nombre des années » parole de courtisan, que dans la circonstance nos académiciens durent invoquer pour expliquer une telle dérogation faite en faveur d'un si jeune seigneur, de très haute importance sans doute au regard des influences hiérarchiques, mais, au point de vue purement académique, ne justifiant pas suffisamment pareille exception par des capacités géniales ou des mérites littéraires transcendants.

De complexion délicate, le marquis d'Hesdigneul s'était vu contraint bien à regret de renoncer momentanément à la carrière militaire, que tout jeune il avait embrassée avec ardeur ; et il s'était tourné vers la poésie « maniant, parait-il, la rime fort agréablement » ; malheureusement aucune de ses productions poétiques ne nous est parvenue.

Le 30 mars 1765, en séance publique, et non pas, confor-

(1) *Armoiries* : D'argent à une fasce de gueules surmontée au canton dextre du chef d'un écu de gueules à la bande d'or accompagnée de six billettes de même posées en orle (qui est de Saveuse).

mément à l'usage, en réunion ordinaire, le jeune académicien prononçait son remerciement.

La critique aurait mauvaise grâce à s'exercer sur le discours d'un jeune homme de dix-huit ans, je ne relèverai donc que ses trois qualités: d'abord d'être incontestablement son œuvre personnelle et de n'avoir pas passé sous la correction des précepteurs, ensuite d'être très court, et enfin de témoigner d'une modestie sincère; je ne vous citerai que ses dernières lignes : « Pour moi, Messieurs, » disait-il fort gentiment, je suis redevable à vos bontés, et » non à mon mérite, de l'honneur que vous me faites de me » recevoir dans votre corps. Je me propose de profiter de » vos lumières et de tâcher de me rendre digne de votre » choix ; trop heureux si je parviens à y réussir, et si je puis » de cette façon vous témoigner ma reconnaissance » (1).

Pour résumer mon sentiment sur le jeune débutant, j'emprunterai à Frédéric-le Grand son célèbre jugement, sur l'empereur Joseph II, dont notre récipiendaire fut du reste l'ami personnel : « Le jeune prince affectait une « franchise qui lui semblait naturelle, son caractère aimable marquait de la gaité jointe à beaucoup de vivacité ; « mais avec le désir d'apprendre il n'avait pas la patience « de s'instruire. »

Le Directeur en exercice, M. Lejosne Contay, marquis de la Fertée, qui avait ouvert la séance solennelle de réception par un remarquable discours sur l'Histoire, fit au marquis d'Hesdigneul la fine réponse que voici, dont on peut louer sans restriction la sincérité et le bon gout : « Le choix, « Monsieur, que la société littéraire a fait de votre personne « pour être un de ses membres, est digne de la Compagnie, « et promet d'heureux succès ; votre discours, écrit avec « autant d'agrément que de justesse, nous donne de belles « espérances. Est-il douteux que tant d'heureuses disposi-

(1) Archives de l'Académie, série D, N° 128.

« tions avec lesquelles vous êtes né, cultivées par les soins « des plus habiles maitres, soutenues et animées par l'exem- « ple des illustres membres de cette Compagnie, ne fassent « un jour admirer en vous et l'homme de lettres et le vrai « citoyen ? Appliquez-vous, Monsieur, à cultiver les talents « que vous avez reçus de la nature, et à mériter toute la « gloire dont on est capable à votre âge. Une belle éducation « a formé votre cœur, nous avons lieu d'espérer que l'étude « des sciences et des belles lettres, à laquelle vous allez « vous livrer tout entier, achèvera de perfectionner votre « esprit, l'ornera de belles connaissances, et vous rendra « digne des honneurs et des dignités littéraires, qui ne sont « dus qu'au mérite et au travail » (1).

Cinq ans plus tard, le marquis d'Hesdigneul était élu chancelier, et, selon l'usage, promu directeur l'année suivante ; en conséquence le 13 février 1771, il se trouvait appelé comme Directeur en exercice à présider la séance publique de l'Académie. On ne saurait faire une reproche à un jeune homme de vingt quatre ans de s'être dérobé par discrétion à ce périlleux honneur, et d'ailleurs le marquis d'Hesdigneul joignit la délicatesse à la correction en faisant parvenir au Secrétaire perpétuel avec sa lettre d'excuses un « Mémoire sur l'origine et les prérogatives des maréchaux de France » qui fut lu à l'Assemblée.

Le manuscrit s'est conservé dans nos archives, et nous y lisons que, dans la pensée de l'auteur, ce travail, bien documenté et soigné dans la forme, devait « servir de préface à un recueil historique de tous les maréchaux de France » ; ce vaste projet malheureusement n'a pu être réalisé (2).

En effet, le marquis d'Hesdigneul, dont la santé s'était affermie, était rentré à l'armée où il avait rapidement conquis les épaulettes de colonel de cavalerie ; à l'occasion du mariage du Dauphin avec Marie-Antoinette, sœur de

(1) Archives de l'Académie, série D, N° 129, et série E, N° 148.
(2) Archives de l'Académie, Série E, N° 165.

Joseph II, il avait paru à la cour d'Autriche et s'était fait remarquer par le jeune Empereur, qui avait voulu l'attacher à sa personne au titre de chambellan.

Le marquis d'Hesdigneul partagea désormais son existence entre la cour de Vienne et les Pays-Bas, ou il résidait dans la ville de Tournay ; et c'est là que naquirent successivement ses sept enfants, entre les années 1773 et 1783.

Il avait donc, en fait, quitté la France ; aussi, le 8 février 1777, l'Académie décidait de lui conférer le titre de membre honoraire, et élisait en sa place, comme académicien résidant, Dom Gosse, grand Prieur de l'Abbaye d'Arrouaise.

Elevé en 1781, par l'Empereur son ami, à la dignité de Prince héréditaire, et confirmé immédiatement dans ce titre par le roi Louis XVI, le prince de Béthune-Hesdigneul restait cependant attaché à sa qualité de membre honoraire de notre Académie, et il en fournissait un témoignage en revenant à Arras, le 17 juillet 1789, pour assister à la séance publique annuelle ; ce que le secrétaire ne manqua pas de consigner dans le procès-verbal.

Après avoir suivi l'émigration, le prince de Béthune-Hesdigneul rentra en France en 1802, et se retira à Saint-Germain-en-Laye, où il finit ses jours.

Dans la séance publique du 26 août 1823, M. Thellier de Sars, dans son discours d'ouverture, faisait part à l'Assemblée de la mort de M. le prince de Béthune-Hesdigneul, membre honoraire de l'Académie d'Arras, décédé dans sa résidence de Saint-Germain-en-Laye, le 17 août 1823, à l'âge de 77 ans.

III

Nous avons vu que, Dom Gosse, grand Prieur de l'Abbaye d'Arrouaise, avait été élu le 8 février 1777 membre résidant, en remplacement du marquis d'Hesdigneul, nommé académicien honoraire.

Antoine-Alexandre-Joseph Gosse était né à St-Amand le

23 février 1744, et ses remarquables aptitudes l'avaient rapidement porté aux plus hautes dignités dans la célèbre Abbaye, où il était entré fort jeune. M. l'abbé Van Drival ayant esquissé sa physionomie si originale dans une note biographique annexée à l'histoire de l'Académie d'Arras, je me bornerai donc à rappeler ses œuvres littéraires, en précisant davantage les rapports qu'il entretint avec notre Compagnie, dont il fut durant une période de dix ans l'un des collaborateurs les plus féconds.

Dès l'année 1774, M. Gosse, chanoine régulier de l'abbaye d'Arrouaise, s'imposait à l'attention de l'Académie par une distribution, faite à tous les membres présents à la séance publique du 25 juin, d'une ode toute d'actualité sur « l'Erection de la Société Littéraire en Académie royale ». Les académiciens, sensibles à cette attention et appréciant le mérite de la pièce, voulurent témoigner immédiatement leur satisfaction à l'auteur en lui faisant adresser par le Secrétaire perpétuel, M. Harduin, une lettre de félicitations.

Le 5 avril 1777, Dom Gosse était appelé à l'honneur de prononcer son remerciement en séance publique. « L'établissement des Académies est également utile aux Lettres, à la Religion et à l'Etat » tel était le thème du discours, qui ne pouvait être que favorablement accueilli par la Compagnie, et qui du reste était digne à tous égards du succès qu'il obtint auprès de la société d'élite qui composait l'Assemblée.

L'éloge de l'historien de l'Abbaye d'Arrouaise n'est pas à faire comme écrivain, mais comme poète il comporterait sans doute des restrictions ; et pourtant il semble que Dom Gosse s'appliquait avec une prédilection particulière à manier la rime, et la poésie était assurément son passe temps favori.

L'amitié qui l'unissait au Secrétaire perpétuel lui facilitait la production en séance publique de ses œuvres poëtiques ; c'est ainsi que nous le voyons successivement réciter lui-même, devant la solennelle Assemblée, en 1779 « Un éloge de M. Enlart de Grandval » ; en 1780 un poème d'environ

trois cents vers, intitulé « Un rêve ou les immortels » ; en 1783 une épitre à M. le Comte de Longueval-Bucquoy, chambellan de l'Empereur ; toutes ces pièces fort favorablement appréciées par M. Harduin dans les compte rendus des séances.

Mais, nous sommes arrivés en 1787, c'est M. Dubois de Fosseux qui tient la plume du Secrétaire perpétuel, et voici la façon aussi sommaire que peu flatteuse dont il rend compte des lectures faites par le grand Prieur-poète dans la séance publique du 18 avril : « M. Gosse lut une ode imitée » d'Ezéchiel qui a duré cinq minutes ; et en fin de séance » une épître de quatre cents vers à l'auteur des « Lunes du » cousin Jacques » ce qui dura vingt minutes. »

Dom Gosse fut sensible à l'ironie et, surtout, très mortifié de cette mention consignée au registre des procès-verbaux. De ce jour il cessa toute relation avec l'Académie.

D'ailleurs, les évènements politiques l'obligèrent bientôt à prendre le chemin de l'exil, et la famille de Longueval-Bucquoy, avec laquelle il avait été très lié de tout temps, lui offrit à Prague une amicale hospitalité. C'est là qu'il mourut en 1797 à l'âge de 53 ans, après s'être acquitté envers ses bienfaiteurs de sa dette de reconnaissance, en écrivant l'histoire du chef de la maison, le comte de Bucquoy de Longueval, généralissime des armées de l'empire.

L'œuvre capitale de Dom Gosse est « l'Histoire de l'Abbaye d'Arrouaise » publiée en 1786. Quant à ses autres productions diverses en prose ou en vers, qui ne sont certes pas sans mérite, l'auteur les avait réunies de son vivant en un volume, bizarrement intitulé « Essais posthumes », qui fut édité à Lille vers 1791.

IV

Le 4 mars 1791, l'Académie s'était réunie une dernière fois en séance, dite extraordinaire, à la veille des terribles évènements qui allaient consommer sa dissolution. Vingt-

six ans plus tard, sous les auspices de l'administration municipale du baron Lallart, elle opérait sa reconstitution dans une séance solennelle tenue à l'Hôtel de ville le 15 mai 1817, et elle comblait partiellement ses vides en élisant dix membres nouveaux parmi lesquels figurait M. Mercier, docteur en médecine, titulaire du XIVe fauteuil.

Pierre Philippe Mercier, né en 1785 à Château Porcien, dans les Ardennes, avait été reçu Docteur de la Faculté de Paris le 25 janvier 1815, et le 24 mai 1817 il était nommé titulaire de la chaire de « Thérapeutique, matière médicale et maladie des os » à l'école de chirurgie de la Ville d'Arras.

Ses multiples obligations professionnelles et professorales ne l'empêchèrent pourtant pas de se montrer des plus assidus aux réunions de l'Académie ; et à côté de lui siégeaient également fort régulièrement ses confrères, les docteurs Duchateau, Leviez et Toursel.

Il est digne de remarque que le corps médical, qui durant tout le XIXe siècle à fourni à notre Compagnie de nombreux membres et non des moins actifs, ne compte plus actuellement un seul réprésentant parmi nous. Serait ce un effet de la tendance moderne à une spécialisation excessive ? Elle produit sans doute des individualités transcendantes dans un art ou dans une branche scientifique particulière, des techniciens et des praticiens émérites ; mais, par la concentration même de toutes les forces de l'intelligence sur un seul objet, cet exclusivisme tend malheureusement à rétrécir le cercle des préoccupations, et peut faire obstacle au développement des facultés supérieures d'abstraction et de généralisation. Il en résulte aussi que l'homme trop étroitement spécialisé, en confinant toute son activité dans un cadre limité, aboutit à réduire son rôle social à celui d'un rouage unique dans le mécanisme si compliqué de la société moderne.

Le docteur Mercier était un éclectique, ami des lettres et des sciences, et s'intéressant également aux questions

industrielles ou économiques, comme aussi aux œuvres poétiques. Sa contribution aux travaux de l'académie s'est manifestée dans les domaines les plus variés.

En 1818, il fait une communication sur le traitement du croup, et dans la même année il collabore à la rédaction du rapport de la commission spéciale, chargée d'étudier les perfectionnements apportés par M. Hallette aux machines industrielles, et particulièrement aux appareils servant à l'extraction et à l'épuration des huiles végétales.

Il discute en 1820, au sein de la commission des sciences, les détails d'un mémoire sur la construction des thermomètres.

En 1822 il s'intéresse à la question de l'introduction en France de la culture du riz, procède lui-même à des essais, et rend compte de ses études dans une intéressante lecture, qui a été insérée dans nos mémoires (1).

L'Hydrophobie, la Douleur considérée sous le point de vue de son utilité en médecine, et l'Hygiène des vieillards sont les sujets de trois communications différentes, faites en 1824.

La commission d'Agriculture le compte en 1826 parmi ses membres ; et dans les séances publiques de 1829 et 1831, c'est lui qui donne lecture des poèmes couronnés au nom de la commission des concours de poésie.

M. Mercier collaborait activement, on le voit, dans les sections les plus diverses, son assiduité aux réunions ne se démentait guère ; aussi n'est-ce pas sans étonnement qu'on voit son nom disparaître de la liste des présences après la séance ordinaire du 30 décembre 1831, puis ensuite qu'à la date du 8 août 1832, on lit cette brève et froide mention au procès verbal : « M. Sallantin, président, dépose sur le bureau » une lettre de M. Mercier datée du 25 juin, par laquelle il » prie la Société d'agréer sa démission de membre résidant,

(1) Tome V. 1re série.

» et une de M. Hallette, qui le prie de faire agréer la » sienne. »

A quelle cause attribuer la regrettable détermination de MM. Mercier et Hallette ? De l'examen des circonstances concomitantes, il est aisé de dégager le véritable motif de la retraite des deux intimes amis, au sujet de laquelle le Secrétaire perpétuel reste intentionnellement muet.

Remarquons en effet que dans la première séance de l'année 1832, à laquelle MM. Mercier et Hallette s'abstinrent d'assister, eut lieu l'élection d'un nouveau président en remplacement de M. Philis démissionnaire, et que la séance du 22 juin 1832 avait été consacrée au renouvellement intégral du bureau ; observons aussi que deux tours de scrutin furent nécessaires pour l'élection de chacun des dignitaires, sauf pour le Chancelier M. Harbaville, ce qui dénote l'existence de dissentiments au sein de la Compagnie. Trois jours après ces élections disputées les deux lettres de démission étaient envoyées. La résolution simultanée des deux amis semble donc bien se rattacher à ces incidents, et laisse pressentir l'effet d'un froissement d'amour propre consécutif d'une déception.

Le 13 août 1855, M. le docteur Mercier, médecin en chef de l'hôpital d'Arras, Chevalier de la Légion d'honneur, décédait à l'âge de 74 ans.

V

M. Thibault, avoué, fut nommé membre résidant en remplacement de M. Mercier le 15 mars 1833.

Le nouvel académicien et son prédécesseur offraient entre eux des points de ressemblance bien caractérisés, tant au point de vue du caractère que des aptitudes. L'agriculture, l'histoire, l'économie politique et la poésie trouvaient en M. Thibault un fervent adepte ; et, de même que son prédécesseur, il fournit à l'Académie une part de collaboration des plus actives et des plus variées, qu'il cessa prématu-

rément, il faut le dire à regret, en se repliant sur lui-même blessé au cœur.

Alexandre Joseph Thibault était un enfant d'Arras, né en 1784. Titulaire d'une étude d'avoué, il avait fait deux parts de son temps ; l'une affectée à l'exercice consciencieux de sa profession, et, l'autre, que l'absence de préoccupations de famille laissait entièrement libre, consacrée aux sciences, à l'histoire... aux Muses.

Avant de prendre rang dans notre Compagnie, il avait à trois reprises affronté les concours, et dans des sections différentes ; chaque fois il avait été proclamé lauréat, et avait obtenu pour ses œuvres l'insigne honneur de l'insertion in-extenso dans les mémoires de l'Académie.

En 1824, pour son début, la médaille d'or avait couronné ses *Considérations sur la mendicité* (1).

En 1825 il triomphait dans le concours d'histoire avec ses *Chroniques artésiennes* (2).

En 1826 son mémoire sur *Les Avantages de la culture de la betterave,* lui méritait une troisième récompense, décernée par la Commission de l'Agriculture (3).

C'est précédé d'une réputation légitimement conquise d'écrivain érudit et d'économiste éclectique qu'il entrait en 1833 à l'Académie. Son discours de réception, lu dans la séance ordinaire du 21 février 1834, ne trompait pas l'attente de ses auditeurs : « Quels sont les facteurs les plus puis- » sants des progrès de la civilisation ? La littérature, répond » l'auteur, a fait faire de grandes pas à la civilisation ; » l'industrie de plus vastes encore... C'est l'industrie qui » fait marcher activement la civilisation dans la voie du » progrès ; le mouvement industriel est le grand ressort de

(1) Tome VII.
(2) Tome VIII.
(3) Tome IX.

» la machine sociale et le plus puissant levier de la richesse
» et de la prospérité publique » (1).

Cette thèse est traitée de façon originale, et dans le ton un peu déclamatoire et emphatique qui sied à un moderniste de 1830, dont les tirades dithyrambiques sur l'humanitarisme de Voltaire et la morale de Rousseau appellent aujourd'hui un léger sourire sur nos lèvres sceptiques.

Son libéralisme juvénile s'exalte en parlant du libre échange « qui en accélérant les progrès de l'industrie doit
» infailliblement hater ceux de la civilisation » et il s'élève au lyrisme, lorsqu'il salue l'éclosion d'une « littérature qui
» depuis la révolution a obtenu une importance immense,
» celle des journaux.... puissance féconde de civilisation,...
» flambeau du peuple, qui entretient le feu sacré de la
» liberté ! »

Ce bel enthousiasme des hommes de 1830 s'est sans doute un peu refroidi chez leurs descendants ; et le journalisme comme le libre échange nous apparaissent aujourd'hui, après une expérience de 70 ans, plutôt comme une arme à deux tranchants que comme une panacée universelle.

L'année suivante, en 1835, M. Thibault, rapporteur de la commission d'agriculture, constate avec regret qu'aucun des travaux soumis au concours n'a répondu d'une manière satisfaisante à la question posée : « *Des moyens de supprimer
» les jachères et de substituer à la culture par sole la culture alterne* » ; et, non content d'une longue et minutieuse critique des mémoires présentés, il n'hésite pas à se mettre lui même à l'œuvre en rédigeant un « *Manuel élémentaire d'Agriculture* » que l'on peut lire dans le tome XVI de nos annales.

Nos agriculteurs s'étonneraient peut-être aujourd'hui de la prétention d'un honorable tabellion citadin, fut-il même

(1) Archives de l'Académie, série D, N° 237.

académicien, à professer aux populations agricoles les meilleures méthodes de culture !

M. Thibault se reposait de ses études d'économie politique et rurale en entretenant commerce avec les Muses, et, dans les Mémoires de l'Académie des années 1835 à 1840, nous voyons alterner avec les rapports et communications d'ordre économique des fables et contes poétiques d'un tour agréable, dus à sa plume alerte et enjouée.

Devançant de soixante ans les conclusions définitives, que nous a données avant son départ notre regretté collègue, M. Chavanon, sur la question controversée de la réalité historique du dévouement des Bourgeois de Calais, M. Thibault lisait en 1843 à l'Académie une savante « Dissertation sur Eustache de St-Pierre et ses compagnons ». Ce travail sérieusement documenté est la dernière œuvre de M. Thibault insérée dans nos mémoires (1).

Or, en compulsant le registre des procès verbaux des réunions ordinaires, on observe, constatation qui me paraît significative, qu'à dater de la séance du 3 juin 1842, au cours de laquelle eut lieu l'élection des membres du bureau, le nom de M. Thibault ne figure plus désormais sur aucune feuille de présence !

M. Thibault est décédé à Arras le 20 juin 1851 à l'âge de 67 ans. Un an après le 25 juin 1852, l'Académie élisait son successeur, M. Henri de Mallortie, professeur au collège d'Arras (2).

Je m'arrête ici, Messieurs ; c'est avec vos propres souvenirs,vos regrets toujours vivaces, après dix années déjà écoulées, que vous reconstituerez la physionomie si sympa-

(1) Tome XX.

(2) Henri-Marguerin de Mallortie, né à Walincourt, près Cambrai, le 17 octobre 1819, décédé à Arras, le 22 février 1895.

thique du collègue bienveillant et affectueux, du doux philosophe, du conférencier charmeur, du président idéal, auquel vous aviez conféré l'inamovibilité en dépit des réglements. Quant à son œuvre académique si considérable, elle occupe la meilleure place dans quarante volumes de nos mémoires.





LES CENT JOURS

DANS

LE PAS-DE-CALAIS

(20 Mars-8 Juillet 1815).

PAR

le Comte Gustave DE HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

Au moment où la France commençait, sous le règne de Louis XVIII, à réparer les désastres qu'elle avait subis pendant les dernières années de l'empire (1), Napoléon débarquait la nuit du 25 au 26 février 1815 dans le golfe de Juan. Cette entreprise, qui était insensée autant qu'elle était audacieuse aurait pu amener le démembrement de la France. Les souverains alliés contre Bonaparte se trouvaient réunis en congrès à Vienne pour statuer sur notre sort ; leurs armées victorieuses étaient encore cantonnées en Belgique et en Allemagne et elles n'avaient pour rentrer en France

(1) Voir : *le Pas-de-Calais sous l'administration préfectorale du Baron de la Chaise* (1802-1815), par le comte G. de Hauteclocque, membre de l'Académie d'Arras, Mémoires de cette Société, 2e série, tomes 23, 24, 25, 26, 29 et 30.

qu'à prendre le chemin qu'elles venaient de suivre en la quittant. C'était à l'heure où notre pays découragé, épuisé et désillusionné des promesses de l'Empire (1), après avoir acclamé le retour des Bourbons renaissait à l'espérance d'avoir enfin la paix, que Napoléon tentait encore une fois la fortune devenue, pour lui infidèle et s'exposait à des fatigues que son âge et sa santé lui rendaient plus difficiles à supporter. Faut-il expliquer ce retour par la boutade de Fouché, son ancien ministre : « Cet homme est revenu plus fou qu'il n'était parti. » (2) Napoléon ne craignait-il pas plutôt l'exécution d'une idée émise au congrès de Vienne où il avait été question de l'envoyer dans une contrée assez lointaine pour que tout espoir de retour devînt impossible. Prévoyait-il, selon la remarque de M. Thiers, que bientôt il lui serait très difficile d'entretenir plus longtemps sa petite armée ? Toujours est-il qu'il se résolut à quitter l'Ile d'Elbe.

Cette entreprise téméraire de reprendre le pouvoir impérial, comme celle que son neveu Napoléon III devait plus

(1) De Vaulabelle, malgré sa sympathie pour l'Empire, dans son *Histoire des deux Restaurations*, dit : « Napoléon trouvait un pays où la guerre impolitique et impie d'Espagne, la retraite de Russie, les deux campagnes de Saxe, en dévorant non seulement des milliers d'hommes mais des armées entières avaient fini par désenchanter du régime impérial la plus grande majorité des populations. Napoléon rencontra une sorte d'inertie, nouvelle pour lui, dans les hommes et dans les choses, et malgré son génie et ses efforts il devait périr. »

(2) Cet ancien ministre de Bonaparte, devenu son plus ardent adversaire, ajoutait : « 750,000 hommes de première ligne sont en marche pour la France, outre la Vendée que j'ai priée d'attendre en lui disant que ce ne serait pas long. Cet homme fera comme il l'entend et de son mieux ; il recevra l'ennemi à la frontière ou ira le chercher en Belgique ou dans nos faubourgs. Il peut gagner une ou deux batailles ; finalement il ne peut vaincre. Il aura contre lui des défections, des retards, des défauts de zèle qui ne manquent jamais quand le maître faiblit ; quatre ou cinq armées sur le dos. Il éprouvera que le Dieu des armées est toujours pour les gros bataillons quand ils ne sont pas trop follement menés ». Ces prédictions devaient se réaliser.

tard tenter à Boulogne et à Strasbourg était condamnée à l'insuccès.

Le gouvernement, d'abord, avait pris peu de précautions en vue du retour de l'Empereur ; il le considérait comme impossible. N'était-ce pas avec un enthousiasme en apparence sincère et unanime que les populations avaient salué le Roi au retour de l'exil ? Les adresses où se manifestaient les marques les plus vives de dévouement avaient afflué de toutes parts et le Pas-de-Calais s'était montré l'un des plus empressés (1). Les généraux et les fonctionnaires de l'Empire s'étaient hâtés d'offrir leurs services, les troupes paraissaient

(1) Nous avons cité, dans notre ouvrage sur l'administration préfectorale du baron de la Chaise, l'adresse du 86e de ligne en garnison à Boulogne ; voici celles d'autres régiments du Pas-de-Calais. Le 9 mars 1815 le colonel de Saint-Chamans écrivait au ministre de la Guerre au nom du premier régiment de chasseurs à cheval autrefois chasseurs de la garde, en garnison à Béthune : « Monseigneur, dans les circonstances imprévues où se trouve la France le régiment éprouve impérieusement le besoin de mettre aux pieds du trône l'assurance bien sincère de son dévouement à son bon Roi et à son auguste famille, il supplie son Excellence d'obtenir de sa Majesté qu'elle veuille bien nous rapprocher des lieux où nous pourrons lui donner les plus fortes preuves de notre dévouement à sa personne. » Le régiment Suisse en garnison à Arras écrivait également au même ministre : « Monseigneur, les officiers du régiment animés d'un dévouement sans bornes pour la personne de sa Majesté et pour son auguste famille s'empressent dans ces circonstances d'en donner de nouvelles preuves. Tous animés de pareils sentiments ils supplient votre Excellence de déposer au pied du trône le désir qu'ils ont de marcher sur les traces de leurs ancêtres en sacrifiant leur sang et leur vie pour le service du Roi. »

On peut voir dans le *Moniteur* beaucoup d'autres adresses des autorités et des corps constitués du Pas-de-Calais ; elles se ressemblent toutes par leurs protestations d'inviolable fidélité. Telles sont celles du Préfet, du Secrétaire-général, des Conseillers de préfecture et du Sous-Préfet d'Arras, du Conseil général du Pas-de-Calais, de l'Inspecteur général de la Garde nationale du département, de la Garde nationale, de l'Etat-major et du Commandant de place de Calais, des autorités civiles et militaires de Béthune, des tribunaux d'Arras et de Boulogne, des Conseils municipaux d'Arras, St-Omer, Boulogne,

fidèles. Dans les fêtes militaires organisées pour la remise de nouveaux drapeaux et lorsque le duc de Berry avait inspecté les principales garnisons du département, les soldats avaient fait retentir le cri de : Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! Enfin, le 21 janvier 1815 avaient eu lieu partout des cérémonies funèbres où s'étaient manifestés les sentiments les plus monarchiques (1). Des royalistes clairvoyants

Béthune, Calais, Montreuil, Lens, etc. Même les élèves du séminaire de St-Nicolas à Paris envoyèrent une adresse ; il est vrai que les prêtres constitutionnels du Bas-Rhin en envoyèrent une à l'Empereur un mois après.

(1) On lit dans la *Feuille d'Annonces* d'Arras : « 21 janvier 1815. Toutes les autorités civiles, judiciaires et militaires s'étaient réunies dans l'église cathédrale et royale, un grand nombre d'habitants revêtus d'habits de deuil s'y étaient aussi rendus avec des détachements de la garde nationale et de la garnison. On a chanté un service très solennel pour le feu roi Louis XVI. A onze heures et demie précises commença le chant des commendaces. Aussitôt qu'il fut terminé, M. le Prévot, à la tête du chapitre, récita à genoux des prières expiatoires choisies dans tout ce que l'écriture sainte fournit de plus touchant et de plus énergique. Une marche funèbre se fit ensuite entendre jusqu'au moment où Monseigneur l'Evêque d'Arras s'avança vers l'autel pour commencer la messe. Pendant que le prêlat la célébrait, assisté de ses officiers ecclésiastiques, un orchestre nombreux exécuta la messe de *Requiem* et plusieurs morceaux dont les paroles étaient tirées du livre de Job et adaptées à la cérémonie. Après l'absoute Monseigneur prononça un discours dont le texte était les paroles si touchantes et si chrétiennes de Louis XVI à son peuple, paroles de pardon consignées dans son testament. Le prélat montra aux fidèles que la Justice divine exige de la France l'expiation solennelle de la mort de Louis. Que le crime ne pouvait être mieux réparé que par l'imitation de ses vertus et surtout de la générosité avec laquelle le Roi martyr avait pardonné à ses ennemis. Il finit en exhortant les fidèles à oublier entièrement les torts de leurs frères dans une révolution qui n'avait été après tout que l'exécution des vengeances célestes ».

« Un semblable service a été célébré dans toutes les églises de la ville. Des drapeaux voilés de crêpes flottaient aux fenêtres des maisons ».

« Tous les travaux ont été suspendus. Enfin les Atrébates, en consa crant au deuil toute la journée d'hier ont prouvé combien était vive la douleur qu'ils ressentaient de la mort du meilleur des pères. »

discernaient bien dans cet enthousiasme parfois exubérant quelque chose de factice et d'inspiré par les intérêts ou les circonstances (1). Mais, on l'a dit, Louis XVIII n'aimait pas les mauvaises nouvelles et le comte de Blacas son ami et le ministre honoré de sa confiance cherchaient à écarter de lui toute inquiétude. Même quand parvint la nouvelle du débarquement de Bonaparte, l'empressement des corps constitués, des fonctionnaires et des généraux à promettre leur appui lui donna la confiance que la tentative de Napoléon ne réussirait pas (2).

(1) Le Conseil général du Pas-de-Calais, dans un rapport fait en 1814 sur l'esprit public du département, disait : « Depuis plusieurs années c'est une espèce de tour de force de parler de l'esprit public, car l'esprit de tous est bien loin d'être unanimement favorable à la Restauration, il se trouve dans les administrations judiciaires, civiles et militaires des hommes infectés des opinions et du système révolutionnaire. Beaucoup de gens sont attachés à l'ancien gouvernement et opposés au nouveau. Il se trouve même beaucoup d'hypocrites. La bonté du Roi a fait bien des ingrats. Sa miséricorde semble être un moyen d'opposition à des hommes qui naguère avaient à craindre pour leur vie et leur fortune, et maintenant résistent à l'infini clémence du meilleur des Rois, et ceux sur qui il n'a pas répandu ses bienfaits sont ceux qui lui sont le plus franchement dévoués. Des passions profondes, des préjugés enracinés par vingt-cinq ans de succès, des intérêts sordides sont les causes de la fureur de ces cœurs mal faits qui ne trouvent les éléments de leur existence que dans les désordres et la licence. »

(2) Voici l'adresse du Conseil municipal d'Arras :

Le 9 mars 1815 les membres du Conseil municipal actuellement en ville ayant été informés de la descente de Napoléon Bonaparte sur les côtes du département du Var et des ordonnances rendues par Sa Majesté à l'occasion de cet évènement se sont spontanément rendus à l'hôtel de la Mairie et s'y trouvant tous réunis, ils ont prié M. le Maire de faire parvenir au pied du trône l'expression de leurs sentiments envers le monarque chéri que la Providence a rendu à nos vœux empressés contenus dans l'adresse dont la teneur suit :

Au Roi

Sire, l'ennemi de la paix et du bonheur de la France a osé mettre le pied sur le sol qui le rejette de son sein, il a conçu l'affreux projet,

Cependant quand Napoléon, arrêté un instant à Antibes, fut parvenu à Lyon, acclamé par les troupes et par une partie des populations électrisées par son nom, le gouvernement n'opposant qu'une résistance insuffisante, la plupart des généraux crurent la cause du Roi perdue, et se rallièrent en grand nombre ainsi que leurs soldats à un pouvoir qui leur rappelait leur gloire militaire (1). Quelques-uns, tels que le maréchal Mortier, commandant à Lille, fidèles aux serments qu'ils avaient prêtés au Roi refusèrent de servir Bonaparte et plusieurs suivirent Louis XVIII en exil.

Quand le gouvernement reconnut la gravité du danger il multiplia les proclamations, convoqua les Chambres, forma une armée de réserve à Melun, fit appel aux gardes nationales, aux corps de volontaires, demanda aux Conseils généraux des secours extraordinaires. Tous ces efforts de résistance trop tardive furent inutiles et l'Empereur approchant de plus en plus, le roi, une partie de sa maison et quelques hommes

l'espoir insensé de semer parmi nous les brandons de la discorde, de livrer aux horreurs de la guerre civile les Français qui ont survécu aux guerres sanglantes entreprises pour satisfaire son insatiable ambition ! Il n'en sera pas ainsi, tous les Français se rallieront autour du trône de leur souverain légitime. Fidèles au serment qu'ils ont prêté au petit-fils de Henry IV, ils éviteront par leur union et leur loyauté à cette belle France les calamités que la trahison leur apporte. Le Conseil municipal s'estime heureux d'être en cette circonstance l'interprète de ses concitoyens et d'exprimer à Votre Majesté les sentiments de fidélité et de dévouement qu'ils partagent avec toutes les villes du royaume.

Daignez, etc.

(1) Après les Cent jours on prétendit qu'une vaste conspiration avait précédé le retour de Bonaparte, nous ne le croyons pas. Que quelques individualités importantes de l'Empire aient conservé des rapports avec Napoléon, c'est probable, mais la grande majorité des généraux, fatigués de la guerre, désireux de conserver les hautes situations dans lesquelles ils avaient été maintenus acceptaient la situation nouvelle et l'arrivée de l'ancien empereur fut pour eux un sujet de trouble inattendu.

dévoués quittèrent précipitamment Paris dans la nuit du 19 au 20 mars pour gagner Lille où commandait le maréchal Mortier qui lui était resté fidèle (1). On espérait établir un centre de résistance dans le Pas-de-Calais et le Nord où les populations et les autorités étaient demeurées attachées à la monarchie. Mais Louis XVIII reconnut l'impossibilité d'utiliser leur bonne volonté à cause de l'hésitation des soldats. Il alla à Dunkerque, puis se retira à Gand avec le comte d'Artois, et le duc de Berry le rejoignit avec une partie des troupes qui lui étaient restées fidèles (2). L'empereur avait envoyé à sa poursuite le maréchal Excelmans avec 3,000 hommes. Celui-ci ne paraît pas avoir mis une grande rapidité pour l'atteindre (3).

Le 9 mars on reçut à Arras la proclamation du Roi datée du 6, annonçant le débarquement de Napoléon et exprimant la ferme volonté de lui résister. Le Conseiller de Préfecture Corne, remplaçant le Préfet absent, adressa aux maires une circulaire pour la faire connaître. Le 11 mars, le ministre

(1) On a dit sans fournir de preuves certaines, que ce Maréchal avait fait demander au Roi, dans le cas où les alliés se présenteraient devant Lille, s'il devait leur en ouvrir les portes, question singulière pour un général de l'empire, et on ajoute que le Roi répondit non sans hésitation.

(2) On peut voir dans le *Pas-de-Calais sous l'administration du Baron de la Chaise*, le récit du passage de ce prince dans le département : Craignant d'être poursuivi, il avait cherché le chemin non le meilleur mais le plus court et s'était engagé dans les marais du bas pays et il dut licencier une partie de ses volontaires pour pouvoir rejoindre le Roi. Sans le dévouement des populations royalistes de cette région, qui s'attelaient à ses fourgons, il eût tout perdu. En 1814, le préfet adressa aux maires une circulaire pour qu'ils ordonnassent aux bijoutiers de déclarer à la mairie les objets précieux et l'argenterie achetés par eux et provenant des fourgons du duc de Berry pillés pendant qu'il traversait le Pas-de-Calais.

(3) D'après le *Moniteur* du 30 mars, à mesure que les gardes du corps arrivaient à Abbeville, on leur prenait leurs chevaux et leurs armes.

de l'Intérieur écrivit aux préfets de redoubler de zèle et de dévouement, de mettre sur pied la garde nationale, de surveiller les chefs de l'armée et de maintenir les troupes dans le devoir. Le 12, nouvelle circulaire du ministre sur les mesures de sûreté publique à prendre. A son retour le Baron de la Chaise, a qui on avait reproché d'avoir servi Napoléon avec une obéissance qu'on trouvait excessive, resta fidèle au serment qu'il avait prêté au Roi, et se multiplia pour exécuter les ordres qu'on lui donnait. Le 14 mars il adressa aux habitants du Pas-de-Calais, une proclamation annonçant que Bonaparte était déclaré traître à la patrie et qu'il fallait se rallier au trône des Bourbons. Il ordonna de lire à la messe paroissiale les actes du gouvernement (1).

Ce même 14 mars, il écrivait au Ministre de l'Intérieur que ses instructions étaient suivies. Ce même jour encore, il s'adresse ainsi aux sous-préfets : « Je viens de me concerter avec le général Teste qui va donner les ordres convenables aux autorités militaires pour parvenir à l'exécution de ceux de notre bon Roi. Je vous prie de prendre toutes les mesures nécessaires pour y arriver de la manière la plus prompte, et de faire ouvrir un registre dans toutes les communes de

(1) La *Feuille d'Annonces d'Arras* du 15 mars 1815 publia cette chanson sur Bonaparte :

Il est chez nous le tyran de la France.
Braves Français il faut nous armer tous,
Formons ensemble une noble aillance
Que ce seul cri double notre vaillance :
Il est chez nous.

On le vaincra dans la plaine guerrière.
D'un bras vengeur que Dieu dirigera,
Napoléon, tu mordras la poussière.
Du sombre enfer va s'ouvrir la barrière.
On te vaincra.

Tranche ses jours ô Dieu de la patrie,
Dans les périls prête nous ton secours.
Les yeux en pleurs chaque mère te crie.
Dieu ! pour nous rendre tous à la vie,
Tranche ces jours.

Il périra dit le cri de vengeance,
Ce tigre affreux que la Corse engendra ;
Il périra reçois-en l'assurance
Pour ton bonheur trop malheureuse France,
Il périra.

votre arrondissement pour y inscrire les bons Français, les citoyens de bonne volonté qui s'empresseront sûrement de se présenter, de leur procurer à leur arrivée dans votre capitale tout ce qui leur sera nécessaire, de les former provisoirement en compagnies ou pelotons, n'importe le nombre, et de les diriger sur Arras où l'équipement et l'armement possible leur sera délivré ; il s'agit du salut de la Patrie, il s'agit de nous préserver des horreurs de la guerre civile. Jetons un coup d'œil sur la Vendée ! Nous avons juré fidélité à Louis XVIII : tous vos serments antérieurs vous ont été remis par une abdication solennelle. Ceux que nous avons prêtés avec les sentiments les plus unanimes au petit-fils de Saint Louis seront sacrés pour tous les habitants du Pas-de-Calais. Tel est notre devoir, tels sont nos vœux, telles sont les espérances de votre vieux collègue, etc. » Encore le 14 mars, le préfet écrit au général pour lui demander son concours et lui proposer d'établir des colonnes mobiles. Comme le ministre ne cessait de presser le départ des hommes et des munitions, le baron de la Chaise se hâtait de lui obéir, et, pour les munitions, il en chargeait un commissaire civil. On lui avait demandé d'expédier huit voitures. Deux étaient déjà arrivées à Doullens, orsque la débacle se produisit. Le préfet prévint le gouvernement que le Conseil général avait voté avec dévouement les ressources financières qu'on lui avait demandées. A la requête du ministre, il lui écrivit, le 16 mars, pour lui donner des renseignements sur l'esprit des populations, de l'armée et de leurs chefs. Le Ministre le remercia de son zèle : il félicita aussi le Sous-Préfet de St-Omer, Dubois, pour les mesures actives et sages qu'il avait prises, il espère qu'il continuera à lui rendre compte de celles qu'il prendra (1). Le comte de Castéja,

(1) Ce sous-préfet avait fait publier les proclamations et ordonnances du Roi, il avait autorisé le Conseil municipal à se réunir pour exprimer à Sa Majesté l'amour et le dévouement des habitants, il avait veillé à

sous-préfet de Boulogne, montrait aussi un grand dévouement. Les événements se précipitèrent tellement que tout fut inutile.

Napoléon fit son entrée à Paris le soir du 20 mars, et aussitôt affluèrent les adresses manifestant le même enthousiasme pour l'Empereur que pour Louis XVIII. Ces adresses, conçues dans les mêmes termes, émanaient souvent des mêmes autorités ou corps constitués, et celui à qui elles s'adressaient en connaissait la valeur. M. de Vaulabelle dit à ce sujet : Le *Moniteur* de mars 1815 présente de curieux et tristes enseignements : ses colonnes, du 10 au 20, sont absorbées par de nombreuses adresses dont les signataires, généraux ou officiers, administrations ou employés, magistrats ou membres des corporations judiciaires injurient Napoléon et promettent aux Bourbons une fidélité et un amour éternel. Du 20 au 31, d'autres adresses émanées des mêmes autorités, signées des mêmes hommes, maudissent les Bourbons et proclament Napoléon le Dieu tutélaire de la France. Il en est qui ne présentent pas deux jours d'intervalle. Bien mieux, le voyage de Napoléon avait été si rapide qu'un grand nombre d'adresses à Louis XVIII n'arrivèrent qu'après son départ, et furent remises à l'Empereur en même temps que de nouvelles adresses votées à ce dernier par les mêmes corps constitués, les mêmes généraux, les mêmes officiers, les mêmes fonctionnaires ; le secrétaire du cabinet chargé du dépouillement en fit la remarque à Napoléon qui lui répondit avec un sourire de pitié : « Voilà les hommes ! »

Mollien, dans ses Mémoires, raconte que Napoléon, répondant aux félicitations qu'on lui adressait sur son heureux retour, dit : « Assez de compliments ; on m'a laissé arriver comme on a laissé partir les Bourbons. » Il appréciait à leur juste valeur les démonstrations faites sur son

la conservation du bon ordre qui n'avait pas été troublé. Comme la garnison venait de partir, il chargea la garde nationale de faire le service de la place sous les ordres du commandant d'armes.

passage. De son côté, la duchesse d'Angoulême se tournant vers les généraux qui l'avaient suivie à Bordeaux pour opposer dans le midi une résistance à Napoléon avait répondu avec un geste de pitié dédaigneuse aux protestations de dévouement : « Je ne vous demande pas de serments. On en a fait assez, Je n'en veux plus. » (1)

Le Pas-de-Calais ne resta pas en arrière, les adresses arrivèrent de tous côtés. Les militaires (2) ne furent pas seuls à manifester le plus grand enthousiasme. Les corps

(1) « Certes il est arrivé souvent dans l'histoire, dit Nettement *(Histoire de la Restauration)*, que la parole humaine ait changé avec les évènements ; mais jamais elle ne s'est si tristement démentie à des intervalles rapprochés. A deux jours de distance ces deux défilés de serments ou plutôt de parjures se succèdent dans le *Moniteur* et l'on eût dit qu'au lieu de s'être présentés à des époques différentes, ces promesses contradictoires de la magistrature, de l'administration, de l'armée, se continuent tant elles étaient rapprochées. Jamais la conscience humaine n'eut plus à souffrir que dans cette circonstance, le respect du serment et la notion de l'honnêteté en furent affaiblis dans les cœurs. L'honneur, cet or moral, fut prodigué comme vile monnaie. Et de cette époque date peut-être une défiance et une mésestime pour les fonctionnaires publics qui devaient être une des armes de l'opposition et une difficulté du gouvernement dans les temps suivants. Le clergé seul se distingua en gardant un silence plein d'une prévoyante dignité.

(2) Les officiers et les soldats du 50e de ligne, dont une partie était en garnison à Arras et l'autre partie à Calais disaient, le 24 mars, dans leur adresse : « Sire, loin de vous nous gémissions comme des enfants privés de leur père ». Ceux du 29e de ligne, également à Arras, expriment les mêmes sentiments. « C'est dans les moments difficiles, écrivait le 3e chasseurs à cheval en garnison à Hesdin que votre majesté retrouve dans le 3e chasseurs cette ardeur et ce courage que la Patrie et vous pouvez réclamer à juste titre de vos enfants ».

A Boulogne, le 86e dans son adresse disait : « Le régiment d'un mouvement unanime et spontané a salué par une triple acclamation cette cocarde aux couleurs nationales qui lui rappelle son ancienne gloire et le sang que ses braves ont versé pour la patrie sous les ordres de Votre Majesté. Cette gloire et le nom de Napoléon sont inséparables. »

constitués (1) en firent autant, et les fonctionnaires publics eurent bientôt oublié qu'ils étaient redevables de la conservation de leurs places à Louis XVIII. Partout on se soumit, on arbora le drapeau tricolore et on reprit la cocarde aux trois couleurs que beaucoup de soldats avaient, disait-on, conservée dans leur schakos. Le général Teste qui commandait à Arras le leur prescrivit, sans même attendre les ordres de Paris. Grâce à la vigilance et à la fermeté du préfet, tout se passa sans désordre, dit le *Moniteur*. Cependant le général n'empêcha pas quelques soldats à Arras d'aller enlever violemment la fleur de lis qui couronnait la pyramide de la Basse-Ville (2) ; le préfet, quelques jours auparavant

(1) Voici l'adresse du Conseil municipal d'Arras votée le 29 mars 1815 : « Les membres de l'administration municipale et du Conseil municipal actuellement en ville se sont réunis à l'hôtel de la mairie et ont arrêté de présenter à Sa Majesté par les soins de M. le Maire l'expression de leurs sentiments envers le monarque chéri, que la Providence vient de leur rendre, contenue dans l'adresse dont la teneur suit : Sire, avec la rapidité de l'aigle V.M. est venue du golfe Jouan dans sa capitale, elle n'entendit dans sa marche triomphale que le cri de vive l'Empereur, vive Celui qui rendra à la France la gloire, à nos citoyens, l'égalité des droits, aux propriétaires, la sécurité, à l'armée ses lauriers. Ces cris furent dans un instant répétés dans toute la France, mais nous nous félicitons de voir Votre Majesté reprendre les rênes de l'Empire et consolider les institutions dans lesquelles furent élevées les générations actuelles, institutions que l'assemblée du Champ de mai affirmera pour toujours ». Dans le registre aux délibérations du Conseil municipal d'Arras, une page sépare cette adresse de celle qui fut votée au Roi le 9 mars, on retrouve à peu près les mêmes signatures ; pourtant M. Lallart, qui avait signé l'adresse à Louis XVIII, ne signa pas celle du 29 mars.

La plupart des villes du département avaient également envoyé des adresses d'abord au Roi, puis à l'Empereur ; celle de Boulogne se distingua par son enthousiasme pour Napoléon, qui avait laissé dans cette ville des souvenirs encore vivants.

(2) En 1816, le Conseil municipal dut voter 500 fr. pour la remettre et réparer la pyramide. Après 1830 la fleur de lys fut remplacée par le Coq gaulois, après 1852 par un aigle ; actuellement c'est une boule, ce qui n'offusquera sans doute aucun gouvernement.

avait dit au roi qu'on pouvait compter sur le dévouement et la fidélité de cet officier.

Le baron de la Chaise, après le retour de Napoléon, se contenta de dire dans une proclamation du 26 mars adressée aux habitants du département : « l'Empereur vient de remonter sur le trône : nous devons obéissance à ses ordres. » Il ajoutait qu'il fallait faire arborer les couleurs nationales, éviter les désordres par l'union entre le peuple de l'armée. L'Evêque tint à peu près la même ligne de conduite. Son embarras était grand, car après avoir dépassé la mesure du respect et de l'obéissance envers l'Empereur, il avait à l'arrivée de Louis XVIII renié ouvertement son passé. Il se borna à dire à son clergé dans une lettre du 29 mars : « Le Roi a quitté la France, le souverain qui nous gouverne maintenant est Napoléon », puis il rétablit les fêtes napoléoniennes du 15 août et du 2 décembre, supprimées par le Roi.

En somme, dans notre pays d'Artois, le retour de l'empereur excita peu d'enthousiasme. L'élite de la société, le clergé, étaient toujours demeurés royalistes, et le peuple qui, après avoir tant souffert dans les dernières années de l'empire avait salué avec bonheur le retour des Bourbons, resta triste et muet. Sans doute, Napoléon se trouvait en apparence maître de la situation, il n'y avait de lutte ouverte qu'en Vendée ; mais, pour obtenir de la France les sacrifices en hommes et en argent qui lui étaient nécessaires, quelles difficultés n'allait-il pas avoir à surmonter! Comme toujours, ce fut par la crainte qu'il voulut procéder. Ne pouvant compter sur les royalistes, il résolut de les effrayer Par un décret du 12 mars, furent mis sous le séquestre tous les biens formant l'apanage de la Maison de Bourbon et ceux d'un certain nombre de ses fidèles, tels que MM. de Larochejacquelein, de Vitrolles, le duc de Raguse, etc. Dès le lendemain un décret étendait cette mesure à tous les biens des émigrés qui n'avaient pas été rayés des listes, ou amnistiés par l'empereur ou les gouvernements antérieurs. Le 22 mars le Préfet du Pas-de-Calais recevait du ministre

notification de cette mesure avec ordre de transmettre à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, les instructions nécessaires à en assurer l'exécution. Dans cette vue, le 30 mars, les maires étaient requis de signaler dans leurs communes respectives les émigrés et leurs biens.

Toutefois, il faut se hâter de le dire, soit que l'administration elle-même fut effrayée des résultats d'une telle iniquité, soit que les émigrés eux-mêmes parvinssent à se mettre en dehors des conditions du décret, il ne fut guère exécuté dans le département. Sauf quelques terres près de Calais appartenant au marquis de Louverval, un bois au marquis d'Humerœuille à Créquy, et diverses propriétés du marquis de Bryas, peu de biens furent saisis et le retour des Bourbons eut bientôt, en effaçant le décret, fait disparaître les craintes qu'il avait inspirées. Vis-à-vis du clergé la situation n'était pas meilleure. La reconnaissance acquise à Napoléon par le rétablissement du culte était depuis longtemps effacée par l'indignation résultant de ses procédés à l'égard du Pape et la crainte de voir entraîner la France dans le schisme. Le Gouvernement se tourna de ce côté. Le 10 avril, le directeur des Cultes, le comte Bigot de Préameneu, adressa aux Evêques une circulaire où il rappelait d'une part les services rendus par l'Empereur à la religion par l'établissement du Concordat, de l'autre les torts que s'étaient donnés les Bourbons en ne rendant pas les biens du clergé en même temps que ceux des émigrés. Et comme la note comminatoire n'était jamais négligée, il signalait les prédications et les actes de certains curés contre le régime rétabli, et sous une forme polie faisait entrevoir la suppression du budget des cultes si les hostilités devenaient plus générales (1).

(1) Voici cette circulaire du 10 avril : « Monsieur l'Evêque, la divine Providence dispose du sort des empires. Jamais elle n'avait donné au monde un exemple plus éclatant que dans le retour de notre auguste

Quatre jours après, cette pièce recevait son corollaire sous forme d'une invitation du même fonctionnaire à lui adresser un rapport détaillé sur les prêtres du diocèse et leurs agisse-

Empereur. C'est dans un cortège moins nombreux que celui qui l'accompagne ordinairement dans ses voyages, qu'il a traversé la France pour venir se rasseoir sur son trône sans que celui qui l'a occupé momentanément ait pu opposer la moindre résistance. L'armée à la vue de son héros, tous les citoyens à la vue de celui qui a été par un génie dont la postérité s'étonnera, le véritable restaurateur de la France,. ont partout fait éclater avec enthousiasme les sentiments d'admiration, de respect, de dévouement que dans tous les temps sa seule présence a inspirés. Le clergé, qui dans ce grand événement ne peut méconnaître le doigt de Dieu par qui règnent les rois, qui tient dans ses mains les couronnes et les donne à qui il lui plaît, doit encore plus se féliciter de rentrer sous les lois de celui qui déjà du sein de l'anarchie a sauvé la France. Combien alors son courage et sa persévérance ne furent-elles pas nécessaires pour faire triompher la religion de tous les obstacles qui s'opposaient alors à ce que les autels fussent relevés.

Il est seulement à regretter qu'un nombre malheureusement trop grand d'ecclésiastiques ait manqué en ces derniers temps aux devoirs religieux et de reconnaissance, et qu'ils aient cherché à provoquer les dissensions civiles soit en inquiétant les consciences des acquéreurs de biens nationaux, en les invectivant, soit en voulant exiger les anciennes dîmes, soit en se rendant les instruments des anciens seigneurs pour établir les servitudes féodales, soit en se livrant à la plus noire ingratitude envers celui qu'ils n'auraient pas dû cesser de bénir comme lui étant redevable de leur existence religieuse. Déjà ces ecclésiastiques ont eu le sort de ceux qui abusent aussi indignement de leur ministère. Ils ont excité l'indignation d'un peuple qui n'a vu dans leurs discours qu'une conspiration pour se rendre eux-mêmes spoliateurs aux mépris des lois et pour allumer les torches de la guerre civile, ils ont été abandonnés aussi par le dernier gouvernement qui loin de faire la moindre chose en leur faveur a rendu pire leur situation, et a fait vendre les biens non encore aliénés du clergé lorsqu'on avait fait passer en loi générale la remise des biens de tous les émigrés. Cependant quel serait le sort des pasteurs s'ils ne montraient pas l'exemple d'une soumission sincère au souverain et n'adressaient pas au Ciel les prières accoutumées pour sa conservation. Ils se

ments. Nul évêque ne se montra plus empressé que celui d'Arras à satisfaire à ces exigences, et dès le 17 avril il recevait un témoignage de satisfaction trop mérité de la part du Ministre.

Mgr de la Tour d'Auvergne, on le sait, avait toujours entretenu ses prêtres dans les sentiments de la plus grande docilité, pour ne pas dire plus, envers le pouvoir. Dès lors il multiplia lettres, ordonnances et mandements pour le leur rappeler (1). Ils devaient, disait-il, obéir à César, ne s'occuper que de la prière et de la réforme des mœurs, se tenir éloignés de toutes les agitations politiques. Ils ne sauraient montrer trop de prudence, de soumission et de

mettraient eux-mêmes hors de la protection du Gouvernement. S'ils s'en rapportaient à leurs ouailles pour suppléer à leur traitement, une triste expérience bien souvent répétée a fait connaître que, même dans les pays où les habitants sont riches et religieux, ils ont pour leur pasteur de l'attachement, du respect sans que ces sentiments ouvrent leur bourse pour fournir à leurs premiers besoins. Comment le clergé se renouvellerait-il ? Comment enfin, le culte pourrait-il s'exercer si tous ces divers besoins n'étaient l'objet d'une sollicitude continuelle du souverain. » Il disait ensuite qu'il s'efforcerait d'employer tout son zèle pour que les affaires ecclésiastiques se terminassent à la satisfaction générale. Il finissait ainsi : « Il serait injuste de ne pas déclarer que le plus grand nombre des évêques s'est tenu dans les bornes que leur prescrivait la Religion et qu'ils ont fait des efforts pour arrêter un fanatisme dont ils prévoyaient les suites funestes. Sa Majesté n'a aucun doute que tous les évêques de France, fidèles à leurs serments et aux principes invariables de la Religion, donneront dans leur diocèse les instructions nécessaires pour que tout y rentre dans l'ordre et pour que ceux des ecclésiastiques qui auraient eu des torts s'empressent de les réparer afin de recouvrer, par un langage de charité et de paix, le respect et l'estime des habitants. Vous voudrez bien m'envoyer copie des instructions que vous aurez données. »

(1) Le 14 avril 1815, le comte Bigot de Preameneu demanda à l'évêque un rapport sur les prêtres de son diocèse, celui-ci l'envoya et le Directeur des cultes lui répondit qu'il avait vu avec beaucoup de satisfaction qu'aucun de ces prêtres ne méritait les reproches contenus dans sa lettre du 10 avril,

circonspection. Et il ajoutait : « J'espère, Messieurs, que vous ne douterez jamais de ma tendre sollicitude pour vous et que pas un de vous ne démentira par sa conduite le rapport favorable que j'ai fait à votre sujet. » Le Préfet signalait-il deux curés qui avaient empêché d'arborer le drapeau tricolore et engagé les militaires à ne pas rejoindre leur drapeau; aussitôt l'Evêque de porter ces faits à la connaissance de son clergé, d'en témoigner son mécontentement et de redoubler ses recommandations au sujet de la prudence à garder dans les actes et dans les conversations, et de l'immixtion de la politique dans l'exercice du culte (1). Si le Gouvernement

(1) Voici cette circulaire du 20 avril : « Messieurs, l'estime particulière que vous m'avez inspirée par vos vertus ecclésiastiques et par votre zèle toujours sage et éclairé, l'affection sincère que je vous ai vouée à cause de l'attachement et de la soumission que vous m'avez toujours montrés me déterminent à vous donner quelques conseils que je crois utiles à votre tranquillité et avantageux à votre ministère. »

« Nous ne pouvons nous dissimuler, Messieurs, que les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons appellent sur nous toute l'attention du Gouvernement et qu'il aurait le droit d'employer contre nous toute la rigueur des lois, si, sortant des devoirs de notre état, nous venions à oublier que nous ne sommes que des anges de paix et que nous ne pouvons, sans crime et sans scandale, nous immiscer dans les agitations politiques du monde. Uniquement chargés de soutenir et de défendre les intérêts du Ciel, nous ne devons nous appliquer qu'à la réforme des mœurs, à la prédication de l'Evangile et rejeter de notre ministère tout ce qui,ne lui appartenant pas, nous jetterait au milieu des intérêts de la terre auxquels nous sommes morts par notre vocation »

« C'est ainsi que nous devons éloigner de nos prédications tout ce qui pourrait réveiller des haines et des vengeances et allumer contre l'Eglise les colères des hommes, nous rappelant que Jésus-Christ lui-même, notre maitre, a payé le tribut à César, et qu'en attaquant ouvertement les vices des hommes il a toujours montré beaucoup de soumission pour les gouvernements et les lois, et qu'il n'a cessé de commander cette conduite à ses apôtres. »

« Ainsi Messieurs, nous devons nous montrer tranquilles et paisibles au milieu des tumultes du monde et sans fiel au milieu des passions de la terre ne dépassant jamais les bornes de notre sainte mission,

demande qu'on lise dans l'église des documents officiels, on ne le fera qu'après la messe (1). Une question brûlante se

éloignant de nous toute espèce de discussion qui lui serait étrangère, enseignant aux fidèles autant par nos exemples que par nos paroles qu'il faut être soumis à la puissance qui nous gouverne, que nous lui devons le respect et que nous ne saurions nous dispenser de prier pour elle sans manquer à un des préceptes les plus précis de notre sainte religion. Que nous importe, Messieurs, la politique du monde à nous qui sommes les ambassadeurs du Ciel et qui ne sommes placés ici-bas que pour porter les hommes à préférer les biens éternels à tous les avan tages du siècle et à ne s'occuper que de gagner les premiers. Notre sagesse doit elle donc être celle des enfants des hommes, et notre séparation du reste d'Israël serait-elle donc vaine ? »

« Non, Messieurs, je ne cesse de remercierla divine Providence de m'avoir donné dans sa miséridorde un clergé si pieux et si attaché à ses devoirs, je me plais à croire que vous ne démentirez pas en cette circonstance la haute réputation que nous nous sommes toujours faite du bon esprit qui vous anime. »

« Vous vous bornerez à prier Dieu qu'il écarte de nous la guerre qui est toujours un fléau, et qu'il couvre la terre de la sagesse de ses conseils; vous éviterez pardessus tout de devenir des hommes de parti et vous laisserez à la terre le soin de discuter ses droits et de les soutenir. »

« Voilà, Messieurs, vos devoirs ; en les remplissant fidèlement, vous vous concilierez l'estime de tous les hommes ; vous vous assurerez le respect, et vous attirerez sur vous les bénédictions d'un Dieu qui n'est venu apporter que la paix aux hommes. »

(1) Voici cette circulaire : « Les circonstances peuvent exiger que l'empereur demande qu'on publie dans les églises certains actes ou proclamations du gouvernement qui auraient besoin de cette notification. Je m'empresse de vous prévenir que je vous autorise à prêter votre ministère à ces sortes de publication lorsque cette demande vous sera faite par vos maires respectifs en vertu des ordres du gouvernement ou de ses commissaires extraordinaires et transmis par le préfet, mais vous exigerez que cet ordre vous soit notifié particulièrement, s'il n'est pas relaté dans l'acte imprimé qui vous sera remis pour être lu à l'église. Je vous préviens toutefois, en vertu de l'article 53 organique du Concordat qui défend de faire dans les églises les publications étrangères au service divin et conformément aux instructions ministérielles au sujet des bulletins de l'armée à lire dans l'église, on publiera

présentait à ce moment-là. Celle des biens nationaux et de leurs acquéreurs. Il s'agissait pour le Gouvernement de rassurer ceux-ci sous peine de s'en faire des ennemis, et les Préfets recevaient à ce sujet, une instruction du Ministre des Finances le 1er avril (1). Or, certains membres du clergé s'étaient permis d'émettre l'opinion qu'on ne pouvait en conscience garder les biens susdits. Le Gouvernement s'en plaignit aussitôt. Et dès le 5 mai une circulaire épiscopale adressée à tous les prêtres leur disait que, le Concordat ayant reconnu la validité de la vente des biens d'église, il ne fallait pas se montrer plus exigeant que le Pape, et que celui-ci ne s'étant pas exprimé au sujet des autres biens, on devait respecter son silence et imiter sa sagesse.

Les acquéreurs des biens nationaux n'étaient pas les seuls ennemis de la royauté légitime : Il y avait encore les terroristes et les jacobins.

Bonaparte les avait méprisés et tenus en respect quand ils ne s'étaient pas courbés devant son trône. Cette fois, il résolut de leur faire des avances; il adopta certaines formules révolutionnaires ; il revint au mot de citoyen, et appela aux fonctions publiques des noms compromis dans les crimes de

immédiatement après la messe de paroisse, ces sortes d'actes et de proclamations; je vous ai bien invités, Messieurs, à montrer dans cette circonstance la plus grande sagesse et soumission, pourtant deux d'entre vous viennent d'être dénoncés au préfet pour avoir empêché d'arborer le drapeau tricolore ou pour avoir engagé des militaires à ne pas rejoindre leur drapeau. Une telle conduite ne paraît trop opposée à vos devoirs pour que je puisse craindre que quelqu'un de vous ait commis ces délits. Il résulte pourtant de cette plainte qu'un prêtre ne pourrait être trop circonspect dans sa conversation comme dans toute sa conduite; je ne puis que vous inviter de nonveau à ne jamais oublier que notre ministère doit se borner à prier et à réformer les mœurs. J'espère et je désire que ce nouvel avertissement m'évite le chagrin de recevoir de nouvelles plaintes ».

(1) Le Secrétaire général Bergaigne fit publier cette lettre dans le *Mémorial administratif*.

la Révolution. Plus difficiles à satisfaire étaient les classes moyennes. Celles-ci réclamaient l'établissement d'un gouvernement libre, et il fallait passer d'un pouvoir absolu à une autorité contenue. Dès le 24 mars, Napoléon le tenta en accordant, par un décret, la liberté à la presse ; six jours après, le 30 mars, il rendait au peuple la nomination des municipalités. Enfin, il chargea Benjamin Constant, l'un des membres les plus ardents de l'opposition dans le tribunat, de préparer une nouvelle Constitution où figureraient comme éléments : des discussions publiques, des élections libres, des ministres responsables et la liberté de la presse.

En même temps qu'il cherche ainsi à ramener à lui l'opinion, l'Empereur tourne ses soins vers les mesures administratives propres à effacer les traces du passage éphémère de la monarchie. Les décrets se succèdent avec une extrême rapidité, émanés de Paris et adressés aux Préfets avec ordre de les faire afficher dans leurs départements respectifs. C'est, le 3 mars, la suppression de la cocarde blanche, de l'ordre du Lys, et la réapparition de la cocarde et du drapeau tricolore. Le 13 mars, suppression des ordres du Saint-Esprit, de Saint-Michel et de Saint-Louis, Le même jour, annulation des promotions récentes dans la Légion d'honneur, et des changements opérés dans les décorations depuis le 1er avril 1814, et réintégration des membres de la Légion d'honneur dans leurs droits primitifs. Le même jour encore, abolition de la noblesse et des droits féodaux, en se réservant le droit de donner des titres. Enfin, le 28 mars, un décret faisant revivre celui du 25 mars 1811, qui divisait la France en 7 arrondissements de police. Le Pas-de-Calais faisait partie du premier.

Pour accélérer les affaires et donner plus d'unité à l'administration, l'empereur, renouvelant ce qu'il avait fait en 1813 et en 1814, nomma dans chaque division militaire, un commissaire extraordinaire ; ce fut le baron de Costaz qui qui fut désigné pour la 16e division militaire à Lille, d'où

dépendait Arras. L'organisation du personnel administratif fut une tâche plus facile. Louis XVIII, par bonté d'âme, et aussi par suite du manque de sujets capables parmi les émigrés et les royalistes restés si longtemps en dehors des affaires publiques, s'en était tenu aux promesses de fidélité des fonctionnaires, et peu de changements avaient été faits. L'empereur n'eut à révoquer que quelques royalistes dont il se méfiait, et à remplacer quelques autres qui par dignité personnelle envoyèrent leur démission. Le baron de la Chaise s'était trop compromis avec les Bourbons, pour pouvoir rester préfet : il fut remplacé le 22 mars 1815, par le baron de Laussat (1), qui ne prit pas possession de sa préfecture et préféra se faire élire député à la Chambre des Cent Jours par le Collège du département des Basses-Pyrénées. Après être resté sans emploi pendant quelques années, il fut nommé commandant et administratrateur de la Guyane Française, le 16 mai 1819 et mourut à Paris, le 18 avril 1835.

Ce fut une épave de la Révolution à Arras, Monsieur Gayant, doyen des conseillers de préfecture, qui remplit les

(1) Pierre Clément de Laussat était né à Paris, le 23 novembre 1756 et était receveur général des finances des pays d'état de l'intendance de Pau et de Bayonne, lorsque la Révolution éclata ; devenu suspect, il avait été emprisonné en 1793 et mis en liberté par l'influence d'un commissaire des guerres. Il avait été nommé ensuite payeur de l'armée des Pyrénées et élu député du département des Basses-Pyrénées, au Conseil des Anciens, le 28 germinal an v, (17 avril 1797). Après avoir hésité entre les deux partis qui divisaient l'Assemblée, il s'était déclaré contre le Directoire. Favorable au 18 brumaire, de Laussat avait été nommé membre du tribunat le 4 nivose an VIII (25 décembre 1799), Préfet de la Louisiane, en 1802, et, chargé en cette qualité de remettre la colonie aux Etats-Unis. Il était préfet de la Martinique quand cette île tomba dans les mains des Anglais, en 1809. Emmené en Angleterre, il rentra en France à la suite d'un échange de prisonniers à la fin de la même année. Préfet à Anvers et à Mons, de 1812 à 1814, il abandonna ce dernier poste devant la marche des alliés.

fonctions de préfet jusqu'au 6 avril 1815, où le baron de Roujoux remplaça le baron de Laussat (1).

Le baron de Roujoux fut installé le 11 avril 1815, et le 13 il envoya aux maires, une circulaire pour annoncer sa nomination, véritable réquisitoire inspiré par la haine contre les idées et les institutions que la Restauration semblait personnifier, plus peut être qu'elle ne le faisait en réalité, aux yeux de la Révolution (2). Cette proclamation

(1) Louis Julien de Buxeuil, baron de Roujoux, était né à Landernau (Finistère), le 7 mars 1753. Il appartenait à une famille noble, originaire d'Ecosse qui se réfugia en France par suite de son attachement à la cause de Charles Ier. Maire de Landernau en 1780, il siégeait en 1789, comme député du Tiers aux états de Bretagne. Il adopta avec modération les innovations révolutionnaires et fut nommé commissaire du Roi, près du district de Landernau, en 1790 ; puis député du Finistère à l'Assemblée législative, le 11 septembre 1792. Après la session, de Roujoux se retira dans sa patrie et refusa de siéger à la Convention nationale. Il se rangea ouvertement du parti opposé aux excès de 1793, dirigea avec le marquis de Puysaie et le général Wimpfen, les Bretons dans l'entreprise contre la Montagne qui échoua à Pacy-sur-Eure. Mis hors la loi par décret spécial, il resta caché jusqu'à la chute de Robespierre. En 1796 il exerça les fonctions de commissaire du gouvernement, près le tribunal de Quimper et fut élu l'année suivante au Conseil des Anciens, où il fut nommé rapporteur de la commission de la marine. Partisan du 18 brumaire, il fut nommé membre du tribunat à sa création, le 4 nivose an VIII (25 décembre 1799).

Il fit partie de la commission des sept membres chargée d'examiner le Concordat ; elle conclut à l'adoption du projet du gouvernement. S'étant démis de ses fonctions de tribun, il fut nommé préfet du département de Saône-et-Loire, le 25 germinal an XIII (15 avril 1805), Baron de l'Empire, le 11 juin 1810, avec droit de transmission de son titre. Révoqué de ses fonctions de préfet par la 1re Restauration, en 1814.

(2) Voici sa circulaire : « Sa majesté m'a confié l'administration de ce département, c'est une tâche qui serait au-dessus de mes forces si elles n'étaient soutenues par le concours du zèle et du dévouement dont vous avez déjà donné tant de preuves. »

« Après 25 ans de travaux, de peines et de sacrifices la nation était

écrite dans le style prétentieux et emphatique de la Révolution qu'on croyait perdu pour toujours, produisit peu d'im-

parvenue au zénith de la gloire et marchait rapidement vers le plus haut degré de prospérité sous le chef qu'elle s'était donné. Tout à coup l'Europe, les éléments, la trahison fondent sur la France et à leur suite une famille depuis longtemps déchue, inconnue à la génération présente, étrangère à ses mœurs, à ses principes, à ses affections se place sur un trône, propriété du peuple et dont le peuple avait disposé.»

« Par le plus généreux dévouement, par les plus nobles sentiments l'empereur s'éloigne et va dans la solitude méditer sur les éléments de la félicité publique et observer comment une Cour d'un autre siècle ferait rétrograder l'esprit du siècle présent. »

« Lycurgue s'exila pour voir comment Sparte observerait ses institutions. Napoléon du fond de son île a vu comment on détruisait les siennes. Le Français est avide de toutes les gloires et le premier soin des Bourbons a été d'avilir celle qu'il avait conquise. Héros de Jemmapes, de Marengo, d'Austerlitz, vous n'étiez plus que des brigands, peuple Français, vous n'étiez plus que des rebelles. La vente des biens du clergé était un sacrilège, celle des biens des émigrés un vol à main armée ; la suppression des privilèges, des droits féodaux, un crime contre la noblesse ; la liberté, l'égalité, un cri séditieux. Dans cet essai de dégradation l'armée allait disparaître avec sa gloire, Généraux, officiers et soldats vous alliez bientôt tendre la main comme Bélisaire ; cultivateurs le bâton du Seigneur de fief était déjà levé, le cens, le champart, le rachat, les lods et ventes était à votre porte et la dîme accourait suivie du billet de confession. »

« Vous, Messieurs, l'élite de la nation, puisque vous étiez les représentants ou délégués du peuple, vous tous qui aviez servi la patrie dans les fonctions civiles, aux conseils, dans l'administration, dans les tribunaux, vous étiez aussi des rebelles ; des registres immenses s'emplissaient de vos noms et vous étiez classés pour subir des peines graduées depuis l'échafaud et la déportation, la détention, l'exil, etc., jusqu'à l'incapacité d'occuper aucun emploi et cette proscription s'étendait à vos enfants, à vos descendants sans terme. »

« Telle était la marche d'un gouvernement aveugle, vindicatif, dévoré de passions haineuses conduit par des hommes qui n'étaient ni de leur pays ni de leur siècle et qui n'entendaient plus notre langue. »

« Leur projet était connu, tous les intérêts étaient compromis, on apercevait l'abîme vers lequel on poussait la génération et dans lequel la nation allait s'engloutir avec toute sa gloire. Vous avez dû, Messieurs,

pression dans le Pas-de-Calais, et, le 17 mai, le baron de Roujoux quitta le département pour devenir préfet d'Eure·

observer depuis longtemps dans les campagnes comme dans les villes une inquiétude, un malaise général. Une fermentation sourde annonçait une explosion prochaine, elle était inévitable, elle aurait été terrible ! »

« Tout à coup un cri s'élève : l'empereur est en France ! l'empereur est à Paris ! Rapide comme ses aigles, il traverse l'Empire comblé de bénédictions et s'assied sur le trône que la nation lui avait assuré. »

« Ainsi deux fois il nous a sauvés par des prodiges où on ne peut méconnaître la Providence. Il revient d'Egypte pour détrôner l'anarchie ; il revient de l'île d'Elbe pour détrôner le despotisme. Il revient et le cri de vive l'empereur, comprimé dans les cœurs pendant dix mois, retentit à la fois dans tout l'empire; la gloire nationale se rallume et brille de tous ses feux, l'armée revoit son père, son héros, son chef et se presse sous ses aigles. Le soldat peut montrer avec orgueil ses cicatrices et ce signe d'honneur que la politique des Bourbons voulait avilir. Les acquéreurs des biens nationaux cessent de craindre pour leur sûreté et leurs propriétés. Les sciences, les arts, les idées généreuses ou libérales, les pensées du génie ne craignent plus le fatal éteignoir. Tout renaît dans le gouvernement avec le printemps comme la nature après un long hiver. »

« Les Bourbons avaient crié : plus de droits réunis et les avaient maintenus, c'est Napoléon qui vient vous affranchir de tout ce que ce régime avait d'onéreux pour les propriétaires, le commerce et les redevables. Les Bourbons avaient promis la liberté de la presse et jamais la censure ne fut plus sévère. C'est Napoléon qui vient tenir leur parole et qui rend à la pensée toute sa liberté. Les Bourbons avaient promis de conserver toutes les Institutions, tous les magistrats et tous les fonctionnaires ; ils avaient tout changé, tout dénaturé ; c'est encore Napoléon qui vient de remplir leurs promesses. »

« Les Bourbons vous imposèrent une charte de réformations dont ils se jouèrent aussitôt ; Napoléon vous appelle à vous donner vous-même une constitution libérale qu'il recevra de la nation. »

« D'autres bienfaits succèderont à ceux-ci, les paroles de l'Empereur sont sacrées. Il vous a dit qu'il ne s'occuperait que du bonheur public, il vous a dit qu'il renonçait à ces guerres extérieures, à ces vastes projets dont l'histoire appréciera la profondeur et le génie. Il vous a dit : tout à la nation et tout pour la France, voilà ma devise. Le cœur et la tête ont enfanté spontanément cette expression qui peint

et-Loir. Il perdit sa place après le retour du Roi. Mais Louis XVIII, oublieux comme toujours des injures proférées contre lui et contre les royalistes, lui rendit la pension de 6,000 francs qu'il avait obtenue en 1814. Le baron de

à la fois un sentiment et un caractère. Cette devise est le sûr garant de la gloire nationale et de la sécurité publique. »

« Malheur, oh ! malheur ! aux souverains qui oseraient nous troubler dans nos espérances, dans nos affaires intérieures. Non, nous n'irons pas porter la guerre chez eux, mais qu'ils se gardent de franchir la limite qui nous sépare, ils y trouveraient ces braves qui ne furent jamais vaincus et, derrière eux, la nation entière, armée pour sa défense, pour ses droits les plus sacrés ; pour repousser une agression injuste nous sommes tous soldats. »

« Réunissons-nous donc autour de notre auguste Empereur, que toutes les nuances d'opinion s'il en existe encore se fondent en une seule couleur nationale. Ministres des autels, reconnaissez les droits de la Providence, prêchez dans son esprit la soumission aux lois, l'obéissance au souverain, car toute puissance vient de Dieu.

« Vous qui regrettez des distinctions de rangs que vous ne devez qu'au hasard de la naissance, méritez par d'éclatants services, des distinctions nouvelles. Soyez citoyens avant de songer d'être nobles. Soyez Français, ce titre est le plus beau. Le renvoi du duc d'Angoulême, tombé dans nos mains vous donne la mesure de la grandeur d'âme de l'empereur. Comptez sur cette générosité pour vous-mêmes, mais ne l'irritez pas par des intrigues qui entraveraient les opérations du Gouvernement ; renoncez à ces pitoyables manœuvres d'attaquer l'esprit public par des nouvelles mensongères, des insinuations perfides. Renoncez à l'espoir d'ébranler la fidélité des soldats, le courage des gardes nationales, le dévouement des fonctionnaires publics ; l'œil du gouvernement est ouvert. Réunissons-nous autour de notre Empereur légitime. Légitime sans doute ! et quel souverain eut jamais le titre plus légal, plus authentique que celui qui a été élu, proclamé par le vœu libre de la nation, sacré par le chef de l'église, reconnu par toutes les puissances ? Sera-ce celui qui ne tient ses pouvoirs que d'un maire du palais usurpateur de la couronne de son maître ? »

« Voilà, Messieurs, ce que vous aurez à répéter à vos concitoyens, si déjà ils n'avaient donné des gages de leurs sentiments de respect et d'amour pour le prince auguste qui leur garantit leurs droits politiques, la liberté et l'égalité. »

Roujoux se retira à Brest, où il se livra à des travaux de littérature et d'histoire : il mourut le 18 février 1819.

Pour le remplacer à Arras, le gouvernement fit un choix malheureux et envoya, le 17 mai 1815, dans un département si éprouvé par la sanglante dictature de Joseph Lebon, un autre conventionnel, et de plus, un régicide qui avait administré la Somme d'une manière moins sanguinaire que celle de son collègue. C'était André Dumont (1). Arrivé à Arras, il adressa aux habitants du Pas-de-Calais, une proclamation plus courte, moins prétentieuse et moins injurieuse pour la branche aînée que celle de son prédécesseur, mais encore pleine d'accusations injustes et de menaces (2).

(1) Né à Oisemont (Somme), le 24 mai 1764, il avait suivi la carrière du Barreau et servi avec enthousiasme la Révolution. Maire de sa commune en 1789, administrateur du département de la Somme en 1790, et du district d'Amiens en 1791, il fut élu, le 8 septembre 1792, à la Convention ; il ne commença à se faire remarquer qu'après le procès de Louis XVI. Envoyé en mission dans son département, en juillet 1793, à l'époque du 9 thermidor, il prit parti contre Robespierre et se montra ensuite très ardent réactionnaire. Après la session conventionnelle il passa au Conseil des Cinq Cents, où il figura parmi les anciens modérés qu'on taxait même de Royalistes. Sorti du Conseil en mai 1797, il fut nommé, après le 18 brumaire, sous-préfet à Abbeville, où il s'attacha à faire oublier son passé par une bonne administration. Il conserva cette place jusqu'à la première Restauration.

(2) Voici cette proclamation : « Messieurs, j'arrive dans un département que je connais peu, j'y arrive dans des conditions difficiles, mais l'amour de la patrie et mon dévouement au prince, mon désir de faire le bien et de rattacher au gouvernement les hommes égarés, me font espérer un succès. Tous les véritables Français ont un même sentiment, tous rivalisent de zèle et c'est en vain que quelques malveillants ont le ridicule espoir de comprimer un élan sublime et national. Que veulent-ils ? Un gouvernement qu'ils n'ont pas eu le courage de défendre ? Peuvent-ils voir rétablir le fanatisme, l'intolérance, les dîmes et la honteuse féodalité ? La nation tout entière les repousse avec horreur. Diront-ils qu'ils veulent le bonheur pour leur patrie, ceux qui depuis 25 ans s'en sont montrés les plus implacables ennemis ? Est-ce pour son bien qu'ils appellent par leurs vœux parri

Voici des changements qui eurent lieu dans les sous-préfectures du Pas-de-Calais pendant les Cent Jours.

M. Du Blaisel, sous-préfet de l'arrondissement d'Arras depuis le 30 juin 1814, fut remplacé provisoirement, le 28 mars 1815, par M. Wartelle et définitivement, le 25 avril, par M. Enlart, substitut du procureur impérial à Montreuil, qui eut pour successeur M. Le Boucher de Richemont, sous-préfet de Montreuil, auditeur au Conseil d'Etat, le 10 juin 1815. A Saint-Omer, M. Dubois, sous-préfet depuis le 13 octobre 1808, fut remplacé provisoirement par M. Caron-Senlecque, conseiller d'arrondissement, et, définitivement, le 10 juin 1815, par M. Ulliac, ancien colonel. A Boulogne, le comte de Castéja, auditeur au Conseil

cides des armées étrangères et avec elles le fléau de la guerre civile ? Les aveugles ! ils en seraient les premières victimes. Leur rage expirante augmente l'énergie et le courage des braves qui ont illustré la nation. Si la malveillance était parvenue à intimider et même à égarer de bons citoyens, l'administration doit faire tous ses efforts pour les ramener par la persuasion, elle doit les éclairer et les rattacher à la cause nationale ; mais s'il en était qui restassent sourds à la voix de l'honneur, s'ils osaient chercher à entraver la marche du gouvernement, il faut les prévenir, et pour la dernière fois, qu'ils ne le feront pas impunément. »

« Vous devez, Messieurs, donner la plus grande publicité aux actes du gouvernement, aux proclamations et à tous les écrits qui sont destinés à éclairer les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs. C'est surtout aux habitants des campagnes qu'il importe de faire connaître leurs véritables intérêts. Trop de préjugés peuvent les égarer, trop de séductions pourraient les corrompre, et trop de mensonges les troubler, les diviser. »

« Vous ne devez pas, Messieurs, vous borner à faire ou faire faire une lecture des publications, vous devez donner l'exemple du zèle et du dévouement, vous devez exalter le patriotisme et, si cela malheureusement devenait nécessaire, me mettre à portée de comprimer les malveillants. J'espère n'avoir à adresser que des félicitations à tous les habitants de ce département, toujours ils me trouveront disposés à accueillir les réclamations justes. J'ai dû compter, Messieurs, sur votre concours et je suis convaincu que vous sentirez la nécessité de ne me rien laisser ignorer de ce qui intéresse la sécurité publique. »

d'Etat, nommé le 7 avril 1813, fut remplacé provisoirement le 31 mars 1815, par M. Merlen-Hibon, et définitivement le 28 avril, par M. Maloteau de Guerne, ancien conseiller de préfecture du département de Jemmapes. A Béthune, M. Duplaquet, sous-préfet depuis le 7 avril 1813, fut remplacé par M. Bazenery, sous-préfet de Brioude, le 15 mai 1815. A Montreuil, M. Le Boucher de Richemont, nommé le 30 juillet 1814, fut remplacé le 10 juin 1815, par M. Enlart, sous-préfet d'Arras. Enfin, à Saint-Pol, M. Gengoult-Knyls, ancien capitaine, remplaça, le 25 avril 1815, M. Godeau d'Entraigues, auditeur au Conseil d'Etat, nommé le 6 janvier 1814. M. Gengoult ayant repris ses fonctions militaires, eut pour successeur, le 29 avril 1815, M. Capelle, vérificateur du cadastre. M. Bergaigne resta secrétaire général, et le Conseil de Préfecture continua de se composer de MM. Gayant, de Gantés père, Cornille, Watelet et Corne.

Un des premiers actes du Gouvernement, pour se conformer sans doute à un ancien usage, fut de prescrire une formalité dont on devait avoir reconnu l'inutilité. Un décret du 8 avril ordonna à tous les fonctionnaires publics et employés salariés par l'Etat, de prêter, dans la huitaine de sa publication, le serment d'obéissance aux Constitutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur. Le Préfet donna ordre aux maires de réunir les Conseils municipaux et les commissaires de police pour l'exécution du décret. Le maire devait prêter serment le premier, puis recevoir celui des autres fonctionnaires. Tous signaient le procès-verbal. En cas d'absence, on devait prêter ce serment individuellement; on en dressait un procès-verbal qu'on envoyait à l'Administration. Le Préfet crut devoir ajouter : « Le serment que demande l'Empereur, exprime les devoirs du citoyen en même temps qu'il rappelle les garanties de ses droits. Il n'impose que l'obligation d'obéir aux lois et de servir fidèlement le souverain qui règne par elles. Cette obligation est gravée dans l'âme de tout honnête homme, et il n'est point de Français qui puisse se croire dispensé de s'y soumettre ;

s'y refuser serait se déclarer soi même étranger. »

« Jamais, dit Nettement (1), il ne fut plus parlé d'honneur et de fidélité que dans cette époque où la fidélité et l'honneur devaient recevoir des atteintes si profondes. »

Ce fut le quinze avril qu'on fit cette formalité à la mairie d'Arras. Le baron d'Herlincourt, maire, présida. Lui-même et presque tous les conseillers municipaux prêtèrent le serment. Dans une séance de la Chambre de 1822, un député royaliste ayant attaqué ces défaillances si fréquentes pendant les Cent Jours, le général Foy, dans un discours s'écria : « On parle de fidélité aux serments, mais le premier de tous, celui qui prime tous les autres, c'est le serment de fidélité à la Patrie. » La Droite lui répondit : « En 1815 la patrie était avec le roi ».

Il fallut aussi s'occuper du renouvellement des municipalités, car pour l'exécution d'un arrêté du Gouvernement du 14 nivôse an XI, le Ministre de l'Intérieur, par une circulaire du 15 juin 1813, avait décidé qu'on procéderait au renouvellement de la deuxième moitié des Conseils municipaux. Cette opération n'avait pas encore eu lieu. Un décret du 30 avril 1815 (2) nommait, dans chaque division militaire,

(1) *Histoire des deux Restaurations.*

(2) Voici ce décret : « Il sera envoyé dans chaque division militaire des commissaires extraordinaires. A leur arrivée, ils feront cesser les fonctions des maires, adjoints et membres des conseils municipaux, celles des officiers et commandants de gardes nationales et celles des sous-préfets. Ils procéderont sur le champ, d'après la proposition des préfets, au renouvellement des sous-préfets, des maires, adjoints et membres des conseils municipaux et à celui des commandants et officiers de la garde nationale. Ils feront sur le champ installer les nouveaux fonctionnaires et recevront leur serment. Ils procéderont aussi au renouvellement des conseils généraux et d'arrondissement, ils feront les nouvelles nominations et recevront par écrit les serments. Les nominations des sous-préfets, des administrations municipales et des conseillers municipaux des villes de 5000 habitants et au-dessus devront être approuvées par le Ministre. Ils pourront aussi remplacer

un commissaire extraordinaire, avec le droit de suspendre, de révoquer et de remplacer les fonctionnaires. Si le baron de Costaz (1) en avait peu usé pour les employés des Administrations, c'est que la Restauration avait laissé en place la plupart de ceux qui avaient été nommés par l'Empereur ; mais dans les municipalités communales, le parti royaliste, si nombreux en Artois, occupait un assez grand nombre de places. Aussi le commissaire extraordinaire, aidé du Préfet, avait, du 17 au 22 avril, renouvelé les Conseils municipaux et les administrations de 131 communes de l'arrondissement d'Arras (2).

provisoirement les fonctionnaires et employés des différentes régies et administrations publiques, absents de leur poste ou qui ne pourraient continuer à les occuper. Il rendront compte au Ministre compétent des mutations et remplacements et adresseront des propositions motivées pour les nominations définitives. »

(1) Ce commissaire extraordinaire est peut-être le citoyen Costaz qui remplaça au tribunat, le 28 prairial an IX, Jean Debry ; il était alors professeur à l'école centrale de la rue Antoine *(sic)* et membre de l'Institut d'Egypte.

(2) C'est du 28 avril au 2 mai, que le Conseil municipal d'Arras fut nommé. Il fut composé à peu près des mêmes membres. Il n'y eut que quelques royalistes ardents qui furent remplacés par des bonapartistes. Voici sa composition.

Le baron d'Herlincourt, maire, M. Lallart, adjoint, MM. de Retz, Jouenne, Beke, Colin, membre du collège électoral d'arrondissement. Corne, conseiller de préfecture, D'Hagerue, administrateur des hospices, de la Haye, propriétaire, Wartelle (Balthazar), chef de cohorte de la garde nationale, membre du collège électoral, Baudelet des Hautes-Fontaines, avocat, Harlé, receveur général et membre du collège électoral, Hurtrel, propriétaire, de Grandval, adjudant de cohorte de la garde nationale, Porcher, Terninck-Lefebvre, propriétaires, Capet-Locquet, membre du collège électoral, Legavrian, Fagniez, négociants, Buissart, Morel, Normand, juge suppléant, Delville, notaire, Martin, avoué, Ansart-Pieron, juge, Boussemart, directeur du Mont-de-Piété, Souillart, ancien négociant, Dourlens-Brunel, administrateur des hospices, Cochet d'Hattecourt, propriétaire, Grimbert, Dauchez fils, avocat, Bacqueville, médecin, Dehée, entrepreneur des fortifications,

On allait continuer ces nominations quand, par un décret du 30 avril, l'Empereur, considérant que les commissaires extraordinaires et les Préfets nouvellement nommés, ne pouvaient avoir, s'ils procédaient sur le champ à la nomination des Administrations municipales, la parfaite connaissance des citoyens sur lesquels devait se porter leur choix, qu'il importait nonobstant d'assurer la prompte nomination des maires et adjoints, décida que les électeurs réunis en assemblée primaire, devaient nommer ces fonctionnaires dans les communes au dessous de 5.000 habitants, et que les Conseils municipaux en exercice, continueraient leurs fonctions. Ces nominations devaient avoir lieu dans les dix jours de l'arrêté préfectoral, indiquant le jour et l'heure où cette opération devait avoir lieu et les formalités à suivre. Le Préfet envoya, le 3 mai, une circulaire aux maires pour les leur indiquer et les autoriser à fixer le jour et l'heure des nominations.

Le 4 mai, ce fonctionnaire adresse une proclamation aux habitants du Pas-de-Calais, qu'il appelle citoyens, pour revenir aux traditions républicaines abolies sous l'Empire. Il leur fait remarquer l'importance de choisir de bons magistrats (1). Dans le département, on avait vu avec regret partir

Le Conseil ne fut installé que le 21 mars par M. Enlart, sous-préfet d'Arras, qui prononça un discours de circonstance et fit prêter le serment exigé.

(1) Voici cette circulaire : « La loi du 14 novembre 1790 vous avait donné le droit d'élire vos magistrats municipaux ; vous en aviez été privés dans les divers excès de la révolution, l'Empereur vous les rend par son décret du 30 avril dernier ; c'est un nouveau bienfait dont vous sentirez tout le prix ; le peuple va se réunir dans chaque commune pour nommer les maires et adjoints. Citoyens, vous avez une commune, une famille, une patrie : songez à la sûreté de votre famille, au bien-être de votre commune, à la gloire de la patrie et choisissez pour vos magistrats, ceux qui, sous tous les rapports, vous offriront le plus de gages et vous donneront le plus de garanties. Un maire investi de votre confiance mérite et obtient bientôt celle du magistrat supérieur qu'il éclaire sur vos besoins et en face duquel il

les Bourbons. Aussi les électeurs nommèrent un assez grand nombre d'Administrations hostiles au gouvernement et donnèrent leurs suffrages à beaucoup de châtelains. La plupart de ceux-ci étaient royalistes et avaient pris part à l'émigration. Le Préfet ne parut pas d'abord y prendre garde, et, par divers arrêtés, ordonna leur installation « car, disait-il, d'après l'avis des personnes consultées, et notamment des sous-préfets, les nouveaux élus lui paraissaient dignes de la confiance du Gouvernement. » Il se trompait, et Napoléon fit une faute en renonçant à son droit de nomination. Peut-être voulut-il rendre son gouvernement moins autoritaire, et plus indépendantes les Administrations municipales. Peut être voulut-il aussi qu'elles fussent en fonctions pour le vote de l'Acte constitutionnel, et avait-il reconnu l'impossibilité pour les Préfets de faire de suite ces nominations. Quel que fût le motif de sa résolution, il trouva, sinon une lutte ouverte, une hostilité sourde dans la plupart des municipalités du Pas-de-Calais.

Napoléon avait fait la promesse en revenant de l'île d'Elbe de modifier les institutions impériales dans un sens libéral. Il ne voulut pas réunir une Constituante de peur d'avoir, en pleine guerre, une assemblée révolutionnaire sur les bras, et

est le défenseur de vos intérêts. Un maire fidèle à son mandat est une sentinelle qui veille à la sécurité de vos personnes, à la sûreté de votre propriété, à la juste répartition des charges que les besoins de l'Etat exigent et des avantages que sa munificence distribue au maire fidèle à son mandat ; il entretient dans les cœurs l'amour de la patrie, l'horreur pour un joug étranger, le dévoûment des citoyens, le mépris pour les lâches et le respect pour les braves qui répandent leur sang pour notre indépendance. Un maire fidèle à son mandat est ferme dans l'exécution de la loi ; il donne l'exemple de l'obéissance aux Constitutions et de fidélité aux princes. Vous le trouverez dans votre sein, ce magistrat respectable, si vous écartez de vous les séductions de l'amour propre, les intrigues de la malveillance, toutes les passions qui égarent si souvent les hommes rassemblés. N'écoutez que vos cœurs, ils sont français, ils ne peuvent vous tromper.

» *Baron de Roujoux.* »

prit la résolution, imitant Louis XVIII, qui avait en arrivant promulgué la Charte, de présenter à l'acceptation de la France une Constitution nouvelle. Ayant appris que Benjamin Constant, l'écrivain fougueux qui, le 19 mars 1815, avait dénoncé Napoléon à la France comme une calamité et avait pris au nom des amis de la liberté, l'engagement de ne jamais se rattacher à lui, était demeuré caché à Paris, il le chargea de rédiger cette nouvelle Constitution, qu'il appela l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. Celui-ci accepta ; son projet fut envoyé au Conseil d'Etat et il fut nommé conseiller d'Etat pour soutenir son ouvrage. L'Empereur intervint lui-même dans les discussions et imposa parfois sa volonté. Un décret daté du 22 avril promulgua l'Acte additionnel, et le peuple français fut appelé à l'approuver.

Napoléon voulut donner aussi une apparence de légalité à la reprise d'un pouvoir auquel il avait renoncé par son abdication. Il accorda au Corps législatif une autorité réelle et son concours devint nécessaire pour ordonner les levées d'hommes. Il fut chargé aussi de l'interprétation des lois. On soumettait tous les agents du Gouvernement à une responsabilité effective ; le pouvoir judiciaire était revêtu d'une réelle inamovibilité, et on écartait toute possibilité de tribunaux militaires. La liberté de la presse était accordée, et on soumettait ses délits à un jury, etc. C'était, dit Thiers, « la plus grande quantité de liberté qu'on eût encore eue en France » (1).

Le décret décidait que, pour approuver l'Acte additionnel, des registres seraient ouverts aux secrétariats de toutes les administrations et de toutes les municipalités, aux greffes de tous les tribunaux, chez les juges de paix, et chez les notaires. Ces registres devaient s'ouvrir dix jours au plus tard après la réception du *Bulletin des lois* contenant le décret, et resteraient ouverts pendant 10 jours. Puis le

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

dépositaire du registre l'arrêterait, porterait au bas le relevé des votes (1), certifierait le tout, et l'adresserait dans les deux jours au maire de sa municipalité. Celui ci, dans les vingt-quatre heures, le ferait passer au sous-préfet avec un relevé des votes, le tout certifié et rédigé d'après un modèle indiqué. Vingt jours après la publication de ce décret, le sous-préfet transmettrait tous les registres de son arrondissement au Préfet avec un relevé des votes et cinq jours après, celui-ci devait adresser au Ministre de l'Intérieur, tous les registres de son département, toujours avec un relevé des votes.

L'Acte additionnel devait être également soumis aux armées de terre et de mer et dix jours après la publication du *Bulletin des lois*, chaque corps devait envoyer les registres de ces votes, aux secrétariats des Ministères de la Guerre et de la Marine.

L'Empereur avait décidé que le dépouillement et le recensement des votes auraient lieu à Paris, dans une assemblée solennelle dite du Champ de Mai, fixée au 26 de ce mois.

Le Préfet se hâta de faire exécuter ce décret et envoya des circulaires (2), en vue d'obtenir un grand nombre de

(1) Le vote consistait à mettre sur le registre oui ou non et à signer ou à faire certifier son nom si on ne savait pas écrire. Tous les individus domiciliés dans la commune, ayant l'âge requis et jouissant de leurs droits civiques, pouvaient prendre part au vote.

(2) Voici la circulaire du Préfet adressée le 26 avril, aux Sous-Préfets, présidents de tribunaux, juges de paix, etc. « Le grand acte de la Révolution française se découvre et se termine par le complément de la charte des Constitutions. Ouvrez vos cahiers de 1789, que demandent-ils ? Que veulent-ils ? L'égalité devant la loi, la liberté sans limite, la sécurité des personnes et des propriétés, le droit de voter l'impôt, la responsabilité des ministres. Par combien de tempêtes n'avons-nous pas passés avant d'arriver à ce terme de nos premiers vœux ? Enfin, nous arrivons au port, nous jetons l'ancre sous les auspices de l'Empereur. Ce n'est plus une concession qu'il fait à la nation, c'est la nation qui fait reconnaître ses droits. Le peuple exerçant sa souveraineté va stipuler ses intérêts dans le contrat le plus solennel. Donnez la plus sérieuse attention à l'exécution du décret

suffrages favorables, dans son département. Mais il eut peu de succès.

En voici, selon nous, les raisons : l'Acte additionnel avait soulevé beaucoup de critiques, et le Pas-de-Calais était en grande partie royaliste. Nous avons raconté « l'enthousiasme » avec lequel il avait accueilli la rentrée des Bourbons. Il voyait, non sans raison, avec Napoléon, le retour de la guerre, avec ses levées d'hommes et d'argent, les réquisitions, la stagnation du commerce et de l'industrie, etc. De plus il fallait signer ou faire attester son vote, et nos compatriotes, qui sont prudents, ne se souciaient pas de se compromettre pour un pouvoir dont la durée était incertaine. Ainsi le maire de Boubers écrivit au sous-préfet que beaucoup d'habitants de sa commune étaient disposés à voter oui, mais n'avaient pas voulu signer ; de plus, comme nous l'avons dit, un grand nombre de municipalités étaient hostiles au Gouvernement. Le maire de Plouvain écrivait au Préfet, que le desservant et les membres élus pour le conseil par la cabale qui avait eu lieu aux dernières élections n'avaient pas voulu voter l'Acte additionnel malgré la proposition qu'il leur en avait faite, et qu'il avait dû signer seul avec son greffier. Ajoutons que les républicains avaient vu avec regret, la pairie rendue héréditaire ; c'était, selon eux, un souvenir de l'ancien régime. Les royalistes avaient été très mécontents du maintien de la confiscation que la Charte de Louis XVIII avait supprimée et de l'article, d'ailleurs « inutile et impuissant » (1), qui interdisait à jamais le rétablissement des Bourbons (2).

pour faire voter dans les registres de la mairie l'acte additionnel aux Constitutions ». Puis le Préfet indiquait les diverses formalités à remplir pour ce vote.

(1) De Vaulabelle. *Histoire des deux Restaurations.*

(2) Voici l'art. 67 : Le peuple français déclare en outre que dans la délégation qu'il a faite et qu'il fait de son pouvoir, il n'a pas entendu et n'entend pas donner le droit de proposer le rétablissement des Bourbons ou d'un prince de cette famille même en cas d'extinction de

Le mécontentement était à peu près général. Mais on avait peur de Napoléon, on n'osa pas lui faire d'opposition ouverte ; on protesta par l'abstention. Le clergé la pratiqua en masse ainsi que les royalistes, sauf quelques fonctionnaires qu'on voit avec peine approuver un acte contraire à leurs convictions. Quelques maires prudents, comme MM. d'Havrincourt et de Partz, firent savoir qu'ils étaient absents. Le scrutin devait avoir lieu par oui et par non, il ne nous a pas été possible d'en savoir le résultat exact dans le Pas de-Calais, car ce qui caractérise les Cent Jours, c'est la rapidité, pour ne pas dire la précipitation, que le Gouvernement demandait pour l'exécution de ses ordres. Ainsi, en un mois, il fallut renouveler les autorités municipales, voter sur l'Acte additionnel, nommer les députés ; de plus, M. Gayant, conseiller de préfecture, faisant les fonctions de préfet, avait écrit aux maires, le 2 avril, de préparer la session de mai. Le baron de Roujoux, le 22 de ce mois, leur annonça que par ordre du Gouvernement, cette assemblée aurait lieu après la réunion du Champ de Mai, car un certain nombre de fonctionnaires devaient s'y rendre, il fixerait ultérieurement une date pour la réunion ; il ne le fit jamais.

Avec le peu de temps que laissait le Gouvernement et la mauvaise volonté de plusieurs municipalités qui attendirent jusqu'au 10 mai pour ouvrir le scrutin le résultat ne fut connu que tardivement. On n'avait pas envoyé de formules imprimées, aussi plusieurs de ces registres sont mal rédigés et contiennent des erreurs. Quelques-uns ne sont pas signés, des noms sont effacés d'autres ajoutésaprès la clôture. Un procés-verbal est fait sans porter le nom de la commune. Le

la dynastie impériale, ni le droit de rétablir soit l'ancienne noblesse féodale, soit les droits seigneuriaux et féodaux, soit les dimes, soit aucun culte privilégié et dominant, ni la faculté de porter aucune atteinte à l'inviolabilité de la vente des domaines nationaux. Il interdit pareillement au gouvernement et aux citoyens, toute proposition à cet égard.

maire de Dannes écrivit au sous-préfet qu'on n'avait pas voté parce qu'il n'avait pas reçu de formule et la commune était trop petite pour savoir comment s'y prendre, du reste, il n'y avait que 20 à 22 personnes sachant signer et il n'aurait pu faire voter que le Conseil municipal. Ces registres sont conservés aux Archives nationales à Paris ; nous n'avons trouvé, pour le Pas de Calais, que ceux de 758 communes et nous n'avons pu faire le recensement des votes que partiellement. Voici le résultat de notre travail. Le Pas-de-Calais comprenait une population de 584.454 habitants répartis en 928 communes ; 758 donnèrent 5981 oui et 26 non. Il manque le résultat de 170 communes. Arrondissement d'Arras 1.843 oui et 2 non, avec 143.615 habitants. Arrondissement de Béthune 734 oui et 1 non, avec 119.815 habitants. Arrondissement de Boulogne 1.361 oui et 8 non, avec 76.023 habitants. Arrondissement de Montreuil 1.078 oui et 12 non, avec 72.629 habitants. Arrondissement de St-Omer 968 oui et 2 non, avec 95 206 habitants. Arrondissement de St-Pol 922 oui et 1 non, avec 77.166 habitants. Le canton où les abstentions furent les plus nombreuses, fut celui de Laventie, c'était le plus royaliste du département ; sur une population de 14.302 il n'y eut que 3 oui, savoir, à Lestrem, M. Vanvincq, notaire et Sénéchal, secrétaire de la mairie et à Lorgies, M. Ghesquières, maire. Voici le résultat des principales villes : Aire, 50 oui, Arras, 304 oui, Béthune, 190 oui, Boulogne, 293 oui, Calais, 60 oui, Hesdin, 67 oui, Montreuil, 180 oui, St-Omer, 180 oui, St-Pol, 78 oui. A Arras, on vota dans 15 endroits, savoir : à la Préfecture, où se rendirent la plupart des fonctionnaires et des employés, le maire d'Arras et ses adjoints, le receveur-général, les officiers de la garde nationale, etc. Au Tribunal (1), chez les deux juges de paix, chez les dix notaires et à la

(1) Il y eut 6 oui émis par MM. Lefebvre des Trois-Marquets, président, Morel, procureur impérial, Leduc, Norman et Cornille avocats. A Béthune, les 9 juges et le procureur impéral votèrent oui.

Mairie. Le maire crut devoir faire une proclamation pour engager ses administrés à venir voter (1).

Les non, dans le Pas-de-Calais, furent au nombre de 26. La commune qui en fournit le plus fut celle d'Alette, canton d'Hucqueliers ; elle comptait 477 habitants ; il y eut 12 oui contre 10 non. On ne crut pas devoir envoyer le nom de ces dix anabaptistes, sans doute par prudence. On fit de même pour les cinq non d'Ervelinghem, canton de Marquise, pour les deux non de Labroye, canton d'Hesdin, pour le non de St-Omer et pour celui de Ste-Marie-Kerque, canton d'Audruick. A St-Laurent-Blangy, canton d'Arras, M. Verdevoy, qui y habitait l'ancien domaine des moines de St-Vaast, était devenu maire, il vota non pour protester contre l'hérédité de la pairie et entraîna avec lui un habitant de la commune. A St-Pol, M Locquet, notaire, vota non pour le même motif. A Maizières, canton d'Aubigny, M. Thelus, propriétaire et M. Codvelle, officier en retraite, votèrent oui, mais en protestant contre l'hérédité des pairs. M. de Corbehem, receveur particulier des Contributions indirectes à Aire, vota oui, mais conditionnellement. M. Delette, maire de St-Pierre-lez-Calais vota non, ainsi que M. Delmotte, notaire à Licques, M. Beaucourt, notaire à Lens et M. Sébane, apothicaire à Guînes. Une seule personne motiva son vote d'une façon plus complète, ce fut M. Butor, receveur de l'enregistrement à Lumbres. « Je vote, dit-il, pour la Constitution, qui me paraît offrir une véritable garantie des

(1) Sa proclamation est datée du 29 avril 1815, la voici : « Habitants d'Arras, le peuple français va exercer sa souveraineté et stipuler ses intérêts dans le pacte le plus solennel. L'acte constitutionnel pour lequel nous devons voter contient toutes les garanties que veut une nation jalouse de ses droits. L'égalité devant la loi, la sûreté des personnes et des propriétés, le droit de voter l'impôt, la responsabilité des ministres. Vous ne serez pas indifférents dans cette grande circonstance à voter aujourd'hui. Un registre est ouvert à la mairie pour recevoir vos votes ; hâtez-vous de venir les inscrire. »

droits du peuple et mon vœu le plus ardent est que tous les corps de l'Etat, pénétrés de la sainteté de leurs obligations, tiennent avec la fermeté que doit avoir le vrai Français, à ce qu'elles ne soient enfreintes par qui que ce soit. Je déclare pourtant, dans l'intérêt des droits du peuple, que justifie l'article 18 de l'acte constitutionnel, voter dans le sens que les ministres ou conseillers d'Etat que Sa Majesté l'Empereur enverra dans la Chambre des représentants n'y auront des voix délibératives qu'autant qu'ils en seront membres élus par la nation. »

Les résultats du vote dans le Pas-de-Calais peuvent paraître singuliers. Ainsi une grande commune fournit très peu de oui et une petite beaucoup. Deux communes contiguës comme Campigneulles-les-Grandes et Campigneulles-les-Petites donnent, la première néant et la seconde 35 oui. On voit l'influence d'un maire, d'un juge de paix, d'un notaire ou d'un gros fermier enrichi de biens nationaux et trouvant dans Napoléon une sécurité de paisible possession. A Lebucquière, où habite le juge de paix, il y a 27 oui, à Desvres, le notaire Delplace reçoit 108 oui, a Brêmes, canton d'Ardres, où M. Francoville a beaucoup d'influence, on trouve 45 oui. A Auchy-les-Moines, M. Grivel, filateur, décide à voter oui, son sous-chef de filature Brasseur, M. Delcassan, ingénieur-hydraulique et 50 ouvriers ou habitants(1). A Vaulx, canton de Croisilles, le greffier préside et ne vote pas. A Vimy, il n'y a que le maire, l'adjoint, le notaire et le maître de pension qui prennent part au scrutin et pourtant un maire écrit qu'il a fait sonner les cloches par trois fois, tambouriner et mit en marche le garde-champêtre, le tout inutilement. Le maire d'Hesmond fait connaître au sous-préfet que son Conseil municipal avait promis de voter, personne n'étant venu il a voté seul avec son greffier. D'après le maire de Selles, les habitants de sa commune sont

(1) A Meurchin, le percepteur s'appelait Louis-Joseph de Robespierre, il vota oui.

indifférents à tout ce qui est étranger à leurs occupations. A Floringhem, le maire et le notaire, après avoir écrit que personne n'avait voulu voter et n'avoir pas voté eux-mêmes, déclarent que leur plus grand désir est que les représentants agissent pour le bien commun.

Les sous-préfets (1) et le Prefet du Pas-de-Calais envoyèrent à Paris les registres à mesure qu'ils les recevaient, souvent sans faire les additions des votes ou ne les faisant que partiellement (2). Comme il en fut de même dans

(1) Le Sous-Préfet de St-Pol envoya à Paris, le 2 juin, 31 registres avec 158 oui et 2 non.

(2) Voici d'après les registres conservés aux Archives nationales à Paris, le résultat par commune du vote sur l'acte additionnel dans le Pas-de-Calais.

PLÉBISCITE DE 1815.

Arrondissement d'Arras, population : 143,615 habitants, 1,843 oui, 2 non.

Cantons d'*Arras nord et sud*, population 32,234 habitants (dont 20,623 pour la ville) 371 oui, 2 non, savoir : la ville d'Arras 304 oui, Achicourt 10, Agny 8, Athies 1, Blangy-lez-Arras 3, Dainville 2, Duisans 0, Ecurie 6, Etrun 0, Fampoux 0, Feuchy 2, Marœuil 2, Neuville-Vitasse 12, Roclincourt 4, Saint-Aubin-Anzin 1, Ste-Catherine 12, St-Laurent 2 oui et 2 non, St-Nicolas 0, Thilloy-les-Mofflaines 0, Wailly 2.

Canton de *Bapaume*, population: 12,468 habitants, 124 oui, savoir : Achiet-le-Grand 3, Achiet-le-Petit 0, Avesnes-les-Bapaume 1, Bancourt 3, Bapaume 34, Beaulencourt 5, Béhagnies 3, Beugnâtre 2, Biefvillers 2, Bihucourt 2, Favreuil 2, Frémicourt 6, Grévillers 2, Le Transloy 12, Ligny-la-Barque 3, Martinpuich 0, Morval 3, Riencourt-les-Bapaume 15, Sapignies 7, Thilloy-les-Bapaume 2, Villers-au-Flos 0, Warlencourt et Eaucourt 13.

Canton de *Beaumetz-les-Loges*, population : 11,885 habitants, 237 oui, savoir : Adinfer 7, Agnez-lès-Duisans 10, Bailleulmont 5, Bailleulval 10, Beaumetz 3, Berles-au-Bois 15, Berneville 3, Boiry-St-Martin 11, Ficheux 2, Fosseux 0, Gouves 15, Gouy-en-Artois 4, Habarcq 0, Hautes-Avesnes 4, Hendecourt-lès-Ransart 0, La Cauchie 12, La Herlière 12, Mercatel 5, Monchiet 4, Monchy-au-Bois, 61, Montenescourt 20, Ransart 13, Rivière 3, Simencourt 3, Wanquetin 13, Warlus 4 ; manque le procès-verbal de Basseux.

Canton de *Bertincourt*, population : 13,244 habitants, 290 oui,

d'autres départements, le Ministre ne put terminer le recensement que dans 67, dans 11 il resta incomplet, bien que

savoir : Barastre 2, Beaumetz-lès-Cambrai 16, Bertincourt 25, Beugny 3, Bus 3, Haplincourt 0, Havrincourt 6, Hermies et Demicourt 8, Lebucquière 27, Léchelle 3, Metz-en-Couture 1, Morchies 17, Neuville-Bourjonval 3, Rocquigny 14, Ruyaulcourt 0, Trescault 161, Vélu 1.

Canton de *Croisilles*, population : 13,577 habitants, 144 oui, savoir : Ablainzevelle 2, Ayette 10, Boiry-Becquerelle 2, Boisleux-au-Mont 6, Boisleux-St-Marc 7, Boyelles 5, Bucquoy 8, Bullecourt 3, Courcelles-le-Comte 22, Croisilles 2, Douchy-lès-Ayettes 12, Ecoust-St-Mein 12, Ervillers 8, Gomiécourt 1, Guémappe 8, Hamelincourt 4, Hénin-sur-Cojeul 0, Mory 2, Moyenneville 1, Noreuil 4, St-Léger 4, St-Martin-sur-Cojeul 0, Vaulx 0, Vraucourt 8, Wancourt 13. Manquent les procès-verbaux de Chérisy et Fontaine-lès-Croisilles.

Canton de *Marquion*, population : 14,608 habitants, 187 oui, savoir : Bourlon-Elimont 5, Buissy-Baralle 15, Ecourt-St-Quentin 8, Epinoy 18, Graincourt-lès-Havrincourt 6, Inchy 11, Lagnicourt 4, Marquion 54, Oisy-le-Verger 24, Pronville 5, Quéant 11, Sains-lès-Marquion 7, Saulchy-Cauchy 10, Sauchy-Lestrée 9. Manquent les procès-verbaux de Palluel, Baralle et Rumaucourt et Osvillers.

Canton de *Pas*, population : 13,075 habitants, 129 oui, savoir : Amplier 2, Bienvillers-au-Bois 0, Couin 0, Foncquevillers 0, Gaudiempré 20, Gommecourt 2, Grincourt-lès-Pas 8, Halloy 2, Hannescamps 0, Hébuterne 8, Hénu 0, Humbercamps 0, Orville 6, Pas 36, Pommier 17, Puisieux 0, Sailly-au-Bois 0, St-Amand 0, Sarton 14, Souastre 11, Thièvres 3, Warlincourt-lès-Pas 0. Manque le procès-verbal de Famechon.

Canton de *Vimy*, population : 16,025 habitants, 161 oui, savoir : Ablain-St-Nazaire 0, Acheville 0, Acq 10, Arleux-en-Gohelle 10, Avion 0, Bailleul-sir-Berthoult 4, Beaumont 6, Bois-Bernard 2, Bray 1, Carency 2, Drocourt 0, Ecoivres 23, Esleu dit Leauwette 0, Farbus 0, Fresnoy 9, Gavrelle 10, Givenchy-en-Gohelle 4, Izel-lès-Equerchin 0, Méricourt 8, Mont-St-Eloy 23, Neuville-St-Vaast 5, Neuvireuil 3, Oppy 11, Quiéry-la-Motte 1, Rouvroy 1, Souchez 0, Thélus 0, Villers-au-Bois 5, Vimy 4, Willerval 21.

Canton de *Vitry*, population : 16,499 habitants, 203 oui, savoir : Biache-St-Vaast 16, Boiry-Notre-Dame 11, Brebières 7, Cagnicourt 10, Corbehem 1, Dury 7, Etaing 15, Fresnes-lès-Montauban 12, Gouy-sous-Bellonne 3, Hamblain-lès-Prés 7, Haucourt 24, Hendecourt les-Cagnicourt 4, Monchy-le-Preux 13, Noyelles-sous-Bellonne 6, Pelves 8, Plouvain 2, Riencourt-lès-Cagnicourt 6, Saudemont 3,

l'assemblée du Champ de Mai, fixée d'abord au 26 de cemois eût été reculée au 1er juin.

Tortequenne 5, Villers-lès-Cagnicourt 6, Vis-en-Artois 21, Vitry 16. Manquent les procès-verbaux de Bellonne et Remy.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE, population : 119,815 habitants, 734 oui, 1 non.

Canton de *Béthune*, population : 18,125 habitants, 226 oui, savoir : Allouagne 0, Annezin 0, Béthune 190, Chocques 0, Essart 4, Fouquereuil 0, Fouquières-les-Béthune 2, Hinges 0, La Beuvrière 9, Lacouture 0, Lapugnoy 1, Locon 0, Oblinghem 3, Vendin-lès-Béthune 6, Verquigneul 4, Verquin 0, Vieille-Chapelle 7.

Canton de *Cambrin*, population : 15,774 habitants, 64 oui, savoir : Annequin 4, Auchy-lès-la-Bassée 2, Beuvry 14, Billy-Berclau 0, Cambrin 8, Cuinchy-lès-Labassée 3, Festubert 0, Haisnes 5, Labourse 3, Noyelles-lès-Vermelles 8, Richebourg-l'Avoué 2, Sailly la-Bourse 0, Vermelles 10, Violaines 5.

Canton de *Carvin*, population : 15,305 habitants, 89 oui, savoir : Bourcheul 15, Carvin-Epinoy 22, Courcelles-lès-Lens 2, Courrières 7, Dourges 0, Evin-Malmaison 12, Hénin-Liétard 13, Leforest 0, Montigny-en-Gohelle, 3, Noyelles-Godault 10, Oignies 5.

Canton de *Houdain*, population : 13,264 habitants, 134 oui, savoir : Barlin 0, Beugin 0, Bouvigny-Boyeffles 15, Bruay 62, Calonne-Ricouart 7, Camblain-Chatelain 0, Caucourt 1, Divion 1, Drouvin 0, Etrée-Cauchy 5, Fresnicourt 0, Gauchin-le-Gal 0, Gosnay 7, Gouy-Servins 2, Haillicourt 0, Hermin 18, Hersin 2, Hesdigneul 1, Houchain 0, Houdain 0, La Buissière 0, Maisnil-lès-Ruitz 0, Marles 3, Nœux 0, Ourton 0, Ranchicourt 10, Rebreuve 0, Ruitz 0, Sains-en-Gohelle 0, Servins 0, Vaudricourt 0.

Canton de *Laventie*, population : 14,302 habitants, 3 oui, savoir : Fleurbaix 0, Laventie 0, Lestrem 2, Lorgies 1, Neuve-Chapelle 0, Sailly-sur-la Lys 0.

Canton de *Lens*, population : 15,804 habitants, 75 oui 1 non, savoir : Aix-Noulette 8, Angres-Liévin 14, Annay 0, Bénifontaine 6, Billy-Montigny 0, Bully 0, Estevelle 0, Grenay 0, Harnes 4, Hulluch 2, Lens 21 oui, 1 non, Liévin 1, Loos 12, Mazingarbe 3, Meurchin 2, Pont-à-Vendin 0, Sallau 2, Vendin le-Vieil 0. Manquent les procès-verbaux de Fouquières-lès-Lens, Loison, Noyelles-sous-Lens, Wingles.

Canton de *Lillers*, population : 14,477 habitants, 91 oui, savoir : Busnes 0, Calonne-sur-la Lys 0, Gonnehem 11, Guarbecque 0, Lillers 36, Mont-Bernanchon 16, Robecq 5, St-Floris 7, St-Venant 16.

Canton de *Norrent-Fontes*, population : 12,764 habitants, 52 oui,

Quand on proclama, ce jour-là, le résultat des votes du plébiscite, on constata 1.537.159 votes exprimés, dont 4.206

savoir : Amettes 0, Auchel 1, Auchy-au-Bois 0, Berguette 14, Blessy 2, Bourecq 15, Burbure 2, Cauchy-à-la-Tour 0, Ecquedecques 2, Etrée-Blanche 0, Ferfay 0, Ham 13, Isbergues 0, Lambres 0, Lespesses 0, Lières 0, Lietres 0, Ligny-lès-Aire 0, Linghem 0, Lozinghem 0, Mazinghem 0, Molinghem 0, Norrent-Fontes 1, Quernes 0, Rely 0, Rombly 0, St-Hilaires-Cottes 0, Westrehem 0, Witternesse 8. Manque le procès-verbal d'Ames.

Arrondissement de Boulogne, population : 73,023 habitants, 1,361 oui, 8 non.

Canton de *Boulogne*, population : 17,840 habitants, 344 oui, savoir : Baincthun et Questinghen 11, Boulogne 293, Echinghen 12, Pernes 23, Pittefaux 0, St-Martin-Boulogne 5, Wimille 0. Manque le procès-verbal de Conteville.

Canton de *Calais*, population : 16,490 habitants, 177 oui 1 non, savoir : Bonningues-lès-Calais 5, Calais 60, Coulogne 17, Escalles 26, Marck 8, Nielles-lès-Calais 6, St-Pierre lès-Calais 3 oui 1 non, Saint-Trtcat 43, Sangatte 9. Manquent les procès-verbaux de Coquelles, Frethun et Peuplingues.

Canton de *Desvres*, population : 9,942 habitants, 330 oui, savoir : Bainghen 7, Bournonville 0, Brunembert 29, Colembert 0, Courset 2, Desvres, 224, Henneveux 0, Longueville 4, Lottinghen 8, Menneville 0, Nabringhen 8, Saint-Martin-Choquel 15, Selles 1, Senlecques 18, Wirwignes 14. Manquent les procès-verbaux de Alincthun et Liannes. Belle-Brune, Belle et Houllefort, Crémarest, Long-Fossé et Sainte Gertrude, Quernes et Verval, Vieil-Moutier, Lewast.

Canton de *Guînes*, population : 12,171 habitants, 161 oui 2 non, savoir : Alembon 0, Andres 19, Boucres 17, Boucquehaut 0, Boursin 3, Caffiers 5, Campagne 2, Fiennes 19, Guînes 23 oui 1 non, Hames 29, Hardinghen 29, Licques 3 oui 1 non, Pihen 3, Sanghen 9. Manquent les procès-verbaux de Herbinghen, Hermelinghem.

Canton de *Marquise*, population : 10,012 habitants, 157 oui 5 non, savoir : Ambleteuse 39, Audembert 14, Audinghem 0, Audresselles 0, Bazinghen 0, Hervelinghem 4 oui 5 non, Landrethun 0, Leulinghen 1, Marquise 35, Maninghen-Wimille 33, Affrethun 10, Rety 11, Rinxent et Audrequen 1, St Inglebert 3, Tardinghen 0, Wacquinghen 6, Wierre-Effroy 0, Wissant et Sombre 0. Manquent les procès-verbaux de Beuvinghen, Ferques et Elinghen, Leubringhen.

Canton de *Samer*, population : 9,568 habitants, 192 oui, savoir : Carly 13, Condette 13, Doudeauville et Course 6, Halinghen 0, Hesdi-

votes négatifs, savoir : population civile, 1.288.357 oui et 4.027 non ; armée de terre, 222.000 oui, 320 non ; marine,

gneul 4, Hesdin-l'Abbé 17 ; Isques 18, Leures 2, Nesles 7, Neufchâtel 14, Outreau 14, St-Etienne 8, St-Léonard 10, Samer 36, Tingry 7, Verlincthun 16, Wierre-au-Bois 7. Manquent les procès-verbaux de Danne et Questrecques.

Arrondissement de Montreuil, population : 72,629 habitants, 1,078 oui 12 non.

Canton de *Campagne*, population : 11,930 habitants, 139 oui, savoir : Aix-en-Issart 0, Beaurainville 3, Boisjean 4, Brimeux 40, Buire-le-Sec 20, Campagne-lès-Hesdin 21, Dannes 3, Hesmond 2, Lépinoy 3, Maresquel 0, Roussent 28, St-Remy-au-Bois 6, St-André-au-Bois 0, Saulchoy 3, Sempy 6. Manquent les procès-verbaux de : Boubers-lès-Hesmond, Ecquemicourt, Gouy, Loison, Maintenay, Marant, Marenla, Marles, Offin, St-Deneux.

Canton d'*Etaples*, population : 7,884 habitants, 195 oui, savoir : Atin 4, Beutin 10, Bernieulles 0, Brexent et Enocq 7, Camiers 20, Cormont 4, Estréelles 8, Etaples 37, Frencq et Le Turne 4, Hubersent 0, Inquesent 3, Lefaux 1, Longvillers 44, Maresville 16, Montcavrel 30, Recques 7, Tubersent 0. Manquent les procès-verbaux de Estrée et Widehem

Canton de *Fruges*, population : 12,955 habitants, 49 oui, savoir : Coupelle-Neuve 0, Crépy 0, Embry 3, Fressin 10, Fruges 32, Rimboval 4, Verchin 0. Manquent les procès-verbaux de Ambricourt, Avondances, Canlers, Coupelle-Vieille, Créquy, Hézecques, Lebiez, Lugy, Matringhen, Mencas, Planques, Radinghem, Royon, Ruisseauville Sains-les-Fressin, Senlis, Torcy, Verchin et Vincly.

Canton d'*Hesdin*, population : 13,568 habitants, 205 oui 2 non, savoir : Aubin-St-Vaast 7, Capelle 3, Caumont 3, Dommartin 2, Guigny 2, Guisy 13, Hesdin 67, Huby-St-Leu 17, Labroye 35 oui 2 non, Marconne 12, Mouriez 2, Braye 29. Ste Austreberthe 10, Tortefontaine 3. Manquent les procès-verbaux de Bouin, Brevillers, Cavron-St-Martin, Chérienne, Contes, La Loge, Marconnelle, Plumoison, Regnauville et Wamhercourt.

Canton d'*Hucqueliers*, population : 11,702 habitants, 111 oui 10 non, savoir : Alette 12 oui 10 non, Avesnes 0, Bezinghem 0, Bourthes 0, Campagne-lès-Boulonnais 0, Clenleu 0, Enquin 7, Ergny 0, Herly 9, Hucqueliers 15, Humbert 6, Maninghen 2, Parenty 0, Preures 20, Quilen 0, Rumilly 3, Verchocq 28, Wicquinghem 6, Zoteux 3,

22 000 oui, 275 non. On était loin des 3.563.185 voix acclamant avec enthousiasme Napoléon, consul à vie, lors du plébiscite de 1802.

Manquent les procès-verbaux de Aix-en-Ergny, Bécourt, Beussent et Enguinchault, Bimont et St-Michel.

Canton de *Montreuil*, population : 14,590 habitants, 379 oui, savoir : Airon-Notre-Dame 3, Airon-St-Vaast 10, Beaumerie-Saint-Martin 8, Berck 4, La Caloterie 8, Campigneulles-les-Grandes 0, Campigneulles-les-Petites 35, Colline-Beaumont 0, Ecuires 40, Merlimont 13. Montreuil 180, Neuville 13, St-Aubin 13, St-Josse 15, Sorrus 14, Tigny-Noyelles 0, Verton 23. Manquent les procès-verbaux de Conchil-le-Temple, Cucq, Groffliers, La Madeleine, Lépine-les-Bruyères, Nempont-St-Firmin, Waben et Wailly.

Arrondissement de Saint-Omer, population : 95,206 habitants, 968 oui 2 non.

Canton d'*Aire*, population : 15,841 habitants, 150 oui, savoir : Aire 58, Clarques 4, Cohem 4, Crecque 2, Ecques et Wertecq 40, Herbelles 5, Heuringhem 7, Inghem 2, Mametz 7, Marthes 0, Nielles-les-Thérouanne 1, Quiestède 3, Racquinghem 0, Robecq 2, Roquetoire 7, Thérouanne 2, Wardrecques 0, Wittes 6.

Canton d'*Ardres*, population : 15,223 habitants, 329 oui, savoir : Ardres 185, Audrehem 0, Autingues 7, Balinghem 45, Bayenghem-les-Eperlecques 5, Bonningues-les-Ardres 20, Brêmes 45, Eperlecques 11. Guemy 0, Landrethun 0, Louches 0, Mentque-Nieurlet 0, Nielles-les-Ardres 0, Nordausque 0, Nort-Bécourt 2, Nort-Leulinghem 1, Isbergues 7, Recques 0, Rodelinghen 1. Manquent les procès-verbaux de Clerques, Journy et Zouafques.

Canton d'*Audruick*, population : 12,308 habitants, 105 oui, 1 non, savoir : Audruick 4, Guemps 0, Nortkerque 0, Nouvelle-Eglise 2, Offekerque 0, Oye 11, Polinkove 1, Ruminghem 4, St-Folquin 26, Sainte-Marie-Kerque 5 oui 1 non, St-Nicolas 2, St-Omer-Capelle 13, Vieille-Eglise 30, Zutkerque 7.

Canton de *Fauquembergue*, population : 10,623 habitants, 80 oui, savoir : Assonval 0, Audrethun 1, Beaumetz-lès-Aire 0, Bomy 18, Boncourt 0, Capelle-sur-la-Lys 0, Coyecques 8, Dennebrœucq 6, Enguinegatte 2, Enquin 26, Erny-St-Julien 1, Fauquembergues 0, Febvin-Palfart 0, Fléchin 0, Fléchinelle 0, Laires 7, Merck-St-Liévin 2, Reclinghem 0, Renty 2, St-Martin-d'Hardinghem 2, Thiembronne 0, Wandonne 5. Manque le procès-verbal de Cuhem.

Canton de *Lumbres*, population : 15,074 habitants, 124 oui, savoir ;

On avait invité à l'assemblée appelée le *Champ de Mai*, en souvenir des rois de France de la seconde race, tous les

Acquin 0, Affringues 0, Alquines 5, Bayenghem-lès-Seninghem 40, Boisdinghem 0, Bouvelinghem 8, Coulomby 0, Delette 0, Elnes 0, Esquerdes 7, Hallines 8, Hautloquin 13, Ledinghem 7, Lumbres 13, Nielles-lès-Bléquin 0, Quelmes 0, Ouve-Wirquin 3, Quercamps 1, Remilly 1, Seninghem 16, Setques 0, Surques 0, Vaudringhem 0, Wavrans 0, Westbécourt 0, Wisques 2, Wizernes 0. Manquent Bléquin, Cléty, Dohem, Escœuilles, Helfaut, Pihem, Upen d'amont et d'aval, Wismes.

Cantons de *St-Omer nord et sud*, population : 28,137 habitants, 180 oui, 1 non, savoir : Arques 4, Blendecques 3, Clairmarais 3, Difques 0, Houlle 0, Leulinghem 0, Longuenesse 4, Moringhem 0, Moulle 6, St-Martin-au-Laërt 0, St-Omer, 162 oui, 1 non, Salperwick 0, Serques 0, Tatinghem 0, Zudausques 0. Manquent les procès-verbaux de Cormette et Campagne-lès-Wardrecques.

Arrondissement de St-Pol, population : 77,166 habitants, 922 oui, 1 non.

Canton d'*Aubigny*, population : 11,594 habitants, 193 oui, savoir : Agnières 2, Ambrines 1, Aubigny 18, Bajus 2, Berles 3, Béthancourt 1, Cambligneul 2, Camblain-l'Abbé, 18, Capelle-Fermont 6, Frévin 26, Frévillers 0, Hermaville 3, Izel-lès-Hameau 28, La Comté 3, La Thieuloy 1, Magnicourt-en-Comté 1, Maizières 4, Mingoval, 2, Monchy-Breton 9, Penin 4, Savy-Berlettes 5, Tilloy-lès-Hermaville 25, Tincques 2, Villers-Brûlin 20, Villers-Châtel 4, Villers-sir-Simon 3. Manquent les procès-verbaux de Averdoingt, Bailleul, Chelers et Gouy-en-Ternois.

Canton d'*Auxi-le-Château*, population : 14,781 habitants, 130 oui, 1 non, savoir : Aubrometz 0, Auxy-le-Château 14, Bonnières 12, Boubert 8, Bouret-sur-Canche 0, Buire-au-Bois 1, Conchy 0, Erquières 9, Fontaines-l'Etalon 3, Frévent 26, Gennes-Ivergny 0, Haravesnes 5, Ligny-sur-Canche 4, Ponchel 16, Quœux 9, Tollent 12, 1 non, Vacquerie-le-Boucq 0, Vaulx 5, Villers-l'Hôpital 6, Wavans 0. Manquent les procès-verbaux de Boffles, Canteleu, Fortel, Haut-Maisnil, Monchel, Nœux, Rougefay et Willencourt.

Canton d'*Avesnes-le-Comte*, population : 14,989 habitants, 199 oui, savoir : Avesnes-le-Comte 5, Barly 0, Baudricourt et Oppy 3, Bavincourt 1, Beauffort 4, Blavincourt 3, Coullemont 4, Couturelle 12, Givenchy-lès-Avesnes 0, Grand-Rullecourt 6, Hauteville 0, Houvin 3, Lattre-St-Quentin 0, Magnicourt-sur-Canche 10, Mondicourt 76, Noyel-

membres des collèges électoraux des départements. Ils étaient 20.000 en France. Le Préfet du Pas-de-Calais écrivit au Ministre de l'Intérieur, Carnot, que, conformément à sa circulaire du 28 mars (1), il lui envoyait la liste des mem-

lettes 21, Pommera et Grena, 17, Rebreuve 1, Rebreuviette 3, Saulty 10, Sombrin 3, Le Souich 1, Sus-St-Léger 16. Manquent les procès-verbaux de Berlencourt et Cauroy, Canettemont, Denier, Etrée-Wamin, Houvigneul, Ivergny, Liencourt, Lignereuil, Manin, Noyelles-Vion, Sars-le-Bois et Warluzel.

Canton d'*Heuchin*, population : 11,874 habitants, 122 oui, savoir : Anvin 0, Aumerval 2, Bailleul-lès-Pernes 2, Bergueneuse 0, Bours 0, Conteville 0, Diéval 8, Eps 2, Equirre 0, Fleury 0, Fontaine-lès-Hermans 2, Floringhem 0, Heuchin 17, Huclier 0, Lisbourg 0, Monchy-Cayeux 0, Nédon 0, Nédonchel 10, Pernes 4, Pressy 0, Sachin 0, Sains-lès-Pernes 0, Tangry 0, Teneur 33, Tilly-Capelle 42, Valhuon 0. Manquent les procès-verbaux de Erin, Fontaine-lès-Boulans, Hestrus, Marest et Prédefin.

Canton de *St-Pol*, population : 14,193 habitants, 182 oui, 1 non, savoir : Beauvois 1, Bermicourt 25 Buneville 2, Croisettes 0, Croix 3, Ecoivres 0, Flers 0, Foufflin-Ricametz 10, Framecourt 1, Gauchin 14, Guinecourt 2, Hautecloque 2, Herlincourt 1, Héricourt 2, Herlin-le-Sec 0, Hernicourt 0, Marquay, 18, Monchaux 3, Mont 9, Œuf 2, Neuville-au-Cornet 0, Pierremont 3, Ramecourt 0, Roëllecourt 2, Sibiville 1, Saint-Michel 4, Saint-Pol 78 oui, 1 non, Ternas 7, Troisvaux 1, Wavrans 0. Manquent les procès-verbaux de Blangermont, Blangerval, Brias, Hautecôte, Humerœuille, Humières, Linzeux, St-Flochel, Maisnil, Nuncq, Séricourt, Siracourt.

Canton de *Wail*, population : 9,755 habitants, 96 oui, savoir : Auchy-lès-Moines 53, Azincourt 1, Bealencourt 0, Blangy-sur-Ternoise 0, Eclimeux 0, Fresnoy 0, Grigny 2, Incourt 2, Le Parcq 1, Le Quesnoy 0, Le Vieil-Hesdin 2, Noyelles-lès-Humières 2, Rollancourt 7, St-Georges 10, Tramecourt 0, Vacqueriette 10, Wail 3, Wamin 3, Willeman 0. Manquent les procès-verbaux de Blingel, Fillièvres, Galametz, Maisoncelle et Neulette.

(1) Le 28 mars, le Ministre de l'Intérieur, après avoir fait valoir l'importance de l'Assemblée du Champ de Mai, dans les termes cités par le Préfet, dans sa circulaire du 31 mars, que nous reproduisons plus loin, ajoutait : « les idées et les sentiments que je viens de développer ont pénétré, je n'en doute pas, tous les Français attachés à leur patrie, particulièrement les membres des Collèges électoraux véri-

bres du collège électoral de son département devant se rendre à cette solennité. Il les avait prévenus dès le 31 mars (1)

tables élites de la nation. Vous devez, Messieurs, répandre et entretenir ces dispositions par vos discours et votre influence. Faites sentir à Messieurs les membres du Collège électoral du département, l'importance de l'honorable mission qu'ils reçoivent de la confiance de l'Empereur. »

« S. M. fait un appel à leur patriotisme et à leurs lumières, je suis persuadé qu'ils s'empresseront d'y répondre, veuillez les engager à faire leurs dispositions pour se tenir prêts à partir aussitôt que le jour de la convocation sera désigné d'une manière précise. »

(1) La première circulaire était adressée le 31 mars, à chaque membre du Collège électoral du département. La voici :

« Monsieur,

« Vous avez connaissance, par le *Moniteur* et par le *Bulletin des Lois*, du décret impérial du 13 de ce mois (à Lyon) par lequel Sa Majesté convoque les Collèges électoraux pour former une assemblée extraordinaire du Champ de Mai. »

« Ce décret et les considérants qui le motivent sont, dit le Ministre de l'Intérieur, un hommage au grand et éternel principe qui constitue les états civilisés. C'est pour eux que la France s'est levée en 1789; c'est pour eux qu'elle a combattu contre toute l'Europe et leur conquête est associée à cette gloire immense qu'illustrent à jamais les armées françaises. L'Empereur reconnaît ces droits du peuple acquis par 25 ans de combats, il s'élève contre le principe que la nation est faite pour le trône et non le trône pour la nation. Il veut s'entourer des Collèges électoraux pour corriger et modifier nos constitutions selon l'intérêt et la volonté de la nation. Quel grand et beau spectacle que celui d'un héros, idole de l'armée et qui fut le vainqueur de l'Europe, déclarant du haut du pavois où l'ont élevé les suffrages du peuple et des soldats, que c'est d'eux qu'il tient sa puissance, qu'il ne veut régner que par les lois; et que de concert avec les députés de la nation, il va fonder par des institutions fortes et sages, l'alliance du pouvoir monarchique avec l'indépendance d'un peuple brave et éclairé. Ainsi CHARLEMAGNE établissant ses Champs de Mars et de Mai, aussi anciens que le nom français, s'entourait de l'élite de son peuple; et du sein de ces assemblées nationales émanaient ses capitulaires qui forment un des plus beaux monuments de son règne et qui ont survécu à ses conquêtes. Mais alors une faible partie de la nation

d'avoir à se tenir prêts à partir pour Paris à l'époque qu'on leur indiquerait (1) et le 27 avril (2) il avait renouvelé cette invitation.

était représentée. Aujourd'hui toutes les classes de citoyens concourent au choix des membres des collèges électoraux. »

« Ceux que Sa Majesté convoque, composés des principaux propriétaires et de plusieurs membres de la Légion d'Honneur, ont pour élément la propriété, véritable base de la stabilité des Etats et le courage qui la garantit et la protège. »

« Dans cette nouvelle fédération, l'empereur présentera à ses peuples son auguste Epouse et le Prince, espoir de la nation qu'il doit gouverner un jour. Suivant un usage antique et cher à la France, ils recevront la couronne au milieu du Champ de Mai et prendront place sur le trône à côté du Grand Napoléon. »

« Cette touchante solennité concourant avec la grande époque de l'organisation constitutionnelle de notre pays, consacrera de nouveau l'alliance des Français avec la 4e dynastie et les serments mutuels des sujets envers leurs princes et des princes envers leurs sujets. »

« Le séjour à Paris des membres du Collège électoral ne sera pas de longue durée : l'importance et l'éclat des fonctions qu'ils auront à remplir, les disposeront sans doute à faire le sacrifice de temps et d'argent qu'exigera leur voyage. Ils sont au nombre des propriétaires aisés. Pour ces motifs et afin de ne pas augmenter les charges de l'Etat, dans un moment où il faut mettre beaucoup d'économie dans les dépenses, Sa Majesté a décidé qu'il ne serait point accordé de frais de voyage et de séjour aux membres du Collège électoral venant à Paris. »

« Le préfet ajouta : les sentiments développés dans la lettre du ministre vous auront fait sentir l'importance de l'honorable mission que vous recevez de la confiance de l'Empereur. Sa Majesté a fait un appel à votre patriotisme et à vos lumières, je suis persuadé que vous vous empresserez d'y répondre. »

« Je vous prie de faire vos dispositions pour vous tenir prêt à vous rendre dans la capitale à l'époque qui sera fixée et que j'aurai l'honneur de vous indiquer par une nouvelle circulaire, etc. »

Le Conseiller de Préfecture : Gayant, remplaçant le Préfet.

(1) Circulaire du préfet aux électeurs des Collèges d'arrondissement, 17 avril 1815 :

Messieurs,

Le *Bulletin des lois* no 19 contient l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire. Le grand acte de la Révolution Française se décou-

Avant de proclamer le résultat du plébiscite, le Gouvernement devait songer à une autre question : la reconstitution du pouvoir législatif.

vre et se termine par ce complément à la charte constitutionnelle. Ouvrez vos cahiers de 1789. Que demande, que veut la nation ? L'égalité devant la loi, la liberté sans licence, la sûreté des personnes et des propriétés, le droit de voter l'impôt, la responsabilité des Ministres. Après bien des tempêtes nous arrivons au port sous les auspices de l'Empereur. Ce n'est plus une concession qu'il fait à la nation, c'est la nation qui fait reconnaître ses droits. Le peuple exerçant sa souveraineté va stipuler ses intérêts dans le contrat le plus solennel. C'est sur l'adoption de ce contrat que les membres des Collèges électoraux sont appelés à exprimer leurs vœux. Le décret du 12 avril convoque pour le 26 mai cette assemblée auguste et véritablement nationale. Les Collèges départementaux d'arrondissement et de départements y sont convoqués. Ils ne peuvent être chargés d'une mission plus importante et ne peuvent donner une plus grande preuve d'amour à la patrie qu'en se réunissant autour de leurs collègues des autres départements en une circonstance aussi importante pour donner au vœu national une irréfragable authenticité. » Le préfet demandait qu'on lui envoyât dans les cinq jours le nom de ceux qui feraient ce voyage.

(2 p. 77) La circulaire du baron de Roujoux du 27 avril adresse aux membres du Collège électoral du Pas-de-Calais, leur rappelait que l'Assemblée du Champ de mai aurait lieu le 26 de ce mois, il ajoutait : l'article II du décret du 18 mars dispose que les membres du Collège électoraux aussitôt leur arrivé à Paris se présenteront au ministère de l'Intérieur ; on leur indiquera le lieu qui aura été assigné pour la réunion en une seule assemblée, des membres des différents collèges de chaque département.

« Vous ne pouvez jamais, Messieurs, être chargés d'une mission plus importante, vous ne pouvez donner une plus grande preuve d'amour de la patrie, qu'en vous réunissant à tous vos collègues des autres départements, dans une circonstance aussi imposante, pour donner au vœu national une irréfragable authenticité et ceux à qui leurs fortunes et leurs obligations permettent de faire le voyage, se feront sûrement un devoir de répondre à cet appel du prince. Son excellence le Ministre de l'Intérieur me charge par sa circulaire du 24 de ce mois de lui faire connaître avant le 20 mai, les noms de ceux qui sont disposés à s'y rendre. »

« En conséquence, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me faire

Les Chambres n'existaient plus, celle des pairs avait été dissoute par l'Empereur à son passage à Lyon, le 13 mars 1814. Il lui reprochait de se composer en partie de membres ayant porté les armes contre la France et voulant priver leur pays de droits acquis par 25 ans de combats. Il agit de même pour le Corps législatif dont les pouvoirs étaient en partie expirés. Cette assemblée, après avoir été longtemps servile devant Napoléon, avait été impitoyable pour lui après sa défaite.

Napoléon ne tarda pas à reconstituer la Chambre des pairs, en y adjoignant un certain nombre de membres qu'il croyait devoir lui être dévoués, ce qui ne se réalisa pas. Il la rendit héréditaire. Pour la Chambre des députés, il modifia le système électoral. Depuis 1789 celui-ci avait souvent changé. Après les constitutions de l'an III et de l'an VIII, le Senatus Consulte du 16 thermidor an X, l'avait établi tel qu'il devait durer pendant l'Empire.

En voici la base : Les électeurs composés de tous les Français âgés de 21 ans, se réunissent au chef-lieu de canton pour nommer les électeurs d'arrondissement, à raison d'un par 500 habitants et sans avoir à s'occuper du cens. Ceux ci réunis aux chefs-lieux d'arrondissements, proposent le député et de plus nomment des électeurs chargés de désigner les candidats pour la députation du département. Mais on ne peut prendre ces électeurs que parmi les six cents plus

connaître votre intention dans les cinq jours de la réception de cette lettre. »

Les Membres des Collèges électoraux nommés en l'an XI et 1808, doivent tous avoir reçu leurs cartes d'électeurs. Ceux qui se rendront à Paris devront en être munis. S'il en est qui aient égaré cette pièce essentielle, je m'empresserai de leur en adresser une nouvelle sur leur demande.

Les Membres nommés aux dernières élections recevront leurs cartes d'électeurs avec la présente circulaire.

Je vous prie, etc.

Baron DE ROUJOUX.



haut imposés du département et à raison d'un par 500 habitants. Le Premier Consul avait le droit d'adjoindre au collège d'arrondissement dix électeurs pris parmi les membres de la Légion d'honneur et au collège de département, vingt membres dont dix pris parmi les légionnaires et dix parmi les plus haut imposés du département ou les personnes ayant rendu des services. Ce collège devait se composer de deux cents électeurs au moins et de trois cents au plus. Le collège départemental se réunissait au chef-lieu de département. On lui indiquait le nombre des députés qui lui était assigné. Il fallait avoir vingt-cinq ans pour occuper cette fonction, être pris parmi les citoyens du département. Ces nominations n'étaient pas définitives, car ces deux collèges présentaient deux candidats pour chaque place et c'était le Sénat qui choisissait (1).

(1) D'après ce sénatus-consulte, chaque ressort de justice de paix a une assemblée de canton, chaque arrondissement a un collège électoral d'arrondissement. L'assemblée de canton se compose de tous les citoyens domiciliés dans le canton et qui y sont inscrits sur les listes communales d'arrondissement et y jouissent du droit de citoyens. Le Premier Consul nomme le président, ses fonctions durent cinq ans et peuvent être renouvelée. Il est assisté de quatre scrutateurs, qui sont les deux plus âgés des électeurs du canton et les deux plus imposés. Ce bureau nomme le secrétaire. L'assemblée de canton se divise en sections et c'est le président de l'assemblée de canton qui nomme les présidents de section dans les villes de plus de 5,000 habitants ; l'assemblée de canton nomme au collège électoral d'arrondissement le nombre des membres qui lui est assigné en raison du nombre de citoyens dont elle se compose. Elle nomme au Collège électoral de département le nombre de membres qui lui sont assignés. Les membres des Collèges électoraux doivent être domiciliés dans les arrondissements et départements respectifs. Les Collèges électoraux d'arrondissement ont droit à un membre par 500 habitants domiciliés dans l'arrondissement. Ce nombre ne peut excéder 200 ni être moindre de 120. Les membres des Collèges électoraux sont nommés à vie mais ils peuvent perdre leur place dans certaines conditions. Le Premier Consul nomme les présidents des Collèges électoraux de chaque section. Pour les Collèges de département il sera dressé dans chaque départe-

Les élections étaient faites à deux ou trois degrés et en partie par les censitaires. D'après la charte de 1814 il fallait nécessairement payer 300 fr. de contributions au moins et être âgé de 30 ans pour être électeur et payer 1.000 fr. de contributions et avoir 40 ans pour être député. Les électeurs devaient être 70.000. Une loi devait réglementer ce nouveau système électoral, mais l'Empereur était revenu avant qu'elle ne fût votée. Ce fut la Chambre de 1808 qui continua de siéger, avec ces importantes innovations que les députés

ment une liste des 600 citoyens les plus imposés. L'assemblée prendra sur cette liste les membres du collège de département.

Le Premier Consul pourra ajouter aux Collèges électoraux d'arrondissements dix membres pris parmi les légionnaires et à chaque Collège de département vingt citoyens dont dix pris parmi les vingt plus haut imposés du département et dix autres pris parmi les légionnaires ou les personnes ayant rendu des services. Les collèges électoraux d'arrondissement présenteront deux citoyens pour chaque place de conseiller d'arrondissement et le Collège de département, deux citoyens domiciliés dans le département pour chaque place vacante au Conseil général, etc.

D'après ce Senatus-consulte on ne pouvait être en même temps membre du Collège électoral d'arrondissement et de celui du département. Le gouvernement pouvait dissoudre le corps électoral. Chaque département devait envoyer au Corps Législatif un nombre de membres proportionné à sa population. Chaque députation est nommée à la fois mais divisée en cinq séries renouvelées chaque année. Les Collèges électoraux d'arrondissement et de département présentent chacun deux citoyens domiciliés dans le département pour former une liste sur laquelle doivent être choisis les membres de la députation au Corps législatif.

D'après l'acte constitutionnel, les assemblées de canton remplaçaient chaque année dans des élections nouvelles toutes les vacances dans les Collèges électoraux. A dater de 1816 un membre de la Chambre des pairs devait être désigné par l'empereur comme président à vie et inamovible de chaque collège électoral de département. Ceux-ci à dater de la même époque nommaient parmi les membres de chaque Collège d'arrondissement deux présidents et deux vice-présidents. A cet effet, l'assemblée électorale de département précéderait de quinze jours celle des Collèges d'arrondissement.

avaient le droit de prendre la parole et que les séances étaient publiques ; cependant sur la demande de cinq membres, la Chambre se formait en comité secret.

Napoléon, aux Cent Jours, ne crut pas devoir retirer ces concessions que Louis XVIII avait accordées. Pour le reste il maintint les prescriptions du Senatus Consulte du 16 thermidor an X, avec quelques modifications contenues dans l'Acte constitutionnel ; les électeurs nommaient les députés définitivement au lieu de présenter deux candidats.

Le commerce et l'industrie étaient représentés par un certain nombre de députés choisis par le collège départemental sur une liste formée par les Chambres de commerce et les Chambres consultatives réunies. Le Pas-de-Calais, le Nord et l'Aisne avaient droit à un député. 100.000 électeurs devaient nommer 629 députés, savoir : 338 désignés par les collèges d'arrondissement et 291 par ceux de département, compris 23 représentant le commerce et l'industrie.

Napoléon décida également que la deuxième Chambre s'appellerait Chambre des représentants. L'ancien nom de Corps législatif était impopulaire, et celui de Chambre des députés avait été choisi par Louis XVIII. Le Corps législatif jouissait de peu de considération, car il avait joué un rôle fort effacé. On appelait ses membres, *les muets de l'Empire*. On ne briguait guère l'honneur d'y entrer, n'étant pas certain que l'élection fût ratifiée par le Sénat ; il y avait peu de candidats et peu d'électeurs (1). On donnait ces

(1) En 1808, il y avait pour le Collège départemental dans l'arrondissement d'Arras, 55 électeurs, savoir : pour le canton de Vimy 9, pour les cantons d'Arras nord et sud et de Marquion, chacun 8 électeurs, pour le canton de Bertincourt 7, pour les cantons de Bapaume, Croisilles et Pas 6 chacun et 5 pour le canton de Beaumetz. Le général Cavrois avait été adjoint comme légionnaire. Ils étaient nommés par 2,996 électeurs, en 1808, 279 seulement votèrent. M. de Gantès ancien lieutenant-colonel et maire de Blangy-lès-Arras, obtint le plus de voix (211) ; M. Bèke, négociant à Arras, fut celui qui en eut le moins (69). Quelquefois pourtant des questions de personne amenaient plus d'élec-

fonctions à d'anciens militaires ou fonctionnaires, ou à des notabilités ayant peu de fortune. Comme on va le voir, il en fut de même aux Cent Jours et l'abstention continua ; elle fut cependant moins grande pour l'élection des représentants, que pour le vote de l'Acte constitutionnel. Un décret du 30 avril prescrivit la réunion des électeurs. Un arrêté du Préfet du 3 mai, indiqua les lieux, jours et heures où aurait lieu le vote du collège départemental et du collège de l'arrondissement d'Arras. Les sous-préfets devaient donner les mêmes indications pour le vote du collège de leur arrondissement. Le baron de Roujoux donna en outre des instructions pour la tenue des assemblées et chargea l'autorité municipale de veiller à leur exécution. Les électeurs ne devaient s'occuper d'aucune autre question que de la nomination des députés. On devait déposer sur le bureau les instructions ainsi que l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire et la liste des électeurs. Le bureau provisoire devait se composer de l'électeur le plus âgé, comme président et du plus jeune, comme secrétaire. Le président désignait ensuite les trois électeurs les plus âgés comme scrutateurs. Le bureau définitif était nommé par les électeurs, savoir, au scrutin individuel pour le président et le secrétaire et au scrutin de liste pour les scrutateurs. Les membres du bureau, avant de prendre possession de leurs fonctions, devaient prêter le serment ordinaire, et chaque électeur faire de même avant de voter ; il suffisait de prêter une seule fois le serment. On faisait l'appel, et chaque électeur, après avoir voté, signait la feuille d'émargement, il y avait un réappel. Le collège de département avait à nommer cinq députés et les six d'arrondissement chacun un député. Le Préfet envoya aux électeurs

teurs. Ainsi à Béthune, également en 1808, M. de Baillencourt, négociant en cette ville fut nommé par 1,314 voix sur 1,545 votants et 2,155 inscrits et dans l'arrondissement de St-Pol, M. de Hautecloque, maire de Wail obtint 1,126 voix sur 1,449 votants et 2,767 inscrits.

une circulaire pour les engager à voter, datée également du 3 mai (1).

Le collège de l'arrondissement d'Arras se réunit le 10 mai à l'Hôtel-de-Ville de cette ville. Il y avait 167 électeurs inscrits ; 82 prirent part au vote. Le bureau provisoire se composa ainsi : M. Coulon, président, M. Lefebvre-Dupré, avocat, secrétaire, MM. Hubert, Payen et Grimbert, scrutateurs. Le bureau définitif fut ensuite nommé. M. Delville, notaire à Arras, devint président, M. Lefebvre-Dupré resta secrétaire et MM. Hurtrel-Haudouart, Hubert et Grimbert, devinrent scrutateurs.

(1) La voici : « Empressé de rendre aux Français l'exercice de tous leurs droits, Sa Majesté n'attend pas que l'acte complémentaire de la Constitution soit accepté pour faire jouir de la garantie d'une représentation nationale. Cette marche rapide vers l'accomplissement des vœux formés par la France depuis 1789 est une preuve nouvelle que lui donne l'empereur de son respect pour la nation. »

Hâtez-vous donc, Messieurs, de vous rendre à cette convocation ; qu'en vous voyant rassemblés toutes les puissances apprennent que le gouvernement français s'organise suivant la volonté générale, que le prince et le peuple réunis par les mêmes intérêts, liés par les mêmes serments ne forment qu'un faisceau. Qu'elles sachent que pour conquérir et se partager la France il faut qu'il n'existe plus un Français, et que l'armée nationale et la nation sont entièrement unies. Qu'elle est grande et puissante cette nation qui délibère dans le calme en présence des souverains ligués contre son indépendanee ! Quelle confiance dans le chef qu'elle s'est donné, dans les armées où chaque soldat dit à sa mère : Je reviendrai *avec* ou *sans mon bouclier*. Vous vous recueillerez, Messieurs, dans ces grandes pensées, elles relevront vos âmes dans les opérations auxquelles vous allez vous livrer, je ne vous dirai pas, Messieurs, combien est important le choix des citoyens que vous allez investir des pouvoirs du peuple : vous serez dirigés par vos propres intérêts que vous confiez à vos délégués ; par la foi publique qui vous recommande les possesseurs de biens nationaux ; par les sentiments qu'inspirent les braves qui portent dans vos assemblées leurs cicatrices et les signes d'honneur mérités par leurs services ; par l'amour de la patrie devant laquelle toutes les passions se taisent, toutes les opinions se confondent et tous les intérêts se réunissent.

Baron de Roujoux.

La nomination du député eut lieu le même jour à 3 heures également avec 82 votants. Un premier tour de scrutin n'ayant pas donné de résultat, la séance fut levée à 8 heures et remise au lendemain 11 mai à 8 heures du matin. Il n'y eut ce jour-là que 50 votants ; au deuxième tour, ballotage entre le baron d'Herlincourt qui eut 20 voix et M. Bruneau de Beaumetz qui obtint le même nombre. Au troisième tour, il y eut un votant de plus ; M. Bruneau de Beaumetz, procureur général à Douai, recueillit 25 voix et fut nommé (1), le baron d'Herlincourt n'en réunit que 22.

A Béthune, on s'assembla également le 10 mai à la Mairie

(1) Bruneau de Beaumetz, Albert-Marie-Auguste (chevalier), né à Douai, le 13 janvier 1759 (paroisse St-Pierre) d'Antoine conseiller du roi en ses conseils et président à mortier à son Parlement de Flandre et de Anne-Marie Odesnaër. Il eut pour parrain M. Bruneau de Versigny, chanoine de St-Amé à Douai, et pour marraine Mme d'Odesnaer, sa tante. Il était domicilié à Beaumetz-lès-Cambrai, était marié, avait 2 enfants et 35,000 livres de rentes. Avocat avant la Révolution, il devint conseiller au présidial d'Arras, puis avocat général et procureur-général, au parlement de Flandre. Il n'entra dans la vie politique que le 27 Brumaire an XII, ayant été désigné par le Sénat conservateur pour représenter au Corps législatif le département du Pas-de-Calais. Il fit partie de la commission de législation et dans un rapport sur le Code pénal fit l'éloge du pouvoir absolu qui avait dicté cette législation si rigoureuse. Son enthousiasme pour Napoléon ne l'empêcha pas de voter sa déchéance.

Sous la première Restauration il siégea parmi l'opposition, garda le silence pendant la session des Cent jours, fut nommé pour présider le collège électoral, puis il devint procureur-général à Douai. Il fut compris dans la destitution de 1816 et publia un mémoire de sa vie publique, en 1818. Nommé membre de la Légion d'honneur en l'an XIII, il fut créé Chevalier par Napoléon le 28 janvier 1809. Fit partie du Conseil général du Pas-de-Calais et du Collège électoral du département. Il continua pendant la Restauration, ses fonctions de président de Chambre à la Cour de Douai ; il les occupait depuis 1811. Il termina sa carrière judiciaire comme président honoraire et mourut à Cambrai le 11 septembre 1836. Plouvain cite MM. Bruneau d'Houplines comme ayant exercé des fonctions judiciaires en Flandre au 17e et 18e siècle.

à 10 heures du matin. Le bureau provisoire se composa de M. Brequin, comme président, de M. Lequien, comme secrétaire et de MM. Caron Charles, Brean et Duquesnoy comme scrutateurs. Sur 156 électeurs inscrits, 44 votants nommèrent le bureau définitif. M. Brequin resta président, par 37 voix (1), M. Isambert-Cordier fut nommé secrétaire, par 25 voix (2) et MM. Cordier et Payoul devinrent scrutateurs, par 34 voix et M. Playel par 31. La séance fut suspendue jusque deux heures pour la nomination du député. Les votants furent plus nombreux et atteignirent le chiffre de 83. compris 2 légionnaires ajoutés à la liste des électeurs. M. Gosse de Gorre, avocat-général à Douai et propriétaire à Beuvry, eut 68 voix et fut nommé (3). M. Louis-Alexandre

(1) M. Payoul eut 5 voix, M. Duquesnoy 1 voix, M. Genelle 1 voix.

(2) Il y eut balottage ; au premier tour il n'avait eu que 17 voix et M. Cordier, 12.

(3) Gosse de Gorre, Henri-Joseph-Aimé, né à Arras, le 1er décembre 1760 (paroisse St-Aubert), de Jean-Marie, avocat et de Marie-Catherine Lefebvre. Il avait 54 ans quand il fut nommé député, était marié, avait 3 enfants et 8,000 francs de rente. Membre du Collège électoral du Pas-de-Calais, Chevalier de la Légion d'honneur. Il était issu d'une famille de robe qui avait donné au Conseil d'Artois un procureur général et un premier président. Il débuta en 1789 au barreau d'Arras et adopta avec beaucoup de réserve les idées de la Révolution. Nommé juge-suppléant, il devint en 1790, juge titulaire au tribunal civil du district d'Arras. Suspect en 1793 et emprisonné d'abord à Arras, puis à Paris, on ne le rendit à la liberté qu'après le 9 thermidor. Il fut nommé accusateur public au tribunal criminel du Pas-de-Calais, à St-Omer. C'est en cette qualité qu'il prit avec succès auprès du ministre de la justice la défense des compagnons du duc de Choiseul réjetés par la tempête en 1795, sur les côtes du Pas-de-Calais et envoyés comme émigrés, pris les armes à la main devant le conseil de guerre du Pas-de-Calais. Il tomba en disgrâce après les évènements de Fructidor an V, mais le gouvernement consulaire lui confia les fonctions de substitut du procureur-général près le tribunal d'appel de Douai, le 27 brumaire an XII. Gosse de Gorre entra comme député du Pas-de-Calais au corps législatif où il siégea jusqu'en 1808. Le 17 mai 1808 il fut promu procureur général près la Cour crimi-

Roussel, propriétaire, obtint 14 voix et M. Bruneau de Beaumetz, 1 voix.

A Montreuil, la réunion eut lieu à l'Hôtel-de-Ville, le 12 mai. Le bureau provisoire se composa ainsi : président, M. Papin, propriétaire à La Neuville, secrétaire, M. Aloy, receveur de l'enregistrement à Montreuil, scrutateurs, M. Souquet, juge de paix à Etaples, Mariette, de Beusent, et Odœuvre, propriétaire. Il y avait 129 électeurs inscrits, mais il en manqua beaucoup, et le bureau définitif fut ainsi composé : M. Boistel, maire de Montreuil, nommé président par 42 voix (1). M. Aloy, secrétaire par 27 voix (2). MM. Varenne, par 41 voix, Prevot-Lebat, par 33 voix, et Grégoire Hacot par 27 voix (3) furent élus scrutateurs. On procéda ensuite à la nomination du député. Les électeurs étaient au nombre de 70 dont six légionnaires qu'on avait ajoutés. Au premier tour, aucun candidat n'obtint la majorité et la séance

nelle du Nord. Lors des réorganisation des cours impériales, en 1811, il devint 1er avocat général près la cour de Douai, poste qu'il conserva jusqu'en 1816. Cette même année il devint colonel d'une légion de la garde nationale du Pas-de-Calais. Puis il se tint à l'écart de la politique, jusqu'à la révolution de juillet, où il reparut à la Chambre en 1831, comme député de Béthune et du 3e collège du Pas-de-Calais. Il siégea dans la majorité conservatrice. Nommé à la fin de la législation en 1833 président de la Chambre à la cour de Douai, il se soumit comme député à la réélection qu'il obtint en 1834. Il ne se représenta pas aux élections générales qui eurent lieu cette même année et se consacra exclusivement à ses fonctions de magistrat qu'il n'abandonna qu'en 1849. Officier de la Légion d'honneur en 1844, membre du Conseil municipal de Douai de 1814 à 1821. Pendant 14 ans conseiller général du Pas-de-Calais. Il mourut à Douai, le 26 novembre 1851.

(1) M. Papin eût 3 voix, M. Poultier 1, M. Varenne 1.

(2) M. Tellier greffier du tribunal obtint 20 voix.

(3) Il y eut 12 voix données à M. Théreux, propriétaire à Montreuil, 13 à M. Aloy, 8 à M. Féron, maître de poste, 4 à M. Cuvelier, juge de paix à Hucqueliers, 4 à M. Papin, 4 au colonel Bussière, 3 à Tellier, greffier au tribunal, 2 à M. Boistel, 1 à M. Robinet, directeur de la poste.

fut remise au lendemain 13. Le gouvernement ajouta deux légionnaires en plus, ce qui fit 131 inscrits. Il y eut 67 votants. Le colonel Poultier, commandant supérieur de la ville et citadelle de Montreuil fut nommé par 35 voix (1) contre 32 données à M. Enlart, président du tribunal.

(1) Poultier-D'Elmotte François-Marie, né à Montreuil, le 31 décembre 1753 (paroisse Notre-Dame) de Jacques Poultier, notaire et procureur en cette ville et de Françoise Lambert. Il commença par servir dans la maison du roi ; sous-lieutenant au régiment de Flandre en 1770 ; il quitta l'armée et entra comme commis à l'Intendance de Paris d'où il fut renvoyé pour avoir abusé du contre-seing de l'Intendant. Il se fit acteur, puis Bénédictin et professa à Compiègne. Il embrassa les idées de la Révolution avec ardeur, quitta l'habit monastique et fut nommé officier de la garde nationale à Montreuil. Parti avec les volontaires de 1792, comme capitaine, élu à la Convention, il siégea à la Montagne, vota la mort du Roi, fut envoyé en mission à Marseille, il fit décréter par la Convention la démolition des châteaux-forts, prit parti contre Robespierre ; au 9 Thermidor il lui cria, quand le député d'Arras faisait de vains efforts pour se faire entendre : Tu auras la parole sur l'échafaud. Envoyé en mission dans le Midi, il fut pris par les insurgés près de Toulon. Mis en liberté on l'envoya de nouveau en mission. Les journaux l'ayant attaqué, il fonda, pour se défendre, l'*Ami des lois*, représenta le département du Nord au Conseil des Anciens en l'an IV où il défendit le Directoire, puis nommé chef de brigade de la gendarmerie dans les départements réunis du Rhin. Elu député du Pas-de-Calais aux 500 en l'an VII, il fit partie de la troisième liste des députés nommés par le Sénat au nouveau Corps législatif. Le Premier Consul qui avait autrefois reçu de lui des services l'envoya comme commandant d'Armes à Montreuil avec le grade de colonel et le fit, en l'an XII, Chevalier de la Légion d'honneur. Mis à la retraite par Louis XVIII il fut réintégré par Napoléon dans son grade. Quand il fut élu député en 1815, il était veuf avec trois enfants et 6,000 livres de rente. La Restauration le priva de tout emploi, tout en lui laissant une rente de 6,000 fr. pour sa retraite. Comme régicide il fut mis en surveillance à Nelle, puis exilé par la loi du 12 janvier 1816. Il se retira à Tournai chez son gendre, et mourut dix ans après, le 16 février 1826. Il a publié une constitution populaire en 1793, un discours pour les théophilantropes et composa leur histoire ; on a encore de lui quelques ouvrages et articles politiques, des pièces de théâtre et des vers. (Voir sur Poultier, *les Siècles littéraires de la*

A Boulogne, réunion le 13 mai, à 9 heures du matin. 135 inscrits, 45 votants. Bureau provisoire, M. Grandsire père, président du tribunal, M. Pamart, administrateur de l'Hospice, secrétaire, M. Marmin, ancien directeur des Postes, M. Merlin-Lafresnoye, receveur de l'hospice civil et M. Hénin père, rentier, scrutateurs. Bureau définitif : Président, M. Grandsire nommé par 41 voix, M. Pamart, secrétaire, par 25 voix ; scrutateurs : M. Merlin obtint 36 voix, M. Berquier-Neuville, 23 voix (au 3e tour), M. Marmin, 22 voix. Il n'y avait plus que 30 votants.

A trois heures on procéda à l'élection du député ; 53 votants. Au premier tour, pas de résultat ; on remit la séance au lendemain, 55 votants donnèrent 29 voix à M. François-Joseph Boulogne, avocat. Il fut nommé (1). M. Berquier-Neuville eut 9 voix, M. Daunou 7, M. Grandsire 3, M. Blanquart de Bailleul 1, M. Grandsire-Belleval, 1.

A Saint-Pol le scrutin s'ouvrit le 14 mai, à 10 heures du matin, à la mairie. 144 inscrits. Le bureau provisoire se composa de M. Fleuricourt Charles, cultivateur à Houvin, comme président, comme secrétaire de M. Corne, receveur des Contributions de l'arrondissement de St-Pol, comme scrutateurs, de MM. Framicourt Pierre, propriétaire à Le Souich et conseiller d'arrondissement, Delsaux Louis,

France, les Fastes de la Légion d'honneur, la Biographie des Contemporains, la Biographie Universelle de Michaud, le Dictionnaire biographique du Pas-de-Calais par M. de Cardevacque, *le Dictionnaire des Parlementaires français* par Robert et Cougny, *les Archives nationales,* etc.

(1) Boulogne François-Joseph, né à Desvres, de Pierre-François et de Marie Monsigny, le 27 décembre 1768, mort à une date inconnue, avait été notaire à Desvres jusqu'à l'an VII, puis était avocat dans la ville dont il portait le nom. Il avait peu de fortune, était veuf, son cabinet lui rapportait 7 à 8,000 livres par an. Sans aucun antécédent politique, il figura parmi les membres obscurs de la Chambre des Cent Jours. Il rentra dans la vie privée après la clôture de la session *(Robert et Cougny).*

marchand de laines à Frévent, et Herbout, médecin en cette ville.

Bureau définitif, 35 votants Président, M. Wallart, chef de la légion de la garde nationale, 19 voix. Secrétaire, M. Deslavier, maire à Frévent, 27 voix. Scrutateurs, MM. Framicourt, 32 voix, Delombre, notaire à Aubigny, 29 voix. M. Thelliez du prénom de Vinox, juge de paix à St-Pol, 29 voix.

Election du député, 72 votants, M. Bary Louis-François, ex-receveur des Contributions de l'arrondissement de St-Pol, fut nommé par 45 voix (1) ; comme il n'habitait pas le département, on lui donna comme suppléant M. Wallart, propriétaire à Auxi-le-Château, chef de la légion de la garde nationale. Il obtint 53 voix sur 55 votants.

A St-Omer l'élection eut lieu le 13 mai, à 10 heures du matin. Le bureau provisoire se composa de M. Antoine Payelleville, propriétaire à Saint-Folquin comme président, M. Jean-Baptiste Zuncquin. maire de Lumbres, secrétaire, MM. Jean Bomart, juge de paix du canton d'Audruick, demeurant à Ruminghem, François Wamin, avocat à Aire et Eudes, notaire à Saint Omer, comme scrutateurs. Le bureau définitif fut désigné par 54 votants sur 168 inscrits et se composa comme il suit : Président : Blanchard, juge de paix à St Omer, 43 voix. Secrétaire : M. Vesnat, receveur des Contributions à Audruick, 43 voix. Les votants devinrent

(1) Bary Louis-François, né à Paris, le 15 octobre 1776 et demeurant en 1815, rue de Verneuil 7, avait trente-huit ans, était marié avait un enfant et 6,000 francs de revenus. Il entra dans l'administration le 20 novembre 1798 comme employé au secrétariat du Directoire et devint secrétaire d'Etat. Après le 18 brumaire il fut nommé receveur particulier des contributions à St-Pol, le 25 mai 1803 et archiviste du cabinet de l'Empereur, le 30 janvier 1810. Il ne retrouva de fonctions que sous la Monarchie de Juillet qui le nomma archiviste et le plaça au ministère de la Justice. Il fut nommé chef de 2e classe, le 15 mai 1838 et admis à la retraite le 31 mars 1848. Il mourut à une date inconnue.

un peu plus nombreux et 58 électeurs nommèrent scrutateurs : MM. Eudes, par 47 voix, Wamin, par 40 voix ; Gaddebled, rentier à St-Omer, par 16 voix (1).

Pour l'élection du député, 76 électeurs se présentèrent. M. Saint-Amour, ex-législateur et conseiller général demeurant à St-Omer obtint 44 voix et fut nommé (2). M. Carnot-

(1) Il ne fut nommé qu'au 2e tour quand il n'y avait plus que 18 votants.

(2) Saint-Amour Mathieu-Joseph-Guillaume, né à Ardres, le 20 mars 1755. En 1815 il y était domicilié, était marié, père de 5 enfants et jouissait de 6,000 fr. de revenus. Son père, chevalier de St-Louis, était un officier distingué. Saint-Amour, après avoir passé 6 ans au collège de St-Omer, alla faire brillamment ses études à Paris et à 17 ans son père lui obtint un brevet de Sous-lieutenant dans la légion de Nassau. Mais il n'avait pas la vocation militaire, étudia les langues, le droit, fit quelques poésies et dirigea sa crrrière vers le barreau. Devenu procureur du roi au Bailliage d'Ardres il déploya, disent ses biographes, beaucoup d'éloquence, d'érudition et d'équité. Puis conseiller pensionnaire de Bourbourg, membre de l'Admistration particulière aux départements de Montreuil, Calais et Ardres, membre du bureau intermédiaire de l'Assemblée provinciale de Picardie, il devint major de la garde nationale du Pas-de-Calais, en 1789, administrateur de ce département et élu à l'Assemblée législative il refusa. Destitué de ses fonctions d'administrateur du Pas-de-Calais, après le 10 août 1792, pour avoir pris un arrêté contre les fauteurs de la journée du 10 juin, devenu maire d'Ardres, il s'occupa sans relâche d'assurer l'ordre et les subsistances. Commissaire du directoire exécutif pour le canton d'Audruicq, il sut rendre des services. Elu en 1799 au Conseil des 500, il y prononça, disent encore ses biographes, quelques discours pleins d'éloquence et de justesse. Au 18 brumaire, il se retire à la campagne. En 1808, nommé chef des contributions indirectes à St-Omer, ses principes étant incompatibles avec les rigueurs du fisc, il ne tarda pas à quitter ces fonctions. En 1817 devient juge de paix de son canton. Il avait été membre du Collège électoral et du Conseil général du Pas-de-Calais, dont il fut plusieurs fois président et secrétaire. Il était officier de la Légion d'honneur. Il mourut le 23 juillet 1823 laissant une réputation de modération, de probité et d'honneur. Il eut pour amis un grand nombre d'hommes célèbres de cette époque. Très instruit et très modeste, il composa un très grand nombre d'ouvrages dont un traité de logique et de théologie. Il avait eu de

Frédin, maréchal de camp, demeurant à Paris eut 19 voix, M. Delamare, colonel du 1er génie, en garnison à St-Omer, domicilié à Avesnes (Nord) obtint 11 voix. Le général Taviel, demeurant à Paris et M. Allent, Chevalier, chacun 1 voix. M. Saint-Amour n'assistait pas à la séance. Pour lui annoncer sa nomination on lui envoya une députation, composée de M. Bled, chef de bataillon du génie, Galopin, receveur des Contributions indirectes et Vesnat son secrétaire. M. Saint-Amour les reçut et leur dit qu'il était extrêmement reconnaissant de l'honneur que lui faisait le corps électoral, mais que son état maladif lui faisait craindre de ne pouvoir se rendre à son poste le jour indiqué ce qui l'empêchait d'accepter.

Il écrivit au Préfet le 14 mai, pour exposer de nouveau que sa santé ne s'améliorant pas il ne pouvait consentir à être député. Il avait écrit de suite au président de l'Assemblée pour l'en prévenir, mais la séance étant levée on n'avait pu le remplacer ni informer le Ministre de son refus. M. Gayant, conseiller de préfecture, faisant fonctions de préfet lui répondit de suite pour l'engager à revenir sur sa décision et fit appel à son patriotisme. M. Saint-Amour, le 16 mai, lui envoya une nouvelle lettre pour lui dire que c'était son patriotisme qui le faisait persévérer dans sa résolution de refuser une fonction qu'il avait remplie pendant quinze ans, mais toujonrs avec le scrupule de l'avoir acceptée, ne se jugeant pas capable de la remplir, à cause de l'état de sa santé.

M. Gayant ayant encore insisté pour le faire changer d'avis, le 19 mai M. Saint-Amour lui envoya un refus définitif et ajouta que pour les mêmes motifs il ne pouvait aller à

Mlle Gouze du Saint-Laurent, fille d'un fermier général adjoint de la province d'Artois et membre des Etats, un fils qui a laissé quelques ouvrages. (M. Derheims dans son histoire de St-Omer et d'autres auteurs ont publié sa biographie,

l'assemblée du Champ de Mai prêter serment aux Constitutions de l'Empire (1).

Le collège départemental se réunit à la Mairie d'Arras, le 12 mai, à 10 heures du matin : 45 votants. Bureau provisoire, M. d'Hauteville, président, Boussemart-Lobez, secrétaire, Lefebvre des Trois-Marquets, Joseph Watelet et Cauwet, scrutateurs. Pour le bureau définitif les deux premiers tours furent sans résultat. MM. Gosse et Bruneau de Beaumetz furent ballottés, au troisième tour, M. Gosse eut 28 voix, M. Bruneau de Beaumetz 29 voix et fut nommé président ;

(1) Voici la lettre de M. Saint-Amour datée du 19 mai.

Monsieur le Préfet,

Si quelque chose pouvait me faire changer ma détermination du 16 mai, ce serait assurément le désir que vous avez la bonté de me témoigner à cet égard. Mais dans mon patriotisme lui-même, je trouve des motifs d'une persévérance que je vous prie instamment de vouloir bien accueillir. Il y a quinze ans que je me suis dévoué dans la même carrière où je suis appelé aujourd'hui et j'en ai rapporté le scrupule d'avoir accepté trop légèrement des fonctions fort au-dessus de moi sous tous les rapports. Agé de plus de soixante ans, frappé d'un dépérissement physique dont je ne puis me dissimuler l'influence morale, mon nouveau dévouement ne consisterait guère que dans une inutile présence dans la Chambre des Représentants, où elle ne mériterait pas de m'être confiée. Permettez-moi donc, je vous en conjure, de m'en tenir au vœu sincère et ardent que je forme pour le salut et la prospérité de notre mère-patrie et aux services que je suis capable de lui rendre dans les fonctions auxquelles j'ai été rappelé par l'effet de votre honorable confiance. J'éprouve sans doute beaucoup de regret de la fatalité qui a privé le Collège électoral de l'avantage de me remplacer, et c'était dans l'espoir qu'il y aurait été autorisé par une nouvelle convocation de ses membres, que je me suis empressé de vous faire connaître ma non acceptation et de vous prier d'en informer le Ministre, Je prends la confiance de vous réitérer cette prière, et je m'intéresse d'autant plus à son effet qu'en rendant compte au Ministre des motifs qui m'empêchent d'assister à l'Assemblée du Champ de Mai en ma qualité d'électeur départemental, j'ai cru devoir lui parler en même temps de l'objet de la présente dont je le supplie de m'informer. Votre lettre du 16 m'annonce le contraire.

secrétaire, M. Boussemart avec 27 voix. Scrutateurs le général Cavrois, avec 32 voix, M. Verdevoy avec 27 voix, M. Lesoing avec 23 voix, furent nommés au troisième tour.

Le 13 mai, à 9 heures du matin, eut lieu l'élection pour nommer au scrutin de liste cinq députés. Le Gouvernement avait ajouté un certain nombre de légionnaires aux 300 électeurs inscrits (1). Il y eut 96 votants, majorité 49. Au premier tour, le baron d'Herlincourt eut 56 voix (2) et M. Enlart 49 (3). Ils furent nommés. Pour les trois autres

(1) Voici les noms des légionnaires ajoutés : MM. Poussart, Garnier, Watringue, Roussel-D'Incourt, Général Lafosse, Baron de Roujoux, Colonel Delacour, Général Expers, d'Hérambault, Larchet, De Chamont, Wasserot, maréchal de camp, commandant le département.

(2) Herlincourt, Pierre-Mathias-Joseph-Wartelle, (baron d'). Né à Arras, le 1er février 1773, de J.-B. Wartelle, écuyer, conseiller au Conseil supérieur d'Artois et de Louise-Florence-Constance Evrard. Il eut pour parrain Martin Evrard, secrétaire du roi, procureur syndic à Douai, et pour marraine Françoise de Lannoy de Ranguilly, sa tante, veuve d'un conseiller pensionnaire à la Chatellenie de Lille. Elle mourut sur l'échafaud révolutionnaire en 1794. Sa famille avait fourni plusieurs échevins d'Arras au XVIIIe siècle, des religieux, des religieuses, etc. Le jeune d'Herlincourt terminait de fortes études quand éclata la Révolution. Il émigra. Il fut nommé en 1804, administrateur des hospices d'Arras, en 1806, conseiller municipal et capitaine de la garde nationale, en 1810, conseiller général, président de ce Conseil de 1811 à 1813 et de 1818 à 1823. Il remplaça le 2 avril 1813, à la mairie d'Arras, son beau père, M. Vaillant ancien conseiller au Conseil d'Artois. Il fut réélu député en 1816 Rentre dans la vie privée en 1824, il s'occupa d'agriculture et d'archéologie. Il fut un des membres fondateurs de l'Académie d'Arras et en fut président de 1818 à 1828. Il fut créé baron par l'Empereur, était chevalier de la Légion d'honneur et de St-Louis. Il mourut à Arras, le 13 avril 1856. M. Harbaville, son collègue de l'Académie prononça son éloge funèbre.

(3) Enlart Nicolas-François-Marie était né à Montreuil-sur-Mer, paroisse Notre-Dame, le 25 mars 1760, de Jean-Baptiste et de Marie Wallart. Son père était avocat au Parlement. Il suivit la carrière paternelle et fut avocat à Montreuil avant la Révolution. Partisan des idées nouvelles il fut élu en 1790, administrateur du département du Pas-de-Calais,

députés on procéda à un second tour. 93 votants. M. Boubert (1), président à la cour de Douai, eut 69 voix, M. Louis Cavrois, maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur et baron de l'Empire (2) eut 48 voix, ils furent

se démit de ses fonctions au 10 août 1792 et devint président du district de Montreuil. Elu à la Convention par la protection de Lebas, il siégea parmi les modérés, y fit peu de bruit. Il avait promis à ses électeurs de déployer à l'Assemblée plus de fermeté qu'il n'en avait montré dans les actes de son administration (de Cardevacque) et vota pour le bannissement de Louis XVI. Robespierre et Lebas ne l'aimaient pas. Rentré dans sa ville natale, il se retira dans sa famille. Sous le Directoire il fut nommé juge de paix de Montreuil le 10 brumaire an IV et refusa en l'an VI le poste d'administrateur du département. Après le coup d'Etat de Brumaire il devint, le 7 messidor an VIII, président du tribunal civil de Montreuil. Il occupa ce poste jusqu'en 1815 où il ne fut pas compris dans la nouvelle réorganisation des Tribunaux. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur par Napoléon. La Restauration refusa de reconnaître sa nomination qui ne fut ratifiée qu'en novembre 1831 par Louis-Philippe au gouvernement duquel il s'était rallié. En 1818 il fut remis en possession de son siège de président du Tribunal civil de Montreuil. En 1831 il fut remplacé par son fils et nommé président honoraire. Il fut membre du Conseil général et appartint à l'opposition libérale. Il mourut à Montreuil à 82 ans, le 25 juillet 1842. C'était le dernier survivant des députés du Pas-de-Calais à la Convention (Robert). Sa biographie a paru dans *le Progrès du Pas-de-Calais* du 10 août 1842. On y voit que son caractère était honorable et qu'il pratiquait les vertus privées.

(1) Boubert, François-Antonin (chevalier), né à St-Omer, le 13 juin 1748; avocat, procureur syndic près du district de St-Omer, président du tribunal civil puis de la Cour de Justice criminelle de St-Omer jusqu'à la formation des Cours d'Assises ; il devint alors président de Chambre à la Cour de Douai. Il fut créé, le 9 mai 1810, chevalier de l'Empire et était membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII. Il mourut à St-Omer, le 23 mai 1828. Il avait refusé (dit Piers), d'être député sous le Directoire. Il laissa la réputation d'un excellent juris-consulte, d'un magistrat intègre et ami des lois *(Archives de la Légion d'Honneur)*.

(2) Cavrois Louis-Joseph, né à Saulty, le 27 juin 1756, d'Antoine, lieutenant du lieu et de Madeleine Gobe. Il eut pour parrain Bernard Cavrois, et pour Marraine, Charlotte Ledoux. Il fit ses études au collège St-Vaast à Douai. A 20 ans il s'enrôle dans les dragons de Monsieur,

nommés. Au troisième tour, il devait y avoir ballottage entre M. Harlé, ex-receveur-général, et M. Delacour, chef de la légion de gendarmerie. Mais comme il n'y avait plus assez de votants ; on scella les boîtes et on remit l'élection au lendemain, après avoir rédigé, à l'unanimité, l'adresse suivante à l'Empereur : « Sire, les grandes pensées de Votre Majesté, s'accomplissent. Dans quelques jours une repré-

En 1779, il passe au 2e régiment de chasseurs, devient maréchal-des-logis en 1787, sous-lieutenant en 1791, lieutenant en 1792. Assiste aux batailles de Jemmapes et de Valmy où il déploie une grande bravoure. Suit Dumouriez en Hollande et devient capitaine en 1793, puis passe comme chef d'Escadron à l'armée des Pyrénées et s'empare du camp espagnol de Peyrestas, 15 septembre 1793. Assiste à divers combat, est nommé adjudant général, puis général de brigade. Le 23 décembre 1793, enveloppé dans la proscription générale, il est suspendu de ses fonctions et mis en prison à Perpignan. Libre le 3 juin 1794, il reprend du service à l'armée du midi, puis il passe à l'armée du Rhin et Moselle, où il se distingue à Kaiserlauten. Il est fait prisonnier; les fatigues de la campagne et les souffrances de la captivité ainsi que ses blessures l'obligèrent à passer quatre ans en non activité à Arras. En 1797, il commanda dans l'Aisne et le Pas-de-Calais et se maria le 27 août 1799 à Mademoiselle Victoire Coupry de Laureau, fille d'un ancien contrôleur du domaine du roi. Il va se battre en Hollande : le 25 juin il est mis à la tête de la 15e division militaire. Porté en réforme en 1801, puis va commander à Nantes, est promu Chevalier de la Légion d'honneur en 1803 puis officier et commandeur en 1804; confirmé par Louis XVIII en 1817. En 1805 tl part pour l'armée de Naples, rentre en 1807. Nous le trouvons en Espagne en 1808, puis à l'armée de Naples, retourne en Espagne en 1810 est mis à la retraite en 1812. Après la rentrée de Louis XVIII à Paris, le général Cavrois se retire à Toulouse, envoye son adhésion au roi et y joint une pièce de vers. Après avoir habité Paris, il fixe sa résidence à Gaudiempré et Pas, dont il devient maire en 1831 et meurt le 27 mars 1833 à l'âge de 77 ans. Son cousin issu germain Alexandre Cavrois, né à Coigneux suivit également la carrière militaire avec distinction. Il servit en France, en Italie, en Egypte, etc., et arriva au grade de général de brigade en 1813. Mourut en 1820. Il était chevalier de St-Louis et officier de la Légion d'honneur. Il reçut le titre héréditaire de baron le 10 août 1810, (La biographie des généraux Cavrois a été publiée par le baron Cavrois de Saternault en 1884).

sentation nationale digne de sa haute mission, digne du peuple qui lui aura confié ses intérêts les plus chers, ira jurer de la soutenir et de conserver dans sa force et dans sa gloire le trône sur lequel il vous a fait asseoir. Son attitude imposante, ses résolutions fermes et sages feront connaître aux puissances ambitieuses et jalouses réunies contre la France, plus que contre votre personne, ce qu'elles peuvent espérer de succès. Elles sauront que la volonté d'une nation fière de son antique et illustre existence est de conquérir avec vous la paix que vous lui avez si généreusement offerte. Si elles s'obstinent plus longtemps à la refuser, quand le courage des braves et quand votre épée triomphante l'auront assurée, alors avec quel zèle ces deux grands corps dont vous serez entouré s'empresseront de vous seconder, dans les projets de félicité publique qu'ils auront conçus ou que vous leur aurez proposés. »

« Aussi les électeurs du Pas-de-Calais s'applaudissent d'avoir coopéré à cette grande œuvre par leurs choix et recueilleront la reconnaissance de leurs concitoyens. Leurs vœux appellent le retour de la fille des Césars et de l'enfant Auguste espoir de la plus brillante dynastie. Nos vœux se réunissent pour la patrie et pour notre empereur. Daignez, Sire, les accueillir ainsi que les expressions d'amour et de respect de vos fidèles sujets. »

Le lendemain, 14 mai, il y eut cent votants. M. Harlé fut nommé député par soixante-treize voix (1) contre vingt-

(1) Harlé Jean-Marie, maître de forges, né à Alembon, le 7 avril 1765, de Pierre, propriétaire agriculteur et de Marguerite-Louise Lavoisier. Il eut pour parrain et marraine M. et Mme Buthor-Blincourt, d'Alembon. Il épousa Mlle Parent, fille d'un notaire d'Ardres. Il se destinait au notariat mais ayant embrassé les idées de 1789, il se lança dans une autre voie où l'influence de Parent Réal, son beau frère, lui fut très utile. Elu en 1791 receveur du district de Calais, position qu'il occupa pendant 9 ans, c'est grâce à lui et à quelques autres habitants énergiques de cette ville dont faisait partie M. Blanquart de Bailleul qu'on y souffrit peu de la Terreur. A la création des recettes

deux données au colonel Lacour et cinq à M. Parent Réal.

Voilà comment le préfet rendit compte au Ministre du résultat des élections : Le collège électoral du département s'est réuni le 12 et a fini ses opérations hier. J'ai cru devoir y assister comme officier de la légion d'honneur et pour être

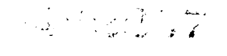
générales en 1799, il fut appelé à celle de la Haute-Marne, puis à celle du Pas-de-Calais, fonction qu'il remplit jusqu'en 1812. Il fut un des cinq receveurs généraux choisis en 1805, pour faire le service du Trésor, compromis par les agissements de quelques banques particulières auxquelles on l'avait confié. Lors du camp de Boulogne, au moment où les troupes partaient pour l'Allemagne, il parvint, par son crédit, à assurer leur solde. L'Empereur lui fit témoigner sa satisfaction par M. de Villenoisy, intendant général de l'armée. En 1815 il voulut faire. élire député son beau frère Parent-Réal, qui avait fait partie de l'Assemblée des 500 et du Tribunat, mais les notabilités de toutes les opinions vinrent le prier avec les plus vives sollicitations d'accepter le mandat de représentant tant était grande leur confiance en sa sagesse.

Il fut jusqu'à sa mort député du Pas-de-Calais, dans toutes les élections, sauf celles de 1824. Sous la Restauration il vota constamment avec l'opposition libérale et fit partie des 221. Il mourut à Paris au cours de la Législature de 1838, le 1er avril de cette année. Le *Moniteur* rendit compte de ses funérailles et publia sa biographie. On ouvrit une souscription à Arras pour placer son buste au Musée et on nomma pour cela une commission composée de M. Maurice Colin, maire, président, Harbaville et Pérot, conseiller de préfecture. Ce buste fut exécuté par Théophile Bras, en 1839. On avait offert à M. Harlé la Pairie sous Louis Philippe, mais il déclara qu'au déclin de sa vie il pourrait mieux défendre les intérêts de ses concitoyens en restant député. On lui a attribué, lors de sa mort, cet éloge d'un écrivain de la Restauration. « Honneur à ces hommes persévérants que la haine de la presse, que l'insulte du crayon, que la calomnie n'ont pas découragés! Honneur à ces hommes qui, pénétrés de leurs devoirs et l'œil sur nos dangers, ont su dans leurs vertus politiques, répondre aux fauteurs de troubles : nous ne voulons pas de vous. Honneur, trois fois honneur dans ces temps de violence au calme de certaines âmes, dans ces temps d'entraînement, à leur indépendance dans ces temps de séduction, à leur intégrité, dans ces temps de scepticisme, à la solidité de leurs principes ». Il se séparait de ses amis politiques, lorsqu'il ne trouvait plus en eux le désintéressement du patriotisme. Ces éloges ne furent pas admis p r tout le monde et si on rendait justice à l'honorabilité

plus à portée de vous en rendre un compte fidèle. Je puis assurer à Votre Excellence que je n'ai pas vu d'assemblée politique plus sage, opérant avec plus de dignité, ni animée d'un meilleur esprit. Le bon choix des députés a été le résultat de l'union qui a régné : on n'a connu, on n'a consulté qu'un intérêt, celui de la patrie. M. Gosse, premier avocat général à la Cour de Douai, déjà député pour l'arrondissement de Béthune, a présidé avec un talent distingué. Le nombre des votants était de cent-dix, parmi lesquels très peu d'ex-nobles. On assure qu'ils s'étaient promis de ne pas se présenter. Le premier tour de scrutin a donné comme députés : M. Enlart père, président du Tribunal de Montreuil, et le baron d'Herlincourt. Au deuxième tour M. Louis Boubert, ex-président du Tribunal criminel à Saint-Omer, M. Cavrois général de Brigade. M. Harlé père a été nommé au troisième tour.

de sa vie et de son caractère il fut attaqué violemment dans sa carrière politique par les journaux de l'opposition et surtout pour le *Progrès* du Pas-de-Calais, qu'il avait fondé à Arras. Il dédaigna toujours de répondre. Citons maintenant quelques extraits de livres humoristiques du temps de la Restauration. Voici ce que disait de M. Harlé, le *Guide électoral de 1820 ;* « 60 ans siège au centre gauche. Dans la session de 1819, a eu un vote incertain quant au nouveau système électoral. A voté contre les deux lois d'exception ». Dans une biographie pittoresque des députés nous lisons : « d'une taille élevée et un peu épaisse, M. Harlé porte des ailes de pigeon qui, par extraordinaire, coïncident avec une figure respirant la bonté et la paix. Longtemps receveur général, les habitudes financières n'ont sur lui aucune prise et c'est vainement qu'on essayerait d'escompter son vote contre les libertés du pays. » On voit dans la *Chambre de 1820* ou la *Monarchie est sauvée :* « **Harlé.** Les biographes prétendent qu'on ne sait désigner au juste la place occupée par M. Harlé, mais je pense qu'on le peut sans difficulté, puisque Sa Majesté a bien voulu lui accorder l'insigne faveur de nommer son fils receveur-général. On peut être bien sûr que M. Harlé a trop le sentiment des convenances pour se mettre en opposition avec le gouvernement. »

Monsieur Harlé laissa une fille qui épousa M. Lafon, député de la Nièvre et un fils qui fut député du Pas-de-Calais.



Je me félicite, Monseigneur, d'avoir à vous rendre un compte aussi satisfaisant d'une assemblée composée de l'élite des citoyens du département.

Avant de se séparer, elle a voté une adresse à sa Majesté. Elle a été rédigée par le président, vivement applaudie et signée par tous les membres. Je suis de plus en plus convaincu, Monseigneur, que si l'esprit public du Pas-de-Calais n'est pas au niveau de celui des autres départements de l'empire ce n'est pas qu'il ne renferme un grand nombre de citoyens bien dévoués et aussi alarmés sur leurs intérêts personnels que sur celui de la patrie. Mais ils sont comprimés par une masse aveugle conduite par une poignée d'ex-nobles qui reçoivent leurs instructions et leur impulsion de Gand. Le système de douceur et de persuasion employé jusqu'ici a été interprété comme un signe de faiblesse, et la résistance a été organisée. Il est plus que temps de la vaincre, Monseigneur, mais il faut pour cela d'autres armes que la plume des magistrats. Si le gouvernement envoyait ici 600 hommes seulement de bonnes troupes de ligne, j'ose croire que dans 15 jours je lui rendrais trois ou quatre mille déserteurs. Après cette expédition, la garde nationale, qui n'aurait plus de point d'appui, se résoudrait facilement à l'obéissance.

Le collège de l'arrondissement d'Arras s'est distingué par le calme et la régularité de ses opérations et a pris pour député M. Bruneau-Beaumetz *(sic)* procureur général à Douai. L'arrondissement de Béthune a également opéré avec beaucoup d'union et de sagesse ; il a nommé M. Gosse avocat général à Douai qui a présidé l'assemblée électorale du département, aussitôt que j'aurai reçu les procès-verbaux des autres collèges je vous en rendrai compte. Je crois que le nombre des électeurs qui se rendront au champ de Mai, atteindra cinquante. Le 16 mai il écrivit au Ministre : Les Collèges électoraux du département ont terminé leurs opérations. Partout élections nombreuses, assemblées calmes,

choix bien dirigés. St-Omer a nommé M. Saint-Amour, Boulogne M. Boulongne, avocat distingué pour ses talents et son dévouement, Montreuil M. Poultier, colonel commandant, connu sous le nom de l'ami des lois, St-Pol M. Bary, archiviste du Cabinet de sa Majesté et M. Wallart, membre du conseil d'arrondissement. Aussitôt que j'aurai leurs notices je vous les enverrai.

La députation du Pas de-Calais se composa donc du baron d'Herlincourt,de MM. Enlart, Boubert,Cavrois, Harlé, élus par le Collège départemental et de MM. Bary, Boulongne, Bruneau de Beaumetz, Gosse de Gorre et Poultier nommés par les Collèges d'arrondissement. On ne sait le rôle qu'ils auraient joué à la Chambre et la ligne politique qu'ils auraient suivie, car ils ne firent pas de profession de foi, et les représentants ne furent réunis que le 3 juin, quelques jours après, arrivait Waterloo. M. Bary comptait prononcer un discours sur l'abolition de la confiscation. Il ne put le faire : ce discours fut du moins imprimé dans les journaux de 1815 qui le déclarèrent plein d'idées justes et d'humanité.

S'il y eut beaucoup d'abstentions dans les élections du Pas-de-Calais, comme on a vu dans les comptes-rendus des scrutins que nous avons reproduits plus haut, il en fut de même dans toute la France. Pour les élections départementales le nombre des votants ne dépassa guère que la moitié ou le tiers des inscrits ; aux élections d'arrondissement les électeurs furent plus nombreux. Certaines nominations furent faites par 15 ou 16 votants. On compta sur 629 députés, 300 fonctionnaires publics et de nombreux magistrats ou militaires.

« En général les élections, dit Nettement (1), eurent lieu dans le sens du constitutionnalisme le plus avancé et de l'esprit révolutionnaire (2). Cette assemblée fut peu favorable

(1) *Histoire de la Restauration*.

(2) Dans le Pas-de-Calais un certain nombre de personnes envoyèrent

à Bonaparte dont elle se méfiait, La Fayette et Fouché y eurent une grande influence. Elle nomma pour président, M. Lanjuinais, qui avait provoqué au Sénat la déchéance de Napoléon, le 2 avril 1814, et on sait qu'après Waterloo c'est elle qui exigea l'abdication de Napoléon.

La proclamation du résultat du plébiscite eut lieu le 1er juin. Dans la vaste enceinte du Champ de Mars, à Paris, on avait réuni 20.000 hommes envoyés par les régiments de l'armée et par la marine, et 30.000 par les gardes nationales de toutes les villes de France. Les membres des collèges électoraux des départements, au nombre de 500, étaient rangés de chaque côté de l'estrade. Le Pas-de-Calais avait envoyé 30 délégués (1). Sur l'estrade était placé un trône et

au Ministre de l'Intérieur Carnot, des projets pour régénérer la France. Ils sont conservés aux Archives nationales. Un sieur Flament de St-Pol écrivit le 1er avril 1815 que pour régénérer l'esprit public il fallait changer les autorités formées d'émigrés de prêtres, de leurs amis, et de leur suppots et il offre de donner des renseignements. Un sieur Macrez de Béthune, un sieur Herbez écrivirent aussi pour donner leurs conseils.

(1) Une première liste envoyée par le préfet comprenait vingt noms, une liste supplémentaire fut expédiée le 23 mai avec dix noms, les voici :

MM. Ducrocq, chef de bataillon de la garde nationale à Houlle ; Faucompré, propriétaire à Lille ; Verdevoy, maire de St-Laurent-Blangy ; Leroy, propriétaire à Saint-Omer ; Vaneckout, fabricant de papiers à Saint-Omer ; Fromentin de Gommecourt, maire de Gommecourt ; Béguin, propriétaire à Tangry, Suin, directeur de l'Enregistrement à Arras ; Chevreau, chef d'escadron en retraite à Arras ; Lagniez, principal du collège de Bavay ; Bréquin, propriétaire à Béthune ; Le Chevalier de l'Empire Filey de la Barre à Guînes ; Merlin-Hibon, receveur d'hospices à St-Omer ; Lefebvre receveur des Contributions de l'arrondissement de Montreuil ; Mahieux, négociant à Aire ; Parent, chef de bataillon en retraite à Audruicq ; Vesnat, propriétaire à Audruicq ; Prevot, juge d'instruction à St-Pol ; Thelus, propriétaire à Auxi-le-Chateau, le colonel Baron Lacour.

Liste supplémentaire : Beck, propriétaire à Arras ; Le Maréchal de Camp Fuzier ; Van Eckout, propriétaire et juge à St-Omer ; Levêque,

devant se trouvait un autel où le cardinal Cambacérès, archevêque de Tours, célébra la messe ; puis on proclama le résultat du plébiscite. La foule était grande, dominée par l'Empereur revêtu d'un manteau, coiffé d'une toque à plumes. Il y eut discours et serments. Rien ne manqua que l'impératrice et le roi de Rome, et c'était eux qu'il eût été le plus important d'y voir.

Nettement (1) a dit que tout y fut forcé et par conséquent froid. Il n'y eut que les députations des départements à qui l'Empereur adressa des paroles vibrantes et qui, en défilant, manifestèrent leur enthousiasme aux cris de vive l'Empereur ! Les troupes les imitèrent. Elles allaient partir pour l'armée du Nord et assister à Waterloo. En les regardant, dit de Vaulabelle, on ne pouvait se défendre d'une profonde impression de tristesse. Les cris poussés devant les empereurs romains revenaient à la mémoire : *Cesar morituri te salutant* (2).

juge d'instruction à Montreuil ; Henneguier, rentier à Montreuil ; Poultier, propriétaire à Montreuil ; Duclos, propriétaire à Basseux ; Enlart, président du tribunal de Montreuil. Un certain nombre de personnes écrivirent au préfet pour s'excuser de ne pouvoir assister au Champ de Mai, entre autres M. de France, procureur impérial à St-Omer qui regrette que « des affaires pressantes le prive d'assister à cette réunion qui, dit-il, fera époque dans l'histoire. »

(1) *Histoire de la Restauration.*

(2) Voici comment Chateaubriand raconta cette assemblée dans le journal publié à Gand par les Bourbons. Le drame est joué. Bonaparte est entouré à son bivouac du champ de Mai d'une foule de soldats, de matelots, de meurtriers, de juges prévaricateurs, de prêtres parjures qui par son ordre usurpent le titre de nation ; sans daigner même attendre leurs suffrages, il avait déjà usurpé pour lui le titre d'Empereur. 20,000 gardes nationaux qu'ombragent 50,000 fusilliers s'empressent d'acclamer l'élection libre de l'Empereur qui leur a donné l'ordre de l'élire. Déjà se montrent les princes et les grands du nouvel empire. Le plus éminent d'entre eux est le maréchal Ney, près de lui cette autre maréchal (Soult) qui pendant la succession de ses différents rôles avait fondé le monument de Quiberon et fait

L'effet de la cérémonie fut moins grand qu'on ne l'espérait, quant à la presse, elle apprécia de manières différentes car elle était comme les députés, défiante, et en partie hostile au gouvernement. Ces acclamations, ces cris de vive l'Empe reur n'empêchaient que la situation ne fut très grave. Le congrès de Vienne durait toujours. Les ennemis de Napoléon et surtout Pozzo di Borgo et Talleyrand ne cessaient d'exciter contre lui les rois alliés.

Les armées étrangères formaient trois masses. Deux destinées à agir en France et l'autre en Italie, la première se composait de 150.000 Autrichiens, la deuxième à l'Est de 200.000 Allemands du Sud et 80.000 Russes, au Nord d'Anglais, de Belges, d'Hanovriens et d'Allemands du Nord formant 250.000 hommes, sous les ordres de Wellington. Il avait sous lui le brillant prince d'Orange, fils du nouveau roi des Pays-Bas et Blücher commandait les 100.000 Prussiens. C'était en tout 680.000 hommes sans compter 150.000 à 200.000 hommes de réserve. S'il y eut des diminutions, il n'en resta pas moins, à la fin de juin, 450 000 soldats prêts

dévaster les habitations de la Vendée, avait célébré les obsèques de Louis XVI et le retour de Napoléon, avait été le ministre de Louis XVIII quand Bonaparte conjurait et le major général de Bonaparte lorsque Louis XVIII était trahi. Napoléon s'est assis sur son trône. Le grand maître des cérémonies lui amène la commission centrale des Collèges électoraux. Un des commissaires est chargé de lire une adresse à l'usurpateur.

L'adresse est lue. 20,000 hommes se sont levés pour l'applaudir Cambacérès a proclamé le résultat des votes et a été cru sur parole. Napoléon ordonne à un héraut d'armes de proclamer que l'acte constitutionnel a été accepté par le peuple français et qu'il doit prêter son serment et recevoir celui de ses sujets. Il veut que cet acte soit précédé d'un discours. Il parle, un des prélats est venu ensuite lui présenter à genoux le livre des évangiles sur lequel il a déposé un parjure de plus. Il a exigé un serment de ceux qui en avaient violé mille. Il a donné et distribué le signal de la guerre avec le monde. Il a fait défiler devant son trône des pères de famille, des époux, des enfants, qu'il va envoyer à la boucherie pour soutenir son usurpation,

à envahir notre pays. Comment résister à tant d'ennemis? Louis XVIII, grâce aux nombreux prisonniers rentrés, avait pu reconstituer l'armée sur un pied respectable, mais la guerre ne semblant pas à craindre et des économies étant nécessaires pour payer les dettes de l'Empire, on avait renvoyé une partie des hommes (1) et on avait mis en demi-solde un grand nombre d'officiers qui en furent très mécontents. Aussi acclamèrent-ils Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe. En 1815 il y avait 180.000 hommes sous les drapeaux et 50.000 en congé. Napoléon résolut de réorganiser la

(1) Lors de la réorganisation de l'armée, le Ministre de la Guerre écrivît aux préfets : « Au moment où la France rentrait sous la domination de son Souverain légitime et dans ses anciennes limites, l'armée se réduisait comme d'elle-même à des proportions convenables. Les conscrits, que les mesures violentes avaient rassemblés sous les drapeaux, rentrèrent dans leurs foyers. Il n'eut pas été juste de réprimer alors ce mouvement si naturel, mais il serait injuste aujourd'hui de ne pas chercher à le régulariser. L'armée rappelée à un pied de guerre modéré, doit retenir sous ses enseignes, tous ceux dont le sort y a marqué le rang et qui par leurs qualités physiques peuvent y être utiles. Elle doit rendre tous ceux à qui leur faiblesse ne permet pas de supporter les fatigues de la vie militaire, ou que réclament les besoins de leurs familles. Sous ce rapport, l'homme resté au drapeau et celui qui est rentré dans ses foyers, ont droit à la même justice. Déjà l'examen des hommes incapables de servir, s'est fait à l'armée et 106,000 congés ont été délivrés. Les hommes mariés antérieurement qui sont rentrés dans l'intérieur vont aussi définitivement être congédiés. Aussitôt que ceux qui sont en ce moment rappelés seront arrivés à leurs corps et que l'armée aura atteint son complet, les titres de tous les hommes qui auront à en faire valoir, seront comparativement jugés soit au drapeau, soit dans l'intérieur. On congédiera, soit à l'armée, soit dans les départements, tous ceux qui y auront droit. »

« L'intention de Sa Majesté est qu'il soit accordé tous les ans un nombre de congés égal à celui des hommes nécessaires pour le renouvellement de l'armée, ce principe sera religieusement observé. Sa Majesté veut aussi que dès à présent, si les corps sont complets, il soit accordé des congés proportionnellement au nombre des enrôlements volontaires qui seront consentis. Elle fera prendre les mesures convenables pour favoriser les enrôlements. »

garde impériale, de la rendre plus nombreuse et d'ajouter aux régiments des 4e et 5e bataillons. Pour les cadres, il devait les trouver dans les officiers en demi-solde ou en retraite. Ceux-ci remplaceraient également les officiers nommés par les Bourbons, dont l'Empereur faisait réviser les grades. Pour trouver des hommes, il n'y avait de ressources que dans les déserteurs et les soldats libérés, représentant 160.000 hommes. Si on parvenait à en faire revenir la moitié, c'était 80.000, ce qui portait le chiffre de l'armée à 320.000. En ajoutant la classe 1815 on pouvait espérer 460.000 combattants, sans compter 25.000 marins et 30.000 fédérés dont nous parlerons plus loin. On comptait organiser des corps francs, et dans les départements frontières ; les agents des forêts seraient très utiles pour en faire partie. Enfin on devait faire appel aux soldats en retraite (1). Si on déduisait les non valeurs et les insoumis, on ne pouvait compter que sur 400.000 hommes et c'était insuffisant s'il fallait en prendre une partie pour défendre les places fortes. Ce fut donc à la garde nationale qu'on confia ce soin. Les décrets du 12 octobre 1806 et du 5 avril 1810 l'avaient organisée en légions départementales, en cohortes urbaines et en cohortes municipales. On décida qu'elle serait formée sur de nouvelles bases et qu'on en mobiliserait une partie pour former des compagnies d'élite et des bataillons de 500 à 600 hommes composés en partie d'anciens militaires. Pour les cadres on devait

(1) En consultant les registres du ministère de la guerre, Napoléon avait trouvé 15,000 officiers et 78,000 sous-officiers et soldats en retraite. Il résolut d'en appeler 25 ou 30,000, parmi les mieux conservés, et de les réunir dans les villes d'un esprit douteux, pour apporter le secours de leurs bras aux autorités. On leur paierait outre leur pension, une indemnité de route et des vivres de campagne. Dès le 1er avril, on réunit à Arras d'anciens soldats pour contribuer à la formation du 43e de ligne et du 15e dragons. On en envoya aussi au 2e carabiniers à Lunéville, au 12e cuirassiers à Lille, au 3e lanciers à Aire, au 4e lanciers à St-Omer, au 8e de ligne à Valenciennes, au 17e et au 47e de ligne à Lille, etc.

utiliser les officiers en demi-solde. On espérait avoir 400 bataillons de 500 hommes, ce qui ferait 200.000 hommes. L'Empereur disposerait ainsi de 600.000 hommes.

Il fallait s'occuper des armes ; les soldats revenus de l'étranger, les avaient pour la plupart perdues ou les rapportaient en mauvais état, et sous la première Restauration, le duc de Berry s'était occupé de l'armement. Il fallait 600.000 fusils. L'empereur fit rechercher les armes de guerre possédées par des particuliers, il établit des ateliers pour la réparation et pour la confection des armes, et il en fit acheter en Angleterre et en Suisse. Napoléon fit confectionner dans diverses villes l'équipement et l'habillement. Il créa un parc de 150 bouches à feu. Pour procurer des chevaux à la cavalerie et à l'artillerie, on prit ceux de la maison du roi et une partie de ceux de la gendarmerie. On en acheta et on obligea les départements à en fournir. Enfin, on réquisitionna des chevaux et des voitures pour les transports de guerre. Ce n'était pas chose facile que de faire exécuter dans notre département les ordres de l'Empereur ; le sentiment royaliste y dominait et la proximité de la frontière rendait facile la désertion. On allait grossir la petite armée du duc de Berry à Alost.

L'administration multiplia ses discours, ses proclamations, ses circulaires et ses arrêtés. Dès le 3 avril 1815, M. Gayant, conseiller de préfecture, faisant les fonctions de préfet, envoya aux maires une circulaire faisant l'éloge de l'Empereur qui personnifiait les conquêtes de 1789 et le bonheur public, et les engageait à faire rejoindre leur corps aux soldats en congé, aux déserteurs et aux insoumis. En cas de désobéissance, des peines sévères devaient frapper eux, leur famille et leur commune (1).

(1) Voici cette circulaire : « L'Empereur en remontant sur le trône a promis au peuple français d'assurer tous les avantages qu'en 1789 ses représentants étaient parvenus à lui procurer, mais que d'ardentes ambitions, et, bientôt après, des désordres civils lui avaient enlevés sans

Le 13 avril 1815, le ministre de la police envoya une circulaire aux préfets pour faire rentrer au corps les déserteurs et les insoumis ; il faisait valoir le bonheur qu'ils auraient à faire leur devoir, et les avantages qu'ils trouveraient à la

espoir de jamais les recouvrer. Cet espoir nous est rendu aujourd'hui, mais ces mêmes ambitions travaillent encore à les détruire, si le français ne se réunit d'opinions, de principes et d'action et s'il ne les dirige vers le but de la félicité publique. Le plus important de vos devoirs, Messieurs, est de faire circuler avec zèle et célérité les dispositions des décrets de Sa Majesté. Tous vos discours, toute votre conduite doivent tendre à ce que vos administrés les connaissent et s'y conforment. Ainsi le pavillon tricolore doit flotter maintenant sur les tours de toutes les communes en signe de l'accord général qui doit régner en France. La négligence de l'arborer serait bien impardonnable, puisqu'elle laisserait pénétrer un esprit d'opposition dont les conséquences seraient les plus graves. Vous avez dû prévenir tous les militaires qui sont sans congé absolu ou de réforme, tout déserteur nouvellement rentré dans ses foyers, de se présenter devant le commandant du département, pour obtenir des feuilles de route à l'effet de rejoindre son corps ou pour entrer dans les bataillons de réserve, que forme cet officier général. Je ne dois pas vous le dissimuler, Messieurs, vous ne pouvez les tolérer dans votre commune sans partager leur désobéissance et sans encourir les dispositions pénales toujours en vigueur contre les fauteurs de désertion. Pesez donc bien, je vous prie, ces considérations et n'exposez pas vos communes et les familles de ces rebelles et vous-même au malheur toujours inséparable de l'inexécution des lois en vigueur. C'est après une conférence tenue avec M. le Lieutenant-Général du département, que je vous supplie de faire partir sur le champ, tout militaire qui appartient à l'armée. L'ancien gouvernement les avait rappelés pour se battre contre leurs frères. L'Empereur les attend sous ses aigles victorieuses pour défendre le territoire français de l'invasion des armées étrangères, si toutefois elles se présentent et pour le seconder dans ses projets pacifiques et libéraux. Faites donc publier cette lettre aussitôt sa réception, allez vous-même ranimer l'ancienne bravoure de chacun de ces militaires, égarés peut-être par les suggestions perfides, assurez-les qu'ils ne tarderont pas à rentrer dans leurs foyers avec l'honneur d'avoir contribué à faire jouir leur famille et leurs concitoyens, des bienfaits d'une constitution désormais invariable puisque le bonheur public et l'entière égalité des lois en seront la base. »

défense de la patrie. Cette circulaire, écrite dans un style prétentieux, se terminait par l'apothéose de Napoléon et par des calomnies contre les Bourbons. En l'absence du préfet, M. Bergaigne, secrétaire général, l'envoya aux maires.

Le préfet, le 17 avril, faisait un appel chaleureux aux anciens militaires (1) ; le 22 aux anciens gendarmes (2).

(1) A Messieurs les officiers, sous-officiers et soldats qui ont quitté l'armée pour quelque raison que ce soit.

« *Honneur et patrie.* Ces paroles sacrées font battre le cœur des braves. La patrie vous appelle, l'honneur vous dit : Marchez ! Vous volerez au nom de la patrie et de l'honneur. C'est l'honneur et la patrie qui ont ramené Napoléon. Il n'a pas hésité, vous n'hésiterez pas. Compagnons de sa gloire, c'est le sang français qui coule encore dans vos veines, ne le sentez-vous pas bouillir ? Votre héros, votre illustre chef est encore à votre tête, marchez ! Oseriez-vous encore parler de congé illimité, absolu ? Regardez vos cicatrices, que vous disent-elles ? Marchez ! Vous qui avez parcouru l'Europe en vainqueurs, souffrirez-vous que les vaincus portent la guerre dans vos foyers ? Non. Plus d'excursion chez l'étranger, mais plus d'ennemis sur le sol sacré de la patrie. La paix, l'Empereur la veut, la nation la veut telle qu'elle a été faite, telle qu'elle existe encore, mais pour la conserver il faut montrer à l'Europe un front d'airain. Aussitôt que la paix actuelle sera consolidée, vous rentrerez dans vos foyers. L'Empereur le promet, sa parole est sacrée, veuillez donc vous inscrire dans les sous-préfectures, retournez à vos drapeaux, ou choisissez de nouveaux corps, vos noms déjà connus seront mis sous les yeux de l'Empereur, vous savez comment il récompense ses braves. Marchez !

(2) Il les engage à entrer dans la gendarmerie d'élite, conformément à un décret du 1er avril. Le 25 du même mois, il annonce qu'un décret du 8 avril rappelle les sous-officiers et soldats de la garde impériale et le 26 il fait savoir qu'un décret du 8 accorde à la jeune garde une haute paye de 5 centimes par jour. Le 27, il prévient que la solde complète est accordée aux officiers en non-activité ou renvoyés momentanément, ils seront considérés comme officiers sans troupes. Le 28, le préfet demande aux maires de lui indiquer les officiers résidant dans leurs communes et de dire pourquoi ils sont restés dans leurs foyers, le gouvernement désirerait leur donner un emploi. Le 29, il s'informe auprès maires si parmi leurs subordonnés on trouverait des hommes disposés à entrer dans les corps francs. Ceux qui désireraient en organiser recevraient des commissions sur la proposition du ministre de la guerre.

Le 10 avril, Napoléon, en réorganisant la garde nationale, avait décidé qu'une partie serait appelée à l'activité, pour défendre les frontières et les places fortes contre l'invasion et former la garnison des villes de l'intérieur. Arras devait avoir 1.500 hommes, Boulogne, Béthune, Aire et Ardres 1.000 hommes, Calais 900. Pour les fournir, le Pas de Calais devait organiser 62 compagnies formant dix bataillons (1) commandés par un lieutenant général. C'était un total de 7.400 hommes (2). On devait prendre pour le service actif d'abord les célibataires et les veufs sans enfants. C'étaient les Comités d'organisation qui faisaient les choix en présence des maires. Le gouvernement mettait une grande importance à cette formation.

Le 13 avril 1815, le préfet publia le décret du 28 mars rappelant sous les drapeaux les hommes qui n'avaient pas cessé d'appartenir à l'armée ; ceux qui avaient des cas de dispense, d'exemption ou de réforme, devaient se présenter devant les conseils de révision se réunissant du 8 avril au 29 mai dans les endroits désignés. On pouvait se faire remplacer ; mais, dans ce cas, il fallait verser 100 fr. pour l'habillement et l'équipement du remplaçant. Le 15 avril, le Préfet annonce que, par le décret du 10, l'Empereur avait décidé que tout Français de 20 à 60 ans, sauf certaines exceptions, était assujetti au service de la garde nationale. Elle serait formée en bataillons composés de six compagnies de 120 hommes, savoir : une de grenadiers, une de chasseurs et 4 de fusiliers. Les grenadiers et les chasseurs devaient être pris parmi les hommes de 20 à 40 ans. Chaque arrondissement devait fournir une légion et avoir un Comité se réu-

(1) C'était une compagnie qu'on prenait dans chacun des anciens bataillons.

(2) Un arrêté préfectoral les répartit ainsi : arrondissement d'Arras 1,800 hommes, arrondissement de Béthune 1,560, arrondissement de Saint-Omer 1,200, arrondissements de Boulogne, Montreuil et Saint-Pol chacun 960.

nissant aux sous-préfectures pour s'occuper de l'organisation et fixer le lieu de réunion des compagnies. Il se composait du sous-préfet d'un membre du Conseil d'arrondissement (1), d'un officier supérieur nommé par le général de division, d'un officier de la garde nationale (2) et d'un officier de gendarmerie. Il y avait de plus, au chef-lieu, un Comité central composé du préfet, d'un général, d'un membre du Conseil général (3), d'un officier supérieur de la garde nationale (4) et du commandant de gendarmerie. La garde nationale du Pas-de-Calais comprenait 62 bataillons; savoir : arrondissement d'Arras, 15; arrondissement de Béthune, 13; arrondissement de Saint-Omer, 10; arrondissements de Boulogne, Montreuil et Saint-Pol, 8.

Un arrêté du Préfet, du 22 avril, avait suspendu les anciens officiers de la garde nationale; les nouveaux devaient être nommés par le Commissaire extraordinaire sur les propositions du Comité départemental et reconnus par les chefs de légions.

Le Préfet, conformément aux instructions du Ministre de la Guerre, prit, le 6 mai, un arrêté disant que la garde nationale ne serait organisée pour le moment que dans les chefs-lieux d'arrondissement. Il adressa une circulaire aux maires pour leur annoncer qu'ils apprendraient sans doute avec plaisir qu'elle était destinée uniquement à défendre les places fortes du département et par conséquent leurs foyers

(1) Ce fut pour l'arrondissement d'Arras M. Delville (mais il donna sa démission et fut remplacé le 3 mai par M. Baltazar Wartelle), pour celui de Béthune M. Desguirandes, pour celui de Boulogne M. Grandsire, pour celui de Montreuil M. Violette, pour celui de Saint-Omer M. Bachelet, pour celui de Saint-Pol M. Deligne.

(2) On nomma pour l'arrondissement d'Arras M. Delahaye, pour celui de Béthune M. De Boisgerard, pour celui de Boulogne M. Deguirant. pour celui de Montreuil M. Henneguier, pour celui de Saint-Omer M. Bruley-Boubert, pour celui de Saint-Pol M. Wallart.

(3) On désigna le baron d'Herlincourt.

(4) On choisit M. de Moncla, chef de cohorte.

et leurs propriétés, et à maintenir la tranquillité publique (1) ; on n'avait donc pas d'excuse pour se dispenser de ce service ; puis il se lançait dans de grandes phrases sur l'honneur, la justice de la cause que défendait Napoléon. Il terminait en engageant les maires à faire partager ces sentiments à leurs administrés.

Les gardes nationaux, payant 50 francs au moins de contributions, devaient se procurer à leurs frais leur habillement et leur équipement (2), mais les autres et ils étaient très nombreux, étaient exceptés de cette dépense. Elle devait monter, dans le Pas-de-Calais, à 558.000 francs. Le Préfet avait ordonné le 10 mars, aux anciens gardes nationaux, de remettre leurs effets dans un magasin général : ils étaient évalués 112.000 francs. En ajoutant le dixième des revenus des communes, ci 90.000 francs, un secours du gouvernement de 100.000 francs, 30.000 francs produits par la taxe de remplacement, le déficit n'était plus que de 326.000 francs

Le Préfet, le 2 mai, prit un arrêté pour décider qu'on s'adresserait à l'industrie privée pour ces fournitures. On engageait donc à faire des soumissions et à les faire approuver par le Préfet. Celui ci nomma le 7 juin des experts pour recevoir les fournitures. Il se présenta un certain nombre de fabricants, presque tous demandaient à être payés comptant (3), mais l'argent était insuffisant et comme le ministre et

(1) Ce qui n'empêcha pas dans l'Est de prendre 50,000 gardes nationaux pour verser dans l'armée active.

(2) Le Ministre de l'Intérieur avait envoyé le 31 mai, aux préfets, une circulaire pour leur indiquer le moyen d'équiper et d'habiller la garde nationale.

(3) Le 10 mai le préfet délivra un mandat de 3,675 francs, pour fournitures de souliers, le 16 un de 3,447 francs au sieur Dureteste, pour des havre-sacs et des gibernes, le 24 un de 1684 francs au sieur Berode de Lillers également pour des gibernes, le 25 un autre de 450 francs pour fourniture de caisses de tambours à la garde nationale d'Arras. Le 2 juin un de 2,960 francs et le 10 un de 1,464 francs pour d'autres fournitures, etc.

le général Lafarre insistaient pour une prompte exécution, le Préfet, les 7 et 8 juin, prit, sur la demande du Comité d'organisation, des arrêtés pour faire un appel patriotique et soi-disant volontaire aux contribuables du département pour leur demander 4 % de leurs côtes de contributions, les maires devaient régulariser les perceptions (1).

Restait à pourvoir à l'armement. On trouva un certain nombre d'armes, restées dans les mains des particuliers, que l'ancien gouvernement avait ordonné de rendre. Si elles étaient possédées par des marchands, on devait les payer (2). C'était le 14 avril et le 31 mai que le Préfet avait renouvelé ces obligations. On fit réparer les armes rentrées (3). En outre le Préfet ordonna aux ouvriers qui avaient quitté l'arsenal de Douai ou les manufactures d'armes, d'y retourner. Comme on manquait d'artillerie pour défendre les places fortes, un décret du 22 avril avait décidé que les compagnies d'artillerie de l'ancienne garde nationale qui, par leur composition et leur instruction, atteindraient le but de leur institution, seraient conservées et rattachées comme compa-

(1) Voici le préambule de l'arrêté préfectoral : vu le vœu exprimé par la grande majorité des Français, de raffermir à tout prix, la liberté et l'indépendance nationale et que la dépense fut immédiatement et proportionnellement à la fortune supportée par chaque bon Français, etc. C'était le département de l'Yonne où on avait pris ce moyen.

(2) « Obligation à tout négociant, armateur et arquebusier ayant un magasin ou un dépôt d'armes de guerre, d'en faire la déclaration avant le 15 avril, pour que le gouvernement puisse les racheter. » Le 31 mai, le préfet prit un arrêté pour que tous les possesseurs d'armes qui n'étaient pas gardes nationaux, en fissent dans les deux jours, la déclaration à la mairie. Celle-ci devait la transmettre au sous-préfet, sans retard, sans cela elle se compromettrait aux yeux du gouvernement. Le 14 juin, le préfet écrivit aux maires, qu'il existait encore beaucoup d'armes dans les communes. Ils devaient envoyer des commissaires dans les maisons pour les réclamer. Il y avait 300 fr. d'amende pour ceux qui ne les rendaient pas.

(3) A Arras ce fut le sieur Rouart, armurier, qui fit la plupart des réparations.



gnies d'élite aux bataillons et aux légions de leur arrondissement. Il serait formé dans chaque place forte, s'il n'en existait pas, une compagnie de 100 hommes divisée en 4 escouades chargée du service de l'artillerie. Le Préfet, le 4 mai, décida qu'on les organiserait à Arras, Boulogne, Saint-Omer et Calais; Béthune, Montreuil, Saint-Venant, Aire et Ardres, vu leur peu d'importance, n'auraient qu'une demi-compagnie. Le commandant de la 16e division militaire mit en activité, le 7 mai, celles de Saint-Omer, Calais, Aire et Saint-Venant. Les compagnies étaient commandées par un capitaine. Les demi-compagnies par un lieutenant. Ces officiers devaient avoir servi dans l'artillerie (1).

Le Préfet, le 30 avril, demanda aux maires de lui désigner les jeunes gens désirant faire partie du corps d'élite des lanciers de la garde nationale ; ils devaient se monter et s'équiper à leurs frais.

Le général Duhem écrivit d'Amiens au général Vassenot, commandant le Pas-de-Calais, qu'il était envoyé dans cette ville pour remplacer le général Sebastiani. Il était chargé d'organiser la garde nationale mise en activité dans la 16e division militaire et dans les départements de l'Aisne et de la Somme. On lui avait donné de plus la mission de faire un appel aux militaires en retraite ou en réforme capables encore de faire du service dans les places fortes. On devait les réunir aux sous-préfectures et les former en compagnies. Il fallait procéder de suite à cette organisation et dire à ces militaires qu'on les emploierait dans les villes les plus rapprochées de leurs demeures. Outre leur retraite, ils auraient la solde d'activité, et de plus des faveurs et des récompenses.

(1) Quand ils étaient en nombre insuffisant, on prenait des employés des droits réunis, des officiers de la garde nationale, ou en retraite, d'anciens sous-officiers. On voit parmi les nominations : MM. Monvoisin d'Arras, Dumoulin de Montreuil, Lefebvre et Gaudefroid de Saint-Omer, Héroguelle de Saint-Pol. M. Gengoult-Knyls, ancien militaire, à Saint-Pol, quitta ses fonctions de sous-préfet de Saint-Pol, pour commander une compagnie.

Il demandait qu'on donnât une grande publicité à cet avis par les journaux et des placards, pour qu'il arrivât dans tous les villages. On dirigerait sur Calais, Boulogne, Béthune, les premières compagnies, et on en mettrait une dans la citadelle d'Arras (on les appela les fédérés, et nous verrons le rôle qu'ils jouèrent dans cette ville). Les bataillons devaient être commandés par un colonel ou un général, et les compagnies par un chef de bataillon.

Pour se procurer des chevaux, on eut encore recours aux réquisitions. Par un décret du 15 avril, l'Empereur avait décidé que les départements fourniraient 8 000 chevaux pour la cavalerie légère, payés 360 francs. Le Pas-de-Calais était désigné pour 260 (1). Le général Frère, commandant la 16e division militaire, demanda 82 chevaux d'artillerie légère pour le 1er régiment, à Douai, qui en avait, disait-il, un besoin pressant. Le Préfet, le 1er juin, répartit la fourniture entre les arrondissements (2). Ces chevaux devaient être rendus à Arras du 5 au 10 juin, on les paierait 460 fr. Sur la demande du général Vassenot, le Préfet décida le 10 juin, que les chevaux non fournis seraient achetés au compte des communes qui devaient les livrer. Comme le train des équipages était insuffisant, un décret du 6 mai décida la création de 26 compagnies pour le service de l'armée du Nord. Le Pas-de-Calais en fournirait quatre, composées de 40 voitures à 4 colliers avec 2 conducteurs. Un arrêté du Préfet du

(1) Ils furent ainsi répartis : arrondissement d'Arras 60, de Béthune et Saint-Pol 30, de St-Omer et Boulogne 50, de Montreuil 40, et un arrêté préfectoral du 25 avril chargea les sous-préfets d'en faire la répartition entre les communes. Pour se les procurer on pouvait s'adresser aux marchands de chevaux. Le 26 juin on délivra un mandat de 93,600 fr. pour payer les chevaux fournis.

(2) Les sous-préfets devaient faire la répartition entre les communes et approuver celle qui avait été faite par les conseils municipaux entre les particuliers. L'arrondissement d'Arras dut fournir 20 chevaux, celui de Béthune 10, celui de Boulogne 15, celui de Montreuil 12, celui de Saint-Omer 15, celui de Saint-Pol 10.

24 mai les répartit entre les arrondissements. Les chevaux devaient être dirigés sur Arras. Le Ministre de la Guerre avait décidé le 29 avril que, conformément aux instructions de l'Empereur, on prendrait dans le Pas-de-Calais des hommes de 20 à 40 ans, ayant l'habitude des chevaux pour faire partie des escadrons du train d'artillerie organisé à Douai sous la direction du général Jouffroy. Par un arrêté du 1er mai, le Préfet engagea les maires à organiser ce recrutement.

Les autorités eurent aussi à s'occuper de la nourriture ordinaire et des objets nécessaires aux troupes et le Ministre de la Guerre écrivit au Préfet qu'il s'en rapportait à son zèle et à son dévouement pour employer toutes les ressources et tout le crédit dont il pouvait disposer à procurer ce qui pouvait leur manquer aux 1er et 3e chasseurs, au 4e dragons et aux 46e et 54e de ligne en garnison dans le département.

Le Préfet se hâta d'ouvrir à la préfecture un registre où on viendrait faire les diverses soumissions pour les fournitures à livrer. C'étaient les villes qui devaient pourvoir au couchage des soldats (1). Les hôpitaux manquaient de linge et de charpie. Le Préfet, le 16 juin, le signala aux maires et les engagea à s'adresser à leurs administrés pour en procurer. « C'est, disait-il, pour le soulagement des braves dont le sang va couler au champ d'honneur ; les femmes, les pensionnats

(1) Le 10 mai, le préfet informait le maire d'Arras, qu'il eut à se procurer 100 lits d'officiers, 220 lits de caserne, 300 fournitures de couchage et 120 demi-fournitures. Le Conseil municipal se décida à faire cette acquisition pensant que par la suite elle servirait soit pour les passages extraordinaires de troupes, soit pour l'hôpital, si le nombre des malades militaires augmentait. C'était à craindre, car le gouvernement avait prévenu la municipalité d'Arras, le 12 juin, que le théâtre de la guerre ne devait pas être éloigné de cette ville et les hospices avaient à se mettre en mesure de recevoir 800 malades ou blessés.

peuvent contribuer à cette œuvre d'humanité. » Il nomma des commissaires etc. (1).

Sur la demande du chef de bataillon commandant le génie à Arras, le Préfet prit un arrêté, le 25 avril 1825, qui fut approuvé par le général Vassenot et le baron de Costaz pour autoriser le génie à faire couper dans les forêts impériales les plus voisines de la ville le bois nécessaire à la construction de 450 gabions et de 100 saucissons destinés à la défense de la citadelle. Le 2 mai, le Préfet prit un arrêté sur la demande du colonel d'artillerie pour requérir des voitures destinées à transporter le bois nécessaire aux fortifications de la même ville.

Dès le 31 mars, par ordre de l'Empereur, le prince d'Eckmuhl, ministre de la Guerre, avait ordonné d'approvisionner les places fortes du Pas-de-Calais si importantes, disait-il, en cas de guerre (2). Il ajoutait que les denrées fournies seraient payées avec exactitude (3). Pour rendre cette mesure plus facile, le Préfet, le 25 avril, conformément aux ordres

(1) Monsieur Lallart, adjoint faisant fonctions de maire d'Arras, adressa aux habitants de cette ville, le 8 juin, une circulaire que voici : « Concitoyens, au nombre des objets indispensablement nécessaires aux secours et aux soins de nos hospices, à nos braves frères d'armes, il en est dont ces établissements sont complétement dépourvus : c'est du linge et de la charpie. Déjà en pareille circonstance un appel a été fait à l'humanité des habitants de cette ville il est persuadé qu'il en sera de même en ce moment et que chacun de ses concitoyens s'empressera d'envoyer au secrétariat de l'administration des hospices, les quantités de linge à panser et de charpie dont il pourra disposer. »

(2) Voici quelle était la garnison des places fortes du Pas-de-Calais : Arras et Saint-Omer 3,000 hommes et 200 chevaux, Boulogne et Béthune 1,000 hommes avec 100 chevaux, Montreuil 500 hommes et 50 chevaux, Hesdin, Ardres, Saint-Venant 500 hommes, 25 chevaux, c'est sur ces chiffres qu'on basait les approvisionnements.

(3) On devait fournir : de la farine, du riz, des légumes, de la viande fraîche et salée, du vin, de l'eau-de-vie, du vinaigre, du bois de chauffage, du charbon, de la chandelle, de l'huile à brûler, du foin, de la paille, de l'avoine.

de l'Empereur, prit un arrêté pour suspendre tout envoi de grains à l'étranger par les frontières du département.

Les communes devaient fournir en nature des approvisionnements, mais on les autorisait à s'adresser aux entrepreneurs ou fournisseurs des vivres militaires et même à d'autres personnes.

Le Préfet, par arrêté du 20 avril, nomma des commissaires chargés de recevoir les approvisonnements et d'accepter les soumissions (1), et fixa le jour où elles devaient être fournies dans chaque ville (2). Elles devaient être faites d'après un prix déterminé et acceptées par l'administration. Le Ministre avait demandé que tout fut terminé pour le 30 avril et comme on n'avait pas d'argent pour payer promptement, selon sa promesse, il invita (style poli) les communes à faire l'avance de la dépense et à la prendre sur les fonds municipaux. Le Préfet décida, le 30 avril, que les denrées manquantes seraient acquises au compte des communes. Le Conseil municipal devait répartir la dépense entre les contribuables au prorata de leurs contributions.

L'avance en serait faite, dans les communes de moins de 5.000 âmes, par les vingt plus haut cotisés; dans celles de 5,000 à 10.000, par les trente principaux imposés, etc. (3). Le percepteur devait faire ce recouvrement dans les trois jours. On promettait toujours de rembourser les sommes avancées mais l'argent ne vint que lentement et partiellement bien que le commissaire extraordinaire de la 16e division militaire eût reçu 300.000 francs dans ce but. Le Baron de Roujoux annonça aux maires que cette somme avait été

(1) Furent nommés : à Arras M. Cartier, ancien négociant ; à Béthune M. de Baillencourt architecte ; à Saint-Venant M. Denissel adjoint ; à Saint-Omer M. Louis Thellier ; à Ardres M. Gaudette.

(2) On fixa pour Aire le 19 mai, pour Saint-Omer, Béthune et Saint-Venant le 20 mai.

(3) La ville de Boulogne dut payer 30,000 fr., répartis entre les principaux habitants pour l'approvisionnement de siège de Calais.

portée à 440.000 fr., et il engageait les maires à fournir ces approvisionnements. « Outre la patrie, c'est votre intérêt qui le veut », disait-il. Il fut sans doute peu écouté car il renouvela plusieurs fois ses appels.

On était très mécontent d'avoir à recommencer les coûteux approvisionnements de siège qu'on avait fait inutilement en 1813-1814, et cette mesure faisait naître la crainte d'être investi par l'ennemi. L'effroi augmenta quand le 1er mai, Calais, Saint-Omer, Aire et le fort St-François furent mis en état de siège, avec ordre aux habitants de s'approvisionner pour 6 mois et en 8 jours. Le 27, Arras, Boulogne, Saint-Venant, Montreuil, Béthune et Ardres furent également mis en état de siège et le comte d'Erlon, commandant la 16e division militaire, donna ordre de se fournir d'approvisionnements pour trois mois.

Il ne suffisait pas d'avoir des hommes, des armes et des vivres, il fallait de l'argent. Louis XVIII, à son retour, avait trouvé très mauvaise la situation financière de la France « mais c'est, dit M. Thiers, son habile Ministre des Finances, qui sans savoir qu'il travaillait pour Napoléon, prépara les moyens d'avoir les fonds nécessaires pour l'organisation de son armée. En effet, grâce à la facilité de perception des impôts ordinaires, le baron Louis vit affluer de plus en plus les fonds au Trésor. Par son exactitude à reconnaître les dettes de l'Etat et par l'heureuse combinaison des reconnaissances de liquidation, il se ménagea les précieuses facilités de la dette flottante, qui permit d'anticiper sur les revenus de l'année et de procurer ainsi, au Trésor d'un grand Etat, la disponibilité de toutes ses ressources. Cet habile ministre en se retirant, avait donc laissé, outre la perception régulière et facile des impôts ordinaires, la possibilité d'en devancer le produit par une création de 50 ou 60 millions de bons du Trésor. Cette ressource, avec celle des impôts courants, suffisait pour les premiers mois, les dépenses n'étant pas ce qu'elles sont devenues depuis. Dans trois mois,

l'Empereur espérait avoir la paix ou gagné une bataille décisive, avec laquelle, si on était vainqueur, il croyait qu'on ne serait pas embarrassé pour remplacer au budget la portion du revenu absorbée d'avance. Par cette prompte et heureuse création du crédit, dûe au baron Louis, M. Mollien et le duc de Gaëte, Ministres des Finances et du Trésor, trouvèrent tous les services à jour et des latitudes pour dépenser 50 millions au delà des recettes courantes, procurés par des bons du Trésor. C'était tout ce qu'il fallait dans les mains créatrices et économes de Napoléon, pour subvenir aux premiers armements, sans recourir à des moyens extraordinaires et inquiétants »(1). A cet éloge de la Restauration, l'historien du Consulat et de l'Empire, aurait pu ajouter qu'au départ de Louis XVIII, les caisses des comptables étaient pleines. Ce souverain, non seulement avait laissé les diamants de la couronne, mais n'avait voulu ou pu emporter qu'une somme peu considérable en numéraire.

Les Bourbons, à leur retour, avaient fait espérer la suppression des contributions indirectes, odieuses aux populations, surtout à cause des vexation des employés. Les besoins du Trésor obligèrent de les conserver. Napoléon dut faire de même. Seulement, pour rendre la perception moins pénible, il décida la suppression de l'exercice et du droit de circulation, et à partir du 1er juin, de l'octroi rural(2). Dans les villes et bourgs au dessous de 5000 âmes. Il comptait remplacer les droits supprimés par une addition à ceux qui étaient perçus par l'Etat et qui étaient conservés. Les tarifs d'octroi devaient aussi subir une diminution. Comme c'était une grande perte pour les villes et bourgs et surtout pour les localités peu importantes, on les autorisa à établir d'autres taxes ou impôts et même à recueillir des cotisations, etc. Le duc de Gaëte envoya une circulaire aux Préfets, pour

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

(2) Il n'existait pas partout.

leur faire connaître ces bienfaits refusés, disait-il, par les Bourbons.

Le baron de Roujoux, de son côté, les annonça par une circulaire du 15 avril et fit valoir également cet acte de bienfaisance, tout en engageant ses administrés à payer les droits jusqu'au 1er juin. Le 25 avril, le Ministre ayant donné de nouvelles instructions, le Préfet prit un arrêté le 5 mai pour en assurer l'exécution (1). L'empire était tombé avant que ces changements eussent été accomplis en entier. L'ancien état de choses ne fut guère changé, et à leur rentrée les Bourbons virent encore soulever la question de l'impôt sur les boissons. On chercha aussi à continuer la vente des biens communaux, mais comme on ne trouvait pas d'acheteur et qu'il fallait de suite de l'argent, un décret impérial du 9 mai invita les citoyens à avancer, chacun à raison de leurs facultés, le montant des 4/5 de la valeur des biens restant à vendre. Ils étaient évalués 196.000 fr. pour le Pas de-Calais qu'on divisa en 1.960 reconnaissances de 100 francs portant intérêts à 6 °/o et répartis entre les six arrondissements.. Mais, personne ne s'étant présenté pour en prendre, le préfet Dumont, écrivit aux maires le 7 juin : « Nul n'ignore l'origine du besoin de l'Etat, aussi cette insouciance m'afflige. »

Il terminait en les engageant à stimuler le zèle de leurs concitoyens et à leur donner l'exemple (2).

(1) Les maires des communes où il existait plus de dix débitants devaient nommer un syndicat chargé de concourir à la répartition du nouvel impôt, on devait faire de même dans les communes où il y avait plus de dix brasseurs, etc.

(2) Déjà le 17 mai le préfet s'adressant aux habitants du Pas-de-Calais, disait : « Citoyens, vous avez lu le décret de Sa Majesté l'Empereur : Ce n'est point uu sacrifice qui vous est demandé. Malgré les dépenses extraordinaires et non prévues, que nécessitent les circonstances actuelles, ce n'est qu'une légère avance dont le remboursement est assuré et ne peut être éloigné. Les personnes qui désirent se rendre acquéreurs des biens des communes, pourront hâter ce remboursement, puisque les reconnaissances sont admissibles au paiement de ces biens ».

Le Préfet, pour faire valoir la bonne gestion financière de Napoléon, fit insérer dans le *Mémorial administratif* du 29 mai un article tiré du journal l'*Indépendant*, où on traitait fort mal les Bourbons. On les accusait d'être cause, en partie, des difficultés financières actuelles, tandis que pour la sécurité des capitaux, l'Empire offrait toute garantie car: « Avec la paix que Napoléon désire tant, la prospérité de la France augmentera bien plus qu'avec la légitimité. » Quand Napoléon était revenu de l'île d'Elbe, il avait cherché à faire croire que la guerre n'éclaterait pas ; il faisait imprimer dans ses journaux que les Anglais y étaient défavorables et que la malle d'Angleterre continuait d'arriver. Il ne disait pas que les Anglais, non seulement ne venaient plus en France, mais quittaient ce pays. Bientôt il fallut se rendre à l'évidence ; nos populations s'aperçurent vite que les hostilités allaient commencer à leurs portes, et que, malgré les ressources dont parle M. Thiers, le Gouvernement cherchait, par tous les moyens, à se procurer de l'argent. Elles furent prises d'un véritable affolement, et pour stimuler l'enthousiasme et engager à la résistance, le baron de Roujoux s'empressa d'envoyer aux maires une circulaire du Ministre de la Guerre, où on disait : « Si l'ennemi envahit la frontière, qu'elle soit son tombeau. Il faut multiplier les obstacles sur sa marche, arrêter ses convois, détruire ses détachements, être toujours en communication avec les chefs militaires, pour leur donner promptement des avis, réparer les portes et enceintes des villes, restaurer et défendre les ponts. » Le Préfet écrivit aux maires, le 18 juin : « A l'ouverture d'une campagne dont les résultats ne peuvent être calculés, la prudence prescrit de prendre sur tous les points des mesures telles qu'on ôte à l'ennemi toute ressource et tout moyen de subsistance. Les cultivateurs devront renfermer dans les places fortes leurs grains et leurs fourrages, et même y faire entrer leurs bestiaux ou leurs chevaux, dans le cas où l'ennemi s'approcherait de leur territoire. Les denrées y seront

aussi déposées, et emmagasinées par les soins des sous-préfets et des commandants. Les magasins qui les renfermeront seront surveillés par les autorités et par des délégués ou des agents désignés par l'Administration. Si, en cas de siège, on était obligé de toucher à ces magasins, soit pour la nourriture des habitants, soit pour celles des troupes, un procès-verbal estimatif en serait dressé, et les propriétaires remboursés exactement de la valeur des denrées consommées. Toutes les mesures conservatrices seront prises pour en établir la liste qui sera garantie par le Gouvernement et par l'honneur national. »

Si au début des Cent jours les efforts du gouvernement et le zèle des fonctionnaires n'avaient pas été inutiles et si on avait fait beaucoup de choses en peu de temps, ce n'avait pas été suffisant, et au moment où nous sommes arrivés, les circonstances devenant plus graves et le danger plus grand la résistance aux ordres du gouvernement avait augmenté. D'abord les anciens soldats avaient regagné assez facilement leurs régiments et un certain nombre de gardes nationaux appelés à l'activité s'étaient présentés. Le général baron Lafosse, commandant la garde nationale du département avait constaté que, sur 7,400 hommes appelés à l'activité, il s'en était rendu 2,923 et il en arrivait chaque jour. Mais bientôt les désertions augmentèrent, les insoumis furent plus nombreux, et l'administration renouvela les exhortations, les promesses, les menaces.

Le 21 avril, le Préfet disait aux maires : « Je m'afflige de voir, il m'est pénible de dire que les bataillons de la garde nationale s'organisent avec une extrême lenteur. Je ne prendrai point cette espèce de tiédeur pour la mesure de l'esprit public du Pas-de-Calais ». Il citait l'exemple de patriotisme donné par les autres départements frontières. « Il ne s'agissait point d'aller porter la guerre à l'étranger mais de défendre ses foyers ». Le 6 mai, le Préfet s'adresse aux gardes nationaux appelés à l'activité. Après avoir félicité ceux qui s'étaient rendus à l'appel, il faisait valoir

les avantages de la résistance pour empêcher les horreurs que l'invasion amènerait dans le département. Il fallait faire comme en 1789 et imiter l'élan du département de la Somme (1).

(1) *6 Mai*. Circulaire adressée à la garde nationale du département.

Si j'ai pu croire un moment qu'il y eut de l'hésitation ou de l'insouciance de la part des babitants de ce département, à répondre à l'appel de la patrie, j'aime aujourd'hui à rendre justice et hommage à la jeunesse qui se réunit pour former le 1er bataillon de la garde nationale active, l'exemple qu'elle donne ne peut-être perdu pour ceux qui sont appelés aux bataillons successifs ; l'honneur est dans le cœur de tous et aucun intérêt ne peut parler plus vivement à des français. Mais ne s'agit-il que d'honneur et de gloire. Il s'agit de notre indépendance et de notre rang parmi les nations, de notre liberté ou du plus honteux esclavage. Ne nous trompons pas sur le motif qui fait marcher les armées du Nord. Lisez leurs déclarations écoutez leurs proclamations : « *Braves Allemands, ce n'est pas pour rendre à la France des princes dont elle ne veut pas, c'est pour diviser cette terre impie, que nous nous armons aujourd'hui. C'est pour nous indemniser par le partage de ses provinces. Ainsi les princes et les sujets allemands trouveront dans le fruit de cette guerre, des vassaux que nos lois feront courber sous la discipline et des biens fertiles dans un pays que nos baïonnettes maintiendront dans une terreur nécessaire* ». Qui ne frémit d'horreur en lisant ces projets de destruction ? Quel est le français qui ne saisisse ses armes avec fureur ? Celui qui attendrait dans ses foyers l'exéeution de ces odieuses menaces, serait bien digne de l'affreuse servitude à laquelle il livrerait sa femme et ses enfants.

Nous avons vu les effets qu'elles ont fait sur nos voisins du département de la Somme. Vous avez couru au devant de leur 1er bataillon, vous l'avez reçu au son d'une musique, vous avez applaudi à son dévouement, vous allez suivre son exemple. J'aperçois dans ces dispositions les germes d'une heureuse rivalité qui tournera à l'avantage de la patrie. C'est ainsi qu'en 1789 les départements multipliaient leurs bataillons au delà même du nombre qu'on leur demandait. C'est ainsi qu'en 1809 le Pas-de-Calais mérita l'honneur du décret qui ordonna l'érection d'une colonne pour y inscrire le nom de ses braves. Vous ne resterez pas aujourd'hui au-dessous de vous-mêmes. Vous ne laisserez pas enlever le noble rang que vous teniez alors parmi les départements de l'Empire. Non, vous ne renierez pas le sang de vos frères, le sang des

De son côté, le lieutenant-général Duhem, inspecteur des gardes nationaux des départements du Nord, datait d'Arras le 20 mai, une proclamation, pour dire que ce n'était pas pour la défense d'un parti, d'une opinion, d'une autorité, qu'on faisait un appel au pays ; mais pour la défense de la Patrie et pour éloigner les calamités d'une guerre impie et étrangère « Braves Artésiens, vous répondrez au cri de toute la France, aux invitations de vos magistrats, à ma voix » (2).

patriotes qui coule encore dans vos veines. Hatez-vous donc, rentrez dans vos citadelles, dans vos places fortes et l'ennemi ne s'exposera pas à franchir des frontières que tous vos intérêts vous commandent de conserver à la patrie.

(2) Voici cette circulaire : « Ce n'est pas à la défense d'un parti, d'une opinion, d'une autorité, d'un personnage, que vous êtes appelés en ce moment. C'est à la défense de votre pays, de vos frontières, de vos foyers. C'est pour éloigner les calamités d'une guerre impie et étrangère que l'Empereur vous arme, c'est dans vos murs, dans vos citadelles, dans vos places fortes qu'il vous réunit. Ce n'est point pour des marches, des bivouacs, des combats en rase campagne, que vous êtes organisés en bataillons d'élite, ce n'est que pour remplacer sur les remparts nos braves troupes de ligne qui, sous la conduite d'un héros que la providence nous a rendu, repousseront ces armées d'étrangers qui osent envahir notre belle patrie. Bons et braves artésiens soyez français avec la France et ne vous séparez pas de cœur et d'intention de tous les vrais français. Soyez ce que vous avez toujours été, ces mêmes hommes courageux et fidèles à leur patrie. Tels vous vous montrâtes dans toutes les invasions étrangères, tels vous serez encore dans celle-ci, la France compte sur vous dans ces grandes circonstances. Elle attend de vous les généreuses dispositions que les Bretons, les Bourguignons, les Lorrains, les Francs-Comtois, les Alsaciens et tous les cœurs généreux de l'Empire, ont manifestées. Déjà vous voyez accourir les bataillons des départements voisins, formez aussi les vôtres. Repoussez les conseils dangereux de quelques fanatiques, rejetez les insinuations perfides de quelques ci-devant prévilégiés qui n'écoutent que leur vanité, et ne voyant que leurs misérables prétentions particulières, y sacrifieraient l'intérêt général, l'honneur et l'indépendance de la nation, sans lesquels il n'est pas de véritable prospérité pour elle. Et vous, soldats de la ligne, vous ne rejoignez pas les

Le gouvernement faisait citer avec éloge les militaires qui avaient obéi aux ordres de départ et les gardes nationaux qui avaient montré le plus de zèle. On devait envoyer leurs noms à l'Empereur. On racontait qu'un bataillon de la garde nationale de Boulogne fort de 428 hommes était parti pour Dunkerque le 31 mai : la ville leur avait fait hommage d'un drapeau reçu aux cris de : vive l'Empereur. Les autorités et une partie des habitants les ont accompagnés jusqu'au sortir de la ville. Le Préfet félicitait le commandant Loisy pour l'organisation de son bataillon.

Pour diminuer les désertions, on cherchait à rendre la vie de caserne moins ennuyeuse et moins pénible. Le Ministre de la Guerre envoya une circulaire le 6 mai aux officiers des bataillons d'élite de la garde nationale chargés de défendre les places fortes. Il faut, disait-il, instruire les hommes sans trop les fatiguer. Point de sentinelles et de patrouilles inutiles, mais faire des rondes pour éviter les surprises. Les officiers doivent montrer une grande vigilance. Il recommande que les hommes aient par semaine cinq nuits de repos avec de temps à autres des alertes pour les habituer à gagner leur poste avec célérité et sans confusion. Les plus robustes seront exercés à manier le canon, on ne négligera pas les jeux et la gymnastique pour remplir une partie du temps. Le Ministre de l'Intérieur s'occupe sans

aigles de votre empereur, vous restez cachés comme des lâches quand vos braves frères d'armes vous réclament. Marchez ou craignez d'appeler sur vos têtes l'indignation générale. Qu'ils tremblent ces mauvais citoyens qui cherchent à vous égarer. Qu'ils sachent qu'en attirant sur leur département la honte et les rigueurs d'une mise hors la Constitution, ils en seront les premières victimes, puisqu'on saura les connaître et les punir. Mais non braves artésiens, vous répondrez au cri de toute la France, aux invitations de vos magistrats, à ma voix. C'est un des plus anciens défenseurs de la patrie qui vous appelle. C'est un soldat qui versa un des premiers son sang sur vos frontières et qui toujours tout entier à la patrie regarda comme un devoir sacré de marcher, de combattre à votre tête et de mourir en vous défendant.

retard de l'équipement et de l'habillement. « J'ai assuré l'armement : occupez-vous de la subsistance ; qu'elle soit bonne ; montrez de l'intéret à vos subordonnés, voyez-les souvent, qu'ils soient comme les plus jeunes enfants d'une famille et l'objet de la sollicitude la plus vive ». Il terminait comme toujours en leur faisant voir la gloire, quand la paix les rendra à leurs foyers, d'avoir conservé et défendu leur cité.

Le Gouvernement aux abois chercha encore dans l'influence du clergé un appui pour rendre le recrutement plus efficace. On a vu que déjà au mois d'avril, le comte Bigot de Preameneu, directeur des cultes, s'étant adressé à l'Evêque d'Arras pour lui demander de recommander à ses prêtres de seconder le Gouvernement, Mgr de la Tour d'Auvergne y avait consenti. Ce même fonctionnaire envoya de Lille, le 16 mai une nouvelle circulaire à l'épiscopat au sujet du service militaire et de la garde nationale et il se plaignait de nouveau que des prêtres empêchaient le départ des soldats « pourtant, disait-il, il n'y a pas de délit plus grave que de s'opposer à un devoir sacré, c'est de plus s'exposer aux peines qu'entraîne la rebellion ». Il recommandait aux évêques de veiller à ce que leur clergé ne s'exposa pas à des poursuites judiciaires. Mgr de la Tour d'Auvergne envoya cette lettre à ses curés en les invitant à la prudence, et fit savoir au directeur des cultes que son clergé ne méritait pas de reproches, le comte Bigot de Preameneu, le 19 mai, lui écrivit que, même si les faits reprochés n'étaient pas exacts, une circulaire sur ce sujet serait utile, et Mgr de La Tour renouvela ses conseils de prudence. Comme le nombre des insoumis ne diminuait pas, l'Empereur s'adressa lui-même auprès de l'Episcopat français pour l'aider à surmonter les difficultés qu'il rencontrait. Mgr de La Tour d'Auvergne crut devoir obéir et, le 26 mai, écrivit à ses curés une lettre qui est un plaidoyer pour le recrutement (1).

(1) Lettre de Mgr de la Tour d'Auvergne.

L'Empereur attachant une très haute importance au rappel des

Cette circulaire, comme celles que Mgr de La Tour d'Auvergne avait envoyées sous le premier Empire, n'excita

militaires, ce mode de recrutement de son armée sera suivi avec toute l'activité possible et le refus de se rendre à ses drapeaux exposera les individus à des mesures rigoureuses qui pèseront également sur la commune. L'appel des gardes nationaux n'a d'autre but que la défense de leurs foyers, le service se concentrera dans l'intérieur de leur département ne les éloignera pas de leurs affections et de leurs habitudes, car les gardes nationaux ne sont demandés que pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique et afin d'assurer à tous le respect et la conservation des propriétés. L'Empereur, ainsi que les autorités de ce département, compte beaucoup sur l'influence du clergé pour assurer à ces deux appels tout le succès qu'il en attend. Dans une circonstance aussi impérieuse vous devez sérieusement réfléchir et peser toutes vos méditations sur les suites funestes que peut avoir la dêsobéissance aux ordres de sa majesté. L'intérêt et la sollicitude que vous devez au troupeau qui vous est confié par la divine Providence doivent vous faire conjurer l'orage qui le menace et vous porter à ne rien négliger de tout ce qui peut convaincre vos ouailles que leur bien et leur repos est attaché à l'empressement et à l'exactitude, à se rendre à l'appel qui leur est fait. Il n'appartient pas au peuple d'entrer dans les raisons et les motifs d'une guerre. Dieu qui a fondé toutes les sociétés a prescrit d'obéir aux chefs qui les gouverne, en rendant ces derniers seuls responsables de leurs entreprises guerrières. Il ne laisse à l'hésitation des sujets aucune cause raisonnable (Ceci est la doctrine de Bossuet). Je vous invite donc à dire à vos paroissiens que l'Empereur en rappelant les militaires absents de leurs foyers, leur promet de les faire congédier les premiers, qu'il ne leur demande qu'un service de peu de durée et que la religion, l'honneur et l'amour de la patrie exigent d'eux ce nouvel effort. Faites sentir à ceux appelés pour le service de la garde nationale que ce service est le devoir de tous les citoyens, et que leur véritable intérêt leur commande de ne pas résister plus longtemps à l'appel qui leur est fait. Dites enfin tout ce que peut vous inspirer la religion et vous vous féliciterez d'avoir fait votre devoir et d'avoir détourné, par l'influence de votre ministère, des malheurs qui seraient un véritable désastre pour votre paroisse. Le monde qui vous observe verra dans votre conduite que vous êtes pénétrés de l'esprit de votre état et animés de la plus profonde reconnaissance pour le restaurateur du culte de nos pères.

pas le zèle de son clergé qui savait que l'évêque ne faisait qu'exécuter un ordre de Napoléon. Elle produisit peu de résultats bien que le Préfet se fut empressé de l'envoyer aux maires pour la faire publier (1).

Il ne restait plus au gouvernement, pour se faire obéir, qu'à employer l'intimidation et la violence, c'est ce qu'il essaya de faire.

Le 4 mai, le Baron de Roujoux, sur la plainte des chefs de corps, attribuait à la négligence et à l'influence des maires la désertion de beaucoup de militaires qui étaient rentrés dans leurs foyers. De plus les fonctionnaires ne secondant pas l'action de la gendarmerie, il faut, leur dit-il, signaler les lâches qui sèment la rebellion et exposent leurs communes à des châtiments, aucun moyen ne doit être négligé pour éviter les maux incalculables qu'ils causent. Le 8 mai, envoi d'une circulaire du ministre de la guerre signalant la peine que méritent les complices des déserteurs et ordonne de faire quelques exemples sévères. Le 20 nouvelle circulaire du ministre où, après avoir renouvelé ses exhortations à l'obéissance, il rappelle les châtiments aux-

(1) *Lettre du préfet aux maires :* Tout ce qui tend à rallier d'opinions les différentes classes de citoyens ne peut être trop généralement connu C'est dans cette vue que j'ai fait insérer dans le *Mémorial* la circulaire que Mgr l'évêque d'Arras a adressée à MM. les curés et desservants de son diocèse. Déjà sans doute ils en ont donné connaissance à leurs paroissiens. Réitérez-en la lecture à vos administrés, qu'elle soit conservée dans vos archives comme un monument de l'accord qui doit régner entre le peuple, le clergé et l'armée.

Que l'étranger coalisé contre nous sache enfin qu'il doit renoncer au projet de s'approprier du sol français, ce qui serait à sa convenance et d'abandonner les ruines du reste à une famille qui, par ses dissensions intérieures, en accélèrerait encore l'entière destruction. Ne cessez MM. de répéter dans vos communes que de l'union des Français, de leur attachement à la patrie et au héros qui la gouverne, dépendent leur sûreté, leur honneur et l'avantage inappréciable de jouir plus tôt avec la paix de lois libérales et protectrices de la félicité publique.

quels s'exposaient, non seulement les déserteurs, mais les fonctionnaires et les gendarmes négligents ; et il engagea les préfets à donner la plus grande publicité à cette circulaire (1). Il leur ordonna de s'assurer si les certificats donnés par les maires en faveur des déserteurs et des insoumis étaient exacts ou accordés par complaisance.

Comme nous l'avons dit, un assez grand nombre de maires appartenaient à la noblesse et à l'opinion royaliste, on suspendit ou révoqua ceux qu'on croyait les plus hostiles et on les remplaça par des bonapartistes qu'on expérait trouver plus dévoués et qui, à la rentrée des Bourbons, durent remettre leurs fonctions à leurs prédécesseurs (2).

(1) Le préfet Dumont envoya cette circulaire aux maires du département.

(2) Voici quelques uns des maires suspendus ou révoqués : à Vimy M. Ansart, à Chelers M. de Chelers, à Nœux M. de Louvel, à Barly-Fosseux M. Blin de Warlemont, au Cauroy M. de Beaufort, à Givenchy M. de Tramecourt, à Houvigneul le marquis de Hamel, à Saulty M. de Dion, à Sus-Saint-Léger M. de Sus Saint-Léger, à Equirre le marquis de Partz, à Manin M. de Richoufftz, à Fief le baron de Coupigny, à Flers le baron d'Ostrel, à Hautecloque M. de Canettemont, à Ramecourt M. Dambrine, à Nœulette M. de Briois, à Tramecourt M. de Tramecourt, à Wail M. de Hauteclocque, à Willeman M. de Partz de Pressy, à Annequin M. de Lannoy, à Busnes M. Cochet de Corbemont, à Gonnehem M. Lenoir, à Hulluch M. de Bertoult, à Labuissière M. du Hays, à Lozinghem M. Lejay, à Doignies M. Parmentier, à Verquin M. de Florimond, à Autingues M. de Saint-Just, à Nielles M. de Torcy, à Roquetoire M. de Rantz, à Saint-Martin M. des Lyons, à Thiembronne M. Levasseur, à Tilques M. de Taffin, à Bruay M. Lenoir, à La Calotterie M. d'Acarie, à Collines M. de Rosamel, à Ecuires M. de Beaucoroy, à Maintenay M. de France, à Verchin M. de Vandonne, à Wailly M. de Cossette, à Bainethun M. du Wicquet, à Courset M. de Coupigny, à Alincthun M. de Fresnoy, à Guînes M. de Guizelin, à Royon le Marquis de Brias, à Hannescamps M. de Tramecourt, à Haplincourt M. de Wasservas, à Saint-Léger le marquis d'Aoust, à Sauchy M. Lesergeant, à Villers-au-Flos le marquis de Louverval, à Houvin M. Rose, à Pas M. de Fourmestraux, à Hénu M. Haudouart, à Azincourt M. de Contes, etc.

Le Préfet envoya aux maires le 30 mai en y joignant ses commentaires une circulaire du Ministre du 20 de ce mois. Il renouvelle ses exhortations patriotiques et rappelle les peines sévères qui frappent les déserteurs, leurs complices et leurs communes et menace les fonctionnaires et même les gendarmes s'ils sont négligents ou complices. Il ordonne de donner une grande publicité à cette circulaire (1) on ne tarda pas à l'appliquer.

Le 25 mai, Napoléon décréta que dans chacun des départements de la 16e division militaire, il serait composé un comité formé, comme président, du général commandant le département, du préfet et du procureur près le tribunal de Première instance. Il recherchera et désignera à la haute police de la division les personnes prévenues d'être les auteurs, les instigateurs ou les agents des complots tramés contre la tranquillité publique et la sûreté de l'Etat. Le Comité s'assemblera tous les jours. En outre il sera établi une commission de haute police composée comme président du gouverneur de Lille, le lieutenant-général Alix et en son absence du général comte Frère, commandant la division, du Préfet du Nord qui était le baron Dupont-Delporte maître des requêtes au Conseil d'Etat et du lieutenant de police ou de M. Legros, commissaire de police, chef du bureau central de Lille. Cette Commission pourra, sur le rapport des Comités de la division, ordonner des arrestations, éloigner du département les individus dangereux, suspendre les sous-préfets, maires et fonctionnaires qui nuiront à la chose publique par incivisme, faiblesse ou incapacité ; les autorités civiles et militaires lui prêteront main forte : Ses pouvoirs dureront six mois. Cette Commission fit une proclamation aux habitants du Nord et du Pas de-Calais, le 31 mai (2),

(1) Le préfet Dumont la fit publier dans le *Mémorial* du 2 juin 1875.

(2) Voici cette proclamation :

Depuis trois mois vos anciens oppresseurs et leurs vils agents vous

elle commençait par nier la prochaine attaque des armées étrangères. C'était, d'après elle, un bruit répandu par les Bourbons qui en Vendée font couler le sang français par des mains françaises.

La patrie pardonne aux égarés, mais malheur aux agitateurs ! la Commission a de grands pouvoirs et les exercera avec une justice sévère et une exacte impartialité ».

A la suite de cette proclamation le 1er juin le comité prit un arrêté pour obliger les maires à dresser la liste : 1° de tous les militaires en congé limité rappelés par le décret du 28 mars, en indiquant chez qui ils résident habituellement ; 2° des citoyens désignés pour faire partie de la garde nationale active. Ces fonctionnaires réviseront ces listes le 15 et 30 de chaque mois. Elles seront adressées aux sous-préfets et au préfet. D'après elles on traduira immédiatement devant les tribunaux compétents les rouleurs et les individus favorisant les désertions. Tout individu sans aveu et sans

annoncent l'arrivée des troupes étrangères et vous menacent de l'asservissement, vous avez maintenant reconnu leurs impostures ; les étrangers respectent encore votre liberté et votre indépendance. Dans l'impossibilité où sont les Bourbons de dévaster votre belle patrie et par la guerre étrangère et par la guerre civile, ils ont été réduits à jeter sur les côtes de la Vendée, quelques-uns de leurs anciens partisans à qui la patrie avait trop généreusement pardonné.

Le sang Français a coulé, répandu par des mains françaises que les ennemis de la patrie se rassurent néanmoins ; 25,000 hommes de troupes et une nombreuse artillerie sont en ce moment réunis sur les points ou la rebellion a éclaté et l'auront étouffé dès le principe. La patrie pardonne encore aux hommes égarés mais *malheur aux agitateurs* elle sera inexorable à leur égard. Le temps de la clémence est passé, dans ces graves circonstances *votre empereur,* braves habitants a fixé ses regards sur vous, il veut vous conserver avec la paix, le bonheur dont vous jouissez, ce but sera atteint. Il nous a délégué de grands pouvoirs nous les exercerons avec une justice sévère et une exacte impartialité. Braves habitants obéissez aux lois. Elles atteignent également et le magistrat prévaricateur et le citoyen qui cherche à les éluder et le provocateur à la guerre civile et le soldat déserteur et l'homme faible qui le recèle.

domicile sera arrêté. Tout garde national requis pour une arrestation et qui refuserait d'obéir sera traduit devant les tribunaux. On ne pourra sortir de son canton sans passeport signé du maire de l'arrondissement, du sous-préfet ou du préfet sous peine d'être arrêté. Les maires établiront, les 15 et 30 de chaque mois, la liste des personnes absentes de leur domicile habituel, indiquant si elles ont un passe-port, le lieu où elles se trouvent et le motif de leur absence. On continuera l'envoi des garnisaires dans les conditions anciennes, enfin on devait s'occuper des magistrats et maires qui ne rempliraient pas les obligations ci-dessus et leur dire les peines qu'ils encourent. Le 6 juin, le préfet, en envoyant cet arrêté aux maires, leur en demanda la rigoureuse exécution « il importe, dit-il, que les fonctionnaires et les individus coupables sachent à quoi ils s'exposent, si des exemples sont nécessaires, on les fera, c'est aux maires de les éviter par leurs conseils et en excitant le patriotisme ».

Le moyen sur lequel on comptait le plus pour l'exécution des mesures prises pour le recrutement était celui déjà employé sous le premier Empire (1) l'organisation de colonnes mobiles et l'envoi de garnisaires chez les parents des insoumis et des déserteurs et chez ceux qui n'auraient pas fournis l'approvisionnement de siège. Dès les 16 et 18 avril et 6 mai (2) le Préfet sur la demande du baron de Grudler,

(1) Voir l'*Histoire du Pas-de-Calais sous l'administration du baron de La Chaise.*

(2) Arrêté du 6 mai 1815.

Le Préfet, vu le rapport fait *sur les levées extraordinaires* de militaires et gardes nationaux ordonnées par les décrets du 28 mars et 10 avril, constate que la majeure partie des hommes appelés, quoi qu'ayant eu leurs ordres de départ sont sourds à la voix de l'honneur et de la patrie, considérant qu'il faut mettre un terme à la resistance fomentée par les ennemis, du repos et du bonheur de la France, considérant que tous les moyens de persuasion et de douceur n'ont produit aucun résultat satisfaisant, arrête : le commandant du département est autorisé et au besoin requis d'organiser sur le champ des détachements de garnisaires pris parmi les militaires en retraite jugés propres

maréchal de camp, chargé de l'organisation des gardes nationales dans la 16e division militaire s'était occupé de mesures à prendre pour empêcher et réprimer les désertions. Le 1er juin, il écrivit aux maires pour demander le rombre d'hommes que chaque commune avait à fournir pour compléter le contingent, et si sous huit jours ils ne s'étaient pas rendus à leurs bataillons le commandant de gendarmerie enverrait des garnisaires aux frais des habitants et les principaux contribuables de 20 à 60 ans devaient se cotiser s'il y avait lieu pour fournir des remplaçants. Le même jour, il prit un arrêté pour l'envoi des garnisaires et la formation de colonnes mobiles. Le 1er juin le Préfet prit un nouvel arrêté à ce sujet (1).

à ce service. Ils seront commandés par un brigadier ou un gendarme. Ils seront placés ensuite chez les gardes nationaux et les militaires qui n'ont point obéi. La liste leur sera remise par le sous préfet avec l'indication des communes ou seront établis les détachements. Outre le logement et la nourriture on donnera 1 fr. 50 par jour au garnisaire et 2 fr. au brigadier ou au gendarme. Chaque détachement sera accompagné d'un porteur de contraintes chargé de faire payer en cas de refus. Les garnisaires pendant la durée de leur service se borneront aux recherches et à l'arrestation des retardataires. Le maire s'entendra avec le commandant des garnisaires, pour leur emplacement soit chez les retardataires, soit chez leurs pères et mères. Aussitôt que les retardataires se seront soumis on devra en prévenir le commandant de gendarmerie et les garnisaires quitteront la commune. Les maires étaient responsables de l'exécution de cet arrêté.

(1) Voici cet arrêté :

Vu les rapports des sous-préfets et des officiers chargés du recrutement dans le département desquels il résulte que les militaires appelés par le décret du 28 mars, dirigés vers les différents corps auxquels ils sont destinés abandonnent en route le détachement dont ils font partie, le Préfet du Pas-de-Calais, considérant qu'il est urgent de mettre un terme aux moyens de persuation par lesquels on avait conçu l'espoir d'amener à l'obéissance les militaires égarés par les conseils des malveillants, arrête :

Article Ier. — Les militaires faisant partie de détachements de recrutement, les garnisaires organisés par l'arrêté du 18 avril dernier et le bataillon de garde nationale active employé à la recherche des

Ces mesures violentes avaient d'abord réussi à faire rejoindre un certain nombre d'hommes; mais, vers le 15 juin, quand les troupes de ligne quittèrent les places fortes pour rejoindre l'armée du Nord, le Gouvernement n'eut, pour les colonnes mobiles, que des gardes nationaux et des gendarmes en nombre insuffisant et dont une partie avait dû céder ses chevaux pour la cavalerie. Aussi le Préfet, le 19 juin, prévient les maires, que le Général Inspecteur de gendarmerie avait le 11 de ce mois, autorisé à recevoir dans ce corps d'anciens militaires et même des individus n'ayant pas servi, s'ils avaient la capacité suffisante. Quant aux gardes nationaux des colonnes mobiles, on leur reprochait d'être plus occupés

déserteurs et des insoumis, se conformeront en ce qui les concerne aux dispositions suivantes :

Art. II. — Les sous-préfets traceront l'itinéraire des détachements et remettront aux commandants la liste nominative des déserteurs à poursuivre.

Art. III. — Les commandants des détachements envoyés dans les communes, se présenteront chez le Maire et se concerteront avec lui pour le placement de leurs troupes et le paiement de la solde.

Art. IV. — Les soldats recevront 1 fr. par jour, les caporaux, 1 fr. 25, les sergents, brigadiers, maréchaux-des-logis, 1 fr. 75, les officiers de quelque grade ou arme qu'ils soient, 3 fr.

Art. V. — Les garnisaires montés recevront 2 fr. en sus, pour la ration de leur cheval.

Art. VI. — Il sera perçu, en outre, par le commandant du détachement, 1 fr. par jour et par homme, pour être versé au fonds commun et déposé entre les mains du sous-préfet.

Art VII. — La solde et le fonds commun seront avancés par les vingt plus haut imposés de la commune où les garnisaires seront placés, le maire en fera la répartition, proportionnellement aux contributions payées par chacun d'eux.

Art. VIII. — Le maire se fera délivrer un récépissé des sommes qu'il aura payées aux garnisaires.

Art. IX. — L'avance faite par les plus haut cotisés, leur sera remboursée par les parents des déserteurs et insoumis et par la commune, dans le cas où leur responsabilité aura été prononcée.

Art. X. — Les garnisaires resteront dans la commune jusqu'au jour où ils auront obtenu la justification de l'arrivée au drapeau, des

de rançonner les communes que d'arrêter les insoumis ; s'ils en prenaient, souvent ils les laissaient évader et ceux-ci, grâce à la connivence des maires, regagnaient leurs villages, où ils trouvaient facilement à se cacher. Quant à la colonne, elle continuait sa marche, sans se donner la peine de les poursuivre. On prétend qu'il s'était formé dans le

militaires qu'ils sont chargés de rechercher, et que le contingent assigné pour l'approvisionnement de siège des places fortes, aura été fourni.

Art. XI. — Les sous-préfets sont autorisés à diminuer ou augmenter la force des détachements de garnisaires, en proportion des insoumissions et du nombre des désertions. Ils pourront aussi porter la solde au double de celle déterminée par l'instruction de son Excellence le Ministre de la Guerre, du 18 mars dernier, lorsque les circonstances l'exigeront.

Art. XII. — Les commandants veilleront à ce qu'aucun garnisaire n'exige, sous quelque prétexte que ce soit, rien des habitants, au-delà de ce qui leur est accordé par le présent arrêté. Ils rendront compte chaque jour aux sous-préfets du succès de leurs opérations. Les sous-préfets nous transmettront par le même courrier, les rapports qu'ils auront reçus.

Art. XIII. — Les commandants recevront des maires, le certificat que ceux-ci auront délivré, pour constater l'absence d'un déserteur ou l'impossibilité de se rendre à l'appel qui lui est fait. Ils joindront ces certificats aux comptes-rendus qu'ils rendront aux sous-préfets.

Art. XIV. — Les militaires que la présence de la colonne mobile feront rentrer dans le devoir ou qui seront arrêtés seront conduits au chef-lieu de la sous-préfecture. La gendarmerie, chargée d'escorter ces militaires, prendra toutes les précautions nécessaires pour empêcher les évasions.

Art. XV. — Dans le cas où des militaires rentrés ou arrêtés s'évaderaient ou déserteraient de nouveau, il sera sur-le-champ envoyé, dans les communes de leur domicile, un nombre double de garnisaires et leur solde sera portée de suite au maximum.

Art. XVI. — Le présent arrêté sera envoyé aux sous-préfets, à M. le général commandant la division, général Lafosse, au commandant de la gendarmerie et aux chefs des 3e bataillons des 8e, 17e et 51e de ligne, en recrutement dans le département. Il en sera transmis expédition à MM. les Ministres de la Guerre et de l'Intérieur. (Cet arrêté n'est pas signé).

Nord, une association, dont chaque membre s'engageait à faire déserter quatre hommes. Ils n'avaient pas trop de peine, dit-on, à tenir leur parole.

Le Préfet, André Dumont, voyant que les efforts de l'Administration pour provoquer l'enthousiasme et faire arriver des hommes, restaient sans résultat, essaya un dernier moyen, ce fut de renouveler une cérémonie qui, sous la première Révolution, avait contribué dans la ville d'Arras, comme dans la France, à donner aux troupes et aux gardes nationaux, une grande ardeur. C'était la fête de la Fédération qui avait eu lieu à Arras, le 3 juin 1790. Le Préfet, qui fut proconsul dans la Somme, pendant la Terreur, se souvenait sans doute que les gardes nationaux de ce département s'étaient rendus en grand nombre à Arras, pour assister à cette cérémonie (1).

Le 11 juin, à midi, les troupes composant la 21e division du 6e corps, sous les ordres du lieutenant-général Teste, furent réunies sur la Grande Place d'Arras, ainsi que les cohortes de la 1re légion de la garde nationale du Pas-de-

(1) Cette fête a été racontée avec détails par M. Lecesne *(Arras sous la Révolution)*, tome I, p. 80 et M. Barbier *(Bulletin de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais)*. On y voit que la municipalité d'Arras, dans une séance du 16 mai, l'avait proposée, et avait envoyé sa délibération pour être approuvée par l'Assemblée nationale. Les gardes nationaux du Pas-de-Calais et des départements voisins y prirent part ainsi que les troupes de la garnison commandées par le général de Casteja. La veille, la fête fut annoncée par la sonnerie des cloches de toutes les églises et couvents. Elles recommencèrent le lendemain; à six heures le canon annonça la cérémonie, elle fut longue à s'organiser ; les fédérés se réunirent sur la grande place où on avait élevé une estrade avec l'autel de la patrie. Après un discours, le maire, la main posée sur le livre des décrets de l'Assemblée nationale, fit prêter le serment fédératif par les troupes et les gardes nationaux au bruit des acclamations de la foule et des décharges de l'artillerie. Puis on chanta un *Te Deum*, on sonna les cloches, le canon se fit entendre et la cérémonie se termina à cinq heures. Il y eut ensuite bal à l'Hôtel-de-Ville et bal populaire aux Allées,

Calais. Les canonniers, les pompiers de la ville, et les bataillons d'élite formés des grenadiers et des chasseurs de la garde nationale du département, étaient également présents.

Le général passa la revue, accompagné des maréchaux de camp Vassenot, commandant le département, Charmette, commandant supérieur de la place d'Arras, Lafosse, commandant supérieur des gardes nationaux, Expers, commandant la succursale des invalides à Arras, du commandant Bernard, chef d'état-major de la 21e division, de tous les officiers supérieurs et autres de la Place. Le Préfet, après s'être concerté avec le général Teste, avait invité à la cérémonie toutes les autorités civiles et judiciaires. Tous les chefs d'administration et les fonctionnaires publics résidant à Arras s'y rendirent. Après la revue, passée aux cris de vive l'Empereur! les bataillons de la garde nationale sédentaire et active et les compagnies d'artilleurs et de pompiers de la garde nationale se formèrent en carré. Au centre se placèrent les généraux, les officiers, les membres des diverses administrations et les autres fonctionnaires. Un ban fut battu et le Préfet prononça ce discours : « Citoyens, le moment approche où des événements de la plus haute importance vont avoir lieu. Les rois sont ligués contre la liberté des peuples et le sont surtout contre notre indépendance. C'est contre nous qui les avons tant de fois vaincus qu'ils osent marcher encore. Vingt-cinq ans de défaites ne les ont pas suffisamment instruits, ils ont oublié qu'ils ne doivent la conservation de leurs couronnes qu'à la générosité de leurs vainqueurs ; nos armées qu'ils n'ont jamais pu voir sans peur, sans pâlir et sans trembler devant elles, vont se surpasser elles-mêmes et, en étonnant encore une fois le monde par leur invincible courage, elles donneront aux rois ligués la dernière et terrible leçon, que leur aveuglement a rendue nécessaire. Braves pompiers et canonniers, profitez de cette réunion imposante pour former la fédération du Nord, et vous tous militaires, gardes nationaux et fonctionnaires

publics qui m'entendez, jurez, jurons de défendre la patrie et de vivre libres ou mourir, vive l'Empereur ! »

Ces sentiments, dit le Préfet, dans un rapport au Ministre, étaient partagés par tous les citoyens qui venaient de l'entendre. On donna lecture de l'acte fédératif (1) qui, d'après le procès-verbal, fut adopté au milieu des applaudissements et des cris mille fois répétés de : vive l'empereur ! Les citoyens présents s'empressèrent de le signer, ainsi que les généraux et les officiers de la ligne qui participèrent à l'enthousiasme des autorités et sollicitèrent l'honneur d'inscrire leur nom sur ce pacte solennel. Le Préfet, voulant étendre aux autres arrondissements l'acte de fédération, en demanda l'autorisation au Ministre par une lettre du 12 juin, où il disait que le général Teste avait été enchanté du succès dans un pays qu'il connaît bien et dont l'esprit est mauvais et vous trouverez sans doute remarquable de voir l'unanimité de ceux qui ont partagé les sentiments que j'ai exprimés. Le lendemain les troupes partaient pour la frontière où les attendait la défaite et la mort. Il est permis de douter que

(1) Voici l'acte de fédération :

Article 1er.— Une association de citoyens du département du Pas-de-Calais est formée sous le nom de *Confédération Artésienne et Boulonnaise.*

Art. 2. — L'objet de cette fédération est le maintien des principes libéraux, savoir : dévouement à la patrie, garantie de la sécurité publique intérieure, opposition à tout projet d'invasion étrangère, de discordes civiles, à tout esprit de désordre, à tous complots contre la liberté, nos constitutions et l'empereur.

Art. 3. — Cette fédération est établie sous la protection des lois et de l'honneur. Tout citoyen, quel que soit son rang, sa profession, son état, peut en faire partie. Le défaut de mœurs et de conduite en sont les seuls motifs d'exclusion.

Art. 4. — Les principaux fonctionnaires feront partie de la fédération de la ville d'Arras. Ils sont invités à se réunir en commun à la préfecture, sous la présidence du Préfet, pour se concerter sur les moyens de faire jouir de suite tous les citoyens du département du Pas-de-Calais de l'acte fédératif.

l'enthousiasme fût aussi grand que l'affirmait le Préfet. Quant aux actes d'adhésion que les sous-préfets de Béthune et St-Pol avaient, disaient-ils, envoyés au nom d'un grand nombre de leurs administrés, signés aux cris répétés de : vive l'Empereur ! ils n'arrivèrent à Arras que le 22 juin deux jours après Waterloo..

Les mesures violentes employées par Napoléon avaient excité parmi les populations royalistes un grand mécontentement et augmenté leur dévouement aux Bourbons, surtout quand on vit la situation de l'Empereur s'aggravant de jour en jour et la guerre sur le point d'éclater aux frontières. A partir du 8 mai on avait interdit la communication de Lille avec Gand où résidait le Roi. Les diligences ne dépassaient pas cette première ville, par ordre du commissaire extraordinaire, et on voyait constamment des troupes se diriger vers Valenciennes. Nonobstant le gouvernement chercha d'abord à faire croire à la paix. Le *Moniteur* disait que les alliés avaient peu de troupes en Belgique, qu'on avait d'excellentes nouvelles de l'armée du Nord, que les 6 et 12 mai les bataillons d'élite de garde nationale de la Somme et de l'Aisne étaient venus renforcer la garnison de Lille, que les troupes de ligne s'y trouvant et la garde nationale de la ville étaient allés au devant d'eux avec la musique. Le journal ajoutait:« les malveillants pâlissent et les indifférents ou les timides sortant de leur apathie rougissent de voir la défense de leur ville confiée à des voisins ». Le *Journal Universel* favorable à Louis XVIII ayant dit que Lille était mal disposée et la citadelle armée contre la ville, le *Moniteur* affirma que c'était une calomnie et qu'on comptait sur le patriotisme des Lillois. Les élèves du lycée de Douai, par l'intermédiaire de leur recteur, demandèrent au général commandant le département du Nord des armes pour défendre leur ville, si c'était nécessaire.

Pour rendre compte de la situation politique du département du Pas-de Calais à cette époque nous allons emprunter

des citations à la correspondance de Lord Stuart, ministre accrédité auprès de Louis XVIII par le gouvernement anglais et à celle du comte de Goltz envoyé par le roi de Prusse auprès du même souverain. Elles sont très favorables à la cause royaliste, en contradiction avec ce qu'affirmaient les fonctionnaires de l'Empereur (1). Le comte de Goltz écrit : « les gardes nationaux de l'Aisne et de la Somme sont arrivés à Lille avec l'enthousiasme de 1793, mais la mauvaise réception des habitants les a étonnés. Ces hommes ne conçoivent pas que leur zèle soit taxé de perfidie et leur héroïsme de brigandage. Ils commencent à redouter les suites de leur conduite. Ils ne sont pas habillés et manquent d'instruction; les militaires sont charmés de la bienveillance à eux témoignée par les autorités, mais ils vivent en mauvaise intelligence avec les habitants. »

Dès le 2 mai, Lord Stuart disait : « un faible corps anglais arrivant sur les côtes amènerait un nombre considérable de personnes à prendre les armes pour la cause du roi » et, le 7 mai, il ajoutait : « une escadre avec 3,000 ou 4,000 hommes suffirait pour maintenir l'esprit des populations ».

Le 9 mai nouvelle lettre : « A Amiens tous les hommes appelés à la garde nationale ont déclaré qu'aucun ne marcherait. Le général Sébastiani a dû obliger les habitants les plus aisés à donner cent francs pour en être exempt et cette somme servira à habiller des gens du bas peuple dont on fera des gardes nationaux. Abbeville, St-Omer, Calais, Dunkerque sont dévoués au roi. Il n'y a guère de troupes qu'à Calais où elles sont au nombre de 1200. Dans le département du Nord, l'esprit devient meilleur chaque jour. En Boulonnais, en Calaisis et dans une partie de l'Artois, les campagnes sont dans un véritable état d'insurrection. Elles

(1) MM. Rambourg et Malet ont publié leurs correspondances avec leurs ministres respectifs, nous leur avons fait de nombreux emprunts. Ils étaient très favorables à la cause de Louis XVIII et leurs appréciations ne doivent pas être toujours admises sans contrôle.

refusent d'obéir aux nouveaux administrateurs nommés par le commissaire extraordinaire. Le recrutement est nul, la rentrée des fonds publics arrêtée. Dans diverses communes, près de St-Omer, le drapeau blanc a été arboré, les télégraphes ont été abattus, les paysans se rassemblent en adoptant des mots et des signes de reconnaissance ; ils se réunissent aux déserteurs cachés dans les bois, chassent la force armée et la désarment quand ils peuvent. A défaut de tocsin ils se servent de cornets. La force armée, vil rébut de la canaille des plus mauvaises provinces de France, parcourt les bourgs et les villages, mais sans les intimider. Le moindre corps armé réunirait autour de lui des forces considérables. »

Le comte de Goltz écrit le 10 mai : « Il existe dans le Nord beaucoup de mouvements de troupe : les garnisons de Dunkerque, de Bergues, de Béthune, de St-Omer, d'Aire, d'Arras, etc., se portent toutes sur Lille et de là sur Valenciennes, de sorte que de Dunkerque à Lille il ne reste pas plus de 1,500 hommes, on confie les places à la garde nationale, mais non avec sécurité. Le peuple est presque généralement disposé à livrer la ville au Roi. Point d'obéissance, point d'action, beaucoup d'incertitude dans les troupes. Les soldats commencent à chanter dans les corps de garde des rondes en l'honneur du Roi, et parfois on les voit aller grossir les rangs des troupes de Sa Majesté. En revanche, celles de Napoléon diminuent journellement par la désertion où tous les habitants les portent. La citadelle de Lille renferme tous les canons de la place et les approvisionnements de siège arrachés aux paysans qui se refusent net à les constituer. Il n'y a plus un canon sur les remparts ; cela est attribué au peu de confiance qu'on a dans les habitants. »

« Toute la jeunesse du Nord est dans les bois, dit le comte de Goltz, le 12 mai, pour se soustraire aux réquisitions militaires, et attend impatiemment l'entrée des alliés. Ils voudraient bien se joindre à l'armée royale, mais ils ont crainte de compromettre leurs parents. La garde nationale est géné-

ralement favorable au roi, et on sera obligé de renoncer à lui confier les places fortes. A Lille, l'amour du roi n'est comprimé ni par la force armée, ni par les impôts vexatoires. Les hommes ont de la fermeté et les femmes une exaltation qui ne permettrait pas à un seul homme de s'écarter de son devoir, mais on peut d'autant plus compter sur leur dévouement qu'il est réfléchi. La garde nationale s'organise lentement et ne sera jamais redoutable qu'aux partisans de Bonaparte. Les régiments formés à Lille et aux environs ont un bon esprit. (1)

Lord Stuart écrit le 2 juin : « Il n'y a plus de troupes régulières à Lille. Trois portes ont été murées. Après le départ de la garnison, la ville n'est plus défendue que par des gardes nationaux ».

Ce qui fait croire qu'il y avait du vrai dans ces lettres

(1) Les journaux du gouvernement naturellement prétendaient que l'esprit des populations du Nord était bon. On lit dans le *Moniteur :* Lille, 18 août. Les cent coups de canons qui ont annoncé l'entière pacification du Midi ont fait une merveille, ils ont retenti au delà de la frontière, y ont porté la consternation et au milieu de nous la confiance et la sécurité. On ne peut dissimuler que les troupes et les habitants résolus à repousser avec énergie toute agression étrangère étaient douloureusement affectés de l'existence d'un parti contraire dans le midi. La nouvelle de la revue de la garde nationale de Paris par l'empereur et les sentiments d'enthousiasme que ces belles légions ont manifestés ont produit la plus vive sensation. Le petit nombre des partisans de l'ancien gouvernement semble avoir renoncé à toute espérance, et les bons citoyens acquièrent aussi plus de vie et d'ensemble. Les voyageurs qui arrivent de Gand, assurent que la présence du comte de Lille (Louis XVIII) qui est irrésolu de caractère a excité une impression défavorable. Un grand nombre de personnes qui l'accompagnent, frappées de ce revirement d'opinion ont quitté la décoration du Lys. Les habitants manifestant hautement dans les cafés et les lieux publics des dispositions favorables à la France.

Dans un autre numéro de ce journal on voit : l'aspect des populations de la frontière contiue d'être favorable. Aucune augmentation de forces alliées n'a été remarquée dans la ligne qui fait immédiatement face aux cantonnements anglais.

c'est que l'Empereur avait décidé que tous les officiers qui avaient quitté le service recevraient l'ordre de se retirer à 50 lieues au moins de la frontière, et que des mesures sévères seraient prises dans le Nord pour tenir en respect les malveillants. Ce fut le général Vandamme, bien connu pour sa sévérité dans le métier militaire, et qui commandait dans le Nord qui les fit exécuter. Il envoya un renfort de plusieurs bataillons sur Dunkerque et chercha à inspirer la terreur à une population bien disposée pour la cause royale (1).

Le Duc de Berry avec les volontaires restés avec lui et un certain nombre de déserteurs, avait formé une petite armée. L'infanterie était à Alost, la cavalerie à Tenremonde. Le Comte d'Artois était à Gand avec le roi. Quant aux autres princes ils étaient dispersés. Les ducs de Bourbon, d'Angoulême ne devaient pas quitter l'Espagne. La Duchesse d'Angoulème partageait son temps entre l'Angleterre et la Belgique, le prince de Condé était à Bruxelles et le duc d'Orléans, à Londres,

Louis XVIII ne restait pas inactif. Il publiait un journal officiel. Il avait formé un ministère composé du marquis de Blacas, de MM. de Talleyrand, de Jaucourt, Clarke Louis, Beugnot ; Chateaubriand faisait l'intérim du ministère de l'Intérieur.

On prétend que l'harmonie ne régnait pas toujours dans cette petite cour.

Comme on l'a vu plus haut on ne cessait d'entretenir le roi des sentiments royalistes de nos départements du Nord et de leurs dispositions à se soulever en sa faveur. Aussi, dès le 5 avril, Louis XVIII avait donné des instructions au comte de Castéja, ancien sous-préfet de Boulogne et qui connaissait bien le pays pour se rendre à Fur-

(1) Voir *Bibliothèque d'Arras*, nº 9260, un article sur l'insurrection royaliste dans le midi, des lettres de M. de Blacas et du comte d'Artois, une lettre du baron Vincent, etc.

nes et chercher à établir des rapports avec Calais, Dunkerque, les autres villes et même les communes du Nord et du Pas-de-Calais. Il devait, se procurer des intelligences avec les fidèles sujets du roi et organiser s'il était possible, les moyens de pénétrer sur le territoire français et d'y établir un poste de défense ; il devait rendre compte des mesures qu'il aurait prises dans ce but, de ses informations et s'assurer des émissaires pour la correspondance. Il en réunit un certain nombre et le Préfet du Pas-de-Calais les signala aux maires pour les faire arrêter. Ils étaient, disait-il, pour la plupart bien mis et changeaient souvent de costume. Mais comme les administrations municipales étaient mal disposées et ne voulaient pas se compromettre, ses ordres étaient rarement exécutés. Des députations du Nord et du Pas-de-Calais dont faisaient partie les maires d'Armentières, de Bailleul, d'Aire, etc., arrivaient fréquemment à Gand, pour affirmer au roi l'inviolable attachement de leur district à sa cause. Ils ajoutaient que des associations secrètes s'étaient formées dans leurs départements, étaient approvisionnées d'argent, d'armes et de munitions et que lorsque le moment paraîtrait favorable pour l'action, elles pourraient rassembler en moins de quatre jours une armée de 15,000 hommes. On prétend qu'ils apportèrent avec eux et remirent à Sa Majesté, le montant d'une souscription volontaire, recueillie pour la défense de sa cause. Elle dépassait 500,000 fr. Des députations de Dunkerque, de Boulogne, dAbbeville, de Montreuil et d'autres endroits plus éloignés de la frontière, vinrent déclarer que le même esprit régnait dans la plus grande partie de la Flandre et de l'Artois. Un paysan bien connu dans nos départements du Nord, sous le nom de Louis XVII, à cause de sa ressemblance prétendue avec ce prince, avait déjà rassemblé en 1813 un certain nombre de cultivateurs des environs de Béthune, qui était la partie du département la plus dévouée au roi, dans le but d'attaquer le gouvernement. Il employa en 1815, son activité avec le même succès,

pour soutenir la Monarchie légitime, dans cette région du Pas-de-Calais. Il espérait pouvoir réunir plusieurs milliers d'hommes quand les alliés passeraient la frontière (1). Ce qui est plus étonnant, c'est qu'on fit courir le bruit qu'un général qui commandait à Arras et plusieurs colonels exerçant des fonctions dans le Nord, étaient disposés à se déclarer pour Louis XVIII. Le fait est possible, puisque le maréchal de Bourmont et deux colonels le firent devant l'ennemi. Louis XVIII encouragé, excité, désirait beaucoup rentrer

(1) Dans une brochure intéressante sur M. de Songnies, publiée en 1900 par le chanoine Debout, on reproduit la proclamation suivante, adressée en 1815, aux habitants du Nord et du Pas-de-Calais et de la Somme :

« Mes frères,

« Nos sentiments invariables pour notre bon roi et la famille des Bourbons me répondent que vous brûlez du désir de concourir comme les habitants des départements méridionaux et nos bons Vendéens au rétablissement de Louis XVIII, le désiré, ; vous n'êtes pas moins jaloux que ces braves de participer au rétablissement de la liberté et du bonheur dont vous avez joui 10 mois sous son gouvernement paternel.

Le moment est enfin arrivé, mes amis, de vous montrer dignes de l'opinion que le roi a conçue des sentiments qui nous animent. Tenez vous donc prêts. Sous 15 jours au plus, un signal vous sera donné pour vous ranger sous la bannière des lys et grossir l'armée alliée, qui va se porter vers vous, pour vous déliver du joug du plus affreux despotisme. Le Roi nous appelle, quelqu'un se trouverait-il restant sourd à la voix, à l'appel du plus tendre, du plus bienfaisant des pères ?

Non, mes frères, vos sentiments, votre valeur me sont trop connus pour que vous ne voliez pas spontanément au secours de la patrie, une paix durable et tranquille en sera le gage. Levons-nous pour reprendre les armes et anéantir le tyran qui cause la désolation de l'Europe. Des armes, des habillements, des munitions sont disposés. Aux armes ! donc mes amis, que personne ne calcule que le bonheur futur, que tout cède à l'appel du roi et de notre belle patrie outragée.

Vive le roi !

Par un fidèle et zélé sujet de Sa Majesté qui indiquera le lieu de la réunion et aura l'honneur de vous présenter au prince.

en France, en même temps et même avant les alliés, pour les raisons énoncées plus haut. Aussi était-il disposé à croire à l'assurance qu'on lui donnait de voir se soulever en sa faveur nos populations du Nord et arborer le drapeau blanc dès qu'il entrerait en France; on lui faisait espérer que les places fortes de nos départements lui ouvriraient leurs portes. On fit courir le bruit qu'une insurrection avait éclaté à Cambrai, à Saint-Omer et à Dunkerque. On exagérait, puisque à Cambrai la garde nationale était, d'après le *Moniteur*, parfaitement organisée et favorable à Napoléon. Louis XVIII prit donc la résolution de marcher sur Bailleul et Armentières dès que seraient engagées les hostilités. Il crut prudent de demander un corps de 4,000 à 6,000 anglais pour l'appuyer, le régent d'Angleterre lui était très favorable : pourtant il s'en rapporta à Wellington. Celui ci qui était hésitant vint assister à une revue que le duc de Berry passa de ses troupes, à Alost, le 1er juin. C'était à l'occasion de l'arrivée à Gand de la duchesse d'Angoulême. Le général anglais vit, dit-il, 600 cavaliers et 1,500 fantassins dans un état de désorganisation tel qu'il n'était pas possible de trouver chez eux un secours efficace, en tant que corps militaire. Il fit donc répondre que si le roi voulait tenter la fortune, il pouvait utiliser les armes et les équipements qu'il avait fait venir à Ostende, mais quant à lui donner des troupes anglaises, il s'y refusait, car si leurs auxiliaires royalistes et les insurgés qui se joindraient à eux ne manquaient ni de dévouement ni de bravoure, ils ne tiendraient pas devant quelques régiments de vieilles troupes envoyés contre eux par Napoléon : les Anglais restant seuls seraient écrasés par le nombre, et ce revers pourrait décourager les troupes alliées. Il ajoutait que la seule chose possible serait que le roi allât garder quelques villes frontières, si on voulait lui en livrer. Derrière des remparts ses troupes pourraient tenir avec l'aide de la population. Les officiers français qui avaient passé au roi et qui paraissaient découragés ayant été de l'avis du général Wellington,

Louis XVIII, devant ces observations et pris lui-même d'un accès de goutte, renonça à toute entreprise et attendit les évènements qui ne devaient pas tarder à se déclarer en sa faveur.

Après le Champ de Mai, l'Empereur avait réuni les Chambres. L'opinion y était divisée et en partie hostile. Pour se les rendre favorables, il abdiqua le rôle de tribun, mais il ne tarda pas à les quitter, et le 12 juin partit pour l'armée du Nord; il avait déjà fait inspecter cette frontière par le maréchal Ney. Il ne pouvait disposer que de 256.000 hommes et il fallait défendre toutes les frontières, contenir les royalistes du Midi et de la Vendée. Il avait divisé ses troupes en sept corps. Décidé, comme en 1813, à attaquer les alliés avant leur réunion, et résolu d'opérer d'abord contre les Anglo-Hanovriens établis en Belgique, il avait dirigé de ce côté cinq corps d'armée de ses meilleures troupes, avec la garde impériale et une puissante réserve de cavalerie. Les soldats étaient bien armés, bien équipés. Ils se trouvaient rassemblés entre Maubeuge et Philippeville, au total de 115.500 (1) et 350 bouches à feu (2). Le premier corps, dont le quartier

(1) Savoir : 85,000 fantassins, 20,460 cavaliers et 7,020 artilleurs. Ce sont les chiffres de Vaulabelle. Des auteurs font monter l'armée à 124,000 hommes.

(2) En outre, 66,000 hommes formaient les dépôts des régiments, 20,000 le corps de Rapp, 12,000 celui de Suchet, 4,000 celui de Lecourbe, 8,000 étaient à Antibes, 4,000 à Bordeaux, 4,000 en réserve à Avignon et 18,000 en Vendée. Ces chiffres ont été contestés par les historiens. D'après Thiers, Napoléon pouvait disposer d'environ 300,000 hommes dont 50,000 semestriers et 70,000 gardes nationaux mobilisés, plus 170,000 gardes nationaux occupant les places fortes et les défilés des frontières. Les 45,000 hommes de la classe de 1815 ne devaient rejoindre qu'à la fin de juin et ne furent jamais appelés. Napoléon entra en campagne le 15 de ce mois. Il s'était procuré 8 à 10,000 chevaux de trait chez les paysans en les payant comptant, il en retira 6,000 qui avaient été placés chez eux. Il avait restitué aux régiments leurs anciens numéros. Tout cela avait été fait, dit cet historien, en

général avait été à Lille, était commandé par le comte Drouet d'Erlon ; il se composait de quatre divisions d'infanterie, d'une division de cavalerie et de 46 pièces de canon (1). L'Empereur avait pensé à lui faire attaquer seul l'armée anglaise, avant qu'elle n'eût reçu du renfort. Le 14 juin, ce corps campa à Leers-Fontaine et prit part à la bataille de Waterloo.

L'armée anglo-hollandaise ne comptait que 102.500 hommes (2), mais elle espérait être rejointe par l'armée prussienne, qui comptait 133.400 hommes (3), ce qui eut lieu en effet. L'Empereur, parti de Paris le 12 juin, coucha à Beaumont le 14 ; dans la nuit du 14 au 15 commencèrent des mouvements militaires. On enleva Charleroi ; le 16 Napoléon livrait les batailles plutôt heureuses des Quatre-Bras et de Ligny, mais le 18, n'ayant pu empêcher

deux mois. Les alliés avaient 450,000 hommes, dit-il, prêts à envahir la France.

D'après M. de Vaulabelle. L'empereur disposait de 395,000 combattants, il avait trouvé l'armée réduite à 175,000 hommes et il y avait ajouté 200,000 nouveaux soldats, savoir : 20,000 enrolés volontaires 80,000 anciens militaires rappelés sous les drapeaux, 25,000 anciens militaires retraités, formant 55 bataillons, 20,000 soldats de l'ancienne jeune garde, 5,000 grenadiers et chasseurs de la vieille garde, 3,000 anciens canonniers formant 36 compagnies et 6,000 canonniers gardes-côtes ayant déjà servi en cette qualité, 6,000 chasseurs des Pyrénées, 12,000 soldats étrangers restés en France ou accourus au secours de l'empereur et formant 8 régiments ; en outre 300,000 gardes nationaux mobilisés formant 417 bataillons et destinés à garder les places fortes et à former un corps de réserve. Enfin les gardes nationaux sédentaires formant 3,000 bataillons. C'était 2 millions d'hommes armés, mais ils n'existaient que sur le papier et la plus grande partie n'était pas organisée. M. de Vaulabelle estime les forces dont disposaient les alliés à 1,200,000 hommes.

(1) Ce corps se composait de 16,220 fantassins, 1,500 cavaliers et 920 artilleurs.

(2) Dont 79,400 hommes d'infanterie, 15,600 de cavalerie, 7,500 d'artillerie et de génie d'après de Vaulabelle.

(3) Dont 111,200, 22,200 de cavalerie.

la jonction de l'armée anglaise et de l'armée prussienne, il perdit la bataille de Waterloo. On a beaucoup discuté sur les causes qui amenèrent ce résultat : si Napoléon avait été victorieux on aurait vu dans les fastes militaires de la France, le récit d'une grande victoire, mais elle n'aurait pas changé, selon nous, le résultat de la guerre, et la France, si elle n'eut pas disparu du nombre des nations, eut eu de cruels sacrifices à faire pour obtenir la paix. On a vu, en 1870, combien la continuation d'une lutte impossible, peut irriter l'ennemi victorieux. L'Empereur avait perdu 18.000 hommes de ses meilleures troupes à Waterloo. Comme nous l'avons vu, il n'avait pas de conscrits pour les remplacer, car les dépôts étaient vides ; il ne pouvait compter sur la garde nationale, et les populations lui étaient hostiles,surtout dans nos pays, tandis que les alliés n'avaient fait entrer en ligne qu'une partie de leurs troupes, et de nombreuses réserves arrivaient pour remplir les vides qui s'y étaient produits. Enfin les souverains coalisés étaient décidés à ne cesser la lutte que lorsque Napoléon serait détrôné.

Bien que l'Empereur n'eût perdu que 18.000 hommes, tandis que les vainqueurs avaient 33.000 hommes tués ou blessés, il ne chercha pas à rallier ce qui lui restait de troupes ; il en chargea le prince Jérôme, avec ordre de se diriger vers Avesnes et Maubeuge. Mais l'armée, en proie à un grand découragement, se débanda et la défaite devint une déroute. Une partie des soldats se dirigea du côté de nos départements du Nord, poussant des cris d'alarme, jetant dans les bois armes, munitions et uniformes. Quand Napoléon arriva à Paris, le 20 juin, à quatre heures du matin, il trouva une Chambre qu'il aurait pu croire lui être dévouée, exigeant son abdication et refusant de lui donner comme successeur le roi de Rome, nommant un gouvernement provisoire, et envoyant des plénipotentiaires pour traiter avec les alliés. Ils partirent le 25 juin et le même jour l'Empereur s'installait à la Malmaison qu'il quitta le 30

pour arriver à Rochefort le 3 juillet, et de là aller mourir à Sainte-Hélène.

Blucher et ses prussiens étaient entrés en France, se dirigeant vers la vallée de l'Oise. Le 25 juin il était à St-Quentin. Wellington après être resté en arrière envoya ses troupes attaquer les places fortes du Nord. Pour les obliger à se soumettre, et éviter les lenteurs d'un siège il désirait que Louis XVIII, rentrant en France en même temps que les alliés, donnât aux villes fortes l'ordre d'ouvrir leurs portes à leur roi légitime, ce qu'ils auraient refusé à des troupes étrangères et s'ils n'obéissaient pas on les considérerait comme des traitres. Le général anglais annonça de suite au roi qui se trouvait à Gand l'issue de la bataille de Waterloo et l'engagea à revenir dans ses Etats. Louis XVIII ayant appris le 21 juin cet évènement et le désir que les habitants témoignaient partout de le revoir se décida à partir le lendemain 22 pour Mons, Bavay et Cateau-Cambraisis, quartier général de Wellington où il passa la journée du Dimanche 24, attendant la soumission des places fortes du voisinage. Le général anglais avait sommé le 23 juin Cambrai de se rendre. Le commandant avait peu de troupes et nonobstant il refusa. On employa alors un moyen renouvelé souvent avec succès pendant la guerre de 1870. On bombarda la ville, puis le 24 on donna l'assaut. On put voir alors la partie royaliste de la population faciliter l'escalade des remparts, les hommes tendant des échelles aux soldats alliés, les femmes donnant la main aux assaillants pour les aider à franchir les parapets ; la garnison trop peu nombreuse se retira dans la Citadelle de Cambrai qui sur l'ordre du roi ne tarda pas à se rendre (1), et les troupes quittèrent la ville. Il n'y eut que 8 tués et 29 blessés (2). Valenciennes fit une

(1) Après la prise de Cambrai la garnison fut renvoyée dans ses foyers et remplacée par 2 bataillons hollandais.

(2) De Vaulabelle. *Histoire des deux Restaurations*. Voir aussi la *Gazette de France* du 12 juillet, bibliothèque d'Arras, nº 6,988.

plus longue résistance. Les troupes alliées parurent devant cette ville, le 29 juin, et lancèrent une grêle d'obus. Ils recommencèrent le 30. Beaucoup de maisons furent abîmées et la population était mécontente de ce que le commandant eut renvoyé un parlementaire des alliés sans l'entendre. Le 2 juillet il y eut une émeute aux cris de Vive le Roi ! On prit la cocarde blanche : le commandant ne céda pas, et braqua des canons sur la place mais le bombardement continuant il autorisa les habitants qui manquaient de vivres à se retirer, 2,000 personnes riches et pauvres sortirent et la place finit par se rendre. Wellington avait poursuivi sa marche sur Paris par Péronne où il arriva bientôt ainsi que Blucher. Ils se trouvèrent en présence d'une armée sous les ordres du maréchal Davoust, mais par les intrigues de Fouché la chambre se décida à traiter avec les généraux alliés, et le 3 juillet fut signée une convention d'après laquelle les troupes françaises devaient se retirer sur la Loire et les alliés entrèrent à Paris le 6 juillet.

Louis XVIII, le 24 juin, passa la frontière et se retrouva dans ses Etats « Partout, dit le *Moniteur*, les populations venaient bénir leur libérateur, leur père. Elles avaient été arrachées par l'ambition criminelle d'une poignée de factieux aux soins paternels de l'autorité la plus douce qui eut jamais présidé les destinées d'un grand peuple ». L'enthousiasme qui avait éclaté à la première rentrée du roi en France (1) se renouvela avec plus d'intensité. On avait subi de nouveaux malheurs, et on en avait craint de plus grands encore. Le drapeau blanc arboré dès les frontières du royaume apparaît comme une nouvelle garantie de ce traité de Paris gage de la reconstitution de la France et du bonheur général. Partout les habitants accourent en foule au-devant de leur roi « Les populations des communes traversées par Louis XVIII arrivent bannières blanches

(1) Nous l'avons raconté dans le *Pas-de-Calais*, sous l'administration du baron de La Chaise.

déployées. Tous veulent jouir de la vue de leur souverain, marchent dans le meilleur ordre et expriment leur joie par les signes les plus touchants ; un pareil enthousiasme atteste le sentiment national qui plus que jamais attache tous les cœurs à cette auguste maison de France. C'est un mouvement nouveau et spontané du peuple qui dépose en faveur de ce pouvoir antique et sacré fondé sur l'honneur, la justice et la légitimité ». Ainsi s'expriment les journaux du temps (1).

Le roi avec sa suite se présenta devant Cambrai le 25 juin. A 6 heures il y fut reçu par les autorités sous un arc de triomphe. Comme c'était le soir on avait allumé des feux de joie et la foule circulait autour du monarque aux cris de : vive le roi ! (2) Il était entré dans la ville précédé par une troupe nombreuse de jeunes filles vêtues de blanc et qui semaient des fleurs sur son passage. Talleyrand et les ministres étrangers attendaient le roi à l'Hôtel où son logement avait été préparé (3).

Le maréchal de Bourmont avait été rejoindre le roi à Gand et il avait été investi du commandement de la 16e division militaire à Lille. Il était entré en France par Armentières, amenant avec lui 60 officiers, apportant 500 fusils et comptant soulever les populations de cette ville, d'Hazebrouck, de Bailleul, de St-Pol, de Béthune, etc. et commencer une série d'opérations pour le rendre maître de 14 villes du Nord dont Arras et Bapaume. Il comptait empêcher ainsi les alliés d'y entrer et conserver le matériel de guerre.

Nous allons raconter ce qui se passa à Arras. Le Préfet avait reçu du Ministre, le 14 juin, des instructions pour ce qu'il aurait à faire en cas d'approche de l'ennemi. Il devait

(1) On voit que les journaux comme les hommes n'attendaient pas longtemps pour renier leurs anciennes opinions.

(2) Chateaubriand. *Mémoires d'Outre-Tombe.*

(3) De Vaulabelle. *Histoire des Deux Restaurations,*

quitter cette ville pour aller dans une autre moins exposée continuer d'administrer le département. Le 17, le Préfet écrivait au Ministre qu'il s'était empressé de notifier les ordres de l'Empereur à ses sous-préfets. C'est le 23 juin qu'on lui fit savoir officiellement l'abdication de l'Empereur et les événements survenus ainsi que les mesures prescrites par le gouvernement provisoire. L'Empereur avait abdiqué le 22 juin : le prince d'Eckmühl, ministre de la Guerre, en avait envoyé la nouvelle au maréchal Soult, major général de l'armée (1), elle ne tarda pas à arriver, par le télégraphe, aux autres chefs militaires. Le gouverneur de Lille écrivit immédiatement au général commandant à Arras. Sa lettre portait que l'Empereur avait abdiqué, que les deux Chambres avaient nommé un gouvernement provisoire composé de cinq membres et envoyé une députation au quartier général des souverains coalisés, à effet de traiter de la paix. Il ajoutait qu'il fallait arrêter les fuyards et veiller à la sûreté des places fortes.

Le Préfet, André Dumont, le samedi 24 juin, à 8 heures du matin, fit convoquer pour 10 heures, les chefs des autorités civiles et militaires et les principaux fonctionnaires. Il donna lecture de la lettre dont nous venons de parler. Le général commandant la place d'Arras, proposa d'en faire connaître le contenu par une proclamation. Le Préfet fut d'avis contraire. Il craignait les rixes et les fausses interprétations. On convint que les personnes présentes feraient circuler la nouvelle pour préparer les esprits. On s'attendait généralement au retour du roi. La malle de Paris, arrivée vers cinq heures du soir, confirma la nouvelle parvenue le matin. Dans la soirée, quelques jeunes gens parcoururent les rues aux cris de vive le roi ! « Dans la journée du 25, dit un récit du temps, les cœurs s'épanouissaient, les têtes

(1) Il avait reçu l'ordre de rester à Philippeville pour y rallier le grand quartier général et les détachements qui pourraient se diriger vers ce point.

fermentaient, et les jeunes gens allèrent demander qu'on mît le drapeau blanc au beffroi. On les engagea à ne rien précipiter et à attendre plus patiemment la certitude et la suite des événements, car le bruit courait que les Chambres allaient reconnaître Napoléon II, ce qui rendrait la situation du parti royaliste assez mauvaise. Vers dix heures du soir, dix voltigeurs à cheval de l'armée royale vinrent dans un des faubourgs de la ville confirmer le bruit que Cambrai avait ouvert ses portes, aussitôt les deux jeunes gens arrêtés pour leurs démonstrations royalistes furent mis en liberté. »

Le Préfet, à l'approche de l'armée anglaise, crut devoir exécuter ses instructions, et le 26 juin, à 6 heures du matin, avec le général commandant le département et les officiers de gendarmerie, à l'exception du chef d'escadron Ravier, faisant fonctions de major à Arras, ils partirent pour Montreuil. Le receveur général resta à son poste. André Dumont au moment de quitter la ville, envoya aux sous-préfets et aux maires, la circulaire suivante : « Messieurs, un événement de la plus haute importance vient d'avoir lieu, l'Empereur a abdiqué, Napoléon II est proclamé empereur. Je vous adresse ci-joint copie de la lettre du Ministre. Elle trace la conduite à tenir dans ces circonstances difficiles. Elle garantit notre indépendance. Redoublez de zèle, vos administrés partageront l'énergie qui se manifeste partout. Suivez avec persévérance toutes les mesures de salut public ordonnées jusqu'à ce jour. Les Chambres et le Gouvernement sont unis de vœux et d'intérêts pour sauver la patrie. Jamais plus belle cause n'a été défendue. »

Le 27 juin, il écrivait de Montreuil au Ministre, qu'il avait reçu sa lettre du 23, relative aux événements qui étaient survenus et aux mesures prescrites par le gouvernement provisoire. Il ajoutait qu'il différait sa tournée dans le département, mais retournerait à Arras le lendemain. » Il ne devait plus exercer ses fonctions. Les troupes ayant quitté Arras pour rejoindre l'armée, le général commandant en

cette ville avait demandé à Amiens, qu'on lui envoyât 400 hommes pour maintenir le bon ordre, comprimer l'élan du peuple et défendre la place. On prétend qu'il s'en présenta 800, mais il n'en arriva le 27 juin que 300 (1), formés de l'écume de Paris. On les appelait les fédérés (2). Ils refusèrent d'occuper la caserne, voulant être logés et nourris par l'habitant. Ils finirent cependant par aller à la citadelle, où se trouvait déjà un bataillon de l'Oise et quelques gardes nationaux du Pas-de-Calais, ainsi que les chefs militaires restés à Arras On leur confia tous les postes de la ville et ils firent de nombreuses patrouilles. Le 26 juin, à 7 heures du matin, le Conseil municipal se réunit sous la présidence de M. Lallart, adjoint, faisant fonctions de maire, en l'absence du baron d'Herlincourt, retenu à la Chambre. Ce magistrat informa l'assemblée que, d'après des rapports certains, Cambrai était au pouvoir des Anglais, et que des détachements de leur armée étaient venus la nuit jusqu'au faubourg Saint-Sauveur. Dans ces circonstances, vu le départ des autorités supérieures, il avait demandé au Préfet avant son départ, de réunir le Conseil municipal afin de pouvoir à chaque instant se concerter sur les mesures rendues nécessaires par les circonstances.

Le Conseil, après avoir constaté que depuis la veille au soir aucun événement n'avait troublé la tranquillité publique et qu'il ne paraissait pas exact que les troupes anglaises fussent proches de la ville, déclara se constituer en permanence. Il se divisa en 4 sections de 4 membres; elles devaient rester réunies, chacune pendant 2 heures, en présence de l'adjoint. Celui-ci, en cas de circonstance grave, con-

(1) M. Boussemart, capitaine de la garde nationale, par sa prudence et sa fermeté, contribua à ce que l'arrivée des fédérés se passât sans désordre.

(2) M. Piéron de Sin, président du tribunal de commerce, dans un opuscule qu'il publia sur ces événements dit que c'était de vrais sans culottes, venus proclamaient-ils, pour mettre la ville au pas.

voquerait le reste du Conseil ; on dispensa MM. De la Haye et Wartelle de faire partie de ces Commissions à cause de leur service à la garde nationale. A 8 heures du matin, le président reçut une lettre du général baron Chamollet, commandant supérieur d'Arras demandant également la permanence du Conseil pour s'entendre avec lui sur le maintien du bon ordre. Le Conseil accepta la proposition. A 4 heures, le même écrivit au Conseil qu'il était temps de se préoccuper de la tranquillité publique. Celui-ci se réunit en entier, invita le chef de la garde nationale à faire faire de nombreuses patrouilles, et à en informer le commandant supérieur. Celui ci réclama pour la citadelle une pompe à incendie, 50 seaux, 2 échelles et un grand nombre de tonneaux défoncés, car il organisait la défense. Le Conseil fit fournir ces objets.

Les sentiments royalistes dominaient chez les habitants d'Arras, et les événements les avaient excités à les manifester. Sachant le roi à Cambrai le 27 juin, 30 ou 40 personnes (1) allèrent lui offrir leur dévouement et lui faire connaître le bon esprit de la ville. Ils furent reçus avec empressement par Louis XVIII et le comte d'Artois, et on leur remit une proclamation que le roi avait écrite dans cette ville (2). Ils

(1) M. Sauvage, professeur au collège d'Arras, dans le récit publié sur les journées des 28, 29 et 30 juin 1815 dit que c'était une foule d'habitants partis à pied et en voiture. Parmi ces jeunes gens se trouvaient MM. César et Léopold de Hauteclocque, Toursel médecin, Huret, Lenglet-Desir, Lefranc Agathon, inspecteur de la garde nationale, Roty, etc.

(2) La voici : *Le Roi aux Français.*

Les portes de mon royaume viennent enfin de s'ouvrir pour moi, j'accours pour ramener mes sujets égarés, adoucir les maux que j'avais voulu prévenir, pour me placer une seconde fois entre les armées alliées et les Français. Dans l'espoir que les égards dont je peux être l'objet tourneront à leur salut. C'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la guerre. Je n'ai pas permis qu'aucun prince de ma famille parut dans les rangs des étrangers et j'ai enchaîné le

trouvèrent à Cambrai des garde-corps du roi. On résolut de marcher avec eux sur Arras sous les ordres du comte du Bourg-Buttler nommé commissaire royal pour le Pas-de-

courage de ceux de mes serviteurs qui avaient pu se ranger autour de moi. Revenu sur le sol de ma patrie je me plais à parler de confiance à mes peuples. Lorsque je reparus au milieu d'eux je trouvai les esprits agités et emportés par des passions contraires. Mes regards n'ont rencontré de toutes parts que difficultés et obstacles. Mon gouvernement devait faire des fautes. Peut-être en a-t-il fait ? Il est des temps où les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger et où quelque fois même elles égarent. L'expérience seule pourrait avertir; elle ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France. Mes sujets ont appris par de cruelles épreuves que le principe de la légitimité des souverains est l'une des bases fondamentales de l'ordre social, la seule sur laquelle puisse s'établir au milieu d'un grand peuple une liberté sage et bien ordonnée. Cette doctrine vient d'être proclamée comme celle de l'Europe entière. Je l'avais consacrée d'avance par ma charte, et je prétends ajouter à cette charte toutes les garanties qui peuvent en assurer le bienfait. L'unité du ministère est la plus forte que je puisse offrir (Il venait d'en éloigner M. de Blacas). J'entends qu'elle existe, et que la marche franche et assurée de mon conseil garantisse tous les intérêts et calme toutes les inquiétudes. On a parlé dans ces derniers temps du rétablissement de la dîme et des droits féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être réfutée. On ne s'attendra pas à ce que le roi de France s'abaisse jusqu'à repousser des mensonges et des calomnies. Le succès de la trahison en a indiqué la source. Si les acquéreurs des biens nationaux ont conçu des inquiétudes, la charte aurait dû suffire pour les rassurer. N'ai-je pas moi-même proposé aux Chambres et fait exécuter les ventes de ces biens.

Cette preuve de ma fidélité est sans réplique. Dans ces derniers temps mes sujets de toutes les classes m'ont donné des preuves égales d'amour et de fidélité. Je veux qu'ils sachent combien j'y ai été sensible, et c'est parmi tous les Français que je voudrais choisir ceux qui doivent approcher ma personne et ma famille. Je ne veux exclure de ma présence que ces hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France et d'effroi pour l'Europe, dans la trame qu'ils ont ourdie j'aperçois beaucoup de mes sujets égarés et quelques coupables. Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain, l'Europe le sait, de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour

Calais. Il se mit en route avec 14 gardes du corps. Bapaume se rendit volontairement et sa troupe se grossit de dix à douze propriétaires de ce canton arrivés à cheval et sans armes. Ils avaient des amis à Arras et étaient certains d'être bien reçus. On voyait aussi parmi eux M. Baudelet de Hautes Fontaines (1) arrivé de Péronne où il était percepteur, debout sur son cheval il agitait un drapeau blanc. Le comte De Lannoy et le baron de Wasservas, M. Stanislas de Hauteclocque (2), etc. La petite troupe se dirigea vers Arras, où elle arriva le 28.

où j'ai quitté Lille au milieu de tant de larmes jusqu'au jour où je suis rentré dans Cambrai au milieu de tant d'acclamations. Mais le sang de mes sujets a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette trahison a appelé l'étranger dans le cœur de la France. Chaque jour me révèle un desastre nouveau. Je dois donc pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres que je me propose d'assembler incessamment.

Français, tels sont les sentiments que rapporte au milieu de vous celui que le temps n'a pu changer, que le malheur n'a pu fatiguer, que l'injustice n'a pu abattre le Roi dont les pères règnent depuis huit siècles sur les vôtres revient consacrer le reste de ses jours à vous défendre et à vous consoler.

Donné à Cambrai, le 28 du mois de juin et de notre règne le 21e.

LOUIS

Talleyrand, Ministre d'Etat et des affaires étrangères.

(1) Son père fit valoir ce fait pour obtenir pour son autre fils Joseph une lieutenance dans l'armée. Il occupait ce grade dans la garde nationale, placé à la citadelle il avait refusé d'y retourner avec son corps et se réunit à la garde nationale sédentaire. Toujours aux avants postes il contribua à repousser les corps fédérés dans la citadelle puis entra dans les volontaires royaux. Le Conseil municipal réuni en 1816 donna un avis favorable à cette demande et elle lui fut accordée.

(2) M. Stanislas de Hauteclocque, fils aîné de François-Louis-Joseph de Hauteclocque, membre des Etats d'Artois, était né à Arras en 1786. Devint officier du génie ; en 1808, fut attaché au grand état-major de l'armée d'Espagne. Décoré de la Légion d'Honneur de la

Ce jour-là, le Conseil municipal s'était réuni à 2 heures et on lui remit une lettre du comte du Bourg lui annonçant qu'il se présenterait devant la ville et qu'il dépendait du général qui y commandait de la garantir des dangers dont elle était menacée en cas de siège, si la garnison était résolue à se défendre. Le Conseil décida qu'une députation de ses membres (1) accompagnerait son président chez le commandant supérieur pour lui représenter que le vœu général des habitants appelait l'armée royale, que vouloir soutenir un siège dans l'état actuel de la ville d'Arras serait s'exposer sans aucune espérance de succès aux plus grands malheurs, et le suppliait de céder aux instances que tous les habitants lui font par l'organe du corps municipal et de capituler avec le comte du Bourg. Le président annonça qu'à la suite des démarches de la Commission, le commandant supérieur avait répondu qu'en toute circonstance il ménagerait les intérêts de la ville, mais, que dans le moment actuel, il ne croyait devoir remettre la place qu'autant qu'elle lui serait demandée par des troupes capables de la prendre de force, que au surplus il en conférerait avec son Conseil de défense.

Le comte du Bourg arriva vers 3 heures devant la porte Ronville. La population du faubourg l'avait entouré aux cris de : Vive le Roi ! Il envoya de suite un parlementaire avec un trompette demander la remise de la place. Il avait déjà

main de l'Empereur en lui rendant compte du siège de Saragosse où il s'était distingué (Tradition de famille). Il prit part à la campagne contre l'Autriche et joua un rôle à la bataille d'Esling, fut chargé étant capitaine de réorganiser la défense des places-fortes des embouchures du Weser, de la Lahn et de l'Elbe et de Dantzig. En 1812-1813 il remplit des fonctions à Lille, Anvers et Arras. Au retour de Bonaparte aux Cent Jours il refusa de reprendre du service mais après le retour du roi devint chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon commandant l'école régimentaire d'Arras, puis la place d'Hesdin; ayant pris sa retraite fut nommé maire de Royon et mourut en 1865.

(1) Cette Commission fut composée de MM. Corne, Porcher, D'Hattecourt, d'Hagerue, Fagniez, Hurtrel, Dauchez.

écrit pour la demander, comme on l'a vu. Mais il n'avait pas de lettre du roi. Le général prévint le Conseil à 4 heures de l'arrivée de ce parlementaire et ajouta que, après en avoir conféré avec son Conseil de défense, il avait refusé de rendre la ville, vu le petit nombre d'hommes se présentant pour l'attaquer.

« Il n'est guère possible, dit M. Sauvage, de donner une idée d'Arras en ce moment.

« Figurez-vous la population active se portant de tous les quartiers vers la porte Ronville, couvrant les remparts et refluant dans les rue voisines. De nombreuses acclamations retentissent. Les cris de : Vive le roi ! ouvrez les portes, se renvoyaient de l'un à l'autre côté des fortifications. Au dedans et au dehors, on se tend les bras pour s'embrasser, on agite en l'air des chapeaux en signe d'allégresse. Des femmes, des filles, des enfants forment des groupes, dansent et chantent des rondes en l'honneur du bon Roi. »

On est paré de Lys et dans l'ivresse de la joie, le drapeau blanc est dans toutes les mains. Des jeunes gens s'étaient rassemblés sur la Petite Place et M. Clément de Retz arrache l'aigle et le drapeau tricolore du balcon de l'Hôtel de Ville. Pendant ce temps tous les postes de la ville avaient été renforcés, les canonniers et les pompiers s'étaient rendus à leurs pièces ou au corps de garde de la maison commune, le drapeau blanc avait été arboré sur les maisons particulières et les édifices publics. Les autorités locales, entravées sans doute par je ne sais quel honneur militaire, ne répondaient pas assez vite à l'empressement du peuple, ce qui excitait des murmures. L'orage grossissait, on avait distribué des cartouches aux 300 fédérés et on en avait refusé à la garde nationale. Un détachement de 40 hommes des premiers, s'était emparé de la porte Ronville confiée à la garde nationale et se tenait sous la voûte. Il avait momentanément forcé le peuple à quitter le rempart. La garde nationale alors prend spontanément les armes et son nombre augmente à

chaque instant. Les canonniers bourgeois courent à leurs pièces placées sur le rempart et les défendent. Un peloton de 8 hommes de la garde nationale ayant un officier à leur tête vient réclamer le poste occupé par le corps franc ; Celui qui le commande résiste d'abord, puis il croit devoir céder, mais les fédérés restent dans la rue ».

« Après quatre heures d'absence le parlementaire était revenu sans avoir réussi. Le comte du Bourg allait partir quand le capitaine de Hauteclocque (1), homme énergique et actif, monta à cheval à la tête des volontaires, le rejoignit et lui fit comprendre à quel danger il allait exposer la ville si les alliés venaient à en faire le siège. Il parvint à le ramener. En dehors des portes les habitants des faubourgs Ronville

(1) Monsieur César de Hauteclocque frère de M. Stanislas de Hauteclocque, né à Arras en 1787. Entra à 16 ans de l'école de Fontainebleau en sortit en 1806, fit au 27e de ligne les campagnes de Prusse et de Pologne, illustrées par les victoires de Iéna, d'Eylau et de Friedland, il y reçut deux coups de lance, et ayant suivi son régiment en Espagne, à la bataille de Salamanque, une balle le blessa gravement, ce qui le fit mettre en disponibilité, puis attacher au service de l'état-major des places. C'est dans cette situation que le trouvèrent les événements de 1815 ; il refusa de se rallier à Napoléon, et il partit avec 70 volontaires royaux dont il était le commandant pour aller au secours du Roi, il dut les licencier à Noyon le lendemain de la rentrée de Bonaparte à Paris. Le 1er juillet 1815, le comte de Bourmont le nomma capitaine dans l'état-major de l'armée du Nord, puis le 23 octobre il entra comme capitaine dans le 6e régiment de la garde-royale, ce qui lui donnait le grade de chef de bataillon, puis comme chef de bataillon en 1825 dans le 4e régiment de la garde. Il était par conséquent lieutenant-colonel quand il donna sa démission en 1830, et mourut à Blois en 1871. Il eut la douleur à la fin de sa vie de voir sa demeure occupée par les prussiens qu'il avait combattus et vaincus. Il était chevalier de Saint Louis et de la Légion d'honneur.

Son frère Alphonse, né en 1796, suivit Louis XVIII à Gand, amena en 1815 un convoi de poudre aux volontaires du Pas-de-Calais, de Cambrai à Arras. Il entra comme officier au 4e régiment de chasseurs à cheval, rentra bientôt dans la vie privée, devint maire de Wail et mourut à Abbeville en 1874.

et St-Sauveur et les ouvriers revenant des champs étaient venus grossir la foule qui entourait le commissaire du roi et l'excitaient à agir avec énergie. Le comte du Bourg harangua le peuple et s'adressa au nom du roi aux habitants se trouvant sur le rempart et qui le distinguaient très bien. Il était environ 7 heures du soir ».

« Dans l'intérieur de la ville la fermentation était à son comble. Les autorités militaires ayant ordonné d'enlever de force les emblèmes de la royauté, les habitants les avaient spontanément arborés, les gardes nationaux qui n'avaient pas pris les armes encore courent les chercher et se réunissent à ceux déjà armés. On n'attend ni l'ordre ni la présence des chefs ; du reste on ne peut les distinguer dans la foule. Malgré l'opposition de la garnison, tous se montrent disposés à faire entrer dans Arras le commissaire du roi. Le mouvement est donné. Le cri de : vive le Roi ; retentit de toutes parts. 200 personnes de l'extérieur se précipitent par le chemin du fossé en escaladant les palissades et se trouvent entre les deux ponts-levis. Au-dedans et au-dehors de la porte on s'arme de pinces, de marteaux, de ferrements de toute espèce, et fatigués d'attendre, les assistants demandent qu'on ouvre les portes, ou qu'on les brise, car ils ne comprennent pas la lenteur qu'on apporte. La foule alors se précipite aux acclamations des spectateurs et arrivée à la deuxième porte, un homme hardi passe sur le côté du pont-levis et parvient à le baisser. Une demi-heure se passe dans la plus vive émotion. Tout le monde a les yeux fixés sur les portes épaisses et à deux battants qui empêchent d'entrer dans la ville. Du dedans et du dehors on arrache les palissades, on brise les chaines, on fait sauter les verrous et les serrures de la grand'porte aux cris de : vive le Roi poussé par les spectateurs amassés sur les remparts. Aussitôt qu'on peut sortir de la ville, le peuple armé et sans armes se précipite au devant de l'officier, qui se présente au nom de Louis XVIII. On l'entoure, on le presse, on le conjure de se rendre aux vœux

des habitants. La garde nationale s'avance sur les ponts pour recevoir les gardes du corps et les introduire en ville. Le comte du Bourg hésite à entrer car il est presque seul mais il voit le drapeau blanc flotter sur la tour de la cathédrale remplaçant le drapeau tricolore. Cela le décide à marcher en avant ».

« Pendant que se passaient les faits que nous venons de raconter,la situation était grave à l'intérieur de la ville, d'un côté la garde nationale, quoiqu'abandonnée à elle même et sans ordre des autorités,ne cessait de parcourir en bon ordre les divers quartiers.

» D'un autre côté le corps franc apprenant ce qui se passait s'était dirigé en entier, et au pas de charge, vers la porte Ronville, faisant retirer sur son passage tous les attributs du royalisme, insultant, menaçant le peuple et répondant par d'horribles imprécations au cri de vive le roi. Il arriva ainsi à la porte par où allait entrer le comte du Bourg. C'est un miracle qu'on n'en vienne pas aux mains.

» Heureusement l'arrivée inopinée des canonniers par la rue St-Jean, pour se rendre à leur quartier, s'arrêtant à portée de pistolet et par un mouvement rétrograde et accéléré, ayant l'air de courir à leurs pièces, et la bonne contenance des gardes nationaux se rangeant d'eux-mêmes à mesure qu'ils entraient en ville, en criant plus fort que jamais, vive le roi ! enfin la prudence et la fermeté de quelques officiers bourgeois qui, s'adressant aux chefs des fédérés, leur représentèrent à quel massacre on était exposé en tirant dans une rue pleine de femmes et d'enfants les amenèrent, après une discussion assez vive, à reprendre le chemin de la citadelle, en laissant les habitants libres de disposer de leur ville et de manifester leur joie et leur dévouement aux Bourbons. Il était huit heures et demie du soir. Le cortège traverse une partie d'Arras, au milieu des plus vives acclamations, précédé d'une musique bourgeoise jouant des airs royalistes. Toute la population est sur pied.

Toutes les maisons se trouvent illuminées, et au milieu des cris d'allégresse, ajoute notre narrateur, pas un cri de vengeance ne se fait entendre, bien que la Révolution ait laissé à Arras un sanglant souvenir. » « Le cortège étant arrivé sur la Grande Place, le commissaire royal alla loger chez M. Roseau, négociant, après avoir invité les habitants à ne déposer leurs armes que lorsqu'ils auraient assuré la tranquillité publique. Les gardes du corps bivouaquèrent sur la Grande Place ; des postes de la garde nationale occupèrent les coins des rues et de fortes patrouilles se succédèrent dans tous les quartiers ; ce qui n'empêcha pas les canonniers d'être assaillis en ramenant une de leurs pièces, par un détachement de la garde nationale de l'Oise ; cette pièce leur aurait même été enlevée si les pompiers, instruits à temps et ayant leur sergent-major à leur tête, n'étaient accourus à leur secours, et n'avaient forcé les gardes nationaux à lâcher prise, de leur côté, les fédérés s'étaient dirigés vers la Cité, entrant dans les débits de boissons. ».

Vers 10 heures du soir, un vieillard fut tué rue d'Amiens, par un officier des corps francs, qui lui passa son sabre à travers le corps, parce qu'il avait une cocarde blanche que sa fille venait de placer à son chapeau. On ne put saisir cet assassin. »

« Une patrouille de la garde nationale, ayant commis l'imprudence de tirer quelques coups de fusil, le corps franc rentré à la citadelle, se crut attaqué et envoya quelques coups de canon chargés à mitraille ; une cinquantaine d'hommes firent une sortie, poursuivant la patrouille et se répandant dans les rues voisines. Le comte du Bourg en fut averti vers une heure et demie du matin. Ayant entendu quelques coups de fusil du côté de la citadelle, il se décida à s'y porter avec les gardes du corps soutenus par quelques bourgeois à cheval. Arrivé sur la place de la Basse-Ville, il décida qu'on attendrait le jour pour agir, et rangea sa troupe en bataille, ayant à sa gauche un détachement de la garde

nationale, puis il retourna sur la Grande Place pour mieux surveiller ce qui se passait en ville. Il avait donné ordre au major de gendarmerie d'aller avec des détachements du corps des pompiers et des canonniers, à la découverte. Ils établirent deux postes, aux voies faisant communiquer la Basse-Ville et la citadelle. A quatre heures du matin, cinquante à soixante hommes en sortirent, pour attaquer ces postes, pendant qu'on tirait sur eux à mitraille. On dut battre en retraite, en ne cédant que peu à peu le terrain. Bientôt la fusillade s'engage. Un bourgeois tombe mort, frappé d'une balle ; d'autres reçoivent des blessures, le corps franc triomphe ; mais bientôt la fusillade, la cloche d'alarme, la générale réveillent les habitants. On prend les armes, on se rassemble à la hâte et assez confusément. Les pillards dévastent la maison de M. Baudelet de Hautes-Fontaines, dont le fils s'était distingué à la porte Ronville. M. Baudelet de Hautes-Fontaines, avec sa femme et son jeune fils, durent franchir le mur de leur jardin, pour échapper à la mort. Ils se réfugièrent dans une maison voisine et inhabitée, appartenant à M. de Lannoy. »

« Les corps francs continuèrent de parcourir la ville et tirèrent plus de 200 coups de fusil sur les habitants. Un cafetier fut sauvé par sa belle-sœur qui se jeta aux genoux de ces furibonds. Quelques bourgeois, placés en tirailleurs au coin des rues et dans les allées des maisons, empêchèrent les fédérés de s'étendre dans la ville et fusillèrent deux pillards. Enfin, les officiers du corps franc, le pistolet à la main, contraignirent leurs hommes de retourner à la citadelle. »

« Le Commissaire royal s'était retiré au faubourg Ronville dans le cas où les assaillants auraient fait des progrès, et pour éviter de grands malheurs, mais apprenant que la masse de la population marche contre les rebelles il rentre à Arras. Sa présence et ses discours augmentent l'enthousiasme. Les fédérés qui étaient encore en ville furent forcés

la baïonnette aux reins, de réintégrer la citadelle. Après un combat assez sanglant où un bourgeois fut tué et plusieurs blessés on leva les ponts levis de la citadelle. Il était 8 heures du matin ».

« Le tocsin avait sonné toute la nuit dans les faubourgs et retenti au loin dans les campagnes. Quelques bourgeois étaient sortis de la ville de grand matin et parcouraient à cheval les communes de l'arrondissement : partout on se lève en masse pour venir au secours d'Arras. Avant midi plus de 5,000 hommes, armés de faucilles, de bâtons et de mauvais fusils, mais pleins de courage étaient arrivés. Le lendemain il en venait encore de huit à neuf lieues. Les femmes, les filles, les vieillards, étaient restés seuls pour garder les villages. On voyait les chemins couverts de campagnards qui venaient comme à une fête au secours des habitants d'Arras : et ils étaient accueillis avec joie. La citadelle renfermait encore d'assez nombreuses troupes et bien commandées : elles ne paraissaient pas vouloir céder la place à ces masses populaires et mal armées. Les conséquences auraient pu être terribles si un combat s'était engagé. C'est alors que M. Lallart, l'adjoint, rendit à la ville un service éminent dont on lui fut toujours reconnaissant (1). »

« Le matin, quand on sortait à peine des agitations de la nuit, il se rendit à la citadelle pour conférer avec les chefs de la garnison sur les événements malheureux qui s'étaient passés. Tous en parurent sincèrement affectés ; on convint des limites qu'on ne dépasserait pas de part et d'autres, tous lui donnèrent l'assurance de ne pas tirer sur la ville. Le commandant, qui était le général Chamollet, était un homme

(1) Le 10 juillet 1825, le Conseil municipal d'Arras sur la proposition d'un de ses membres, a unanimement délibéré au nom de la ville d'Arras de remercier M. Lallart adjoint à la mairie, du zèle et de la prudence avec lesquels il a courageusement rempli les fonctions de maire et maintenu la tranquillité dans cette commune pendant les jours tumultueux et orageux qui ont précédé les moments où l'arrivée de sa Majesté dans la capitale a comblé les vœux des habitants d'Arras.

d'honneur sur qui l'on pouvait compter ; mais on était moins rassuré sur les fédérés, car les intentions qu'ils manifestaient n'étaient rien moins que satisfaisantes. Vers les trois heures, le comte de Bourmont, commandant la 16e division, accompagné du comte de Casteja fit son entrée à Arras à la tête de plusieurs bataillons de volontaires royaux venant de Béthune, organisés par Fruchart. Une partie de ces troupes alla renforcer les postes de la ville tandis que l'autre alla occuper Achicourt pour observer les mouvements de la garnison. Il s'engagea entre elles et cette dernière une action très vive au cours de laquelle un jeune volontaire, au moment où les balles et la mitraille pleuvaient de toutes parts, sauta dans le fossé, un drapeau blanc à la main, et vint le planter à vingt-cinq pas des batteries sans être blessé. Le général royaliste, craignant que les fédérés ne reçussent des renforts par la porte de sortie de la citadelle et se répandissent dans les campagnes pour piller, dans la soirée du 29 au 30 juin, donna ordre à MM. Colin fils et Renard de prendre des forces suffisantes et de se porter sur les derrières de la citadelle pour empêcher la sortie des assiégés. Ils rassemblèrent aussitôt environ 80 hommes de la ville et de la campagne et les conduisirent aux postes désignées. Pendant plus de quatre heures, ils durent répondre à un feu continu pour garder leurs positions et empêcher une sortie de l'ennemi. »

Ces différentes mesures avaient calmé les alarmes. Arras était rentrée en la possession de Louis XVIII (1).

(1) Nous avons raconté ces faits d'après le *Moniteur*, le journal d'Arras, le registre aux délibérations du Conseil municipal et surtout d'après deux récits publiés peu après les événements par des témoins oculaires. MM. Piéron de Sin, chevalier de la Légion d'honneur, président du tribunal de commerce et Sauvage, professeur au collège d'Arras. Voici comment le premier termine son travail. Honneur aux jeunes gens qui, dès le 27 juin, ont eu le courage d'aller offrir au roi, la soumission d'Arras. Honneur à la garde nationale, au corps des canonniers, au corps des pompiers armés, qui ont ouvert les portes aux envoyés du roi, qui ont repoussé les pillards et préservé la ville

Des cris de vivent les Bourbons, vivent les libérateurs, ne cessaient de se faire entendre (1). Alors le Conseil municipal,

de désastres immenses. Honneur et reconnaissance aux braves habitants de la campagne et aux volontaires royaux venus à notre secours pour seconder notre élan. Honneur au préfet et au gouverneur dont l'activité et la prudence maintinrent tout ici dans l'ordre le plus parfait. Honneur ! Honneur à cette bonne ville d'Arras dont le dévouement s'est montré dans un moment où il y avait encore tant de danger. Les habitants l'ont prise eux-mêmes pour la rendre à Louis XVIII. Le roi saura apprécier ce grand témoignage de soumission. Vive le roi ! Vive le roi !

M. Sauvage avait pris pour devise : *Non ad delectationem animi, sed ad finem historiæ scriptus* (Cicéron). Il termine ainsi son récit : » Non jamais, les fastes de l'Artois n'offrirent rien qui puisse égaler cette époque à jamais mémorable et j'émets avec bien du plaisir, j'ai presque dit avec orgueil, le vœu que je fais de la voir consacrer à perpétuité par une cérémonie ou par une fête particulière. Puissent au moins les pères de famille, les instituteurs qui attachent quelque mérite à bien aimer et à bien servir le roi, la graver dans le cœur et dans la mémoire de l'enfance et la recommander d'âge en âge au souvenir et à l'admiration de la postérité. »

Vive le roi ! Vivent à jamais les Bourbons ! Arras le 12 juillet 1815.

(1) Dans le récit de ces événements, certains faits furent discutés, ainsi le *Moniteur* fit paraître, dans son numéro du 17 juillet, l'article suivant : « Les journaux ont publié des extraits d'une prétendue lettre d'Arras. Les détails contenus dans cette lettre sur les événements sont très inexacts. Ce ne sont point les autorités civiles qui ont pu secouer le joug militaire. Elles ont, au contraire, été comprimées jusqu'après la prise de la ville par le commandant supérieur envoyé par le roi,et ce ne sont point quinze hommes de l'armée de Louis XVIII qui ont occupé la ville ; voici les faits tels qu'ils ont eu lieu. Le comte Frédéric du Bourg, nommé commandant supérieur pour le roi, informé de l'arrivée à Arras d'un corps franc et de l'attente où l'on était d'un nouveau corps du même genre, voulant éviter à la ville les horreurs redoutées par elle et le sort de Valenciennes et autres places bombardées, hâta son départ. Il arriva à Arras le 7 juillet, ayant sous ses ordres un piquet de gardes du corps et une partie de la garde nationale de Bapaume. M. du Bourg envoya sommer la place de se rendre, et s'adressa au lieutenant-colonel Desmarquetz. Après beaucoup d'hésitations, trois officiers supérieurs furent envoyés en parlementaires par le gouverneur. M. du Bourg leur dit : « Je ne veux

considérant que par suite des événements qui viennent de se passer la ville d'Arras a le bonheur de rentrer sous l'autorité du Roi légitime, et que le danger d'un siège étant dissipé toutes les branches de l'administration doivent

pas bombarder la ville, ni la détruire, ni m'emparer de ses ruines. Le roi m'envoie pour éviter de pareils malheurs. Vous avez à choisir ou de vous rendre au roi qui oubliera encore une fois le passé ou de vous laisser assiéger par les alliés et être ainsi cause de la destruction de la ville. Si vous ètes réellement Français et amis de votre patrie, vous ne devez pas hésiter. Ces paroles ne persuadèrent point les envoyés qui s'obstinèrent à garder la place disant qu'ils la rendraient au roi, après que son pouvoir aurait été reconnu à Paris. Cette obstination irrita au dernier point les habitants des faubourgs. La cocarde aux trois couleurs fut arrachée aux officiers, et le comte du Bourg eut beaucoup de peine à les soustraire à la fureur du peuple et à les faire rentrer. Deux heures après, voyant faire des préparatifs d'attaque, il réunit les habitants aux gardes nationaux armés, transformant les charpentiers et les forgerons en sapeurs, il ordonna d'abattre barrières et pont-levis. On alla à l'escalade et la garde nationale d'Arras seconda ce mouvement en aidant à enfoncer la porte. Cependant la ville fut entièrement évacuée et tous ceux qui avaient tenté de la défendre, se jetèrent dans la citadelle. Il leur fut accordé, sur leur demande, une suspension d'hostilités, mais ils surent se procurer le mot d'ordre : Bourbon-Bonheur. Ayant pénétré furtivement en ville, ils firent des patrouilles et un peu avant le jour, ils sortirent en force de la citadelle, mais ils furent repoussés avec des pertes considérables. Depuis ce jour, ils n'attaquèrent plus. Mgr le duc de Berry envoya un détachement de troupes régulières, et le même jour le comte de Bourmont, commandant la 16e division militaire, vint à Arras. Telle est succinctement, et surtout exactement, le récit des événements qui ont amené la délivrance d'Arras, événements qui font l'éloge du comte du Bourg, pour avoir su, dans d'aussi difficiles circonstances, modérer tous les partis et sauver l'antique capitale de l'Artois des malheurs qui viennent de peser si cruellement sur les villes environnantes. »

Le récit du *Moniteur* fut critiqué par la Société des amis du roi, à Arras, dans une lettre adressée au journal de cette ville, le 27 juillet 1815. La voici.

« Monsieur,

» Nous n'avons pu lire sans surprise et sans indignation, le rapport prétendu exact paru en date du 17, dans le *Moniteur*. Les faits y sont

reprendre leur marche, arrête que la séance permanente est terminée. Pourtant tous les hommes restèrent sous les armes. Le samedi on envoya des parlementaires à la citadelle pour traiter d'une capitulation. Ils furent reçus, mais

tellement dénaturés et présentés sous un jour si faux qu'il est impossible d'y reconnaître la vérité. Nous avons en conséquence, rédigé quelques observations, que nous vous prions d'insérer dans votre feuille. Loin de nous l'idée de vouloir dissimuler ou atténuer les obligations que nous avons au comte du Bourg. Nous sommes aussi sensibles que nous devons l'être, à la confiance sans bornes qu'il nous a témoignée, en entrant avec nous dans nos murs, et plus il a de droits à notre reconnaissance, plus la gloire qu'il s'est acquise parmi nous est grande et plus nous devons nous montrer jaloux de la partager avec lui. C'est surtout à nous, qui avons prévenu et exécuté ses ordres, qu'il convient de repousser une calomnie qui lui enlève le plus beau titre qu'il puisse ambitionner, et à nous le principal mérite d'un si beau jour. Ce n'est point le 7 juillet qu'un parlementaire précédé d'un trompette s'est présenté devant Arras, pour la sommer de se rendre, c'est le 28 juin, à trois heures de l'après-midi, si on s'est trompé sur un fait de cette nature. *Ab uno disce omnes.* En second lieu, la petite armée arrivée de Bapaume pour prendre notre ville d'assaut, était composée de 14 gardes du corps, ni plus ni moins, faisant l'escorte de M. le comte du Bourg et de 10 ou 12 propriétaires du canton de Bapaume, à cheval et sans armes, et qui ayant des amis à Arras et sachant de quelle manière nous devions accueillir un commissaire de Louis XVIII, lui servirent de gardes d'honneur et vinrent mêler leur joie à la nôtre. Quant aux parlementaires envoyés par le commandant, ils s'entendirent avec le colonel Desmarquez, mais comme ils n'étaient porteurs d'aucun ordre du roi, qu'ils n'avaient avec eux d'autre force que celle dont on a parlé, leur entrevue n'eut pas de suite, ils se retirèrent sans avoir cru devoir entamer aucune négociation. Ce qui est dit des préparatifs d'attaque n'est pas plus exact. Il y avait tout au plus un plan de défense. A-t-on pu travestir ainsi les acclamations de la joie publique, les drapeaux blancs qui flottaient partout ? Les 40 hommes des corps francs, qui se trouvaient perdus dans la foule, ont-ils empêché de voir l'enthousiasme qui pendant cinq heures, bien loin de se refroidir, s'échauffait de plus en plus ? Comment a-t-on pu faire sortir de la citadelle les bataillons qui y étaient renfermés ? Le reste du corps franc n'a paru qu'au moment où les portes venaient d'être ouvertes. On peut en dire autant des prépa-

on ne put s'arranger. Les chefs militaires croyant de leur devoir de ne se rendre qu'à une force imposante, on tirailla de nouveau des deux côtés, et un jeune homme de 17 ans eut le bras cassé par un biscaïen ; quelques autres furent blessés et on conduisit à l'hôpital plusieurs hommes du corps franc atteints de coups de feu (1).

ratifs d'attaque. L'ouverture des portes n'a pas non plus eu lieu comme elle est rapportée. Ce sont les habitants d'Arras et des faubourgs qui s'y sont transformés eux-mêmes en sapeurs et qui dans leur impatience, emportés par leur zèle, se sont armés de ferrements. Dans l'espace de vingt à vingt-cinq minutes, barrières, pont-levis et portes avaient cédé passage. On comprend bien que tout ne s'est pas fait sans travail, mais toujours est-il vrai qu'aucune force ne s'y opposait. Que devient donc l'escalade et la prise d'assaut. Tout le monde pourrait dire s'il y avait plusieurs portes, il n'y en avait qu'une et c'était la porte-Ronville.....

Le sentiment qui existait à Arras, était l'amour de Louis XVIII et des Bourbons ; il s'est manifesté avec tant d'ardeur et d'énergie, qu'il eut fallu plus que de l'audace pour l'attaquer. C'est outrager la vérité et calomnier la franchise et l'unanimité de nos sentiments, qu'insinuer que les partis étaient divisés et qu'il fallait les maintenir. Arras étant menacé des malheurs qui ont pesé sur Valenciennes, nous n'avions à craindre ni l'un ni l'autre. Enfin, nous sommes garants que notre ville s'est prise et rendue à elle-même, sans le concours d'aucune force étrangère. L'entreprise était sans doute hardie. Elle pouvait avoir les suites les plus fâcheuses, nous avouons même que nous devons une partie de nos succès à la prudence des chefs de la citadelle qui n'ont pas voulu faire usage de tous leurs moyens. Puisque nous avons été assez téméraires pour le tenter et assez heureux pour réussir, devons-nous permettre que le mensonge ou la malveillance cherchent à nous enlever une gloire qui nous est commune avec tous les vrais amis du roi. Le mobile qui nous a fait agir, ce qui nous a armés de courage et d'audace, c'est la pensée que nous ne pouvions trop nous presser, pour manifester notre fidélité et notre dévouement au légitime souverain, que chacun de nous porte en son cœur et c'est encore le désir seul de l'en convaincre qui nous fait recourir à vous en ce moment, pour vous prier de donner à nos observations la plus grande publicité. »

(1) Voici une lettre écrite d'Arras le 9 juillet que reproduisit le *Moniteur* :

Comme nous l'avons dit, le comte de Bourmont nommé commissaire extraordinaire de le 16e division militaire était entré à Arras, le 29 juin avec le comte de Casteja ancien sous-préfet de Boulogne. Ils étaient escortés du prince de Solre, du comte de Bourbon-Busset, du colonel du Tertre, de M. de Bryas de Royon etc. Le comte de Bourmont, dès le 29 juin fit une proclamation (1) aux habitants du Pas de-

Les grands évènements qui se sont passés dans nos environs ont suspendu pendant quelque temps toutes nos correspondances. La nouvelle de la prise de Cambrai détermina le préfet et les autorités supérieures à quitter Arras le 26 juin. Nous vîmes alors que nous touchions à notre délivrance. Mais à la nouvelle de l'entrée du roi dans Cambrai, rien ne put contenir l'élan général, car toute notre population, citoyens et magistrats, pauvres et riches, citadins et habitants des campagnes étaient restés fidèles au Roi et attendaient son retour.

Les magistrats municipaux firent connaître au gouverneur de la place que toute résistance demeurerait inutile et qu'il était de son devoir de prévenir l'effusion du sang. Le mercredi 28, 18 hommes seulement de l'armée du Roi, se présentèrent, les habitants brisèrent les portes de la ville, coupèrent les chaînes et les 15 hommes entrèrent dans la place, au milieu des flots du peuple. Les cris de : vive le Roi, retentissaient de toutes parts, le drapeau blanc flottait à toutes les maisons. La garnison, forte de 2.000 hommes, se retira dans la citadelle, cette forteresse était hérissée de canons, d'obus et abondamment approvisionnée. Nous courûmes d'assez grands dangers, dans la nuit du 28 au 29. La garnison de la citadelle fit une sortie vigoureuse et nous tua quelques hommes, on parvint à le repousser. Au cri de détresse que nous donnâmes, les campagnes accoururent à notre secours, 10.000 paysans arrivent, de petits corps de volontaires royaux surviennent, et quelques officiers inférieurs vinrent régulariser les moyens d'attaque et de défense. Une suspension d'hostilités fut conclue et à la nouvelle de l'arrivée du roi à Paris, la citadelle se rendit. Notre conduite ne peut que rendre bien faiblement notre inviolable amour pour le roi.

(1) La voici :

Armée du Nord, 16e division militaire.

Français, le misérable qui avait élevé un trône sur les assassinats de milliers de Français, vient de fuir, comme l'année dernière, après

Calais suivie d'une ordonnance où il disait qu'il importait de préserver les sujets fidèles du roi de la malveillance des partisans de Bonaparte et d'empêcher les espions de circuler dans les communes. Il ordonnait aux autorités du Nord et du Pas de-Calais de faire monter la garde et d'arrêter tout individu voyageant sans un passeport au nom du Roi, de faire sonner le tocsin et de se porter en masse contre tout détachement qui tenterait de pénétrer dans les lieux occupés par les Français fidèles ou qui voudraient faire payer des impôts ou faire des réquisitions, ainsi que tout individu portant la cocarde tricolore ou un autre signe de rébellion. On devait le conduire au commandant qui le ferait juger par une commission militaire (1).

avoir mis la France sur le bord de l'abîme, Après avoir proscrit les plus honnêtes citoyens et fait périr 100.000 Français assez aveugles pour l'avoir suivi. Cet exécrable tyran a lâchement abandonné ses complices, le petit nombre d'hommes que des crimes ont rendu odieux à la France, cherchent dans la guerre civile, un appui contre la justice. Ils veulent, à tout prix, conserver le pouvoir d'opprimer, pour se garantir du mépris public. Ils voudraient dévaster la France d'un bout à l'autre, faire périr jusqu'au dernier Français, pour échapper au châtiment qu'ils méritent. C'est en vain que de pareils hommes prétendent dominer, abuser de la France. Chacun a pu comparer l'effet du gouvernement établi par eux pendant plus de vingt ans, avec ceux du gouvernement du roi. Ces hommes nous ont beaucoup parlé de *liberté*. Nous ne l'avons connue que sous le règne de Louis XVIII. Marchons pour détruire les restes de ce pouvoir tyrannique, le Roi nous a donné la charte et la liberté, armons-nous tous pour conserver ce bienfait et que nos oppresseurs frémissent de l'unanimité de nos vœux.

Vive le Roi !

Au quartier général, le 29 juin 1815.
Le lieutenant-général,
commissaire extraordinaire pour la 16e division militaire,
De Bourmont.

(1) Voici cette ordonnance :

« En vertu des pouvoirs donnés par le roi pour le rétablissement de l'ordre dans la 16e division militaire. Considérant que dans les cir-

Le comte de Bourmont, le 30 juin, nomma préfet provisoire du Pas-de-Calais, le comte de Casteja (1), à la place d'André Dumont révoqué, sous-préfet de Béthune, M. Duplaquet (2), sous préfet de St Omer, M. Dubois, sous-préfet de St-Pol, M. Gengoult-Knyls et sous-préfet de Boulogne, M. Wissocq maire de cette ville. Ils devaient être installés de suite et

constances actuelles il importe aux plus graves intérêts de la France que tous les fidèles sujets du roi s'unissent, pour comprimer une poignée de rebelles qui voudraient, par la guerre civile, maintenir leur injuste pouvoir et se préserver du châtiment qu'a mérité leur trahison. Tout administrateur, juge ou employé qui n'aura pas été nommé ou maintenu par le roi, cessera de suite ses fonctions. Dans les vingt-quatre heures, les commandants militaires devront faire arborer le drapeau blanc à leurs troupes et les ranger sous l'obéissance du roi. S'ils refusent d'ouvrir aux troupes de Louis XVIII, les portes des forteresses, ils seront considérés comme rebelles et punis comme tels; au contraire, s'ils les ouvrent, ils conserveront les titres, honneurs, émoluments et prérogatives dont ils jouissent. Tous les fidèles sujets du roi sont autorisés à prendre les armes et à couper toutes les communications entre les lieux occupés par les rebelles. » On leur recommande de faire arborer le drapeau blanc aux clochers, d'arrêter tout voyageur ou émissaire qui sortirait ou entrerait dans une ville occupée par les rebelles, si c'est furtivement, il sera considéré comme espion et jugé par une commission militaire, et de ne laisser passer aucune espèce de vivre dans les villes. Tout individu voyageant sans passeport, sera arrêté et conduit au sous-préfet ou au commandant militaire. Tout individu persistant dans sa rébellion et pris les armes à la main, sera jugé par une commission militaire.

(1) M. du Casteja, dans ses arrêtés, appelle l'empire, pendant les Cent Jours, le soi-disant gouvernement de Bonaparte.

(2) M. de Hays, maire de Lapugnoy, lui succéda, le 17 juillet, comme sous-préfet provisoire. M. de Hays eut des rapports administratifs avec M. de Songnis, que le comte de Bourmont avait nommé, le 30 juin, maire de Merville, sous les ordres du comte de Castries commandant l'arrondissement d'Hazebrouck. Dans la brochure que le chanoine Debout a consacrée à son parent, on voit qu'il eut à se procurer des fusils et des munitions, ce qui n'était pas facile. Il dut en faire venir de Belgique. Il avait ordre d'arrêter les comptes des receveurs du gouvernement et de se faire remettre les fonds. Il montra un grand zèle et un grand dévouement à la royauté légitime.

prêter serment (1). Une ordonnance du 1er juillet défendait à tous les comptables de verser leurs fonds jusqu'à nouvel ordre, et le 2 juillet, le comte de Casteja prenait un arrêté pour suspendre la perception des contributions dans les arrondissements de Béthune, Boulogne, Montreuil et Saint-Omer, et indiquer les conditions où les comptables devaient verser leurs fonds aux agents du roi.

Le 1er juillet, le comte de Bourmont fit proclamer que Louis XVIII avait couché la veille à Roye et le comte d'Artois à St-Denis. Comme la citadelle d'Arras n'ouvrait pas ses portes on avait cru prudent de faire des retranchements vis-à vis des passages y conduisant et de mettre des palissades ; on fit gonfler l'eau de la rivière des Promenades, on pouvait ainsi se croire à l'abri d'une tentative hostile ; mais depuis le lundi on était tranquille et on tira peu. Des officiers arrivés de Roye, vinrent assurer que Louis XVIII devait faire son entrée à Paris. Cette nouvelle exalta toute la ville; à chaque instant on attendait le courrier officiel annonçant la grande nouvelle. Enfin, vers six heures de l'après midi, le courrier arriva. La cloche de la mairie annonça ce bonheur. Au même instant, toute la population se répandit dans les rues et courut vers la place. Une proclamation se fit par le corps municipal, au milieu des acclamations. Le soir, toute la ville fut spontanément illuminée. Le 5 juillet on chanta un *Te Deum*, à 5 heures du soir. Le prince de Solre, nommé gouverneur, et son état-major et le nouveau préfet avec les autorités y assistèrent. « L'évêque, dit un journal du temps, dans un petit discours, se montra bon sujet, bon pasteur, et fidèle sujet du roi. » Les chefs com-

(1) Voici la formule du serment :

« Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue contraire à son autorité et si dans mon département ou arrondissement ou ailleurs, j'apprends quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au roi. » Ces serments devaient être envoyés par écrit au Préfet.

mandant à la citadelle, voyant que la résistance était impossible, envoyèrent deux officiers la remettre au roi. Elle se rendit le 9, et le 10 et 11, les troupes quittèrent la ville. Elles se composaient en général de soldats retraités devenus insupportables à la population. Les autres villes du département attendirent pour ouvrir leurs portes, que le roi fut entré à Paris ; mais partout le drapeau blanc n'avait pas tardé à être arboré.

Louis XVIII avait quitté Cambrai, le 29 juin, sur une dépêche de Wellington lui annonçant qu'il marchait en avant. Le Roi arriva à Roye le 30. Il y resta trois jours, le 2 juillet après avoir traversé Senlis il dut s'établir au château d'Armenonville à trois quarts de lieue de Gonesse, attendant là les événements. C'est à Gonesse que Wellington avait son quartier général. Il gagna ensuite St-Denis, le 6 juillet.

Les armées alliées s'étaient rapprochées de Paris sans trouver de résistance sérieuse. Près de cette ville ils avaient appris qu'on avait rallié 70,000 hommes, débris de Waterloo, ce qui, avec la garde nationale et les fédérés, faisait une force assez imposante. Le maréchal Davoust, prince d'Eckmuhl (1), en avait pris le commandement. Les travaux de défense avaient rendu à Paris la rive droite de la Seine difficile à attaquer. Il n'en était pas de même pour la rive gauche. On n'avait rien fait ou presque rien. C'est de ce côté que les généraux alliés furent d'avis de porter la plus grande partie de leurs troupes. Wellington devait cerner la rive droite pendant que Blucher et ses prussiens attaqueraient sur la rive gauche.

Dans Paris, le pouvoir était représenté par deux Chambres, mais surtout par celle des représentants. Celle-ci, composée en grande partie de bonapartistes, de libéraux et d'anciens révolutionnaires, était peu favorable à la branche aînée. Elle avait envoyé une Commission dont faisait partie

(1) Les bonapartistes lui reprochèrent son manque d'énergie. On alla même jusqu'à dire qu'il s'était rallié à Louis XVIII. Sa situation était bien difficile, il faut le reconnaître.



Lafayette pour traiter avec les princes alliés. Ceux-ci n'avaient pas voulu la recevoir, considérant Louis XVIII comme resté roi de France et les Cent jours comme un incident qui avait interrompu son règne. Une seconde Commission de cinq membres, dont était Fouché, fut alors nommée pour obtenir des généraux alliés un armistice. Ceux-ci s'y étaient montrés peu favorables. Pourtant, après le départ de Napoléon, ils y consentirent sous la condition que l'armée de Paris se retirerait au-delà de la Loire et qu'on leur remettrait de suite 100 millions. Ces conditions parurent dures à la Chambre qui consulta le prince d'Eckmuhl. Les troupes étaient bien disposées, mais le succès douteux ; car une armée importante, sous les ordres du général de Wred, arrivait pour soutenir les alliés. On exposait Paris à de cruelles représailles. Les représentants décidèrent la réunion d'une Commission où se trouvaient les chefs militaires les plus distingués. Leur avis fut de traiter. Les Chambres alors consentirent le 3 juillet, par une convention, aux conditions imposées. Le 4 juillet, les dernières positions occupées par les troupes furent livrées aux armées étrangères, 50.000 Prussiens entrèrent le 7 juillet dans la capitale de la France tandis que les troupes se retiraient au-delà de la Loire et quelques jours plus tard, elles envoyaient au roi leur soumission entière et absolue ; on différa leur licenciement. A l'arrivée des souverains l'indemnité à payer de suite fut réduite à 10 millions. Les Chambres s'étant résignées, devant la volonté des puissances, à reconnaître les Bourbons, elles n'avaient plus qu'à quitter leur palais occupé par les alliés et le 8 juillet, moitié de gré, moitié de force, elles se séparèrent. Ce même jour, le roi entrait à Paris au milieu d'un grand enthousiasme (1). Les Cent jours étaient finis.

(1) D'après Nettement, il fut moins grand qu'en 1814, car les Prussiens occupèrent les bords de la Seine et leurs canons étaient braqués sur le pont d'Austerlitz et sur le pont d'Iéna qui venait de prendre le nom de pont de l'école militaire. Pourtant toutes les maisons étaient pavoisées.

Toutes les villes du département se hâtèrent de recon-

Le Roi alla entendre la messe à Notre-Dame ; elle fut célébrée par l'abbé de Rozan qui devait en 1825 prêcher une mission célèbre à Arras. Louis XVIII ne voulut pas qu'on chantât le *Te Deum*, mais les poètes célébrèrent cet heureux évènement par de nombreuses poésies, elles indiquent l'état des esprits à cette époque. En voici deux : chacune faite pour l'entrée du Roi dans Paris et en l'honneur des volontaires royaux.

Et gai le roi Louis
Cher à la France entière
Et gai...
Est entré dans Paris.

Sitôt que sa couronne
Parait être en danger
L'Europe l'environne
Et court pour le venger
Et gai, etc.

Allons bons volontaires
Marchons au champ d'honneur
Contre les janissaires
Du vil usurpateur
Et gai ..

Comme nos tendres mères
Vont embrasser leurs fils
Lorsqu'au sein de nos frères
Nous serons réunis
Et gai.,.

Belgique hospitalière
Nous nous en souviendrons
C'est toi qui la première
Répéta nos chansons
Et gai...

Quelle parti va-t-il prendre
Ce fripon confondu
Il n'ira pas se pendre
Mais il sera pendu
Et gai. .

Adieu toute la clique
Du peuple Jacobin
Nous lui ferons la nique
En chantant ce refrain
Et gai.,.

Autre chanson

Livrons nous aux élans
Que produit l'allégresse
Crions vive le Roi !
Répétons sans cesse

naître le roi et d'arborer (1) le drapeau blanc, et les troupes,

Il va nous rendre heureux

Vive le Roi ! Vive le prince Auguste
Qui revient parmi nous de vertus entouré
Vive le Roi ! Vive Louis le Juste !
Louis le Désiré !

(1) C'est seulement le 5 juillet que sous le titre de *Nouvelles officielles*, la feuille d'annonces d'Arras publia le récit des événements qui venaient d'avoir lieu. Pendant les Cent Jours elle n'avait publié aucun article politique, mais au retour du Roi elle inséra dans ses colonnes de nombreuses poésies royalistes de plusieurs des poètes de la région ; en voici une composée par M. Maximilien Lanthiez de Baralle.

Dieu quels transports, Dieu quelle ivresse
Se succèdent enfin tour à tour
Déjà mille cris d'allégresse
Du roi proclament le retour
Et dans ce concert magnifique
Distinguons le nom d'Henri
Tout nous dit que son règne antique
Renait sous un même père chéri,

Français, peuple toujours fidèle
A vos rois comme à vos drapeaux
Louis d'une palme plus belle
Vient couronner tous vos travaux
Car pour lui la plus douce victoire
Est de subjuguer tous les cœurs
Son nom au temple de Mémoire
Effacera ceux des vainqueurs,

Que la discorde civile
Quittant ce climat fortuné
N'exerce sa rage inutile
Que sur son auteur forcené !
Que son nom écrit dans l'histoire
Fasse à nos derniers descendants
Détester ainsi la mémoire
De ce méprisable tyran.

Que désormais le lys fleurisse
Sous le règne heureux des Bourbons
Et que cette fleur embellisse
L'olivier qui pare leurs fronts
Que cette famille adorée
Régnant aussi sur nos neveux
Fasse de Saturne et de Rhée
Oublier le siècle heureux.

après avoir d'abord résisté peu de temps pour la plupart, ne tardèrent pas à se soumettre. A Boulogne, la garnison, qui avait envoyé une adresse à l'Empereur à son retour, hésitait. Elle envoya cependant une adresse au roi le 10 juillet. A Béthune, le commandant Molin fit tirer sur une manifestation royaliste. Un homme fut blessé et le gouvernement lui fit une pension. L'officier fut traduit en Conseil de guerre et acquitté. Saint-Omer avait été mis en état de siège, et le général d'Arnaud, envoyé en qualité de gouverneur. C'était

Voici les fragments d'une autre poésie dédiée aux Français ralliés au Roi en Belgique.

. . . .
O honte du siècle où nous sommes
Des monarques le plus chéri
Vois un tyran, l'horreur des hommes,
Souiller le trône d'Henri
Une soldatesque affrénée
Donne à la France consternée
Un maitre qu'elle doit haïr
Des magistrats pusillanimes
Tolèrent lâchement des crimes
Qu'il fallait confondre et punir.

. . . .
Salut fidèle contrée (Nord et P.-de-C.)
Le ciel récompense ta foi
Par le despotisme opprimé
Tes vœux redemandent ton Roi
Ce roi que l'Europe vénère
. . . .
Bons habitants de ce rivage,
Clio redira d'âge en âge
Votre noble fidélité
Et toi phalange généreuse
Jouis de ton beau dévouement,
Vois enfin la patrie heureuse
Sois en l'orgueil et l'ornement
Et si pour l'honneur de la France
Tu dois signalant ta constance
Courir à des périls nouveaux
Bourbons, fidélité, patrie
Tel est la devise chérie
Qui brillera sur tes drapeaux.

Masson, *Vendéen volontaire de la suite de Sa Majesté.*

un homme énergique mais d'un caractère despotique. La population était divisée d'opinion, mais les royalistes dominaient. Le général exila le sous-préfet Dubois qui résistait à ses mesures violentes. Son remplaçant par intérim le conseiller d'arrondissement Caron-Senlecque, fut jeté en prison. M. Watringue maire, accusé d'avoir fait enlever le drapeau tricolore de la mairie, dût jurer sur son honneur que c'était faux.

M. Poillon, supérieur du Collège, fut renvoyé de la ville. Le 9 juillet, la nouvelle de l'entrée du roi à Paris, parvint à Saint-Omer. Et le gouverneur dut rétablir M. Caron dans ses fonctions ; le même jour. Un bataillon de garde nationale de Seine-Inférieure, était venu de Bergues le 9 juillet pour renforcer la garnison de Saint-Omer ; elle était composé de soldats retraités insupportables à la population. Le chef de ce corps assembla sur la Place d'Armes ses soldats auxquels se joignirent ceux de la garnison et leur dit de se méfier des bourgeois. Malgré le gouverneur, ce bataillon s'empara des portes et de l'arsenal, bivouaqua dans les rues et sur la place publique. Il commit mille désordres, insultant et menaçant les royalistes ; cependant, grâce à des patrouilles, on resta calme. Le général d'Arnaud leur intima l'ordre de partir de la ville le 12 juillet, mais ils ne la quittèrent que le 14 au matin, après s'être fait délivrer 4,000 cartouches, en conservant le drapeau tricolore et en refusant de prendre la cocarde blanche. En passant par Hesdin, ils voulurent agir de même, mais la garde nationale de cette ville les repoussa et les canonniers civils postés sur les monts de Saint-Leu tirèrent quelques coups sur le bataillon. Il se débanda, commit quelques dégâts à Wamin et Grigny, et finit par disparaître. Pendant ce temps les habitants des environs accouraient de tous côtés aux cris de « Vive le Roi ! » (1).

Aussitôt le départ des troupes, le 14 juillet, le commandant

(1) L'abbé Fromentin. *Histoire d'Hesdin.*

supérieur reconnut l'autorité du roi et harangua la garnison sous les armes au cri de « Vive le Roi ! » Les habitants de Saint-Omer remplacèrent le drapeau tricolore par le drapeau blanc et, à trois heures, le sous-préfet par intérim et les officiers municipaux escortés des pompiers et des canonniers, précédés d'une musique, parcoururent les principaux quartiers annonçant la nouvelle officielle du rétablissement de Louis XVIII sur le trône. On chanta un *Te Deum* à l'église, et MM. Caron-Senlecque et Watringue adressèrent le 14 juillet une proclamation pour dire qu'il fallait oublier la conduite odieuse du gouverneur et des soldats : « Que les enfants, à l'exemple de leurs pères, oublient les maux passés ! Que vos cœurs s'ouvrent à l'enthousiasme et que votre protection comme celle des lois s'étende sur tous (1). » Cependant il y

(1) Voici cette proclamation : « Braves habitants de St-Omer. Louis a repris les rênes de l'Etat. Il reparaît cet auguste monarque tenant à la main l'olivier de la paix. Le commandant supérieur de cette place, ayant reconnu son autorité, l'airain cette fois tonne sans inspirer d'effroi ! Le drapeau blanc flotte sur les tours ! Vos cœurs peuvent enfin se dilater et s'épanouir ! Que l'enthousiasme unanime ne vous fasse pas dépasser la ligne du devoir, nous aimons que la joie publique s'exprime avec franchise et liberté, mais qu'elle soit aussi pure que l'âme du *Prince* est belle, grande et généreuse. Les enfants, à l'exemple de leurs pères, oublieront les maux passés, toujours la vertu pardonne et ne réagit jamais. Non ! point de réaction ! Soyons au contraire autant de sentinelles, veillant au maintien du bon ordre, que notre protection (comme celle des lois), s'étende sur tous ! la moindre exception serait criminelle et indigne de tout vrai Français ! Citoyens aujourd'hui réunis, vous voyez siéger un sous-préfet, le premier magistrat de l'arrondissement (M. Dubois). Il est revêtu des pouvoirs de l'autorité royale. Sa sagesse sera la régulatrice des mesures administratives ultérieures, vous le verrez bientôt présider à vos fêtes. Quant à nous, quelle ne sera pas notre récompense, si le chef-lieu de l'arrondissement et l'arrondissement lui-même, échappent sans malheurs, à la crise politique dans laquelle nous venons d'être engagés. Elle sera grande surtout si, rentrant l'un et l'autre dans le calme de la vie privée, nous emportons votre estime avec le sentiment bien doux d'avoir rempli courageusement notre devoir. Vive le Roi !

eut une réaction assez vive et, vers six heures du soir, on annonça par la cloche de Notre-Dame qu'un corps organisé de 250 à 300 hommes avec de mauvais fusils, des bâtons, alignés sur deux rangs, se rendaient sur la Place d'Armes. Quelques chefs avaient des épaulettes et des galons en papier. Le vicomte du Tertre, colonel de la cavalerie, ancien sous-lieutenant des grenadiers de la garde, commandant supérieur de quatre arrondissements du Pas-de-Calais; le chevalier de Montbrun, colonel, chef d'Etat-major; le comte Emmanuel du Tertre, chef de bataillon, avec les capitaines Dutertre-Delmarq, de Beaulaincourt, de Francqueville, de Menneville, de Thil, de Sandelin, de Lencquesaing, de Beuneville, la plupart chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, ou ayant fait partie de la Maison du Roi étaient à leur tête. Ils furent accueillis par les cris de « Vive le Roi ! » et occupèrent les postes et les portes de la ville Les Audomarois, chassés par d'Arnaud, rentrèrent avec eux. On les fêta et la ville fut illuminée (1) ; la soirée se passa dans les divertissements ainsi que les jours suivants (2).

« La ville de Dunkerque, dit le comte de Bourmont dans

(1) Voici ce que dit le *Journal de Saint-Omer* du 18 juillet 1815. Enfin, tous nos malheurs sont finis, nous respirons, nos cœurs longtemps comprimés se dilatent. Il nous est enfin permis de nous livrer à l'allégresse et de répéter avec les vrais Français cette douce acclamation qui part si naturellement de tous les cœurs : Vive Louis ! vive notre bon père ! une police révolutionnaire nous signalait au gouvernement de Bonaparte, Saint-Omer contenait un réceptacle de séditieux et de brigands. De là, les mesures énergiques qui se sont succédé, etc., etc. L'article se terminait ainsi : enfin nous respirons, Louis le désiré est de retour, la chose publique est sauvée, méprisons les discours des jongleurs auxiliaires de Bonaparte, etc.

(2) On lit dans le *Moniteur :* Saint-Omer : Cette cité longtemps comprimée, mais toujours fidèle, a été des premières à secouer le joug hautain de l'usurpateur. Depuis le retour de Louis le désiré, elle n'a cessé de témoigner sa joie par des fêtes qui se reproduisent journellement. Celle du 13 juillet fut surtout remarquable.

une proclamation, a arboré le drapeau blanc, et le gouverneur a fait tirer cent coups de canon. Le Maréchal de camp Lenoir a adressé aux troupes un discours tendant à leur rappeler leurs devoirs envers Louis XVIII. Ils y ont répondu par le cri unanime de « Vive le Roi ! »

« Plusieurs autres places rentreront aujourd'hui sous l'obéissance du roi. »

C'est ainsi que finit dans le Pas-de-Calais, à la grande joie de habitants, le pouvoir éphémère que Napoléon venait d'y exercer.



II

Séance publique du 20 Juillet 1905.



Allocution d'Ouverture

PAR

M. le baron CAVROIS de SATERNAULT

Président.

Je dois tout d'abord vous communiquer les lettres par lesquelles M. le Maire d'Arras, M. le Général Barry, M. le Préfet du Pas-de-Calais et Mgr l'Evêque d'Arras ont bien voulu s'excuser de ne pouvoir assister à notre séance.

Messieurs,

Il y a un an, à pareille époque, nous tenions un Congrès des Sociétés savantes du Nord de la France, dont le succès est encore présent à vos esprits et dont les travaux, depuis longtemps sous presse, ne tarderont plus à paraître. Puis nous avons repris le cours ordinaire de nos réunions, dans cette atmosphère paisible et tranquille où nous nous retrouvons chaque semaine, et au seuil desquelles viennent expirer les bruits du dehors. Ce repos procure à nos esprits une accalmie d'autant plus précieuse que l'année scolaire qui s'achève ne comptera pas parmi les plus heureuses de l'humanité. Nous ne sommes pas en effet tellement étrangers ou indifférents aux événements dont la terre est le théâtre, que le canon des grandes guerres n'ait jeté l'effroi et la

consternation dans nos âmes. Les moyens de destruction ont atteint aujourd'hui une telle perfection que, si la bravoure individuelle peut encore opérer des prodiges, les engins, pour lesquels il a fallu inventer des mots nouveaux, décident trop souvent du sort des batailles.

L'Europe et l'Asie, particulièrement intéressées dans la lutte, paraissent actuellement épouvantées de ces hécatombes humaines et se décident à écouter les conseils de paix. Comme on aurait dit dans l'ancienne Rome, il est plus que temps de fermer le temple de Janus. Pendant que les Puissances envoient leurs plénipotentiaires à la conférence de Washington, nous nous permettrons d'exprimer le regret qu'elles finissent par où elles auraient dû commencer. Si un Tribunal arbitral était assez haut placé pour être universellement reconnu, que de flots de sang, que de torrents de larmes il aurait évités! Mais ce souhait ne sera le plus ordinairement qu'une décevante chimère, et le loup « plein de rage » continuera de répéter : « la raison du plus fort est toujours la meilleure ! »

Dans une sphère moins élevée, l'idée d'un arbitrage peut plus facilement prévenir de désolantes divisions.

La guerre étrangère ne se complique-t-elle jamais des discordes civiles ? La France hélas ! en 1871, et la Russie aujourd'hui ne nous en ont-elles pas donné l'affligeant spectacle ! Les coalitions et les grèves, dont les conséquences sont trop souvent désastreuses, pourraient se terminer amiablement, si elles se soumettaient aux lois de l'équité. Le nom qu'elles portent rappelle même leur origine toute pacifique. Suivant l'habitude de plusieurs corps de métiers, les ouvriers qui attendaient de l'ouvrage se réunissaient à Paris sur le quai voisin de l'Hôtel de Ville, qu'on appelait la *Place de Grève* parce qu'on donnait ce nom aux terrains couverts de gravier et de sable abandonnés par les eaux. Les patrons de leur côté n'avaient qu'à s'y rendre pour trouver les hommes dont ils avaient besoin ; les uns les autres

pratiquaient ainsi l'alliance du capital et du travail si favorable aux intérêts de tous. Ces heureux résultats étaient facilités par les anciennes corporations aujourd'hui disparues. L'ouvrier a gagné en liberté ce qu'il a perdu en force sociale : est-il pour cela réduit à un isolement absolu ? Heureusement non. De multiples associations s'offrent à lui, qui, sous le nom de sociétés de secours mutuels, le mettent à l'abri des principaux dangers qui le menacent, surtout s'il a la sagesse d'y entrer de bonne heure. Il apprend dans leur sein à pratiquer la solidarité dans le meilleur sens du mot, car tout en venant en aide à ses camarades, il se réserve pour lui-même des avantages inappréciables pour le jour où il se trouverait à son tour obligé d'y avoir recours.

Au lieu d'accuser la société de l'injustice du sort, ne ferait-on pas mieux, bien souvent, de s'en prendre à soi-même lorsqu'on ne réussit pas dans une entreprise ? On raconte que François Ier apprit qu'un des officiers de sa cour était mécontent de n'avoir qu'une part insuffisante dans ses largesses, alors qu'il en avait le plus grand besoin. Le roi le fit appeler et lui dit : « Je sais que vous vous plaignez de moi. Tenez, voici deux bourses égales : l'une est pleine d'or, il n'y a que du plomb dans l'autre ; choisissez. Nous verrons si ce n'est pas plutôt à la fortune qu'à moi que vous devez vous en prendre. » Les bourses étant soigneusement fermées, l'officier choisit et prit malheureusement celle de plomb. « Eh bien ! lui dit le roi, à qui tient-il que vous ne vous enrichissiez ? » En souverain généreux, il joignit à cette réflexion le don des deux bourses. C'était très bien ; mais était-ce la faute du roi, si l'officier avait mal choisi ?

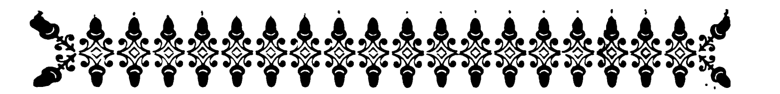
Aujourd'hui encore, combien y en a-t-il qui s'abandonnent au hasard et risquent ainsi de n'avoir qu'une bourse de plomb ! Combien plus sages et mieux avisés sont donc ceux qui suivent les conseils de la prévoyance et se mettent à l'abri des caprices de la fortune !

On parle beaucoup en ce moment de *Mutualité*, et, sans

avoir la prétention de tout y ramener, il me semble que l'Académie elle-même constitue aussi à sa manière une société de Secours mutuels ! Est-ce que chacun de nos membres n'est pas appelé à apporter au fonds commun un contingent littéraire et scientifique qui profite à tous ? La variété même des connaissances de nos honorables collègues fait que, suivant nos préférences, nous y trouvons un aliment adapté à nos goûts. La littérature, la poésie, les sciences, l'histoire et l'archéologie nous offrent tour à tour des éléments de travail; et, puisqu'il est juste d'ajouter que nous ne sommes pas limités à nos propres forces, nous n'aurons garde d'oublier l'appui que nous trouvons dans nos membres honoraires et correspondants, et particulièrement dans les sociétés savantes avec lesquelles nous entretenons des rapports de bonne confraternité; permettez-moi d'envoyer un souvenir spécial à celle de Douai et surtout à celle de Dunkerque, qui poursuit son projet de fédération amicale et, suivant le désir exprimé par notre Académie, s'est décidée à organiser, pour l'année 1907, un Congrès de sociétés savantes.

Vous voyez, Messieurs, que nous cherchons toujours à mettre en pratique la devise de nos voisins les Belges : « L'union fait la force ! »





RAPPORT

SUR LES

Travaux de l'Année

(1904-1905)

Par M. Victor BARBIER

Secrétaire-Général.

MESDAMES. MESSIEURS.

N'AYANT pas, pour agrémenter ses séances, l'annuelle distribution des Prix Montyon, qui est, pour sa grande sœur, parisienne et nationale, une source intarissable d'apologétiques, biographies, l'Académie d'Arras, pour corser son programme, n'a rien trouvé de mieux, depuis sa lointaine rénovation, que d'imposer à son secrétaire général un inventaire de fin d'année, où, fidèle comptable des dépôts scientifiques, littéraires et artistiques de ses doctes collègues, il doit les inscrire au grand-livre de la Compagnie, en faisant ressortir leur importance au point de vue de l'accroissement normal et continu de l'actif social.

Quand le personnage, chargé de dresser un pareil bilan, se croit la taille d'un Pic de la Mirandole, et peut éloquemment disserter *de omni re scibili et quibusdam aliis*, la galerie peut prendre à ses gloses un plaisir extrême et en

tirer même un utile enseignement, mais quand, hélas! ce travail d'Hercule est dévolu à un rapsode sur mesure, que sa déplorable facilité, condamne, à tout et hors de propos, à faire d'un roseau bien enrubanné la trompette de renommées éphémères, il faut, en même temps que le public trop bienveillant qui l'écoute, plaindre le malheureux, fatigué de son rôle obligatoire de caduc Ange Pitou, et désireux de céder à quinconque en voudra, avant fortune faite, son échoppe encore bien achalandée d'écrivain public.

Depuis le jour mémorable, où, l'autre année, en ce même salon hospitalier, nous souhaitions la bienvenue aux congressistes régionaux et faisions défiler devant leurs yeux les sensationnelles attractions de l'Exposition du Nord de la France, l'Académie n'est pas restée inactive et a prêté une oreille complaisante aux lectures de ses membres résidants et correspondants.

Infatigable chevalier servant de la sévère et noble Clio, le comte de Hauteclocque, dont les patientes recherches sur l'administration du Maréchal Duc de Levis nous ont valu l'hommage monnayé de son arrière-descendance, a repris le cours d'histoire contemporaine où, sous la bannière d'Artois, il fait évoluer la France et l'Europe, et s'est attaché à relier par les Cent jours, l'impériale épopée, si chère au père La Chaise, le général préfet, au retour du Lys salué par la Patrie en deuil, malgré l'humiliante escorte que lui firent les Alliés.

Nul n'était plus désigné que l'Archiviste de l'Académie d'Arras pour nous donner un tableau fidèle de la Restauration, envers laquelle son attachement est légitimé par d'ancestrales traditions, mais que son souci constant de la vérité ne lui permit de tracer qu'en se servant des documents inédits et impartialement présentés que lui fit découvrir son flair d'historien.

Des trop rares bénédictins qui correspondent avec Arras, les plus laborieux et les plus autorisés sont sans contredit

Dom Rodière et le comte de Loisne ; un Montreuillois qui vient, à notre usage, de compléter les cartulaires de Beaurains et de Maintenay, et un Béthunois qui, de son château de Beaulieu, sous prétexte de table à celui de Guimann, dont l'Académie est l'éditrice imprudente et responsable, nous donne un gros volnme d'errata, qui atténuera fortement sa faute initiale et lui vaudra, par sa prochaine publication, de plénières indulgences.

M. François Blondel, à l'exemple d'un regretté collègue, nous a fort intéressé, en silhouettant les images un peu falotes des Immortels oubliés, qui ont tour à tour usé la paille, le velours, la molesquine et le reps dont les caprices de la mode ont successivement recouvert le quatorzième fauteuil. C'est toujours avec autorité qu'y siégea notre distingué collègue, mais son prestige s'est encore accru depuis que l'*Osservatore Romano*, nous apprit qu'il prenait rang parmi les archéologues pontificaux.

J'en aurai fini avec les travaux de l'année quand j'aurai dit que notre savant collègue, M. Pagnoul, nous entretint, au printemps, de l'appauvrissement de nos cours d'eau, auquel ont dû depuis porter remède les ondées diluviennes d'un orageux été, et que MM. les Chanoines honoraires résidants Doublet et Duflot, en rendant compte d'ouvrages récents, nous ont révélé, sous la soutane timidement violette de Monseigneur, la compétence éclairée d'un judicieux critique d'art, et confirmé, sous la robe plus sombre du curé-doyen de St Nicolas, les qualités déjà bien connues d'un consciencieux analyste.

Ajoutons, pour rendre justice à tout le monde, que, quand le menu de nos classiques vendredis parut au bureau plus maigre encore que ne le prescrivent les commandements de l'Eglise, M. Acrement voulut bien nous servir les primeurs de ses articles sur les superstitions moriniennes, toujours arrosées d'abondantes libations, et M. le baron Cavrois nous présenter, habilement préparés des hors-d'œuvre agrono-

miques et littéraires, sans oublier les friandises qui ne sont aisément accessibles qu'aux seuls gastronomes de l'esprit.

M'autorisant de ces heureux précédents et ne voulant pas, faute d'aliments convenables, passer à vos yeux pour un rhéteur à cours d'haleine, je vous signalerai, si vous le permettez, un copieux article sur *Arras et l'Artois*, paru l'autre mois, dans *Le Tour de France*, sous la signature de Paul Adam.

Les changements de garnison et les déplacements de fonctionnaires ménagent des surprises aux lecteurs attentifs des registres de l'Etat-civil. C'est ainsi que le départ pour Metz du 2e du Génie empêcha la ville d'Arras d'enregistrer la naissance de Verlaine à la suite de l'acte de mariage de son père avec notre concitoyenne Mlle Julie-Elisa Dehée, et que la nomination de M. Adam-Dufour au bureau de poste présidentiel fit occasionnellement un Parisien de Paul Adam, fils et petit-fils d'Arrageois et d'Arrageoises.

Chroniqueur haut coté, romancier à grand tirage, polygraphe évolutionniste, passant du naturalisme voluptueux au symbolisme byzantin, comme de Boulanger à Marianne, Délégué à Saint-Louis, candidat possible à l'Académie Française, à laquelle les Goncourt n'ont fait une concurrence ouverte qu'en raison de ses révoltants ostracismes, l'époux fortuné de Mlle Marthe Meyer n'a jamais cru devoir signaler à Vapereau ses origines arrageoises, et s'est contenté de faire proclamer par ses thuriféraires que les Moulins-Sainte-Catherine, localité déplorablement omise en la nomenclature du *Dictionnaire des Communes*, furent le berceau de sa famille.

Petit Paul avait plus de mémoire quand, à 25 ans, au lendemain de *Chair Molle*, le pseudonyme de Jean d'Arras paraphait ses premiers essais, et il n'avait pas encore oublié la généalogie des siens quand, plus tard, en ses fantaisies autobiographiques et autifamiales, il se faisait, de braves meuniers et d'officiers supérieurs de la milice bourgeoise,

une galerie d'ancêtres aussi décoratifs que les fameux portraits que le vieux Ruy Gomez décrit si complaisamment à l'ami de Donna Sol..

Nous ne saurions lui reprocher cet enfantillage, car l'antiquité notoire de son nom lui permettait de faire remonter sa souche au Paradis terrestre, et de nous conter que c'est à l'ombre du Pommier maudit que le *Serpent noir* lui révéla *La Force du Mal*, en négligeant de lui enseigner en même temps celle du bien.

Mais c'est trop m'arrêter au promenoir de l'Eden, j'oubliais que je ne dois vous parler que d'un article sur *Arras et l'Artois*, étude grandiloquente qui n'a rien des banalités communes aux géographies infantiles et aux guides internationaux.

Des paysages observés en sa première enfance, avec des yeux naturellement enclins à voir les choses plus grandes qu'elles ne sont en réalité, Paul Adam nous parle avec un charme infini, n'oubliant ni l'œillette au mauve turban dont il fait une tulipe orageuse, ni la Scarpe, qu'il grossit extraordinairement, du Cojeul (avec un g) et dont il peuple les rives de grèbes imaginaires, ni le vieux beffroi vers lequel il fait converger toute une cavalerie de rouliers, de braconniers et d'amazones achicouriennes, aussi bigarrées que les peaux rouges du colonel Cody.

Les lignes consacrées au développement de l'industrie houillère, à la glorification de la betterave et aux progrès de la minoterie n'apprennent rien, mais sont d'une bonne tenue littéraire.

Le couplet martial sur le démantèlement de la place et sur le respect dû aux vieilles murailles, comme aux vieux bibelots, est inspiré par de trop nobles sentiments pour ne pas mériter notre pleine approbation, mais l'auteur, en s'extasiant outre mesure sur les bastions de Vauban, semble ignorer qu'ils couvraient de leur masse imposante les portes intactes de l'enceinte de Philippe-Auguste, et sa légende de

terrains vagues, sans acheteurs, prouve surabondamment qu'il n'a jamais vu les balnéaires constructions, les chateaux forts et les pièces montées qui ont fait déserter pour les nouveaux boulevards, de vieux quartiers pittoresques jadis florissants.

Une promenade circulaire des remparts qui dominaient alors l'antique demeure et le rustique jardin de l'oncle Delamme montre combien Adam est bien doué, et combien sont serrés ses dessins, quand il se contente de noter fidèlement ses souvenirs, alors même qu'ils sont vieux de vingt ans et qu'ils n'ont pas une fois, depuis lors, frappé sa rétine.

Par contre, quand une idée extraordinaire hante obstinément son esprit, elle s'y incruste à jamais en caractères indélébiles; telle sa manie invétérée de refuser aux Artésiens la fusion hispano-flamande, qu'il n'admet que pour les pignons de la Grand' Place, décorés par lui de pas de moineaux, mais privés des pignons arrondis, si connus des fidèles pigeons et de leurs gentes pigeonnes.

La thèse soutenue par lui à ce sujet vaut bien la lecture ; écoutez plutôt :

« En Artois, il y a quelque vingt ans, deux villages séparés par la route nationale, et par une diagonale de deux ou trois kilomètres à peine, appartenaient encore de manière évidente, l'un aux descendants des envahisseurs, l'autre aux fils de la famille flamande. La fête se nommait *ducasse* dans le premier, en l'honneur du *duc* d'Albe, et kermesse dans le second par tradition autochtone.

» Celui-ci, propre, riche, fait de fermes cossues aux haies bien taillées, contenait une population trapue, solide, rubiconde, grande buveuse de bière, propriétaire de gros troupeaux, de chevaux épais, mère de gaillards barbus et tumultueux. Celui-là, pauvre, délabré, composé de maisons lépreuses et de cahutes branlantes, traversé de chemins fangeux où se vautraient les porcs, renfermait des gens hauts et secs, tout rasés, silencieux, tristes et rancuniers,

ainsi que des gens déchus d'un ancien prestige. Peu à peu, ils ont déserté leurs fermes, vendu leurs champs, gagné les mines du département et les fabriques des villes, pour devenir des ouvriers farouches et révoltés, appelant à grands cris la justice sur leurs vies pénibles.

» Dans la cité même, cette différence des races était alors évidente.

» Les boutiques du petit commerce, les bureaux des brasseurs et des courtiers en grains, appartenaient à des Flamands actifs, railleurs et débonnaires, adroits dans leurs trafics, francs républicains. Les fonctions de la magistrature, de l'armée, des administrations civiles demeuraient l'apanage des familles à caractère espagnol, austères et catholiques, point liantes, conservatrices, et qui, depuis la Restauration jusqu'à la fin de l'Ordre moral, avaient dominé la région. »

Qu'en termes ronflants et sonores ces choses sont dites, mais aussi combien contraires à la prosaïque réalité !

Comment Paul Adam, qui, loin de dédaigner l'histoire, s'est complu, dans *Basile et Sophia,* à reconstituer Byzance, comme Flaubert, avant lui, l'avait fait pour Carthage, dans Salammbô, peut-il s'entêter à trouver aux négociants de la rue Saint-Aubert l'allure commune et la trogne fleurie des modèles favoris de Téniers, Ostade et Brauwer, et à ne voir que des hidalgos mystiques et rétrogrades chez les fonctionnaires, officiers et magistrats que le Gouvernement de la République nous envoie de Concarneau ou de Lunéville, de Tarbes ou d'Hazebrouck, de Nevers ou de Pantin ?

Cette plaisanterie, digne de Tristan Bernard ou d'Alphonse Allais, semble invraisemblable de la part d'un aborigène dont le nid habituel n'est, par voie ferrée, qu'à 192 kilomètres de notre clocher, et qui n'a pas l'excuse de Victor Hugo, quand le grand proscrit, écrivant de Guernesey ses *Misérables*, plaçait au chef-lieu du Pas-de-Calais la cour d'assises de St-Omer.

Signalerons-nous encore d'autres opinions hasardées, comme celle qui nous délivre à tous un port d'armes pour cette seule raison que ses cousins étaient de grands chasseurs, et cette autre, qui fait converser l'Incorruptible avec le duc d'Otrante sur un banc des remparts d'Arras, et leur prête l'intention d'émanciper la province par le tir à l'arc, alors que ce bon Monsieur Fouché, de Nantes, professeur, non de physique, mais de philosophie, chez les pères de l'Oratoire, ne devait pas plus songer alors à révolutionner l'Artois qu'àdevenir préfet de police de sa Majesté impériale ?

Finissons ces puériles querelles, qui ne sauraient ébranler l'œuvre colossal et souvent remarquable de Paul Adam, ni l'empêcher d'être sacré grand homme, à son tour, même dans son pays.

Nous sommes partisan de toutes les libertés, et, si nous estimons qu'on doit exiger de l'historiographe, de l'archéologue et du photographe une exactitude toute documentaire, nous proclamons bien haut qu'on ne saurait, sans supprimer toute sincérité en art et en littérature, imposer, à l'écrivain comme au peintre, une précision mathématique et uniforme, quand ils doivent s'attacher, au contraire, à ne nous montrer, en leur œuvre, les êtres et les choses qu'a travers l'atmosphère toujours changeante, sous le voile de la nuit comme à la clarté du soleil, en essayant de faire passer en nous, avec l'émotion fugace de l'instant, l'impression vivante et durable de l'éternelle beauté.





RAPPORT

SUR LE

Concours d'Histoire

PAR

M. L'Abbé DUFLOT

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a, dans l'ancienne châtellenie de Saint-Omer, aux environs de Lumbres, un village heureux : il n'a pas d'histoire. Son nom actuel est Boisdinghem. Je ne le prononce que timidement. L'auteur encore inconnu des *Notes sur un village de l'ancien Artois,* reprendrait peut être ma façon de dire, et, comme le maître de philosophie de M. Jourdain, me donnerait une leçon de langage, en me reprochant de n'avoir pas compris les distinctions qu'il expose en son mémoire et dont je vous fais juges.

« Dans la série des voyelles nasales, écrit-il, pour passer « de *an* à *in*, la situation des organes vocaux reste la même, « sauf que le milieu de la langue se rapproche légèrement « du voile du palais. Pour passer de *in* à *én*, la seule modi- « fication nouvelle est un rapprochement plus complet du « voile et de la langue, qui réduit au minimum, sans toute-



« fois l'intercepter, le passage de l'air par la bouche : *an*,
« *in*, *én*; quelques expériences feront sentir à tous la nuance,
« moins bien cependant que d'entendre dire à nos gens :
« Bodinghén. »

Je renonce à l'expérience, Messieurs. Elle n'aurait point l'intérêt que présentent les *Notes* sur le fortuné pays que nous dénommerons à la française. Elles constituent une monographie très étudiée, très fouillée, et, ce qui ne nuit pas, généralement écrite avec une élégante simplicité. L'auteur a recueilli de ci de là tous les fragments d'archives ou de chroniques, compulsé les cartulaires et les cœuilloirs, feuilleté les ouvrages spéciaux des érudits où se trouve mentionné le nom de sa petite patrie, et, de tout ce qu'il a glané dans ses patientes recherches, il a composé une gerbe d'histoires qu'il nous présente sous cette épigraphe : *Colligite fragmenta.*

La gerbe est bien faite et elle a son prix. En détailler le contenu serait dénombrer les chapitres que renferme toute monographie. On y parle du territoire et du sol, du clergé et de la noblesse, des seigneurs et du tiers-état, des redevances et des revenus, des coutumes et des costumes. Il s'y rencontre néanmoins une lacune : la question militaire est à peine effleurée, sans doute parce que, dans cette sorte de paradis terrestre, la guerre et l'homme de guerre n'ont point leur place marquée.

En revanche, les pages curieuses abondent sur une matière qui, au jugement de Voltaire, est l'objet de la véritable histoire, je veux dire celle des mœurs. Laissez moi vous en citer quelques-unes : mieux que toutes les critiques elles feront juger de l'ouvrage.

Le personnage que j'ai l'honneur de vous présenter d'abord, est Frère Castillon, Prémontré de l'abbaye de Licques, curé de l'ancien régime. « Percevant lui-même les
« fruits de la dîme, le curé de Boisdinghem pouvait être un
« peu cultivateur au milieu des cultivateurs ses paroissiens.

« Il occupait lui-même les terres de l'église, dix mesures de
« labour. Sa part de dime lui valait trente autres mesures,
« en tout quarante, dont un tiers toujours en jachères.
« Restait par an vingt-cinq mesures de blé et d'avoine, à
« peu près autant qu'en avait, avec deux chevaux, le fermier
« voisin : de quoi nourrir plusieurs vaches, entretenir une
« petite ferme. Mais nous ignorons si Frère Castillon alla
« jamais jusque là, ou s'il se contenta de vendre le grain et
« la paille de sa récolte.

« En tout cas, matériellement indépendant de tous les
« pouvoirs, il avait la considération et l'estime de ses parois-
« siens. S'il n'allait pas jusqu'à la richesse, il en montrait
« du moins les apparences et frayait sur le pied d'égalité avec
« les premières familles. En 1784, il marie sa nièce à Bois-
« dinghem. Marie Louise Castillon avait trente-six ans, et elle
« épousa Augustin Lambriquet qui, à vingt-quatre ans, était
« le fils du plus riche propriétaire de la paroisse. »

Heureux curé ! Heureux temps !

Saluez maintenant, Messieurs, le seigneur du lieu.

« En 1569, c'est Jean, fils d'Antoine. Le château de
« Boisdinghem, qu'il habite, est « amasé de granges,
« étables », et il occupe encore un autre manoir également
« amasé de granges. A en juger par les Cahiers des Cen-
« tièmes, c'est un propriétaire et non pas le plus riche de la
« paroisse, qui cultive lui même ses terres, « cent mesures
« de labour et dix huit mesures de jardins », et ne dédaigne
« pas, pour étendre son exploitation, d'en louer douze mesures
« à Saint-Bertin.

« Tel est le représentant de la noblesse rurale au XVIe siècle.
« Jean de Zombres, tout en restant le très cher seigneur de
« nos pères, ne se trouve beaucoup au-dessus d'eux ni par
« son origine, ni par sa fortune, ni par sa situation. Vivant
« au milieu d'eux, de la même vie et des mêmes travaux, il
« jouissait avec eux des années d'abondance et souffrait
« avec eux de la stérilité, surtout de la guerre alors si terrible

« aux laboureurs. Cette communauté des craintes et des espé-
« rances, des joies et des souffrances, rapprochait nécessai-
« rement le seigneur de ses justiciables, et on se le figure
« aisément sympathique à tous, affable et frayant volontiers
« avec les manants, familier sans danger pour son prestige
« au milieu d'une population qui n'avait pas perdu la notion
« du respect. Deux siècles plus tard, en un village voisin,
« nous voyons le bailli, un jour de *ducasse*, ouvrant la danse
« au nom de son seigneur. Jean de Zombres, en pareille
« circonstance, se passait bien sans doute de son bailli et,
« usant lui-même de sa prérogative, faisait les premiers pas
« sur l'herbe avec la plus jolie de nos aïeules. »

Mais entrons, si vous le voulez bien, dans l'humble demeure du manant.

« Il y a deux et trois siècles, la première chose qui frappe
« toujours à l'entrée dans la maison, c'est la *cramilly*
« suspendue au-dessus de l'âtre dans l'immense cheminée.
« Là brûlent les bûches de bois ou fume la motte de tourbe
« directement posées sur le sol. Deux chenêts les maintiennent
« surmontés de boules de cuivre reluisantes, encadrés du
« « garde-cendres » en fer-battu. Au mur, d'énormes clous
« à large tête soigneusement polie, portent « un gril, une
« mesquène et une paire de mesquinettes », tous objets
« nécessaires à la cuisinière pour installer ses casseroles
« au-dessus du foyer.

« Partout le spectacle est le même, et c'est en vain que
« vous cherchez le poële. En 1670, le charbon est inconnu
« à Boisdinghem, et le maréchal lui-même chauffe ses fers
« au feu de bois. C'est seulement au second tiers du
« XIXe siècle que vous verrez s'installer, l'hiver, « le poële de
« corps de garde. » C'est seulement de nos jours que la
« coquetterie des jeunes filles a pu assurer au poële une
« place permanente dans « la maison » et reléguer au fournil
« le feu de bois des aïeux.

« De chaque côté de l'âtre, contre les chambranles, sous

« le manteau de la cheminée étaient les places de choix,
« réservées d'ordinaire au fauteuil du maître et au tabouret
« de la maîtresse de maison. C'est là qu'on vous invitait à
« prendre place si vous étiez un visiteur de marque. De là,
« en levant les yeux dans la cheminée vous aperceviez sur
« une planchette les précieux condiments de la ménagère,
« surtout le sel, ailleurs si rare, ici dédaigné, car la gabelle
« fut toujours inconnue en Artois. Et encore plus haut, tout
« en haut, sur le noir de la suie, se détachait un coin du
« ciel bleu. »

J'arrête là, Messieurs, la citation déjà trop longue. Elle vous a, ce me semble, suffisamment démontré le caractère et le mérite des *Notes* sur Boisdinghem. Malgré les lacunes regrettables concernant les faits militaires et la période révolutionnaire, ce travail fournit une contribution appréciable à l'histoire des communes rurales. Il a paru à votre Commission, Messieurs, que l'auteur méritait une médaille d'or de cent francs. Elle vous propose de ratifier sa décision.

***

Un deuxième Mémoire est présenté à notre Concours d'histoire. Il est intitulé : *L'Artois pendant la révolution des Pays-Bas, depuis l'origine des troubles jusqu'à la réconciliation des Provinces Wallonnes (1565-1579), par un Paysan.*

Ce paysan n'est certes pas sans lettres, et je le soupçonne fort d'avoir plus manié la plume et les livres que la bêche ou la charrue, plus fréquenté les dépôts d'Archives et les Universités qu'arpenté les landes ou cultivé les guérets.

Son travail documenté a les allures d'un ouvrage historique, confectionné selon les exigences de la critique contemporaine. Il est précédé de l'indication des sources, d'une bibliographie abondante, d'une table de chapitres brève et nette. A la lecture du texte, on se demande seulement si parfois telle référence indiquée en marge n'est pas empruntée

à un ouvrage déjà publié. Mais, chacun prend son bien où il le trouve, et il y aurait mauvaise grâce à s'en plaindre dans la circonstance présente.

L'Introduction nous fait assister aux débuts de la révolution des Pays-Bas. Les causes prétendues en sont l'établissement de l'Inquisition, l'occupation du pays par les garnisons espagnoles, le départ du roi pour l'Espagne. Marguerite de Parme essaye d'enrayer le mouvement par des mesures pleines de modération, mais le zèle religieux de Philippe II empêche le succès de la politique si prudente de sa sœur. Le compromis de Bréda (1565) inaugure une véritable révolution.

Quelle fut alors l'attitude de l'Artois ?

« En 1566, raconte notre très avisé Paysan, un an après le « compromis de Bréda, le sieur de la Thieuloye, gouverneur « de Béthune, pouvait encore écrire à Granvelle : « En che « pays d'artois tout i est encore bon sauf le pays de Laleue. » « Le protestantisme qui avait envahi la plus grande partie « des Pays-Bas n'avait pu s'implanter que dans un petit coin « de l'Artois, dans les communes de Laventie, Sailly, « Lestrem, Fleurbaix et la Gorgue.

« En dehors du pays de Laleue il y avait encore certaine- « ment des protestants, mais en nombre insignifiant, sauf « aux environs de St-Pol. »

Diverses causes avaient contribué à produire cette situation. Notre auteur les démêle fort adroitement. Il rend justice à l'habileté de la duchesse de Parme, au zèle des gouverneurs des villes tout dévoués aux intérêts de la religion catholique et ennemis irréductibles de la réforme, à l'influence efficace de François Richardot, évêque d'Arras, à l'action de son clergé.

« La vie de travail et de recueillement des ecclésiastiques « tant réguliers que séculiers, écrit notre Paysan, contrastait « avec la vie très agitée et peu édifiante des prédicants, et « leurs exemples contribuaient à retenir les populations

« dans le respect de la religion catholique. C'étaient surtout
« les désordres, l'incurie et l'incapacité du clergé qui avaient
« favorisé le développement du protestantisme ; un clergé
« réglé, actif et éclairé préservait l'Artois de la contagion.

« Mais la meilleure défense de l'Artois contre l'hérésie
« c'étaient les mœurs de sa population. Pays essentiellement
« agricole, cette province n'offrait pas aux idées nouvelles
« un terrain favorable. Le commerce des grains, qui était sa
« principale ressource, n'y appelait pas beaucoup d'étrangers.
« Les cultivateurs conduisaient leurs grains aux marchés
« régionaux où ils ne rencontraient que des gens peu au
« courant des nouveautés religieuses et préoccupés surtout
« de vendre leur marchandise au plus haut prix. Venant de
« villages parfois éloignés, ils regagnaient leurs fermes au
« plus tôt ; ils n'avaient pas le temps d'écouter les prédicants
« qui auraient voulu leur inculquer les idées nouvelles.
« Aussi les campagnes étaient-elles restées complétement en
« dehors du mouvement religieux.

« Il en était de même pour les villes. Eloignées de la mer
« et sans relations directes avec les régions gagnées à
« l'hérésie, elles avaient conservé une population homogène.
« Le fils succédait au père dans son métier et dans sa maison,
« et les traditions religieuses se transmettaient avec le reste.
« Il n'y avait donc pas de place pour les étrangers... Les
« bourgeois des principales villes de l'Artois comme Arras,
« Béthune, Saint-Omer, Bapaume, n'étaient pas moins atta-
« chés à la religion catholique qu'avant l'apparition du
« protestantisme... Ce qu'il leur fallait, c'était la tranquillité
« et pour l'obtenir les populations s'opposaient de toutes
« leurs forces à l'introduction de la nouvelle religion. »

Le calme le plus absolu régna donc en Artois aussi longtemps que la question religieuse fut seule en jeu. « Mais,
« écrit notre historien dans ses conclusions, quand le duc
« d'Albe eut besoin d'argent pour contenir la révolte, quand
« l'Artois fut invité à accepter des charges extraordinaires

« pour soutenir le gouvernement dans la lutte, les Etats « protestèrent. Ils ne voulurent pas payer et ne donnèrent « leur argent qu'après avoir beaucoup murmuré. A mesure « que les demandes de subsides devinrent plus fréquentes, « le mécontentement alla croissant et les protestations se « multiplièrent. Les déprédations des troupes au service de « l'Espagne achevèrent d'exaspérer la population et finale- « ment les Etats d'Artois demandèrent à une union avec les « rebelles la tranquillité que le roi ne savait pas leur assurer.

« Don Juan transigea et promit de renvoyer les troupes « étrangères. Les Etats d'Artois, qui jusqu'alors serraient si « fort les cordons de leur bourse, donnèrent sans compter « pour se débarrasser des étrangers. Puis, quand ils virent « que rien ne changeait, ils commencèrent à se faire prier, « et, lorsque Don Juan se retira à Namur, ils étaient sur le « point de lui refuser tout subside.

« Les Etats généraux se chargèrent de ramener le calme « en expulsant les étrangers : l'Artois recommence à donner « à pleines mains. N'obtenant rien de plus qu'avec Don « Juan, il perdit bientôt son enthousiasme et refusa son « argent.

« Jusqu'alors sa conduite était réglée par le souci des « intérêts matériels. Le pays voulait être déchargé et « s'adressait alternativement, sans succès d'ailleurs, aux « Espagnols et aux rebelles. Mais quand il fut appelé à se « prononcer sur la proclamation de la religion vréde dans « tous les Pays-Bas, ses préoccupations financières s'aggra- « vèrent d'une question de principe et son opposition devint « plus active. Les Etats réfusèrent nettement de prendre « part à une lutte contre le catholicisme et se posèrent en « champions de la vieille religion. Ce fut l'origine de l'Union « plus étroite des provinces catholiques proposée par le « Hainaut, mais provoquée par les avances de l'Artois au « lendemain du discours de Marnix à Arras.

« L'union garantissait l'intégrité de la religion catholique

« en Artois, mais elle ne faisait pas cesser les dépenses de
« la guerre. Il fallait pourtant en finir. Les Etats généraux
« ne paraissaient pas près d'imposer leur paix à Farnèse.
« D'ailleurs, en cas de succès, ils devaient exiger la procla-
« mation de la religion vrède odieuse à l'Artois. Pour faire
« cesser la guerre rapidement et sans compromettre la cause
« de la religion, c'était donc vers les Espagnols que les
« Artésiens devaient se tourner. Ils firent bon accueil aux
« propositions du duc de Parme et conclurent un traité qui
« les soulageait en accordant le départ des troupes étrangè-
« res, et qui sauvegardait les intérêts de la religion en la
« plaçant sons la protection du roi Catholique. »

Cette trop rapide analyse, Messieurs, si elle résume fidèlement le fond d'une œuvre que j'ose dire importante, est loin d'en révéler toute la valeur. Que n'y a t-il pour couronner ce travail sur l'Artois un prix Braquehay ? Je vous demanderais de le décerner en sa totalité au Paysan lettré, au chercheur patient et instruit qui a écrit l'histoire de quinze années de notre province. J'oserais même solliciter davantage : ce serait, avec une récompense à l'auteur, l'honneur pour son ouvrage d'être publié et inséré en nos Mémoires. Mais hélas ! on m'a dit, et je n'y contredis pas, que notre Académie, personne peu fortunée, doit mesurer ses dépenses à son avoir et se refuser parfois des plaisirs coûteux. Je ne puis que gémir sur sa détresse financière et souhaiter qu'elle prenne fin bientôt. Cependant, Messieurs, au nom de la Commission d'histoire, je vous prie d'accorder à l'auteur de *L'Artois pendant la révolution des Pays-Bas* tout ce qui reste des quelques deniers attribués aux travaux historiques : une médaille d'or de deux cents francs, un peu d'argent pour beaucoup de mérite.





RAPPORT DES CONCOURS

DES

BEAUX-ARTS ET DE LITTÉRATURE

Par M. G. ACREMANT

Secrétaire-Adjoint.

MESDAMES. MESSIEURS,

Les Beaux-Arts et la Littérature sont deux branches de l'activité de l'esprit que l'on ne saurait séparer l'une de l'autre.

Le peintre ne peut pas s'attacher uniquement à tracer les contours d'un dessin, il doit avant tout exprimer le caractère réel des objets, car à se trouver au milieu d'un monde il semble que par suggestion les choses aient elles-mêmes un peu de vie. L'écrivain ne doit pas seulement se proposer de suivre la course folle de son imagination, entraînant à sa suite une sarabande de faits imprécis. Il doit descendre au plus profond des âmes ; il doit faire voltiger son investigation au travers des pensées ; il doit être l'abeille qui butine, et c'est seulement après avoir amassé un miel fécond qu'il se trouve apte à créer et à raisonner des actions humaines. Les Beaux-Arts et la Littérature sont deux moyens d'exprimer les mêmes choses de façons différentes, mais parallèles,

C'est sans doute cette pensée qui vous a déterminés, Messieurs, à réunir dans un même rapport et la biographie du grand artiste que fut Emile Breton, et l'histoire attendrissante d'Odette, morte à vingt ans, comme un bouton de rose qui ne prend la peine d'éclore que pour aussitôt s'effeuiller sous le premier souffle du printemps.

Puisque vous m'avez imposé ce double travail, permettez-moi de commencer par la biographie du peintre de Courrières.

Quoique tout un long chapitre soit consacré à l'énumération de ses magnifiques tableaux, les quelques pages émues qui ont été envoyées à l'Académie sont moins une documentation artistique qu'un portrait de l'homme, très fidèlement retracé. Leur auteur ne voulut pas reprendre les études que des critiques nombreux firent sur les toiles du regretté Emile Breton, éparses dans les principaux musées de la France septentrionale. Il se refusa à suivre le grand chemin de l'Art dont chacune des œuvres du peintre constitue une étape. Il suivit au contraire le petit sentier dont l'horizon est borné de haies, quelquefois épineuses, mais quelquefois aussi odorantes, dont le sol est souvent glissant, mais est aussi souvent velouté de mousse, ce petit sentier où l'on se sent loin du monde, sous une charmille où l'on peut laisser parler son âme, où l'on est enfin réellement soi, puisque ce petit sentier est l'intimité de la vie.

Pour ne puiser ses renseignements qu'à une source sûre, il se transporta à Courrières, ce « coquet village aux toits rouges flamboyant sous le soleil d'avril » ; il visita lui-même « cette maison en briques, avec porte-cochère, un étage, un balcon » où mourut Emile Breton. « A l'intérieur, dit-il, le silence et une demi-obscurité dominent. Au milieu des tableaux tapissant les murs, remplissant les deux chambres qui regardent la rue et rappelant à chaque heure qui s'éloigne l'âme du disparu dont la main créa ces chefs-d'œuvre, la veuve, courbée sur sa douleur, promène dans la demeure

trop grande pour sa solitude, sa tristesse de mère et d'épouse inconsolables. A tous ceux qui viennent essayer de la distraire de son chagrin, elle évoque le souvenir des deux êtres qui remplissaient son cœur et elle soulève le voile cendré d'un passé qui s'estompe chaque jour davantage, mais qu'elle n'oubliera jamais puisqu'elle en savoure inlassablement toute la douceur et toute l'amertume. »

L'auteur s'adressa à cette dévouée compagne qui entoura l'artiste « d'une atmosphère d'affection », tout en voulant constamment rester dans l'ombre, « heureuse seulement des joies que son Emile put cueillir et mêlant ses pleurs et ses consolations aux douleurs et aux amertumes qu'il rencontra le long du chemin de la vie et de la gloire. » C'est de la bouche même de « celle qui soutint l'artiste par son amour et ses conseils, aux heures défaillantes, aux heures de deuil et de tristesse » qu'il reçut tous les documents nécessaires à la confection de son travail.

Il écrivit donc de cette manière un petit livre d'une piété toute familiale, tribut d'affection et de reconnaissance à l'ami qui s'est éteint.

Les renseignements y sont condensés dans un style clair, précis, parfois même imagé. Madame Breton aimera à lire et à relire ces pages ; elle revivra ainsi la jeunesse de son mari en le voyant grandir sous l'œil bienveillant de sa grand'-mère, mais aussi sous la férule sévère de l'oncle Boniface ; elle se le rappellera interne au Lycée de Douai, puis assistera à son départ pour Paris où il oublia souvent ses cours de chimie pour aller faire l'école buissonnière aux musées du Louvre et du Luxembourg... Après son service militaire, Emile Breton reprit à contre-cœur le culte de Mercure, mais ce ne fut que pour peu de temps car ses aspirations le poussèrent vers la peinture... En 1870, comme chef de bataillon, il montra un courage et une audace au-dessus de toute éloge et sa lettre datée de Bellicourt méritait d'être reproduite. A partir de cet instant, comme soldat et comme

peintre impressionniste, il marcha de lauriers en lauriers jusqu'aux plus hautes cimes de la gloire.

Votre Commission, voulant pour sa part honorer le culte du grand artiste, en même temps que récompenser le talent de son biographe, vous propose de décerner à ce travail une *médaille de vermeil...*

La vie est un roman
Hélas! qui trop souvent
S'il met au cœur des charmes
Met aux yeux bien des larmes.

Ces vers, dont je suis heureux de ne pas connaître l'auteur, servent d'en tête au manuscrit intitulé : PAUVRE ENFANT. J'aurais préféré cette phrase de George Sand : « La vie ressemble plus souvent à un roman qu'un roman ne ressemble à la vie. » Il est vrai que des Messieurs d'une austérité reconnue comme celle des Académiens, sont peut-être plus insensibles que des âmes adolescentes à la lecture d'un ouvrage écrit pour de jeunes personnes.

En voici le thème :

Le berceau de la *pauvre enfant* coudoya un cercueil, car elle naquit au moment où sa mère mourut. Dès son entrée en ce monde, Odette, l'héroïne de l'histoire, se trouve donc seule, car son père et sa grand'mère ne lui pardonnent pas d'avoir inconsciemment causé la mort de celle qu'ils aimaient, et elle n'a pour veiller sur ses premières années que son grand'père et une institutrice. Pour se consoler et faciliter la tâche du romancier dès qu'elle a sept ans, elle écrit son journal... Elle finit par gagner l'affection de son père, mais celui-ci meurt à l'instant tué par un accident de cheval... Son grand'père meurt également pour qu'elle soit plus malheureuse... Finalement son fiancé l'abandonne lui préférant une de ses amies et Odette meurt à vingt ans!...

Le roman ne finit pas faute de héros, car à coté de cette intrigue, ma foi intéressante, surgit tout à coup une autre

histoire qui nous parle d'enlèvement, d'internement en Angleterre, de race maudite, de fanatisme. Odette est, paraît-il, la victime d'un sort qui fut jeté sur sa famille ; et c'est pour cela, sans doute, qu'elle prit soin de venir au monde le premier novembre, le jour des morts. Guy de Maupassant dans *une Vie* employa ce même procédé d'accumuler sur une seule tête une infinité de malheurs.

Pauvre enfant me semble être un roman de début. L'intrigue n'est pas très simple. L'imagination de l'auteur se déverse comme un torrent impétueux, mais je m'empresse d'ajouter que les eaux de ce torrent charrient plus d'une fleur arrachée aux rives. Il y a des descriptions qui sont réellement justes ; il règne dans chaque page un attendrissement qui n'est pas factice ; les caractères sont posés et se suivent avec un intérêt évident. Le style est agréable et rappelle un peu celui de Mme Zénaïde Fleuriot.

Je ne serais pas étonné si j'apprenais tout à l'heure que l'auteur de ce manuscrit appartient au sexe de Mme de Noailles, car à plus d'un endroit, l'élégance avec laquelle les situations sont présentées est empreinte d'une grâce toute féminine. Il y a réellement de la psychologie dans cette œuvre.

Ecoutez ceci :

« La nature d'Odette était celle d'une artiste : elle en avait les élans prompts, les saillies originales, les brusques tristesses, les vives joies. Le piano la passionnait, elle restait des heures devant l'instrument, auquel elle faisait rendre tous les sentiments de son âme rêveuse. Elle jouait avec expression, choisissant de préférence les morceaux plaintifs, lents, pareils à des soupirs. Alors, oubliant tout ce qui l'entourait, la jeune musicienne plânait dans une sphère élevée, enviable, près de laquelle les réalités de la vie semblaient vides... »

Voici une autre page :

« Quoi de plus beau que la nature ? Si je n'écoutais que

mon attrait, je passerais des heures à prêter l'oreille à ces mille bruits indéfinissables de la campagne qui, à l'opposé des autres bruits, apportent avec eux je ne sais quoi de bon, de frais, de calme. J'écouterais le vent courant dans les grands arbres, je suivrais du regard les nuages qui se poursuivent au ciel, je lutterais de vitesse avec l'insecte ailé, voltigeant sur les fleurs, Je suis avide d'espace, de chants d'oiseaux et de ruisseaux jaseurs... »

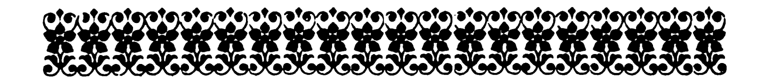
Il me surprendrait fort que par ces mots, l'auteur de *Pauvre Enfant* n'ait pas tracé son propre portrait car il a l'âme d'un artiste et d'un poëte, et, avant de peindre les autres, n'est-il pas évident qu'il faut se connaître soi-même.

En résumé, et malgré les quelques restrictions que j'ai tenu à présenter d'abord, il n'y a aucun doute que les âmes douces prennent plaisir à parcourir ce livre. Je suis même assuré que plus d'une aimable lectrice, le soir, les cheveux dénoués sur l'oreiller, les bras nus hors de la couverture, ne voudra pas s'endormir avant d'avoir achevé complétement de connaître, à la lueur d'une lampe à abat-jour rose la tragique histoire d'Odette.

Ne soyons donc pas plus féroces que les jeunes filles. Faisons comme elles, cela nous rajeunira. Attendrissons-nous sur la *Pauvre Enfant* dont la vie est plus malheureuse que la vie littéraire de l'auteur, car celle-ci s'annonce riante d'avenir et pleine de promesses.

Votre Commission, Messieurs, a partagé mon avis et elle vous propose de décerner à ce travail une *médaille d'or* de deux cents francs.





RAPPORT

SUR LE

Concours de Poésie

par M. Jean PARIS

Membre résidant.

MESSIEURS,

Les poètes sont des enfants ;
Une fleurette les enchante ;
L'instant d'après, destins mouvants,
La vie est triste ou bien méchante.
Les poètes sont des enfants.

J'ai appris ces gentilles choses du meilleur de vos poètes d'aujourd'hui ; et je me suis rappelé à point qu' « il ne faut faire aux enfants nulle peine, même légère », morale bienveillante mais anti-éducatrice, qui nous fut si souvent enseignée à tous avec musique à l'appui, à l'heure classique des rites mondains où, toutes cigarettes éteintes, le règne du piano commence.

J'aime à m'imaginer, Messieurs, que tous vos poètes sont des enfants. Si c'est une illusion, elle m'est chère et me console de la réalité. Car, pour moi, pauvre rapporteur, les poètes et la poésie, c'est tout prosaïquement une grosse

liasse de manuscrits plus ou moins calligraphiés, que votre Commission m'envoie chaque année à déchiffrer, en plein messidor, avec un mot de rappel au devoir, l'austère devoir qui n'est pas même un devoir de vacances.

Les poètes sont donc des enfants. Si je n'écoutais que mon cœur, et le désir de ne faire nulle peine à de chères têtes blondes, j'irais cueillir de ces fleurettes qui les enchantent jusqu'à dépouillement complet de tous les talus d'Artois. Mais vous êtes là, Messieurs, pour me rappeler à la raison. Vos bleuets et vos coquelicots sont presqu'aussi jalousement mesurés que les églantines et les violettes de dame Isaure ; et il faut réglementer nos modestes jeux floraux. Cette année, l'Académie d'Arras couve sept enfants sous son aile. Nulle peine, même légère, c'est entendu. Il y aura donc des fleurs pour tout le monde. Mais, comme la justice réclame ses droits, les fleurs seront distribuées ainsi qu'il suit : quatre enfants n'auront qu'une toute petite fleur chacun, en attendant mieux ; et nous ne dirons pas leurs noms aujourd'hui; le cinquième aura un bouquet, le sixième une gerbe, et le septième une pleine brassée faite de tout ce qui restera. Je souhaite qu'il en reste beaucoup, car en stricte équité, le septième mériterait à lui seul toute la cueillette.



Labor improbus omnia vincit, dit un premier concurrent. Ce débutant aimable et sans prétention n'a pas tout vaincu du premier coup. Souhaitons-lui de futures victoires que quelques bons vers permettent peut-être d'espérer, quand la part de la facilité et de la négligence sera devenue moins grande. Il y a dans son court recueil un amour du clocher qu'il faut encourager.

J'aime Calais, c'est bien certain
Mais dans Calais, moi, je préfère
Mon aimable et bon petit coin
Mon bon petit coin de St-Pierre,

J'ai remarqué aussi certaines *Etrennes à Tante* où figurent deux petites nièces très bien intentionnées, et que je recommande volontiers aux écoles maternelles en quête de saynètes à jouer devant de bons et indulgents parents.

Un quatrain seulement :

Tante, en ce moment si doux,
Le bonheur est avec vous.
Comme en ce beau jour, ah, qu'il soit votre partage,
Comme en ce beau jour qu'il soit avec vous toujours.

Si ce n'est pas la richesse des vers qui doit faire le bonheur de Tante, Tante sera heureuse certainement.

***

« Les pierres ont une âme ». C'est la devise de l'envoi n° 2 : *(Le Pilier)*. Oui, il faut laisser là le vieux dicton : un cœur de pierre ; les pierres du pilier ont une âme, une âme triste, vraiment émue de toutes les peines humaines qui sont venues échouer dans un espoir d'apaisement sous les voûtes de la vieille église. Faut-il leur en vouloir, à ces âmes de pierres, si elles chantent sur un rythme monotone et quelque peu banal ? Elles en ont tant vu passer de ces douleurs poignantes, mais qui se ressemblent les unes aux autres comme une pierre ressemble à une pierre. « Elle est si cruelle, la dure « vie, a écrit Daudet, dans *Fromont jeune et Risler aîné*, « et lorsqu'il faudrait si peu de chose pour sauver une « existence, ce peu de chose elle se garde bien de le faire. « Voilà pourquoi les romans vrais sont toujours tristes. »

« A qui sait mourir les heures sont blanches. » Ecoutez : C'est l'envol blanc d'une âme que les dures épreuves ont faite toute pure :

Elle a passé sa vie à faire un peu de bien,
Prodigue de son temps, ne regardant à rien,
Consolant l'infortune, en oubliant la sienne,
Sans révolte, attendant qu'enfin son heure vienne,

Sur ces dalles de pierre où si souvent son front
Vers le ciel s'élevait, en son rêve profond,
Dans son cercueil couchée, hier elle est venue ;
Les pauvres la suivaient ; eux seuls l'avaient connue.

La chère robe blanche en modeste satin
Que pour son mariage, un jour combien lointain,
Elle avait préparée, entoure son corps frêle
Ainsi l'avait voulu la bonne demoiselle !

***

L'envoi n° 3 (Devise : *Ab exterioribus ad interiora)* a pour épigraphe ces quatre vers de Sully-Prudhomme :

Quand je te livre mon poème
Mon cœur ne le reconnaît plus,
Le meilleur demeure en moi-même,
Mes vrais vers ne seront pas lus.

Renan a dit aussi « Un sentiment perd la moitié de sa valeur lorsqu'il est exprimé ; et le cœur ne doit avoir de spectateur que lui même. »

Il faut nous incliner devant un aveu sincère. Les vrais poèmes, *interiora*, pour reprendre la devise, ceux qui restent presque des inconnus pour nous, doivent être d'un sentiment discret et délicat, autant que nous pouvons en juger par les apparences extérieures, que le cœur du poète hésite à reconnaître. Ces apparences ne sont pas le meilleur de lui-même et pourtant elles valent une citation :

Ta main mignonne et douce, en ma main si tremblante,
Court sur le piano réveillant les essaims
De bémols attendris et d'échos argentins
Qui prennent leur essor en foule turbulente.

Tandis que tes yeux bleus dont le regard m'enchante
Déchiffrent en courant les capricieux dessins
Formés par les soupirs, les croches, les refrains.
O mélodie exquise ! Harmonie enivrante !

Mais lorsque ton regard s'attache sur le mien,
Quand j'ai pu t'embrasser, et même pour un rien
Qui vient de toi, je chante en mon âme ravie.

Et, n'est-ce pas ? mon cœur résonne mieux encore
Que le gai piano, la harpe ou le cinnor
Ses fibres rendent mieux la tendresse et la vie.

***

« Un souvenir heureux est peut-être sur terre
Plus vrai que le bonheur »

C'est un élégiaque qui pense ainsi, à l'encontre du pessimisme du Dante. Un consolateur se prépare pour les âmes errantes de Paul et de Françoise de Rimini. Le seul reproche à faire à ces élégies, sans doute sincères, vécues chez nous paraît-il, soit aux Allées d'Arras, soit sur le bord du canal à Blangy, c'est d'être toujours identiques dans leur mélancolie persistante : telle la pluie fine, douce et sans à coup de nos heures grises d'Artois.

Et nos deux âmes sœurs vécurent un moment
Ensemble, dans un doux et court frémissement
Sans lendemain, parmi la nature éternelle ;

Et quand, dans le silence imposant de la nuit,
Le cœur encore étreint d'un éternel ennui,
Nous nous sommes revus sous la lune opaline,

Nous avons cru tous deux sortir d'un long sommeil,
Et nous avons trouvé décevant le réveil
Et ma main a tremblé de frôler ta main fine.

***

L'auteur de l'envoi nº 5 *(Paix et Combats.* Devise : *Pro Patria)* a des qualités assez diverses. Il y a de la grâce dans sa *Rêverie aux Champs*, de la verve et un certain souffle poétique dans ses vers consacrés aux héros morts pour la patrie :

Oui, tous ils sont tombés sur la terre lointaine
Gardant jusqu'après le trépas,
En face du ciel bleu, l'attitude hautaine
De soldats qui ne tremblent pas.

. . . .

Sur leurs chevaux légers et ruisselants d'écume,
Les Arabes d'Abd-El-Kader,
Honteux de leur victoire, ont attendu la brume
Pour retourner vers le désert.

Les soldats que chante le poète ne reculent devant rien. Lui non plus. C'est une qualité et un défaut. Il semble que mieux vaudrait battre en retraite ou se tenir sur une sage défensive quand apparaissent à l'horizon les deux terribles ennemis du poète : le vers tout fait et l'image clichée. Par exemple ceci :

. . . . . Dutertre aux yeux chargés de haine,
Semblable au lion indompté.

ou bien encore :

Quels sont donc ces héros à la mâle prestance
Ces braves aux nobles élans ?

Quoi qu'il en soit de ces critiques, le bon travail du poète a paru à votre Commission digne d'une médaille de bronze.

* * *

« Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème. » Depuis que le législateur du Parnasse a formulé cet aphorisme, tout le monde s'incline. L'auteur de l'envoi nº 6 *(Pour ceux de chez nous.* Devise : *Amore vincit)* s'est incliné sans doute comme tout le monde, et courageusement, il s'est mis à la poursuite du sonnet rêvé, du sonnet idéal. Sur sa route ardue, il a égrené une cinquantaine de sonnets, sonnets d'attente, d'essai ou d'espérance, comme vous voudrez. Il en est de bons. Il en est d'honorables. Il en est de moins bons. L'ensemble laisse une impression heureuse ; et dans

l'ensemble je comprends un certain nombre de pièces que, pour ne pas être des sonnets, n'en ont pas moins leur valeur. Tout cela est savamment réparti en anthologies diverses : *Régionales,* à la gloire de notre Nord; *Murmures des mois*, où défilent tous les vocables sonores du calendrier révolutionnaire; *Coups de Clairon,* aux notes cuivrées et patriotiques ; *Pétales d'Idylles*, effeuillés sous des menottes roses ; *Choses d'en haut; Poème familial;* etc.

Risquerai-je une timide observation suggérée d'ailleurs a votre Commission par un fin lettré qui a très justement le respect des règles longtemps acceptées. L'ancienne prosodie n'aimait pas les hiatus; elle niait aux rimes disyllabiques le droit de devenir à leur gré et par caprice monosyllabiques. Sans doute aucune loi n'est intangible ; mais il convient de respecter celles que l'oreille, souveraine maîtresse des mesures, interdit de violer. Sommes-nous sur ce point d'accord avec la prosodie nouvelle, farouchement libertaire et quelque peu anarchiste ? Nous osons l'espérer et en tous cas nous ne changeons pas d'avis.

Ceci dit, la meilleure manière de faire oublier la méchante prose du critique à un bon poète, c'est de citer ses vers. Je cite donc :

Voici de gracieux quatrains sur *Les Tout Petits :*

Nous sommes les petits bébés
Pétris de candeur et de roses
Petits bambins du ciel tombés
Pour égayer les jours moroses.

....

En gestes brefs et saccadés
Nous protestons contre les langes
Avec des cris de possédés
Qui mettent en fuite les anges.

A nous calmer nous sommes prompts;
Nous subissons d'un air bonasse
Les caresses à nos mentons.
Le biberon est efficace...

Nous tripotons sans nous lasser
Tout ce qui passe à la portée ;
Les doigts, les mains, le bout du nez
Et la lèvre sur nous penchée.

Nous sommes bruns et parfois blonds
De petits bras, de courtes jambes ;
On nous revêt de cotillons
Qui nous donnent un air imgambe.

....

Dans les dentelles des berceaux,
Nos mamans nous placent, câlines.
Avec leurs plus tendres dodos.
Nous rêvons de choses divines.

Quand nous nous réveillons seulets
Dans un rayon de clarté douce,
En attendant le bol de lait,
Dignes, nous nous suçons le pouce.

Dans un tout autre genre, je vous indique *Reminiscence*, recueillie parmi les *Pétales d'Idylles.*

C'était au jour serein des fiançailles, douces.
Ensemble par la main, sans rien dire et troublés
Nos pas ont réveillé l'écho des feuilles rousses
Que dispersa l'hiver, de ses antans glacés.
Nous avons fait tous deux un lent pélerinage
Pour rechercher ensemble en un sentier menu,
Le bruit de nos baisers figé dans le feuillage,
Et nos deux noms gravés au pied d'un tronc charnu.
Nous avons écouté la chanson de la brise
Et du vieux banc de pierre où nous étions assis ;
Nous avons vu, tel un feu qu'aucun doigt n'attise,
Mourir à l'horizon dans le ciel indécis
L'astre vermeil et blond. Nous étions seuls et l'ombre
Derrière nous déjà pélerinait sans bruit ;
Et, mon regard mouillé sur ta prunelle sombre,
Nous avons attendu que l'ombre devint nuit.

Le poète qui a écrit *Pour ceux de chez nous*, a paru à votre Commission digne d'une médaille d'argent.

***

J'ai hâte d'arriver à l'envoi n° 7. *Mes trois mois* (Devise : *In sylva non ligna feras. Attamen...*)

Aujourd'hui, comme à l'époque d'Alceste, « le temps ne fait rien à l'affaire » ; mais voilà trois mois bien employés et qui peuvent compter pour plusieurs années de bons et loyaux services, au Livre d'Or de la littérature.

Notre poète est à la fois très ancien et très moderne.

Ancien, il a voulu l'être jusqu'aux moëlles en écrivant dans une langue presque moyenâgeuse, qu'on lit toutefois sans lexique, ce qui en double le charme, le *Livre du Trouvère d'Artois*, recueil de chansons pour les pages, les chevaliers, les dames, les nonnes, les métiers, les gueux, et enfin pour tous, terminé par le *Jeu de St-Vedast.*

D'un tel sport littéraire, le poète s'excuse naturellement, et s'excuse fort bien, en rappelant lui-même le mot ingénieux de M. Jules Lemaître sur le genre des pasticheurs de style ancien « un bric à brac littéraire, assez semblable à celui « que nous aimons dans nos mobiliers, où nous préférons « parfois du faux vieux aux si jolis meubles soyeux et capi- « tonnés qu'on nous fabrique aujourd'hui ».

Rappellerai-je à l'auteur, — il le sait sans doute mieux que moi — que M. Jules Lemaître a été aussi courtoisement sévère que possible pour de telles ingéniosités.

« Je sais, a écrit l'éminent critique, que cet exercice est « assez facile pour l'avoir pratiqué une fois par hasard, et « j'ai connu des élèves de rhétorique qui y réussissaient « mieux que dans le français d'aujourd'hui. On écrit : « moult, adoncque, las ! guerdon, oubliance, gente damoi- « selle, madame la Vierge, cuider, ardre, se ramentevoir. « etc. ; on fait aller les substantifs et les adjectifs deux par « deux ; et l'on supprime le plus de pronoms personnels et « d'articles possible ; puis on y fourre la chevalerie de la « *Chanson de Roland*, l'amour mystique du Cycle d'Artus, « la dévotion des Mystères et la gaillardise des Fabliaux.

« C'est bien simple. L'inconvénient, c'est qu'à moins d'être « de la force de M. Paul Meyer, ou de M. Gaston Paris, on « arrive à se composer sous prétexte de « vieil francoys », « un jargon aimable mais hétéroclite où se mêlent la syntaxe « et le vocabulaire de trois ou quatre époques différentes. « Qu'importe, après tout ? »

Oui, qu'importe ? Notre poète n'a-t-il pas écrit la deuxième partie de son œuvre, pour établir qu'il connait aussi la langue d'aujourd'hui et qu'il n'a rien du rhétoricien gourmandé par l'illustre maître ? Et nous, (moi du moins, car il vaut mieux parler au singulier qu'au pluriel), avons-nous le droit de nous poser en philologues et en linguistes intraitables ? Je ne le pense pas et je conclus, toujours avec M. Jules Lemaître : « C'est assez chicaner sur son plaisir », et sur un plaisir très réel.

Pour vous le faire goûter voici : *Tu seras Chevalier*, chanson pour les pages.

Enfantelet qui fais tapage,
Tiens le col droit ! tu seras page
Quand auras taille d'un espiet ;
Et plus tard, quand auras six pieds,
Tu seras chevalier, mon page.

Auras haubert et baudrier
Heaume brillant, lourds étriers
Ecu voutis, à fleurs vermeilles ;
Pour réveiller ceux qui sommeillent
Un olifant, comme Olivier.

Pour suivre païen qui se sauve
Auras cheval à tête fauve
A croupe large, et henni clair.
Passerez tous deux comme éclair,
Choisis son nom dans ton alcôve,

Auras l'espiet d'un paladin,
Un poignard d'acier valentin
Et lance roide, et l'oriflamme,
Lutteras pour Dieu, pour ta dame
Pour France douce et suzerain.

Enfantelet qui fais tapage
Tiens le col droit ! Tu seras page,
Quand auras taille d'un espiet
Et plus tard quand auras six pieds,
Tu seras chevalier, mon page.

Voici d'autre part une *Chanson pour une Fiancée*, chanson renaissance, semble-t-il :

Quand vous viendrez dans ma maison
Quelle que soit lors la saison,
Vous verrez sourire la terre,
Et du grand ciel à l'horizon
Soleil se lever vers Cythère.

Vous verrez sourire la terre,
Et se pressant avec mystère,
Accourir l'éternel été
Qui porte en son joyeux parterre
Toutes les fleurs de volupté.

Ecartant l'Hyver très austère
Soleil levé devers Cythère
Fera chez nous douce moisson ;
Et verrez sourire la terre
Quand vous viendrez dans ma maison.

Enfin une chanson de chevalier :

Quand vous aurez cheveux blancs sur vos tempes
Aux jours d'antan songerez soucieux,
Où vous luttiez sous la clarté des cieux
Près des drapeaux inclinés sur les hampes.

Autour de vous la main des morts qui rampent
Vous cherchera pour un destin nouveau
Et vous fera marcher vers le tombeau,
Comme on peut voir sur les graves estampes

Les preux seigneurs, les soldats et les roys
Meslant leurs cris et dansant en cadence
Avec la mort s'en aller pleins d'effroys.

Lors vous direz « J'ai triste souvenance
Des fiers combats où fis rude tenance
Plaisir d'amour eut mieulx valu, je croys,

Notez, Messieurs, que ceci fut écrit plusieurs siècles avant la Romance de Martini. On ignorait à cette époque que « Plaisir d'amour ne dure qu'un instant », et que « chagrin d'amour dure toute la vie », ce que nous savons maintenant et fort bien, toujours grâce à la musique moralisatrice.

Si je le pouvais, je vous lirais le *Jeu de Saint-Vedast*, mais j'abuserais de votre attention. Permettez moi de vous en indiquer du moins la mise en scène assez plaisante.

« Sera d'avance préparée une grande table, et seront les costés couverts, sauf un pour que Satan puisse passer par iceluy ; sous la table est Enfer le noir et la terre dessus. Sur icelle table sera mis un escabeau pour Saint-Védast. »

« Sera habillé Saint-Védast comme pélerin ; aura bourdon et petit pot pour eau bénite. »

« Sera Satan vestu de rouge, avec cornes, queue et griffes. »

« Sera l'ours comme beste. »

Il y a dans ces indications de mise en scène un réalisme qui comblerait d'aise Antoine, mêlé à un idéalisme naïf ou pire dont je vous laisse goûter tout le charme. Le truc de la Terre installée sur une table, avec Enfer le noir par-dessous m'a paru fort ingénieux dans sa simplicité ; et le soin d'aménager le décor de façon à ce que Satan puisse passer avec cornes, queue et griffes, est réellement touchant. Puisse l'éternel tentateur laisser un peu tranquille, le dramaturge qui a eu pour lui ces soins de mère et ne venir jamais s'installer chez lui-même dans sa bourse !

Mais assez parlé de la *Légende du Trouvère d'Artois*. Je voudrais vous dire un mot du poète moderne qui double l'autre. Il a sa personnalité bien marquée, et s'il suit des inspirateurs, il le fait à bon escient. J'aime à croire qu'il s'est trouvé un peu assourdi des concerts tumultueux, organisés un peu partout, au siècle dernier, en l'honneur exclusif de notre Hugo national. En tous cas (une longue pièce d'assez belle allure en est la preuve) il lit et comprend Alfred de

Vigny, ce qui prouve, à notre époque facilement oublieuse des fiers isolés, un sens littéraire délicat et avisé.

Je vous citerai *Tristesse* qui est peut-être d'une inspiration toute récente.

Avec des cris et des sanglots
Dans les sillons et dans les flots
Les morts s'entassent, les morts tombent.
Quand sortiront-ils de leurs tombes
Les soldats et les matelots ?

Voici qu'à la sinistre place
Le flot mourant passe et repasse
Les roulant dans son grand linceul ;
Et sur les tombeaux, on voit seul
Un bluet sur sa tige lasse.

Le navire sous d'autres cieux
Suit son chemin audacieux ,
Les mousses chantent dans les brises ;
Et sur terre les cœurs se brisent,
Cœurs d'orphelins et cœurs de vieux.

Après six mois la paix est faite ;
Sur les héros quelque prophète
Dit la chanson du souvenir ;
Les rois trinquent sans repentir
Oubliant victoire et défaite.

Dieu tout puissant, n'entends-tu pas
Les sanglots âpres d'ici bas,
Les soupirs et les cris de haine ?
La voix des morts est souveraine
Dieu tout puissant ; n'entends-tu pas ?

Il est impossible devant cette évocation, de ne pas penser aux vers inquiétants de Verlaine :

Les morts que l'on fait saigner dans leurs tombes
Se vengent toujours
Ils ont leur manière ; et plaignez qui tombe
Sous leurs grands coups sourds.

Les poètes sont des impressionnistes parfois dangereux. N'y a-t-il pas quelqu'injustice dans cette malédiction jetée aux chefs, qui subissent comme les peuples, la fatalité des guerres ? Je ne résous pas la question. Nous ne faisons ici que de la littérature. Mais je ne puis oublier que les Japonais, peuple neuf et jeune, pensent tout autrement, et qu'au lendemain des hécatombes, ils fêtent stoïquement, orgueilleusement, joyeusement presque le souvenir de ceux qui viennent de tomber en criant : « *Banzaÿ* » :

Je finirai par un *Rêve* qui relie d'une façon originale à la véritable âme du poète, l'âme de trouvère qu'il s'est faite en l'honneur de la littérature.

Si Dieu nous avait fait quand la France eut mille ans
Elle eut été princesse en sa haute tourelle,
Parmi les chants de guerre et le cri des milans.
En ce temps-là, pauvret, qu'eussé-je fait pour elle ?

J'aurais été peut-être un de ces chevaliers
Dont on savait le nom ; baron, comte ou vidame, »
Et qu'on voyait passer par le monde, liés
Par l'honneur des serments et l'amour de leur dame.

Ou le page auprès d'elle attentif et discret,
Qui baise aux soirs d'été le bout de ses mains blanches,
En lui portant les fleurs qu'il prit dans la forêt
Et les nids d'oiselets qu'il cueillit sur les branches.

Ou le barde chantant sur son rebec d'argent
En un rythme guerrier, lourdement modulée,
La geste de Guillaume aux yeux durs, dont la gent,
Aux jours du prince Harold, a conquis la Thulée.

Ou bien un troubadour, pour louer sa beauté
Et prendre dans sa main, prix d'un tournoi sonore,
Les églantines d'or et le lys incrusté
Dont le chanteur jaloux aux cieux lointains s'honore.

Et si dans son caprice elle avait commandé,
Pour chasser de sa lèvre une plainte étouffée
Et mettre le sourire à son front déridé,
J'aurais été le nain bossu, fils d'une fée.

Votre Commission a été unanime à vous demander, pour l'auteur de *Mes trois mois*, la plus haute récompense dont vous puissiez disposer : une médaille d'or de deux cents francs.



LAURÉATS DES CONCOURS

DE 1905.

HISTOIRE

—

Médaille d'or :

M. Joachim CARPENTIER, à Gouy-sous-Bellonne.

L'Artois pendant la Révolution des Pays-Bas, par un paysan.

—

M. Charles LEUILLEUX, à Boisdinghem.

Monographie de Boisdinghem.

LITTÉRATURE

—

Médaille d'or :

Madame Louis BAYLE, à Lens.

Pauvre Enfant.

BEAUX-ARTS

—

Médaille de vermeil :

M. Maurice CORDIER, à Lille.

Biographie d'Emile Breton.

POÉSIE

—

Médaille d'or :

M. Jehan GAULTIER, d'Arras.

Mes Trois Mois.

—

Médaille d'argent :

M. Maurice CORDIER

Pour Ceux de chez nous.

—

Médaille de bronze :

M. Albert PONCIN, à Calais.

Paix et Combats.

SUJETS MIS AU CONCOURS POUR 1906

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Histoire d'une Ville, d'une Localité ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une maison couventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE

Une pièce ou un ensemble de poésie de deux cents vers au moins. Tout en laissant le choix libre, l'Académie verrait de préférence les concurrents s'inspirer de quelque sujet intéressant les provinces du Nord : Artois, Flandre et Picardie.

BEAUX-ARTS

Histoire de l'Art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographie d'artistes artésiens

Expositions tenues à Arras et dans le Pas-de-Calais.

SCIENCES

Une question de Science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

PRIX BRAQUEHAY

Une rente de 400 fr. provenant d'un legs fait à l'Académie d'Arras par M. A. Braquehay pourra être décerné en prix aux auteurs des meilleurs ouvrages historiques, archéologiques ou autres, concernant Montreuil et la partie de son arrondissement ayant ressorti à la Picardie.

Les personnes qui présenteront un ouvrage au Concours d'histoire sont priés d'indiquer si elles entendent prendre part au Concours général d'histoire ou au Prix Braquehay.

A défaut d'indication, l'affectation sera faite par l'Académie.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits (*Lettres, Sciences et Arts*) qui lui seront adresés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages envoyés à ces concours devront être adressés (*francs de port*) au Secrétaire-Général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1906. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits seront seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté en séance, le 2 juin 1905.

Le Président,

Bon CAVROIS DE SATERNAULT

Le Secrétaire-Général,

VICTOR BARBIER.

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES & CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. Cavrois de Saternault (le baron), G. O. ✠, C. ✠, Docteur en Droit.

Chancelier :

M. L. Viltart, Avocat.

Vice-Chancelier :

M. Eug. Carlier, ✵, O. ✿.

Secrétaire-Général :

M. V. Barbier, O. ✿, Président de la *Commission des Monuments historiques* et de l'*Union Artistique du Pas-de-Calais.*

Secrétaire-Adjoint :

M. G. Acremant, Membre de la *Commission des Monuments historiques*.

Archiviste :

M. G. de Hauteclocque (le comte), Licencié en Droit.

Bibliothécaire :

M. Aug. Wicquot, O. ✿, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. Sens, ✻, C. ✠, O. ✪, ancien Député (1860).
2. Pagnoul, ✻. O. ✪, Directeur honoraire de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
3. G. de Hauteclocque (le comte), Licencié en Droit (1871).
4. Cavrois de Saternault (le baron), G. O. ✠, C. ✠, Docteur en Droit, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
5. Ricouart, ✻, O. ✪, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1879).
6. Wicquot, O. ✪, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville (1879).
7. J. Guérard, ✻, Président honoraire du Tribunal civil (1879).
8. Em. Petit, ✻, Président du Tribunal civil (1883).
9. J. Leloup, ✻, O. ✪, ancien Conseiller général (1884).
10. P. Laroche, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
11. V. Barbier, O. ✪, Président de la *Commission des Monuments historiques* et de l'*Union Artistique du Pas-de-Calais* (1887).
12. C. Rohart (l'Abbé), ✠, Docteur en Théologie (1887).
13. E. Carlier, ✻, ✪, ancien Inspecteur du Service des enfants assistés (1888).

MM.

14 L. VILTART, Avocat (1892).

15. L. RAMBURE (l'Abbé), Pro-Recteur des Facultés catholiques de Lille (1893).

16. I. HERVIN (l'Abbé), Vicaire-général, Aumônier du Saint-Sacrement (1893).

17. L. DUFLOT (l'Abbé), Licencié ès-Lettres, Doyen de Saint-Nicolas (1895).

18. G. ACREMANT, Membre de la *Commission des Monuments historiques* (1895).

19. F. BLONDEL, ✠, Ingénieur civil (1895).

20. H. BOULANGÉ, ancien Officier de marine (1897).

21. L. ALAYRAC, ✱, Ingénieur des Mines (1897).

22. A. BROCHART, Avocat (1898).

23. L. DOUBLET (Mgr), Prélat de la Maison de sa Sainteté (1898).

24. J. VISEUR, ✱, Sénateur du Pas de-Calais (1899).

25. J. PARIS, Docteur en Droit, Avocat (1899).

26. B. LESUEUR DE MORIAMÉ, ✱ (1900).

27. A. CAVROIS DE SATERNAULT (le Baron), Licencié ès-Sciences, Docteur en Droit (1902).

28. G. SENS, ✠, ✠, Membre de la *Commission des Monuments historiques* (1904).

29. — N.

30. — N.

MEMBRES HONORAIRES

Par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. J.-M. Richard, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

A. Guesnon, O. ✪, Professeur honoraire de l'Université, à Paris, A. R (1881).

Jules Breton, C. ✻, Membre de l'Institut (1887).

Louis Noel, ✻, Statuaire (1887).

H. Trannin, O. ✪, Docteur ès-Sciences, A. R. (1891).

Alapetite, O. ✻, Préfet du Rhône (1891).

Depotter (l'Abbé), Doyen de Laventie, ancien Vicaire-Général, A. R (1893).

G. Leleux (l'Abbé), Aumônier à Lille, ancien Vicaire-Général, A. R. (1893).

J. Finot, O. ✪, Archiviste du département du Nord, à Lille (1895).

Strohl (le général), C. ✻, à Paris (1896).

S. G. Mgr Williez, ✻, Evêque d'Arras (1896).

Boucry, O. ✪, Professeur de rhétorique au Collège d'Arras, A. R. (1898).

S. G. Mgr Deramecourt, Evêque de Soissons, A. R. (1898).

Sénart, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

Michel Bréal, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

MM. Barbier de Meynart, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

J. Chavanon, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, a. r. (1903).

Cyprien Castro (le général), Président de la République du Vénézuela (1904).

Gabriel di Rose y Rullo (Le professeur) (1904).

Seijas (Le docteur) (1904)

MEMBRES CORRESPONDANTS

Par ordre de nomination.

MM. Fr. FILON, ✻, O. ❂, Directeur honoraire de l'école Lavoisier, à Paris (1860).

Léon VAILLANT, ✻, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

V. CANET, O. ❂, Professeur honoraire à la Faculté libre des Lettres de Lille, à Castres (1864).

DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

DE CALONNE (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

Vos (le chanoine), Archiviste de la Cathédrale de Tournai (1875).

Ch. D'HÉRICOURT (le marquis) ✻, ancien Consul général, à Versailles (1876).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

HUGOT (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique à Paris (1877).

G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

DELVIGNE (le chanoine), à Bruxelles (1881).

MM. Gustave COLIN, ✻, Artiste peintre, à Paris (1881).
P. FOURNIER, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).
RUPIN, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).
PAGARD D'HERMANSART, à St-Omer (1883).
Gabriel DE BEUGNY D'HAGERUE, à Aire (1884).
Ernest MATTHIEU, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique, à Enghien (Belgique) (1884).
QUINION-HUBERT, ancien Magistrat, à Douai (1884).
Rod. DE BRANDT DE GALAMETZ (le comte), à Abbeville (1885).
Robert DE GUYENCOURT, ancien Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).
MASSY, O. ✪, Répétiteur-Général au Lycée de Douai (1890).
Georges BARBIER, Avocat à la Cour d'Appel de Paris (1891).
LEURIDAN (l'Abbé), Bibliothécaire de l'Université catholique de Lille (1891).

Mlle Jenny FONTAINE, O. ✪, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. DIGARD, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).
HARDUIN DE GROSVILLE, Président honoraire au Tribunal civil de Laon (1893).
MENCHE DE LOISNE (le comte), ✪, château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).
Edmond EDMONT, Archéologue à Saint-Pol (1896).
Henri POTEZ, ✪, Docteur ès-Lettres, Agrégé de l'Université, à Douai (1896).
BLED (l'Abbé), Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (1897).

MM. René Brissy, ✿, Publiciste, Rénovateur des *Rosati*, à Paris (1897).

Charles Leconte, ✱, Président du Tribunal de Dôle (1897).

Mme Florent Leclercq, château de Beauvoir (P.-de-C.) (1897).

MM. Edouard Noel, ✱, Homme de Lettres, Paris (1898).

Alfred de Puisieux, Membre des Antiquaires de Picardie, Amiens (1898).

Lecigne (l'abbé), Docteur ès-Lettres, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille (1898).

Quarré-Reybourbon, O. ✿, à Lille (1898).

Mlle Fresnaye, à Marenla (Pas-de-Calais) (1898).

MM. G. Macon, Conservateur du Musée Condé, à Chantilly (1899).

Francis Tattegrain, ✱, à Berck (1899).

de Boislecomte (le vicomte), au château de Mondétour, par Morgny (Seine-Inférieure) (1899).

José-Ignatio Valenti (dom), à Palma (Espagne) (1900).

Rudolf Berger, Docteur ès-Lettres, à Berlin (1900).

Willox (l'abbé), curé de Brebières (1900).

Plancouard, à Berck-sur-Mer (1900).

Mme Marie-Madeleine Carlier, à Croisilles (1900)

MM. R. Rodière, à Montreuil-sur-Mer (1901).

Frans, à Hénin-Liétard (1901).

de Lhomel, à Montreuil-sur-Mer (1901).

Daumet, Archiviste paléographe à Paris (1901).

Blanchot, Statuaire à Paris (1901).

Mme Mesureur, à Paris (1901).

MM. Paul Tierny, Archiviste-Paléographe, à Siracourt (1901).

François Benoit, Docteur ès-Lettres, fondateur d'un Institut de l'Art, à Lille (1902).

Henri Parenty, ✱, Ingénieur à Lille (1903).

Alfred Robaut, Artiste-Lithographe, à Paris (1903).

SOCIETES SAVANTES

avec lesquelles l'Académie échange ses publications.

FRANCE :

Abbeville — Société d'Emulation.
Aire-sur-la-Lys. — Bibliothèque communale.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
— Société Linnéenne du Nord de la France.
— Académie d'Amiens.
Angers. — Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.
Annecy. — Société Florimontane d'Annecy.
Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avesnes (Nord). — Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.
Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Besançon. — Académie de Besançon.
Béthune. — Bibliothèque communale.
Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire
Bordeaux. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Boulogne-sur-Mer. — Société académique.

Brives. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
— Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
— Société d'agriculture et de commerce de Normandie.
— Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.
Calais. — Bibliothèque communale.
Cambrai. — Société d'Emulation.
— Bibliothèque communale.
Chalons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.
Chambéry. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie.
Clermont-Ferrand — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Compiègne. — Société historique de Compiègne.
Dijon. — Académie.
Douai. — Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.
Dunkerque. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts.
Grenoble. — Académie Delphinalle
Hâvre (Le). — Société Hâvraise d'études diverses.
Hesdin. — Bibliothèque communale.
Laon. — Société académique.
Lille. — Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— Bibliothèque communale.
— Commission historique du dép[t] du Nord.
— Société archéologique du Nord.

Lille. — Comité flamand de France.
— Archives générales du département du Nord.
— Bibliothèque des Facultés libres, 60, boulevard Vauban.
— Société d'études de la Province de Cambrai.
Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. — Société d'émulation du Jura.
Lyon. — Société littéraire.
— Bulletin historique du diocèse de Lyon, place Fourvière.
Macon. — Société d'histoire naturelle, 3, Place St-Pierre.
Mans (le). — Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Sarthe.
Marseille. — Société de statistique.
Mende. — Société d'agriculture du dép[t] de la Lozère.
Montpellier. — Société académique.
Nantes. -- Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.
Nîmes. — Académie de Nîmes.
Orléans. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Paris. — Ministère de l'Instruction publique.
— Société d'anthropologie.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale d'agriculture de France.
— Société des Antiquaires de France.
— Association scientifique de France.
— Société protectrice des animaux.
— Société de l'histoire de France.
— Bibliothèque Mazarine.
— Institut national de France

Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne.
— Bibliothèque de l'école des Chartes.
— Bibliothèque de la ville de Paris.
— Bibliothèque Ste-Geneviève.
— Société d'archéologie et de numismatique.
— Musée Guimet.
— Argus des revues, 14 rue Drouot.
— Société française de numismatique, à la Sorbonne.
Perpignan. — Société agricole, scientifique, littéraire des Pyrénées-Orientales.
Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest.
Puy (le). — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
Reims. — Académie.
Roubaix. — Bibliothèque communale.
— Société d'Emulation.
St-Etienne. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du dép[t] de la Loire.
St-Malo. — Société historique et archéologique.
St-Omer. — Bibliothèque communale.
— Société des Antiquaires de la Morinie.
St-Pol. — Bibliothèque communale.
St-Quentin. — Société académique.
Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens. — Société archéologique.
Soissons. — Société archéologique, scientifique et historique.
Toulon. — Académie du Var.
Toulouse. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Académie des jeux floraux.

Madison. — The Wisconsin Academy. — Madison, Wis, U. S. A.

Manchester. — The Manchester literary and philosophical Society.

Maredsous. — Société Bénédictine de l'abbaye de Maredsous (Belgique).

Mons. — Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut.

— Société des Bibliophiles belges.

— Cercle archéologique.

Montevideo. — Anales del Museo Nacional. — Montevideo, Uruguay.

Munich (Bavière). — Monats-Berichte.

St-Louis (Missouri). — The Director of Missouri Botanical Garden. — St-Louis (Missouri), America.

St-Nicolas (Belgique). — Cercle archéologique du Pays de Waes.

Tournai. — Société historique et littéraire.

Upsale. — Kongl. Universitets-Biblioteket i Upsala.

Washington. — Smithsonian Institution.

TABLE DES MATIÈRES

I. — *Lectures faites dans les séances hebdomadaires*

II. — *Séance publique du 20 juillet 1905.*



